LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: ensoleillé, venteux par moments. Minimum la nuit dernière 0. Maximum 14. Aperçu pour demain: nuageux. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 76 | Montréal, mercredi 31 mars 1976 | Saint Benjamin

Un sondage de l'IQOP

Même inquiets, les non-francophones n'ont pas envie de quitter le Québec

par Jean-Pierre Fournier

Les non francophones de la région de Montréal, en particulier les anglophones, prennent soudain conscience de leur situation de minorité et développent des réflexes de minoritaires: sentiments d'insécurité, d'isolement et de frustration, susceptibilité, attachement ombrageux à leur langue et à leur culture, réaction de défense contre tout changement de l'ordre politique et social.

Sauf une bonne proportion qui s'accommode assez bien de cette condition nouvelle, ils s'identifient moins au Québec d'aujourd'hui, ils n'ont plus l'impression de le dominer comme celui d'il y a 20 ou même 10 ans, ils soupçonnent que l'herbe de leur pré serait plus verte en Ontario ou dans n'importe laquelle des autres provinces, ils sentent que leur position économique et leur vie culturelle sont menacées, ils s'inquiètent du sort des générations futures, ils s'estiment mal défendus par les partis politiques qui sont représentés à l'Assemblée nationale et délaissés par le gouvernement fédéral.

Pourtant, ils n'ont nulle envie de quitter le Québec. Tous — des professionnels aux collets bleus et des plus vieux aux plus jeunes — sont déterminés à y rester et à tenter d'infléchir l'orientation actuelle. Faute d'un parti dans lequel ils se sentiraient à l'aise, ils s'abstiendront de voter ou continueront d'appuyer le Parti libéral de M. Bourassa, mais sans conviction, persuadés au contraire qu'il ne se soucie guère de leurs intérêts.

Telles sont les grandes conclusions qui se dégagent d'un sondage réalisé par l'Institut québécois d'opinion publique pour le compte du réseau anglais de Radio-Canada et des quotidiens The Gazette et LE DEVOIR.

Le sondage a été effectué par téléphone entre le 10 et le 15 mars 1976.

L'IQOP a établi l'échantillonnage d'après une liste de 2500 foyers constituée au hasard et représentative de toute la population de la région de Montréal. De ce nombre, 1338 inscriptions ne correspondant pas à la définition d'un non francophone et 347 inscriptions correspondant à des services interrompus, des maisons de commerce ou des numéros sans réponse après 3 appels ont été rejetées.

Seuls les non francophones, c'est-à-dire les répondants parlant habituellement l'anglais à la maison ou utilisant l'anglais hors de la maison s'ils ne parlaient ni

Voir page 6: Sondage

Insatisfaits des libéraux, ils leur restent fidèles

par Pierre O'Neill

La majorité des non-francophones de la région de Montréal estiment que leurs intérêts sont mal représentés à Québec, mais préfèrent quand même de beaucoup le Parti libéral aux autres partis politiques.

Le sondage réalisé par l'Institut québécois d'opinion publique indique par ailleurs que les non-francophones ne sont pas intéressés à former leur propre parti, mais cette hypothèse séduit 33.5% d'entre eux.

L'insatisfaction des non-francophones s'exprime également à l'égard du gouvernement fédéral de M. Pierre Trudeau. Ils lui reprochent précisément de ne pas avoir pris les moyens qui s'imposaient pour protéger leur culture au Québec. Il ressort toutefois de ce sondage que les non-francophones acquis au Parti québécois sont plus tolérants à l'endroit d'Ottawa que les partisans du Parti libéral de M. Bourassa. Ce sont les non-francophones d'origine canadienne qui se montrent plus critiques que les citoyens venus de pays étrangers.

A la question: "Si une élection provinciale avait lieu aujourd'hui au Québec, pour quel parti voteriez-vous?", 49% des non-francophones de la région de Montréal refusent de répondre ou ne savent pas à quel parti ils accorderaient leur appui. Parmi ceux qui font un choix, le Parti libéral est de beaucoup préféré avec 28% des voix exprimées, suivi de loin par l'UN (6.5%), le PQ (5.5%), le PNP (3.0%) et les créditistes (1.0%). Traduits en chiffres absolus, ces pourcentages donnent 199 réponses favorables au PL, 46 à l'UN, 39 au PQ, 20 au PNP et 9 aux créditistes, sur un total de 707 répondants.

A l'endroit du gouvernement Bourassa, l'insatisfaction des non-francophones s'accroit avec l'âge des répondants et chez ceux dont la langue maternelle est l'anglais. Cette tendance se confirme parmi les non-francophones originaires du Canada qui pensent avec le plus de force (59.5%) qu'ils sont mal représentés à Québec par rapport à 46% pour ceux qui sont nés à l'étranger.

Alors que 33.5% des non-francophones semblent favoriser la formation d'un parti qui leur serait propre, 17.5% pensent le contraire et 29.5% croient que ça ne changerait rien. Dans ce cas-ci, les non-francophones dont la langue maternelle n'est pas l'anglais se montrent un peu plus favorables (38.5% vs 32%).

Des 28% de non-francophones disposés à donner leur vote au Parti libéral du Québec, 53.2% sont d'origine canadienne, 10% viennent de pays de l'Europe centrale, 37% voient le bill 22 comme une menace à la survie de la culture anglaise au Québec, 40.7% le trouvent injuste pour les deux cultures, française et anglaise, 58.7% estiment que les changements que le gouvernement Bourassa a apportés à sa politique en vue de franciser le Québec sont injustes, 22% sont disposés à s'y adapter, 8% songent à quitter le pays, 65.3% croient qu'il faut au contraire rester pour les combattre, 45.2% sont d'avis que le vrai problème linguistique au Québec en est un de transfert du pouvoir économique des anglophones aux francophones, 38% sont convaincus que leurs intérêts seraient mieux servis par la formation d'un parti propre aux non-francophones, et 51% jugent que le fédéral n'a pas fait son possible pour défendre leurs droits.

Voir page 9: Insatisfaits

Inoculation sélective

Échec à la grippe porcine

par Michel Guénard

OTTAWA — Le ministre de la Santé nationale a donné le feu vert à une vaste campagne d'inoculation contre les méfaits du virus de la grippe porcine qui touchera plus de 10 millions de Canadiens. M. Lalonde a fait savoir hier que son ministère s'était plié aux recommandations du Comité consultatif national sur les agents immunisants qui le pressait de procéder d'ici l'automne à la vaccination de larges segments de la population canadienne.

Cependant M. Lalonde devait préciser à la Chambre que la campagne d'immunisation canadienne ne revêtira pas le caractère universel de celle annoncée la semaine dernière par le président Ford aux Etats-Unis. Le comité d'experts a plutôt suggéré que les autorités médicales canadiennes procèdent à une vaccination qui tienne compte des groupes d'âge et de l'état de santé général des futurs inoculés.

Ainsi, quelque deux millions de Canadiens de 65 ans et plus feront partie avec les personnes atteintes de maladies chroniques d'un premier groupe qui recevra un vaccin à double emploi microbien tant contre la souche porcine que la souche dite Victoria.

Un second groupe de Canadiens dans la cohorte d'âge de 20 à 50 ans, soit neuf millions de personnes, recevra un vaccin monovalent qui les immunisera contre les dangers de la grippe porcine.

Le comité d'experts a recommandé au ministère d'épargner les nourrissons et les enfants compte tenu de la fréquence accrue et de la gravité des effets nocifs du vaccin chez la population des moins de 16 ans.

Toutes les provinces ont accepté, en principe, les recommandations du comité consultatif national et des discussions se poursuivent avec différents fabricants de même qu'avec le gouvernement américain quant à la disponibilité des approvisionnements en vaccin.

A la suite des pourparlers menés avec les provinces, le ministère de la Santé nationale a offert de prendre la responsabilité de trouver les approvisionnements en vaccin et d'en négocier l'acquisition. "Etant donné la capacité restreinte de production des laboratoires canadiens il est à prévoir que le Canada devra importer la majorité des doses de vaccin nécessaires," de dire le ministre au sortir de la Chambre.

Si l'Institut Armand-Frappier a déjà assuré le gouvernement fédéral de sa possi-

Voir page 6: Grippe

$1 million volés à Brink's en pleine rue

Des bandits ont ravi du quartier des affaires un camion de la Brink's — et son chauffeur — hier et l'ont dépouillé de son contenu: un million de dollars.

Les hommes ont intercepté le camion en pleine rue Saint-Jacques, à la porte du siège social de la Banque Royale. La police croit qu'ils étaient quatre à bord de deux fourgonnettes. Un canon antiaérien, enveloppé par des sacs de sable, était monté à l'arrière de l'une des fourgonnettes. Les hommes ont abandonné l'une des fourgonnettes et se sont enfuis avec le camion de Brink's, entrainant le chauffeur.

Le camion et la fourgonnette armée ont été retrouvés un peu plus tard en bordure d'un court de tennis à l'Ile des Soeurs. Le chauffeur était menotté à la portière de son camion. Il était sauf, mais ébranlé.

La société Brink's Canada a aussitôt offert $25,000 pour tout renseignement susceptible de conduire à la capture des bandits. La compagnie Commercial Union Insurance a renchéri en offrant $100,000.

La "journée de la terre" tourne à l'émeute: 6 morts en Galilée

NAZARETH (d'après AP, AFP et Reuter) — Israël a connu hier sa pire journée d'émeutes depuis sa création en 1948: six Arabes d'Israël ont été tués par balle, 69 personnes blessées dont 38 policiers et 260 ont été arrêtées par l'armée et la police lors des affrontements qui ont marqué la "journée de la terre" organisée pour protester contre les expropriations de terres arabes.

Devant l'aggravation de la situation dans les territoires occupés, l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) a invité le Conseil de sécurité "à prendre ses responsabilites" et dans le cas d'un veto américain, a suggéré la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale.

D'autre part, la Knesseth (parlement israélien) se réunira aujourd'hui en séance extraordinaire, à la demande du parti communiste Rakah, pour un débat sur l'affaire des expropriations de terres en Galilée, qui a entrainé les graves incidents d'hier. Le correspondant politique de la radio israélienne précise que le premier ministre, M. Yitzhak Rabin répondra, au nom du gouvernement, aux députés, et fournira au parlement tous les éclaircissements nécessaires.

Des milliers de soldats et de policiers israéliens ont été envoyés en renfort en Galilée, région montagneuse où se trouve une grande partie des 500,000 Arabes d'Israël. Les forces de l'ordre ont ouvert le feu après avoir été lapidées par les manifestants.

"La journée de la terre" a été organisée par le parti communiste Rakah pour protester contre les plans de réquisition de 600 hectares de terres arabes et de 400 hectares de terres juives. La vague d'agitation qui n'a pas épargné la Cisjordanie voisine, intervient après deux mois de violentes manifestations sur la rive occidentale du Jourdain.

Les habitants de Cisjordanie — dont beaucoup sont d'origine palestinienne — entendaient protester contre les prières de certains Juifs ultra-religieux sur l'esplanade du temple de Jérusalem où se trouvent les lieux saints musulmans les plus révérés après La Mecque et Médine. Les Arabes se sont élevés également contre la création de colonies israéliennes

Voir page 6: Galilée

au sommaire

■ Le président de la CSL déplore le laisser-faire d'Ottawa en matière de transport

■ Un dossier de la CEQ soutient que le Québec investit moins et dépense plus mal que l'Ontario

■ Le public est d'accord avec l'objectif du front commun mais déplore ses tactiques

— page 2

■ Québec fixe à $200 millions la part de Montréal dans le déficit olympique

■ Le garagiste ne pourra plus modifier son évaluation sans l'accord du client

— page 3

■ Un climat de fin d'époque: un éditorial de Claude Ryan

■ Un sondage qui vaut bien un vote: un commentaire de J.-C. Leclerc

— page 4

■ Les maires de banlieue attendent un nouveau partage des pouvoirs au sein de la CUM

— page 7

Pouvoirs accrus à l'Office du consommateur

par Gilles Lesage

QUEBEC — L'Office de protection du consommateur (OPC) jouira d'un mandat élargi et de pouvoirs accrus, en vertu de la nouvelle loi sur la protection du consommateur qui, en revanche, ne donne pas encore ouverture à des actions collectives (class actions).

Le projet de loi no 7, attendu depuis des mois, sinon des années, et qui constitue la première refonte en profondeur de la loi initiale de 1971, a été présenté hier à l'Assemblée nationale par Mme Lise Bacon, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières. Il a été déféré aussitôt à une commission parlementaire, qui tiendra des audiences publiques au cours des prochains mois. Et le ministre espère fortement que le projet sera adopté de façon définitive avant l'ajournement d'été, prévu pour la fin du mois de juin.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a souligné que des crédits d'un million de dollars sont prévus pour l'Office, pour l'exercice financier qui débute demain, le 1er avril, et que des crédits supplémentaires seront accordés en cours de route. Mme Bacon prévoit que l'Office ouvrira quatre nouveaux bureaux, dont trois dans la région de Montréal, et que le personnel passera de 79 à 149 postes. L'on mettra l'accent sur l'éducation et la prévention, de même que sur la liaison avec les associations de consommateurs, les milieux d'affaires et l'appareil gouvernemental.

Quant à la possibilité que des groupes ou associations de consommateurs puissent entreprendre des actions collectives — ainsi que le réclament les intéressés — elle n'a pas été retenue parce qu'elle ne relève pas de son ministère, dit le ministre. Mais elle croit savoir que le projet est "en bonne voie" au ministère de la Justice.

Concernant les agences d'information et de rencontres, elles feront l'objet d'une loi particulière, au cours des prochains mois. La publicité dite sympathique fait également l'objet d'une étude particulière au ministère.

Le conseil consultatif de protection du consommateur avait recommandé des réformes de structures, de telle sorte que l'Office et lui-même jouent un rôle plus actif et plus autonome. Ces suggestions n'ont pas été retenues, Mme Bacon estimant que ce ne sont pas les structures qui sont en cause, que l'Office et le conseil

Voir page 6: Consommateur

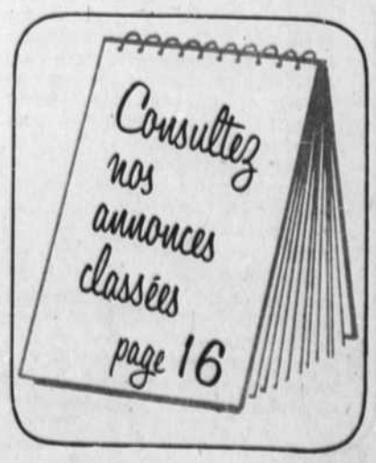

En matière de transport

Le président de la CSL déplore le laisser-faire du gouvernement fédéral

par Guy Deshaies

Le transport maritime au Canada risque de ne plus pouvoir répondre aux besoins de la population si le gouvernement fédéral n'adopte pas au plus tôt une politique cohérente et plus juste à l'égard de ce moyen de transport qui est le plus important au pays.

Telle est en gros l'opinion non équivoque de M. Louis Desmarais, président de Canada Steamship Line et président du conseil de la Dominion Marine Association, qui a dénoncé hier devant les membres de la Chambre de Commerce de Montréal le "laisser-faire qui caractérise le gouvernement canadien en matière de transport".

La Dominion Marine Association regroupe les 18 plus importants transporteurs maritimes canadiens possédant en tout 147 navires, soit 90% de la flotte fluviale canadienne.

Selon M. Desmarais, les droits de péage sur la Voie maritime du Saint-Laurent, le pilotage obligatoire, le plafonnement des tarifs ferroviaires pour le transport des marchandises et l'insuffisance de subventions à la construction navale, conduisent directement et rapidement le transport maritime canadien vers de graves ennuis alors que normalement, il conviendrait non seulement de le revaloriser, mais de créer une marine marchande canadienne transocéanique.

Au sujet des droits de péage, M. Desmarais rappelle que sur les 27,000 milles de voies navigables en Amérique, seuls le canal Welland et la Voie maritime du Saint-Laurent sont à péage. Or, le président de la DMA conteste la politique canadienne qui consiste à faire payer aux usagers seulement le coût de la canalisation et des intérêts accumulés, soit une somme d'environ $800 millions, alors que tel n'est pas le cas pour les transporteurs aériens, routiers et ferroviaires. "Si on traitait ainsi les autres modes de transport, a dit le conférencier, aucun train ne quitterait la gare, aucun avion ne pourrait décoller et aucun camion ne transporterait de marchandises le long de la transcanadienne."

Depuis la construction de la Voie maritime en 1959, selon M. Desmarais, les transporteurs ferroviaires ont reçu $2.5 milliards en subventions alors que le coût de la canalisation ajouté aux subventions au transport maritime totalise $853 millions.

A ce sujet, l'armateur canadien affirme que ses collègues ne demandent qu'un traitement juste par rapport aux autres.

Au sujet du pilotage obligatoire, imposé par le Canada pour les eaux intérieures en 1971, M. Desmarais rappelle qu'il représente pour un voyage complet vers les Grands Lacs une dépense plus importante que le coût de tout l'équipage de 28 hommes du navire.

Pour le voyage de 21 heures dans la région laurentienne, par exemple, les frais de pilotage s'élèvent à $1,430 en plus des frais d'entrée au bassin et de double pilotage. Le coût de l'équipage s'élève à $1,224 pour le même voyage.

Selon M. Desmarais, les équipages canadiens connaissent nos voies fluviales comme le revers de leur main et il est futile d'obliger le pilotage parce que la présence d'un pilote n'est pas utile sur la passerelle d'un navire canadien. Le président de la DMA verrait plutôt qu'on laisse au capitaine la discrétion quant à l'emploi d'un pilote.

Si les tarifs de péage sont haussés et que le Canada étend sa politique de pilotage obligatoire au-delà de la Voie maritime jsuqu'aux Grands Lacs, les tarifs du transport maritime pourraient ne plus être compétitifs.

Actuellement, le prix du transport à la tonne est de 42 cents de moins par navire que par train. Mais si le Canada plafonne les tarifs ferroviaires et agit de telle sorte que les tarifs maritimes doivent être haussés, il se pourrait, selon M. Desmarais, que le minerai de fer en provenance de la Côte Nord soit transporté par train vers les zones industrielles des Grands lacs et que les tarifs du transport du blé par navires en provenance de l'Ouest soient haussés et se répercutent sur les prix à la consommation. Actuellement, les navires vont de l'est à l'ouest avec du minerai et reviennent de l'ouest avec du blé. Le transport à sens unique signifierait une perte énorme.

Selon le conférencier, le transport maritime a survécu au Canada pour deux raisons: la première est le coût inférieur qu'il représente pour le transport des marchandises et la deuxième est l'efficacité des navires modernes.

Citons à ce dernier chapitre un exemple. Un grand navire de lacs transporte un million de boisseaux de céréales soit suffisamment de blé par voyage pour produire trois pains pour chaque citoyen canadien. Il faudrait un train de 5 milles de long, ce qui est inconcevable, pour transporter une telle quantité. Mais ce qu'il y a d'intéressant, c'est l'économie d'énergie que le transport maritime représente. Le navire consomme un gallon de carburant par 500 tonnes au mille alors que, pour le même gallon, le train transporte 200 tonnes au mille et l'avion 4 tonnes au mille.

Selon M. Desmarais, on n'encourage pas suffisamment la construction navale au Canada avec des subventions décroissantes qui seront de l'ordre de 8% en 1980 alors qu'aux Etats-Unis, on est passé de 35% à 45% au cours des années récentes. Au surplus, les crédits de la Société pour l'expansion des exportations et les remboursements douaniers ne sont disponibles que pour les étrangers qui font construire des navires au Canada. Paradoxe, selon M. Desmarais, puisque s'il est intéressant de vendre des navires aux étrangers, il est encore plus vital d'en vendre aux Canadiens qui les exploiteront pour le bénéfice du Canada.

Or, le financement des navires est difficile au Canada. Les banques hésitent à consentir des hypothèques et cette situation devrait être corrigée par le gouvernement.

Louis-R. Desmarais

Enfin, les mesures que préconise le président de la DMA auraient pour effet de lancer la marine marchande canadienne sur la scène internationale.

Actuellement, la Canada Steamship Line possède un océanique le "Chambly Era" (l'ancien Fort Chambly de 8,500 tonneaux) qui a été modifié et qui navigue dans la Méditerranée battant pavillon de Singapour et géré par des armateurs grecs.

Selon M. Desmarais, il s'agit d'un apprentissage: éventuellement, la flotte canadienne pourrait contribuer aux exportations et importations canadiennes à travers le monde.

Samson déclaré coupable

par Clément Trudel

Robert Samson, ancien agent de la Gendarmerie royale du Canada attaché au service de "sécurité et d'intelligence", a été reconnu coupable hier d'avoir déposé la bombe qui a explosé derrière la maison du président de Steinberg, en juillet 1974. Samson a été incarcéré sur l'ordre du juge Peter V. Shorteno et devrait connaître sa sentence le jeudi, 15 avril. Il est passible de 14 ans d'emprisonnement. La défense a déjà indiqué qu'elle en appellerait du verdict de culpabilité.

Le jury a délibéré environ douze heures avant de faire l'unanimité sur un verdict de culpabilité, à 17 h 20, hier.

L'un des axes de défense de Me Maurice Hébert avait été qu'il était possible qu'un deuxième homme se soit trouvé sur les lieux de l'explosion; ce qui pouvait donner à Samson le bénéfice du doute. Au surplus, avait fait remarquer au juge Me Hébert au tout début du délibéré, le jury aurait dû savoir plus explicitement que la seule présence de Samson sur le lieu de l'explosion n'était pas en soi une preuve de culpabilité.

Ce procès, le deuxième fait à Samson — un premier avait avorté — a donné lieu au témoignage-surprise, en contre-preuve, d'un indicateur de la GRC, Henri Lemire, qui admit avoir collaboré sans rémunération au travail que faisait Samson auprès de groupements de gauche. Lemire eut des contacts avec Samson de 1972 à 1974; il tenta même de recontacter Samson convalescent à l'hôpital général de Montréal mais Robert Samson lui signifia qu'il ne pouvait pas le recevoir. Lemire a admis avoir reçu communication du numéro de téléphone de Samson mais a nié avoir appelé Samson à son domicile pour la période que durèrent les contacts entre l'agent Samson et "l'étudiant" Lemire. Lemire a aussi nié avoir donné ce numéro de téléphone à une tierce personne.

Il fallait l'unanimité des neuf hommes et trois femmes qui composaient le jury pour mener ce procès à terme. Un moment, hier, on a cru que les délibérations allaient se prolonger du fait que le jury a demandé livraison du procès-verbal de l'instruction.

Deux autres possibilités s'ouvraient au jury: acquittement de Samson ou constat de désaccord, forçant un troisième procès.

Le ministère public, représenté par Me Jean Morin, a fait témoigner une quarantaine de personnes, en majorité des policiers qui avaient été chargés du "dossier Samson" ou avaient assuré la garde de Samson à l'hôpital.

La défense avait produit comme principal témoin l' accusé lui-même qui admettait s'être trouvé sur les lieux lors de l'explosion, mais disait avoir été victime d'un "complot" ou d'un "guet-apens", explication que n'a pas retenue le jury. Dans son adresse lundi, le juge Shorteno s'était posé une vingtaine de questions qui tendaient à souligner les faiblesses de l'interprétation de la défense. Etait-il plausible que Samson ait reçu un appel anonyme et se soit fait rouler par des gens qui voulaient se venger... et que cette version ne soit révélée que près de deux ans après l'incident?

On peut souligner que la Couronne n'a pas fait préciser à Mme Mitsy Dobrin, propriétaire de la maison endommagée par l'explosion et femme du président de Steinberg, si elle avait déjà reçu des téléphones de menace antérieurement, ou si elle connaissait de quelque manière l'agent Robert Samson. Mme Dobrin a affirmé avoir été éveillée par un appel téléphonique et non par la déflagration. Les dégâts causés à l'arrière du 407 Lazar, à Ville Mont-Royal, ont été réparés en moins d'une journée, au coût approximatif de $1,400.

Samson a fait partie de la GRC durant un peu plus de sept ans. Il a été remercié à la suite de l'incident à la bombe.

Le principal enquêteur de la police de la CUM en cette affaire, le sergent Howard Langlais, avait collaboré avec Samson et d'autres membres de la GRC à des tâches policières "antisubversives". Samson, d'après le témoignage de Henri Lemire, était chargé de recueillir des données, d'enquêter sur la "situation générale au Québec" dans le but d'assurer "la sécurité de l'Etat fédéral", selon l'expression utilisée par l'avocat de la défense qui contre-interrogeait Lemire.

Samson, célibataire, logeait dans un appartement du boulevard La Salle en juillet 1974; il fut mis en preuve que l'explosion chez les Dobrin se produisit vers 1 h du matin, que Samson se fit conduire chez sa mère, rue Ethel à Verdun. Du domicile de Mme Samson, un ami d'enfance conduisit Samson à une clinique de Verdun (arrivée vers 4 h du matin).

La clinique demanda un transfert à l'hôpital général où fut opéré le même jour celui qui vient d'être trouvé coupable d'avoir déposé une bombe: il était blessé au visage, aux bras, aux mains et aux jambes et a perdu l'usage de son oreille gauche depuis l'incident.

Le financement de l'éducation

Un dossier de la CEQ soutient que le Québec investit moins et dépense plus mal que l'Ontario

par Angèle Dagenais

La Centrale de l'enseignement du Québec a rendu public hier son dossier "Québec-Ontario", une étude comparative des dépenses en éducation, des taux de scolarisation et des taux de fréquentation scolaire entre les deux provinces.

Le rapport, présenté par le président de la centrale, M. Yvon Charbonneau, est une étude qui, à l'origine ne visait qu'à établir des comparaisons salariales entre les enseignants des deux provinces mais qui, par la suite, prit des proportions beaucoup plus imposantes et s'étendit sur une période de trois mois.

S'appuyant sur des données "consolidées" de Statistiques Canada, c'est-à-dire des données qui tiennent compte de toutes les injections de fonds et les dépenses de l'ensemble des systèmes éducatifs des deux provinces, l'économiste de la CEQ, M. Renald Marchand (signataire de l'étude) en est arrivé à des conclusions qui démentent formellement les allégations du gouvernement libéral selon lesquelles le Québec après quinze année de réformes et de rattrapage, a atteint son "rythme de croisière" en éducation. Selon M. Yvon Charbonneau, cette idée véhiculée abondamment par les ministres québécois, M. Bourassa en tête, est "une enflure et une déformation dangeureuse de la réalité".

Depuis 1970, le gouvernement du Québec affirme que la démocratisation de l'enseignement est chose faite et que l'effort "fantastique" des années 1960 à 1970 a porté ses fruits, de sorte que l'on peut songer à affecter les ressources financières à d'autres priorités que celle de l'éducation.

Or le dossier "Québec-Ontario" révèle que la situation du financement global de l'éducation au Québec, comparativement à celle de l'Ontario, est pire que celle qui régnait avant les années 60, l'écart entre les dépenses passant à 39.5% en 1973-74 alors qu'il était de 36% en 1960.

L'étude indique que si le Québec a réussi à réduire son écart avec l'Ontario au niveau des dépenses en éducation entre 1960 et 1965, l'abaissant à 26.3% et rattrapant ainsi partiellement le retard accumulé, il n'a su maintenir son effort et la situation ne fait que se détériorer depuis 1965. Les dépenses de l'Ontario pour le secteur particulier de l'éducation élémentaire et secondaire étaient en 1960 de 46% supérieures à celles du Québec. En 1965, la province voisine n'allouait plus que 27.1% de plus que le Québec dans se secteur de l'éducation.

Le rapport démontre que non seulement le Québec investit beaucoup moins que l'Ontario dans son système d'éducation, mais en plus il dépense plus mal ses fonds que l'Ontario. En effet, le Québec en 1971 consacrait 4.2% de moins pour le salaire des enseignants et 60.8% de moins en matériel didactique que la province voisine. Par contre le Québec a dépensé au cours de cette même année 140% de plus que l'Ontario en dépenses de type organisationnel, c'est-à-dire administration et transport des étudiants.

A cause de ses quatre niveaux d'enseignement, comparé aux trois niveaux de l'Ontario, et de ses subdivisions linguo-religieuses, le Québec multiplie les petites administrations scolaires et doit soutenir une administration lourde et coûteuse, selon M. Yvon Charbonneau. De plus la centralisation régionale des polyvalentes du secondaire occasionne des frais de transport qui représentaient en 1971, 10.3% des dépenses d'exploitation du Québec comparativement à 3.5% en Ontario durant la même année. M. Charbonneau a rajouté à ce chapitre que l'Ontario ne débourse pas $131 millions pour financer à même les fonds publics un système d'éducation privé.

Une troisième conclusion du rapport souligne que les Québécois payent 32.2% de plus d'impôts que les Ontariens alors que le gouvernement alloue 17.3% de moins à l'éducation que l'Ontario. En effet, le dossier "Québec-Ontario" révèle qu'en 1972, les gouvernements provincial et locaux du Québec récupéraient $954 par personne alors qu'en Ontario, ce montant était de $926. Toutes proportions gardées, les Québécois payaient donc 32.2% de plus que leurs voisins car ces chiffres sont calculés sur des revenus personnels per capita de $3,402 au Québec et $4,366 en Ontario, pour une population de 6 millions au Québec et de 7.8 millions en Ontario.

Conclusion surprenante, le rapport indique que si le taux de fréquentation du Québec était égal à celui de l'Ontario, il y aurait eu en 1971 (toutes proportions gardées) près de 110,000 personnes de plus dans le système d'éducation québécois. Selon la CEQ les 110,000 élèves absents du système scolaire du Québec ne sont pas des absents causés par la dénatalité au sein de la population, mais proviennent du manque d'accessibilité à certains secteurs de l'enseignement (maternel, cégep) et de l'inhumanité des écoles qui engendre l'abandon scolaire, notamment au niveau secondaire. En 1975-76, 50,000 jeunes entre 15 et 25 ans manquent à l'appel dans le système d'éducation du Québec, comparativement à l'Ontario.

Le public et le Front commun

Les objectifs, oui; les moyens, non

par Louis-Gilles Francoeur

Selon un sondage CROP, rendu public hier soir sur les ondes de Radio-Canada, une grande majorité des Québécois appuie les thèses et les revendications des 180,000 syndiqués du front commun, tout en étant beaucoup moins favorable, par contre aux mesures de harcèlement, voire à une éventuelle grève générale.

Le sondage indique par ailleurs que la majorité des sydinqués du front commun se disent défavorables au recours à la grève générale, soit 60.7%, et qu'ils imputent une partie de la lenteur actuelle des négociations à l'existence de la superstructure intersyndicale.

Le sondage, commandé le 10 mars dernier par le service des nouvelles de Radio-Canada, aurait dû normalement être publié la veille même du vote provincial sur la grève générale, auquel songeaient les centrales il y a trois semaines. Le recours à un tel vote, a été écarté par le Conseil d'orientation du front commun à la suite du vote provincial du 17 mars dernier sur les grèves sporadiques.

D'après le sondage, 53% des Québécois pensent que la situation s'est singulièrement détériorée dans l'enseignement, depuis quelques années. 41% des répondants en imputent la faute au gouvernement alors que seulement 20% en attribuent la responsabilité aux enseignants ou aux commissions scolaires (9%).

Les travailleurs du front commun, interrogés eux aussi, sont en général du même avis: 58.4% constatent une diminution de la qualité de l'enseignement et 51% y voient la faute du gouvernement. 13.5% des syndiqués interrogés attribuent cette responsabilité à leurs collègues de l'enseignement.

La population pense en général que les enseignants ont des salaires convenables (50%); 34% parlent de "mauvais" salaires. Comme il fallait s'y attendre, les membres du front commun sont d'un avis contraire: pour 62.9%, les salaires des professeurs sont insuffisants. C'est dans la métropole que les revendications salariales des enseignants obtiennent le plus de sympathie. En province, on pleure beaucoup moins sur leur sort.

S'il faut une autre preuve de l'efficacité de la campagne de sensibilisation du front commun sur les problèmes du milieu enseignant, un exemple suffira. 48% des personnes interrogées jugent trop élevé le ratio maitre-élèves, comparativement à 26.1% d'un avis contraire. Quelque 71% des syndiqués du front commun considèrent le ratio trop élevé, comparativement à 20.8% qui s'en déclarent satisfaits.

Le portrait n'est pas aussi net du côté des affaires sociales, où, par contre, on attribue de façon assez unanime la diminution de la qualité des soins au régime provincial d'assurance-maladie. Dans ce secteur, 36% des repondants parlent de "détérioration" des services et 57% y voient un effet de la "castonguette". Un nombre égal de personnes, soit 26%, affirment que la qualité des soins est demeurée la même ou qu'elle s'est améliorée.

Quant aux conditions de travail dans le secteur hospitalier, 44% des Québécois les jugent "bonnes", 30% "mauvaises" et 26% n'en savent rien. Les syndiqués du front commun, dans une proportion de 44%, les jugent mauvaises, comparativement à 37% "bonnes" et 19% avouent ne pas s'y connaitre.

La majorité des Québécois, par contre, jugent les syndiqués de ce secteur "mal payés", 36% "bien payés" et 24% n'en savent rien. Ici encore, les proportions augmentent du côté du front commun: 62% ont la conviction que les salaires sont mauvais, comparativement à 19% ayant exprimé un avis contraire. Quelque 20% des syndiqués affirment ne pas avoir d'opinion sur le sujet.

On découvre d'autre part dans le sondage commandité par Radio-Canada, que 68% des Québécois désapprouvent le recours à la grève générale tandis que 42% appuient l'utilisation de cette arme syndicale. Le harcèlement provoque le mécontentement de 59% de la population et reçoit l'appui du tiers des répondants.

Si 61% des membres du front commun désapprouvent le recours à la grève générale, 34% favorisent ce moyen de pression. Dans le camp syndical, les avis sont partagés à propos des grèves tournantes et de la grève du zèle. La moitié (50%) approuvent les premières et 46% la seconde hypothèse.

Près de la moitié des Québécois se disent enfin favorables à l'adoption d'une loi spéciale pour régler le conflit mais 43% des répondants désapprouvent ce moyen. "La nomination d'un arbitre, dit l'analyste de CROP, est le seul des gestes proposés qui s'attire l'approbation des répondants: près des trois quarts (74%) se disent d'accord avec cette solution alors que 18% y sont opposés." Le public rejette aussi les augmentations de taxes, les fermetures d'écoles et la limitation des soins dispensés comme façons de résoudre le conflit. Les moins de 35 ans rejettent toute solution législative, contrairement aux moins scolarisés et aux personnes âgées.

Les syndiqués rejettent aussi, à 72%, les solutions législatives (23% sont d'accord avec une loi) mais ils pensent dans une proportion voisine de 55% qu'une telle loi devrait être respectée. Le tiers des membres du front commun affirment qu'il faudra défier les solutions législatives dans l'enseignement et 32% sont du même avis dans le cas des hôpitaux.

Quelque 43% des Québécois pensent que la création du front commun est favorable aux 180,000 syndiqués qui en font partie. 34% pensent le contraire. La moitié des syndiqués y voient un avantage mais un pourcentage surprenant (40%) pensent être défavorisés par l'existence de la superstructure intersyndicale.

Il est surprenant de constater en dernier lieu que l'existence du front commun aura pour effet de retarder la négociation dans l'esprit de 49% des syndiqués. 38% pensent que cette superstructure aura pour effet de hâter un règlement rapide du conflit. Le public, de son côté est plus optimiste: 43% des personnes interrogées ont exprimé l'avis que la présence du front commun accélérera la négociation alors que 42% sont d'un avis contraire.

Un ministre rafraîchissant . . .

QUEBEC — Bravant le protocole, écourtant les présentations et prenant un café matinal avec quelques journalistes, le ministre français de l'Education nationale, M. René Haby, a continué hier à se moquer des règles des visites ministérielles en provenance de la mère-patrie, habituellement faites de mystères le long des tapis rouges déroulés temporairement au Parlement et de ridicule petit auvent fleur de lysé qui se déploie à la Porte du Sauvage.

Il est heureux, cet homme, de visiter le Québec en promesse de printemps, et il le dit; il est passionné par la réforme de l'enseignement élémentaire et secondaire qu'il pilote chez lui, et il en parle avec le zèle d'un concepteur et non celui d'un vendeur agressif; il est venu au Québec pour "étudier" l'organisation pédagogique d'ici et n'a cure d'étaler pour la galerie des projets d'échanges qui feraient peut-être une manchette aujourd'hui tout en demeurant aux limbes demain.

Si sa sobriété de style déçoit en coulisses les fébriles amateurs de déclarations bilatérales, ou les nostalgiques de la grandeur gaullienne, elle rafraichit singulièrement, en ce pays et par ces temps troublés, la profession de ministre, et particulièrement celle de ministre de l'Education.

"Nos systèmes évoluent vers une certaine convergence", constate-t-il gentiment. Il faut l'espérer, en partie. Car si nos manuels d'histoire de l'éducation et de systèmes comparés nous ont appris que l'esprit centralisateur de Napoléon a créé une sclérose perpétuelle dans l'école française, il faut en rabattre un peu aujourd'hui, quitte à nous délester de notre confort de parvenus des réformes scolaires. (Bien des contemporains croient encore que nous avons le meilleur système d'éducation au monde, participant de l'Amérique et de la France, n'est-ce pas...)

La France et son ministre de l'Education ont au moins le courage, entre autres, de sortir de leurs cartons discrets les projets de réforme de la formation professionnelle précoce au secondaire et de redonner aux jeunes qui entreront tôt sur le marché du travail la certitude de n'être pas parqués dans des filières "pratiques" dès le début de leur adolescence.

Plus encore, elle envisage de "faire de l'enseignement technique une méthode d'enseignement pour tous" puisque c'est une "richesse qu'on ignore". Ancien instituteur, M. Haby sait de quoi il retourne.

Et si l'état des autoroutes de Navarre comme des communications téléphoniques parisiennes fait l'interminable délice des bavards "retours d'Europe" ici, on souhaiterait autant de publicité au système d'écoles maternelles qui ont fait le plein des enfants de quatre à six ans, et dont la priorité actuelle est d'y arriver pour les enfants de deux et trois ans.

Evidemment, les lycéens sont présentement dans la rue à Paris, et du haut en bas de la pyramide scolaire française, M. Haby se fait chicaner et chahuter sur le détail comme sur l'esprit de la réforme qui porte son nom depuis un an. Sans doute ont-ils partiellement raison aussi. Mais on aime bien penser que c'est un pédagogue, même doublé d'un homme politique, qui leur répond.

M. Haby fait aujourd'hui le détour de rigueur par Ottawa pour rencontrer Mme Jeanne Sauvé, MM. Faulkner, Chrétien et MacEachen. Au Québec, il s'est entretenu surtout avec le ministre de l'Education M. Jean Bienvenue, et avec M. Bourassa. On a supprimé du programme les visites aux établissements scolaires, par crainte de remous; mais le ministre aura au moins pu déambuler sur le campus de l'Université de Montréal, un calme dimanche après-midi.

— LISE BISSONNETTE

Ottawa ferme son ambassade à Beyrouth

OTTAWA (PC) — Le Canada a fermé provisoirement son ambassade à Beyrouth à la suite des violents combats qui font rage dans la capitale libanaise.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré, mardi, que le chargé d'affaires et des membres du personnel avaient quitté Beyrouth en direction d'Athènes et qu'ils poursuivraient leur travail dans la capitale grecque jusqu'à ce que la situation redevienne stable au Liban.

Toujours selon ce porte-parole, l'ambassade a été fermée à cause "d'une grave détérioration de la situation".

Il est devenu impossible pour l'ambassade de fonctionner normalement.

LE DEVOIR Page 3 Montréal, mercredi 31 mars 1976

LE NORD ? Bien sûr ... mais aussi
23 vols par semaine pour —
OTTAWA, HAMILTON, PITTSBURGH,
WINDSOR / DETROIT
NORDAIR
Le vol aux heures d'affaires

Victor Goldbloom. (Téléphoto CP)

Québec fixe à $200 millions la part de Montréal dans le déficit olympique

par Bernard Descôteaux

Le gouvernement québécois a invité officiellement la Ville de Montréal à participer au partage du déficit olympique en la priant d'inscrire une somme de quelque $200 millions à son budget pour l'exercice financier 1976-1977 qui sera déposé à la mi-avril.

C'est ce que nous a indiqué le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, qui a précisé qu'au surplus les autorités municipales de Montréal avaient été avisées qu'elles ne devaient pas compter cette année sur des subventions d'appoint ou d'équilibre budgétaire comme par le passé en considérant l'effort fait par le gouvernement qui a remboursé à Montréal $225 millions par l'entremise de la Régie des installations olympiques.

La déclaration de M. Goldbloom vient ainsi confirmer que la Ville de Montréal devra cesser en quelque sorte de croire aux vertus de l'autofinancement des Jeux olympiques, vertus que les autorités municipales ont invoqué jusqu'à maintenant pour refuser d'inscrire au budget une participation municipale à la construction des installations olympiques.

Par le passé, on ne retrouvait que deux lignes dans le budget de Montréal au sujet des Jeux. Une première indiquant le montant des dépenses prévues pour la construction, et une deuxième indiquant le même montant comme compte à percevoir du COJO, si bien qu'au total il n'en coûtait pas un sou à la ville pour la construction des installations olympiques.

Depuis l'adoption du dernier budget en avril dernier, la situation a évolué dans ce dossier. D'une part le gouvernement du Québec a pris en main la construction des principales installations olympiques, et d'autre part le déficit prévu qui se situe entre $800 et $900 millions ne permet plus de croire aux vertus de la formule de l'autofinancement complet des Jeux.

Montréal se voit donc forcé par le gouvernement à prendre à sa charge une partie du déficit olympique. Selon les indications données par M. Goldbloom, il faut conclure que la Ville de Montréal se verra obligée d'aller sur les marchés financiers pour emprunter cette somme d'environ $200 millions dont il est question.

En pratique les conséquences de la quasi mise en demeure que sert à Montréal le gouvernement de M. Bourassa ne se feront sentir sur le compte de taxes des contribuables que lors de l'exercice financier 77-78 alors que commenceront les remboursements d'un tel emprunt. A court terme, un tel emprunt fera cependant augmenter sensiblement la dette obligataire de Montréal et risquera de réduire d'autant sa marge de crédit sur les marchés financiers.

Il faut remarquer toutefois que le ministre des Affaires municipales a indiqué que Montréal pourrait profiter des effets positifs de l'aide que pourrait apporter au Québec le gouvernement fédéral si jamais les négociations entreprises sur la question du déficit olympique devaient aboutir.

C'est aussi en considération des efforts faits par Québec en remboursant une sommme de $225 millions à Montréal relativement aux dépenses faites par celle-ci pour la construction des installations olympiques, que le gouvernement a décidé de ne pas apporter d'aide particulière à la ville cette année. Régulièrement celui-ci, par le passé, aidait Montréal par une subvention d'appoint à équilibrer son budget.

Une telle décision risque de mettre les autorités municipales dans l'embarras alors qu'elles cherchent par tous les moyens d'éviter une hausse du taux de taxe. Celles-ci devront donc se contenter de l'augmentation naturelle de leurs revenus et tenter de restreindre l'augmentation des dépenses au niveau de l'augmentation des revenus.

Toutefois une rapide revue des revenus et des dépenses de Montréal porte à croire qu'il sera difficile d'éviter toute hausse du taux de taxe, même si dans les milieux gouvernementaux de Québec on reconnait aux autorités municipales une virtuosité peu commune dans la préparation des budgets.

En tenant compte des sources de revenus normales de la ville, soit taxes foncières, taxes d'affaires, subventions gouvernementales, partage de la taxe à la consommation, on peut établir à $50 millions environ l'augmentation naturelle des revenus.

Au chapitre des dépenses, l'augmentation sera fort probablement équivalente à l'augmentation survenue l'an dernier soit $80 millions. Il n'est pas inutile de rappeler que cette année Montréal doit renouveller les contrats collectifs de travail de l'ensemble de ses employés municipaux, ce qui représente une augmentation de la masse salariale d'au moins $40 millions. A cela il faut ajouter la croissance naturelle des dépenses, mais surtout les obligations dont Montréal héritera après les Jeux avec l'entretien d'une bonne partie

Voir page 6: Déficit

Les réparations d'auto

Le garagiste ne pourra pas modifier son évaluation sans un accord écrit

par Gilles Lesage

QUEBEC — La réparation d'automobiles et la vente d'autos usagées seront soumises à des exigences plus sévères, en vertu du projet de loi 7 sur la protection du consommateur présenté hier à l'Assemblée nationale.

Ces dispositions entièrement nouvelles font partie de la refonte de la loi 45 adoptée à l'été 1971.

Le projet édicte certaines règles applicables à toute réparation d'automobiles. Ainsi, pour ce qui a trait à l'évaluation:

- si un garatisge exige un prix, il devra en avertir le consommateur et lui divulguer le coût de l'évaluation;
- toute évaluation acceptée par le consommateur liera le garagiste;
- le garagiste ne pourra modifier son évaluation sans le consentement écrit du consommateur, sauf si une augmentation justifiée n'excède pas 10% du total de l'évaluation originale;
- le garagiste devra remettre au consommateur qui l'exige toute pièce qui a été remplacée sur le véhicule.

De plus, la nouvelle loi prévoit des mesures additionnelles lorsque le prix des réparations est de $150 ou plus. Dans ce cas, le garagiste devra fournir une évaluation écrite et fort détaillée, à moins que le consommateur n'y renonce, également par écrit. Dans ce cas également, le garagiste devra garantir le bon fonctionnement des pièces remplacées ou réusinées durant un mois ou mille milles, selon l'échéance la plus rapprochée.

D'autre part, l'acheteur d'une auto d'occasion ou usagée sera mieux protégé par la loi refondue.

Ainsi, le contrat de vente devra être écrit et contenir des informations précises destinées à éclairer le consommateur. Le commerçant est assujetti à l'obligation statutaire de 50% des frais de réparation du moteur et du rouage d'entrainement. Cette obligation est valable pour une période de deux mois à compter de la livraison.

Le commerçant doit fournir au consommateur un certificat attestant que l'auto d'occasion satisfait aux normes d'inspection mécanique déterminées par le gouvernement, dans les règlements d'application au code de la route.

L'intermédiaire à honoraire dans la vente d'une auto usagés sera aussi assujetti à l'obligation de commerçant.

Le contrat devra contenir plusieurs renseignements, dont le prix et le millage de l'auto, son année de fabrication, le nom du dernier propriétaire et l'usage qu'il faisait de l'auto, les réparations effectuées par le commerçant.

La loi prévoit la possibilité que des mentions du contrat soient affichées sur le véhicule lui-même.

Le commerçant peut se libérer de son obligation d'effectuer des réparations en remboursant au consommateur le prix de vente. L'obligation du commerçant est maintenue sans tenir compte du fait que l'auto change de propriétaire.

Le projet de loi interdit toute manipulation du totalisateur de milles ou de kilomètres. Si cet accessoire est défectueux, il doit être immédiatement réparé ou remplacé, et le nouvel instrument doit indiquer le même nombre de milles que sur le précédent.

Le projet de loi comporte par ailleurs de nouvelles dispositions concernant les vendeurs ou commerçants itinérants. C'est ainsi que:

- la limite des contrats couverts à ce titre est abaissée de $25 à $10;
- la période de "réflexion" ou de bris du contrat par le consommateur est portée de cinq à dix jours ouvrables;

Voir page 6: Garagiste

Un code d'éthique

Plusieurs pratiques interdites

QUEBEC (par Gilles Lesage) — De nombreuses pratiques sont interdites par la refonte de la loi sur la protection du consommateur (bill no 7), qui constitue en quelque sorte un code d'éthique élémentaire pour le commerçant, le manufacturier et le publicitaire.

Le projet de Mme Bacon fait état de nombreuses pratiques qui ont pour effet d'induire le consommateur en erreur et souvent de vicier son consentement.

Selon la nature des pratiques interdites, la loi prévoit des sanctions pénales ou à la fois civiles et pénales. Le directeur de l'Office de protection du consommateur peut, par une injonction, forcer le commerçant à mettre fin à ces pratiques. Toutefois, la loi visant plus à protéger qu'à punir, le commerçant pourra dans certains cas s'engager à s'abstenir désormais des pratiques interdites, aux conditions déterminées par le directeur.

Parmi les pratiques interdites, il y a les suivantes:

- interdiction de faire de la publicité, à des fins commerciales, destinées à des enfants de moins de 13 ans (c'est peut-être la fin du règne de Patof!);
- attribution fausse de certaines caractéristiques à un bien;
- réticence sur un fait important;
- prétention fausse qu'un bien est disponible en une certaine quantité ou en quantité suffisante pour repondre a la demande;
- dissimulation des motifs véritables pour lesquels un vendeur entre en communication avec un consommateur ou le sollicite;
- interdiction de faire parvenir à un consommateur un bien qu'il n'a pas sollicité;
- interdiction d'offrir une prime, sauf si celle-ci consiste en un service ou un rabais sur achat futur, et si le consommateur a le choix entre la prime ou la valeur en argent;
- un manufacturier ne pourra refuser de remplir la garantie parce qu'il n'a pas reçu le document qui la constate ou parce que ce document n'a pas été validé par le commerçant;
- interdiction de toute publicité concernant le crédit faite dans le but d'informer le consommateur sur les biens et services qu'il peut se procurer avec ce crédit.

Les pratiques interdites donnent lieu à trois types de recours, administratifs, pénaux et civils. Les sanctions pénales et les peines prévues en pareil cas sont une amende minimale de $300, ou l'emprisonnement d'au plus six mois pour une première infraction et, dans le cas d'une corporation, d'une amende d'au moins $1,500.

D'autre part, le projet prévoit que:

- toute maison vendue selon une maison-témoin (communément appelée "modèle") devra faire l'objet d'un contrat écrit, et le commerçant sera tenu de la construire selon des plans et devis conformes aux règles de l'art; tel quel, ce projet va moins loin que celui qu'avait prévu M. William Tetley;
- certains contrats de louage de services à exécution successive pourront être résiliés de façon unilatérale par le consommateur, en tout temps, par un avis écrit au commerçant; en tel cas, le consommateur devra acquitter le prix des services rendus et payer 10% des services à rendre jusqu'à concurrence de $50.

au gré du temps

Les bons maux

Il fut un temps où le patronage en politique était considéré comme une malhonnêteté scandaleuse. A cause de lui, des gouvernements ont été ruinés.

Les temps ont changé. La pratique du favoritisme, de la protection, du népotisme est devenue courante. On a fini par l'admettre comme un mal nécessaire. Voyez la plupart des individus en affaires; ils savent que pour obtenir les faveurs des puissants, il faut établir des contacts, cultiver des relations utiles, mendier, s'humilier.

Les purs n'ont pas arrangé les choses. Forts de leur mérite et de leur compétence, ils ont, par leur indépendance et leur orgeuil, ignoré avec mépris les puissants qui pouvaient leur venir en aide.

Le peuple, face à ce dilemme, est donc réduit à adopter devant le patronage cette attitude paradoxale: personne n'en veut mais tout le monde y tient.

Albert BRIE

COURS DE POTERIE
Initiation à la céramique
Tournage — Façonnage
Composition des glaçures
Inscription immédiate pour les sessions débutant le 12 avril et le 5 juillet au :
Centre de céramique
Poterie Bonsecours
433 est, Notre-Dame
Vieux-Montréal
844-6253
854-6165
Permis culture personnelle no : 749 885

Commandez maintenant
Écussons de Familles
Cadeaux uniques pour toutes occasions : Fête des Pères, Fête des Mères, Anniversaires, etc...
Plus de 50,000 armoiries canadiennes venant de France, Italie, Espagne, Allemagne, etc... Disponibles sur plaques murales, peintes à la main. Bagues, chevalières gravées avec écusson. Cadeaux uniques pour toutes occasions. Plaques murales $30.00 et plus.
Fait sur commande
Maison Heraldic House
Place Bonaventure
Le Viaduc - Montréal
861-2989

10 1/2 %
rendement à l'échéance
OBLIGATIONS
municipales
scolaires
hôpitaux
cégeps
demandez notre LISTE
McNeil Mantha Ltée
Fondée en 1930
210 St-Jacques
845-8201
Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Nom .....
Adresse .....
Tél.: .....

Château d'aujourd'hui
le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage

Notre Fête!
L'extravagant Château d'Aujourd'hui fête son 10ième anniversaire. Vous serez sage d'en profiter. En effet, plusieurs de nos pièces portent une étiquette qui indique un prix spécial.
Visitez les 3 Château d'Aujourd'hui et découvrez l'authentique moderne.
Nous serons heureux d'imaginer avec vous votre nouvel environnement.
A bientôt,
Paul Pelletier
Président
Il y a trois Château d'Aujourd'hui:
• 6370 St-Hubert • 6375 St-Hubert, Montréal • 1125 boulevard St-Martin, Laval
Téléphone: 382-4710.
* En vigueur du 10 mars au 10 avril

éditorial

Un climat de fin d'époque

Du sondage que l'Institut québécois de l'opinion publique vient de réaliser pour le compte du DEVOIR, de la Gazette et du réseau anglais de Radio-Canada, il se dégage une impression à la fois nostalgique et anxieuse qui rappelle les fins d'époque, avec leur mélange d'attachement presque viscéral à des habitudes révolues et d'inquiétude en face de l'avenir.

Il faut se garder des généralisations faciles. Devant les changements brusques qui secouent la communauté anglophone du Québec depuis une décennie, un grand nombre de non-francophones réagissent avec une indéniable santé. Le nombre des anglophones qui parlent le français n'a cessé d'augmenter. Chez les Québécois qui ont l'anglais comme langue maternelle, il atteint aujourd'hui 39%; chez les non-francophones qui ont une langue maternelle autre que l'anglais, il dépasse 52%. De même, la proportion des anglophones qui ont la conviction d'appartenir au Québec d'une façon plus forte qu'autrefois s'élève seulement à 16%; mais quand on ajoute à ce chiffre la somme de ceux qui ont un sentiment d'appartenance québécoise aussi prononcé que par le passé, l'addition embrasse 62% des non-francophones du Québec.

Ces brèves éclaircies ne sauraient toutefois faire oublier que le paysage général est plutôt gris et lourd. Ainsi que le font observer dans les leurs conclusions les enquêteurs de l'IQOP, les citoyens non-francophones ont été fortement dérangés, voire perturbés, par les changements des dernières années. Cela explique que, si l'on fait abstraction des modérés, toujours plus nombreux mais souvent aussi plus passifs et impuissants, les réponses pessimistes ou négatives ont très généralement tendance, dans ce sondage de l'IQOP, à l'emporter sur les réponses optimistes.

•

Qu'un profond malaise habite la communauté anglophone et embrasse même les non-francophones ayant une langue maternelle autre que l'anglais, cela est amplement confirmé par le sondage de l'IQOP. Que l'on considère la force du sentiment d'appartenance au Québec, l'opinion que les non-francophones se font des avantages offerts par le Québec et les autres provinces, le jugement comparatif des non-francophones sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui, l'avis exprimé sur la Loi 22 et les autres changements apportés par le gouvernement québécois, la manière dont on perçoit les chances d'avenir des enfants de foyers non-francophones, le degré de satisfaction à l'endroit des gouvernements en place à Québec et Ottawa, la signification attribuée aux changements linguistiques récents: presque partout, on sent courir à travers les résultats du sondage un sentiment de nostalgie pour un passé qui ne reviendra plus et d'inquiétude en face d'un avenir imprévisible. Ce sentiment est implanté avec une intensité presque égale dans toutes les catégories d'âge, dans tous les groupes professionnels. Il est sans doute plus fort chez les femmes que chez les hommes, chez les anglophones de vieille souche que chez les anglophones d'adoption récente: rien, dans le sondage, ne permet toutefois de le confiner à des groupes particuliers. On observe, entre autres, qu'il est généralement aussi prononcé chez les jeunes que chez les anciens.

On se serait attendu, devant une attitude aussi pessimiste, à ce que les non-francophones se montrent disposés à quitter en masse le Québec. Il n'en est heureusement rien. Autant chez les jeunes que chez les vieux, on observe au contraire une forte inclination à rester ici, où l'on a ses racines. Que cette disposition traduise un sentiment d'impuissance ou une volonté arrêtée de se battre sur place, peu importe. Un fait majeur demeure: les non-francophones, dans une proportion qui atteint 85%, estiment qu'il faut rester ici.

A ce tableau, vient toutefois s'ajouter une ombre sérieuse. Il semble que l'on se méprenne encore grandement sur la portée des changements survenus et que l'on soit tenté, en conséquence, de se buter plutôt que de s'ouvrir aux adaptations nécessaires. Mus par un instinct sûr, les non-francophones ne se montrent pas pressés de se jeter dans les bras d'un parti qui serait issu de leurs rangs: seul un répondant sur trois semble vouloir considérer cette voie dangereuse. On semble vivre, par contre, comme si les changements introduits par la Loi 22 et le climat politique nouveau du Québec ne devaient être que des accidents de parcours éphémères. La volonté de lutter pour revenir au confortable statu quo ante est très forte. La volonté de s'adapter, en contre-partie, se révèle très faible.

C'est pourtant par la voie d'une adaptation beaucoup plus positive aux défis nouveaux du Québec d'aujourd'hui que les non-francophones pourront vivre heureux et respectés au Québec. Ils ont ici des droits indiscutables, des états de service multiples, que tous doivent respecter. L'harmonie à laquelle ils aspirent exige cependant bien davantage que la froide et distante coexistance dont plusieurs d'entre eux se contenteraient volontiers sous le couvert commode d'un bilinguisme minimal confiné à des sphères étroites de la vie. Les certitudes d'hier, le tranquille complexe de supériorité que nourrirent longtemps les anglophones ont été rudement secoués. L'acceptation lucide et positive d'un Québec qui sera un reflet plus complet de son immense majorité francophone jusque dans ses centres de décision économiques, reste à venir.

•

Forte de sa supériorité économique et technique, et des liens puissants qui la rattachaient au reste du Canada, voire du continent, la minorité anglophone avait pris l'habitude de se comporter au Québec à la manière d'une majorité. Abandonnant aux indigènes la conduite officielle des affaires politiques, elle se contentait volontiers de contenir par son influence économique et financière le pouvoir politique à l'intérieur de limites étroites qui lui laissaient une très large zone de manoeuvre dans les domaines qui l'intéressaient de plus près. Nul n'eût soupçonné, à voir son comportement, qu'elle était fortement minoritaire au Québec.

Aux francophones qui doutaient encore de l'impact des mesures prises ces dernières années, le sondage de l'IQOP apporte au moins la confirmation de l'effet psychologique certain qu'elles ont eu. L'équilibre normal est certes loin d'être rétabli. Avec la Loi 22 surtout, la majorité a néanmoins manifesté sa nette volonté de s'affirmer comme telle dans les sphères les plus importantes de l'activité collective.

Dans ce contexte nouveau, une règle de plus en plus claire s'imposera aux non-francophones; pour agir de manière plus efficace sur la vie collective, ils devront compter moins qu'autrefois sur les moyens "privés" qui firent longtemps merveille. Pour fonctionner efficacement en public, ils devront être capables non seulement de s'exprimer en français mais aussi d'épouser à fond les objectifs de la communauté québécoise. Vu dans cette perspective, le jugement sévère que les non-francophones portent sur des ministres comme Kevin Drummond et Victor Goldbloom paraît souverainement injuste et étroit. Il traduit plus un préjugé dangereux qu'une appréciation équitable.

A mesure que s'affirmera, comme il convient, la loi du nombre, qui est cardinale en démocratie, les Québécois francophones devront se souvenir en contre-partie que la vraie démocratie va beaucoup plus loin que le règne de la majorité et le soi-disant respect des droits de celle-ci. La vraie santé d'une démocratie, écrivait naguère Lord Acton, se mesure au sort qu'elle fait à ses minorités peut-être encore davantage qu'à celui qu'elle assure à sa majorité. Déjà, à cet égard, la Loi 22, malgré tout le mal qu'on en a dit, comporte maintes formes importantes de reconnaissance des droits linguistiques de la minorité. Autant il convient d'implanter encore plus fermement la priorité normale que la Loi 22 entend accorder à la langue française, autant il serait stupide de voir dans des ajustements qu'il pourrait convenir d'y apporter à l'usage un abandon ou une trahison des objectifs visés par la loi.

•

Toute société qui évolue vers un stade adulte éprouve le besoin de se donner des règles plus précises pour l'orientation des rapports entre ses membres. De nos jours, ces règles embrassent non plus seulement les rapports individuels mais aussi les rapports collectifs. C'est cette dernière dimension que les non-francophones du Québec se voient rappeler ces années-ci. Pour l'avoir trop souvent dédaignée, voire méprisée, dans le passé, ils ont eux-mêmes préparé les changements qui se produisent. Il est encore temps, pour eux, d'être aussi les artisans de ces changements. Rien ne justifierait en retour qu'on prétende les obliger à renoncer à une identité à laquelle on vient de voir une fois de plus qu'ils tiennent beaucoup.

Claude RYAN

lettres au DEVOIR

Assis entre deux cultures

M. le directeur,

J'ai suivi avec intérêt les textes parus dans votre journal concernant la discussion entre les professeurs Guy Rocher et Dale C. Thomson sur le problème de l'uniculturalisme et du multiculturalisme. J'ai l'impression que ces messieurs ont des racines profondes dans la terre québécoise. Comme immigrant je n'aurais pas la témérité de participer à cette discussion si on ne parlait pas d'un problème qui me touche profondément. Mes réflexions résultent de mes expériences très personnelles.

Au Canada il y a des minorités culturelles diverses mais en fait il y a seulement deux cultures plus importantes. On peut faire des lois pour la protection d'une culture mais je ne crois pas que cela puisse la sauver si elle n'est plus saine. Certainement, on ne peut pas créer une culture par décret: les dictateurs de notre époque furent des destructeurs et non pas des saveurs. Pour respecter la culture des autres et pour s'ouvrir à une multitude de cultures il est nécessaire que chaque être humain se sente libre et en sécurité dans sa propre culture.

A mon avis on ne peut pas séparer le problème de la langue de celui de la culture. "Qu'est-ce que la culture, en dernière analyse, sinon une certaine manière de recevoir un héritage?" comme l'écrivait Thomas Mann pendant ses années amères d'émigration. Une culture forte ne peut pas exister sans une langue vivante et n'est-ce pas la langue maternelle l'héritage le plus précieux et le plus intime des hommes? A mon arrivée au Canada j'étais conscient du fait que ici, en Amérique du Nord, ma langue maternelle bien aimée deviendrait une langue morte comme le latin de l'Antiquité. La tolérance du gouvernement me permettrait, peut-être, de préserver ma langue et ma culture dans un petit ghetto, mais je suis convaincu que je parlerais une langue stérile.

Vivre, c'est participer à la vie collective quotidienne. Déjà avancé en âge, j'ai trouvé difficile d'apprendre deux nouvelles langues. Cette situation est pour le moins schizophrénique. L'Allemand, même si je le parle encore quelquefois, ne me donne plus la satisfaction émotionnelle d'autrefois et je sais que je ne serai jamais capable de m'exprimer avec la perfection désirée ni en français ni en anglais. C'est dur, mais je pense que le fait le plus grave est qu'un immigrant, surtout quand il est honnête, sait dans son coeur qu'il existe entre deux mondes: entre sa vieille culture qui formait sa personnalité profonde et la culture de son nouveau pays. On ne peut jamais retourner à sa jeunesse et on ne peut non plus garder intacte sa culture d'autrefois. Je doute qu'une douzaine ou plus de cultures différentes puissent avoir une existence spécifique sans vrai pouvoir politique. En ce sens, l'idée d'un multiculturalisme me paraît impossible.

Le difficile pour un immigrant c'est de savoir comment il pourra participer de son mieux à la vie culturelle et collective de sa nouvelle communauté.

Robert LANGSTADT.

Montréal, le 28 mars 1976.

Le SUCO et le Sahara Occidental

Suite à la déclaration de Monsieur l'ambassadeur du Maroc à Ottawa, publiée dans LE DEVOIR du 29 mars, le SUCO désire fournir certaines précisions concernant le séjour au Canada de deux délégués du Sahara occidental, MM. Jamal Zakari et Majid Abduallah, représentant le Polisario.

Il faut souligner tout d'abord que les deux délégués sont ici pour une tournée **d'information.** Jusqu'ici, les grandes agences de presse internationales ont surtout véhiculé le point de vue marocco-mauratanien, en particulier depuis la "marche verte".

Le SUCO désire, en invitant deux Sahraouis, contribuer à rétablir quelque peu l'équilibre dans l'information qui a été jusqu'à maintenant accessible aux gens d'ici. Il s'agit en fait, par cette tournée d'information, de permettre à des représentants du Tiers-Monde de s'exprimer **directement,** sans intermédiaire, au peuple canadien et de faire connaître ainsi la lutte du peuple sahraoui.

Ce n'est pas la première fois que le SUCO, dans le cadre de son programme d'information sur les réalités du Tiers-Monde, invite des délégués de ces pays pour sensibiliser les Québécois et Acadiens aux questions les plus brûlantes relatives au Tiers-Monde.

En ce qui concerne les deux invités, leur nationalité sahraouie ne fait pas de doute. Ils sont tous deux nés dans la Saguia El Hamra, sous la tente, comme la plupart des nomades de leur pays. S'ils n'ont pas de passeport sahraoui, cela se comprend aisément: leur pays n'est guère encore reconnu par la communauté internationale.

Cependant, l'Assemblée générale de l'ONU a reconnu, dès 1966, le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Également, à l'été 1975, une mission de l'ONU chargée d'enquêter sur le terrain en vue de fournir des renseignements précis à la Cour internationale de justice a reconnu l'appui solide dont jouit le Polisario au sein de la population sahraouie.

Par cette campagne d'information, le SUCO, qui s'inquiète de tout ce qui peut diviser le Tiers-Monde, souhaite que l'opinion publique canadienne soit mieux en mesure d'évaluer les enjeux derrière le problème du peuple sahraoui.

Yvon MADORE,
secrétaire général du SUCO
(Service Universitaire Canadien autre mer)

Montréal, le 29 mars 1976

Une tranche de l'histoire de l'Argentine

M. le rédacteur,

La situation a malheureusement repris son cours en Argentine, il y a quelques jours, avec l'avènement de la junte militaire que tout le monde attendait avec impatience. La dégradation était telle que les militaires ne pouvaient absolument pas refuser d'entrer en lice pour le salut de la nation et le bien du public... Ils sont maintenant au pouvoir, et ce sera pour quelque temps. L'Argentine, voulant croire aux mythes, avait ramené de son exil madrilène "El Lider"; elle se retrouve maintenant face à la cruelle réalité. Cet intermède n'aura servi à rien: au contraire, la situation intérieure argentine s'est dégradée à un point tel (économie complètement à terre, terrorisme croissant incontrôlé, et corruption jusqu'au palais présidentiel) que toutes les conditions étaient réunies pour donner aux militaires l'occasion d'entrer en jeu politique comme les sauveteurs nationaux.

En une année de pouvoir éphémère, Juan Domingo Peron n'a pas réussi à exercer un contrôle effectif et total sur ses forces pour essayer de rétablir la paix intérieure et surtout la stabilité économique tant souhaitées par la population argentine. Ne pouvant garder ses propres troupes en main, le président ne pouvait certainement pas avoir une quelconque influence décisive sur le déroulement quotidien des affaires du pays ne pouvant appuyer son autorité sur une base assez solide lui permettant d'entreprendre les changements qu'il désirait apporter. Véritable chef incontesté et homme avec une poigne de fer lorsqu'il était dictateur du pays après la guerre, l'homme ramené de son exil était loin d'être ce qu'il avait été. L'époque était différente, la mentalité et les forces en présence aussi: Peron était demeuré le même, avec les mêmes vues du pouvoir. Peut-être heureusement pour lui, le temps lui était compté, et c'est dans le respect et l'admiration pour un mythe, qui n'a pas été souillé par l'échec de son retour, que le peuple argentin le conduisit en terre. Malheureusement pour l'Argentine, le président lui avait laissé une succession, elle aussi tirée d'une illusion.

Evita Peron, véritable "lider" elle aussi, avait auprès de la population argentine une véritable influence qui venait supporter les pouvoirs dictatoriaux de son mari. D'un charisme dont l'Argentine n'est plus près de connaitre, cette femme avait tous les éléments requis pour diriger. Mais la mort vint la chercher la première; quelques années après Juan Peron devait connaitre l'exil. La légende de cette femme, mère des "monténéros", c'est-à-dire des sans-chemises ou population défavorisée, prit place dans l'histoire d'Argentine. Et c'est cette personne que l'on cherchait à nouveau, en 1973, au côté de son mari; et à la mort de ce dernier, au pouvoir à la suite de la désignation du successeur de Juan Peron. Mais, bien que faisant tout en son pouvoir pour s'identifier à l'image d'Evita, elle ne fut rien d'autre qu'elle même, c'est-à-dire sans appui réel dans la population, très influencable par son entourage, dénuée de sens de la réalité parce que coupée de celle-ci, mais dominée par une ambition sans mesure. Des espoirs de changements parurent à plusieurs occasions: lorsqu'elle partit en vacances de maladie et que le président du Sénat, M. Italo Luder, prit la relève par intérim; lorsque son conseiller personnel et ses acolytes placés dans des postes-clé du gouvernement furent démis de leurs fonctions sous les pressions des militaires et enfin, lorsque des rumeurs coururent que la maladie d'Isabel Peron pourrait la forcer à démissionner, et qu'un successeur légitime et légal, selon la Constitution, pourrait prendre le pouvoir. De par ses erreurs et son incompétence au pouvoir, et de par son désir de rester à la présidence, quel qu'en soit le prix, Isabel Peron a préparé le chemin à une junte militaire, qui a accédé au pouvoir avec le consentement implicite d'une très grande partie de la population.

L'aventure péroniste est maintenant terminée: il en est de même pour la dynastie. Ce retour en arrière dans le passé, ces espoirs tournés vers un homme qui fut jadis tout-puissant et autoritaire et vers une femme qui ralliait les masses autour de la personne d'El Lider, aura coûter cher au pays. En moins de trois ans, l'économie a fait une chute dangereuse sans que le gouvernement puisse prendre des mesures efficaces pour ramener la stabilité, le système politique a souffert des contre-coups de la corruption dans la direction, des violations répétées de la Constitution qui ont ébranlé la confiance des Argentins dans leurs dirigeants politiques, du terrorisme et de la violence qui sont devenus des recours normaux dans la vie de tous les jours pour exprimer des opinions politiques particulières, ou pour exprimer un désaccord avec le gouvernement.

Aujourd'hui, comme d'ailleurs hier, ce sont les militaires en Argentine, comme un peu partout en Amérique Latine. Suspension des libertés civiles, censure des moyens de communication, arrestations en grand nombre, lutte acharnée et sans merci au terrorisme qu'ils suscitent, et stabilisation de la situation intérieure par la terreur, tel est le lot des Argentins pour les années à venir. C'est le prix qu'il faut payer pour une carence chronique de véritables chefs civils qui ont l'appui inconditionnel de la population et qui pourraient réinstaurer la démocratie en terre d'Amérique du Sud.

Marc M. PARENT

Québec, le 26 mars 1976

Un sondage qui vaut bien un vote

par JEAN-CLAUDE LECLERC

Le sondage de Radio-Canada sur les négociations dans le secteur public et parapublic ne pouvait tomber à un moment plus décisif dans le conflit qui oppose le Front commun au gouvernement de Québec et à ses partenaires de l'enseignement et de la santé. On savait que le Front commun bénéficiait d'un sondage commandité par le CEQ, mais la Centrale de l'enseignement du Québec n'avait publié qu'une partie des résultats; on pouvait présumer que l'autre partie n'était guère encourageante pour les syndiqués concernés. Quant au gouvernement, s'il a eu recours à des sondages dans le public ou dans le mouvement syndical, on n'en a pas eu d'écho ni de "fuites"; à la lecture du sondage que la maison CROP a réalisé pour Radio-Canada, on comprendrait aussi, dans cette hypothèse, la circonspection de la partie patronale.

Car à n'en pas douter, tant les Québécois en général que les syndiqués du Front commun en particulier expriment des opinions qui fixent aux négociations du secteur public des limites nettes, sinon catégoriques. Les auteurs du sondage nous préviennent qu'ils n'avaient pas, en ce qui regarde les membres du Front commun, de données officielles leur permettant de vérifier la représentativité de leur échantillon. Même si cette dernière catégorie de répondants était impeccable, il faudrait néanmoins noter, dès le départ, que les premiers citoyens, interrogés davantage "à froid", auraient pu durcir leur opinion s'ils avaient été interrogés après quelques jours d'une grève générale; de même, les syndiqués de la deuxième catégorie défendaient forcément leur cause davantage que les contribuables ou les malades pris dans le "chaos" d'une fermeture des institutions publiques.

Des choix frappants

Les grands points de concordance entre les uns et les autres n'en sont donc que plus frappants. Tant pour ménager leurs troupes que pour se rallier l'opinion publique, les dirigeants du Front commun avaient gradué l'échelle de leurs moyens de pression et repoussé à la dernière limite le recours à la grève générale. S'ils pouvaient présumer qu'une telle paralysie des services gouvernementaux n'aurait pas la faveur du public qui en fait les frais, ils n'avaient sans doute pas pensé que dans le Front commun lui-même une aussi forte proportion des syndiqués s'opposent à la grève générale. Quand on sait que pour mener une grève à terme il faut plus qu'une simple majorité favorable à l'épreuve de force, on peut déjà conclure que le Front commun peut bien tenir un tel vote de grève, mais il serait étonnant qu'il y trouve autre chose que l'extrême réticence manifestée par ses propres membres, représentatifs sans doute en cela du grand public qu'ils sont appelés à servir.

Paradoxalement, le public tient moins à ses hôpitaux qu'aux écoles, comme si la tranquillité des parents importait davantage que la santé des malades. Voilà à coup sûr un aspect inédit des nuances avec lesquelles il faut définir la notion de "services essentiels". Malgré le sort divers ainsi fait aux "otages", le gouvernement ne peut guère tirer partie de l'impossibilité morale et pratique où se trouve le Front commun de recourir à "l'arme ultime" de la grève tournante", tactique plus souple sinon moins "désastreuse", qui place le gouvernement dans la difficile position de recourir à une loi spéciale dont on ne voit pas l'urgence, ou de s'enfermer dans un lock-out qu'il répudie en principe et qu'il ne saurait davantage se payer, politiquement parlant.

Certes, le public serait d'accord avec une loi spéciale, mais deux nuances majeures s'imposent ici. D'abord, une telle mesure est appuyée en cas de grève générale; on ignore quelle faveur aurait une telle législation contre des journées d'études sporadiques. Ensuite, même en cas de grève générale, la majorité est à peine favorable à la mesure d'exception (49%) alors qu'une partie substantielle de l'opinion (43.4%) ne serait pas d'accord. Manifestement, la grande polarisation sur laquelle compte le gouvernement en pareilles circonstances pour briser la résistance d'un groupe particulier ne s'est pas encore produite. La faveur exceptionnelle qui est accordée à la nomination d'un arbitre (74%), même au sein du Front commun (77.5%), confirme probablement ce point. Le gouvernement n'aurait pas à ce point montré qu'il a tout fait pour en venir à un règlement qu'il doive maintenant en venir à des mesures autoritaires. Avant de songer à des mesures spéciales ou à des décrets, le gouvernement devra, s'il prétend suivre le sentiment populaire, se soumettre lui-même à l'arbitrage. Autant dire que la partie patronale, qui prétend ne pas pouvoir aliéner son pouvoir budgétaire à un tiers non élu, doit se mettre à table là où elle ne l'aurait pas encore fait; la partie syndicale, qui ne peut faire une grève contre ses membres, doit de même épuiser la négociation avant de s'en remettre à la décision d'un arbitre.

Si les stratèges du Front commun et ceux du gouvernements voient ainsi quelle faveur est faite aux divers moyens qui sont à leur disposition pour en finir avec le conflit, il n'en va pas ainsi des questions spécifiquement en jeu dans les négociations, telles les salaires et les conditions de travail. Ainsi, le public endosse la CEQ quant à sa thèse sur la charge de travail, alors que la Centrale doit apparemment jeter du lest de ce côté; la rémunération des enseignants, au contraire, ne scandalise pas le public, alors que c'est vraisemblablement à ce chapitre que des gains pourront être faits. Dans le secteur hospitalier, au contraire, les demandes économiques des syndiqués ont franchi la rampe du grand public, mais la situation, telle qu'elle est reflétée du moins dans le sondage, reste confuse sur les conditions de travail.

Peut-être cela est-il attribuable au choix que CROP a fait de ses questions. S'il est clair par exemple que le public partage la thèse de la CEQ sur la baisse de la qualité de l'enseignement et en impute la responsabilité surtout au gouvernement, les opinions sont plus partagées quant à la qualité des soins hospitaliers, et les causes du chaos, là où on s'en plaint, ne sont guère identifiées. Ainsi, à la question: "Selon vous, qui est surtout responsable de la diminution de la qualité des soins dispensés dans les hôpitaux du Québec? Est-ce le fonctionnement du régime d'assurance-santé, les médecins, le reste du personnel hospitalier?" c'est l'Assurance-santé qui écope, y compris parmi les travailleurs du Front commun.

Est-ce qu'on en serait si tôt rendu à répudier, au nom de la qualité des soins, une des "révolutions" qui devaient au contraire la rendre accessible à toute la population? Voilà une question qu'il vaudrait la peine de reprendre, une fois réglé le conflit, car si le dossier de l'école commence à sortir des limbes, celui des hôpitaux y reste largement plongé. Quelle est la part respective de responsabilité, dans la qualité des soins et dans les conditions de travail du personnel hospitalier, qu'il faut attribuer au ministère des Affaires sociales, aux administrations des établissements, aux médecins, aux syndicats, aux habitudes des malades eux-mêmes?

Mais le sondage n'est pas seulement utile aux négociateurs du secteur public et parapublic. Il confirme, à la grandeur de la province et pour certaines régions du Québec, des données qui avaient déjà pu être observées antérieurement.

D'abord Montréal continue d'afficher des positions plus radicales. CROP et Radio-Canada, dans le texte remis hier à la presse, ne publiaient pas de résultats suivant les populations de langue anglaise et française; quand on note le conservatisme qui chez les "non francophones" mobilise cette importante minorité, on peut présumer que les positions sont davantage tranchées encore au sein de la majorité francophone. C'est là en tout cas qu'on se permet à 48% contre 46.5% de diverger d'opinion avec l'ensemble du Québec et de dire non à une loi spéciale en cas de grève générale. C'est là — mais sont-ce bien les mêmes? — qu'on est moins opposé à une hausse de taxe! C'est là également qu'à 42.1% contre 35.6% on prend une attitude contraire à l'ensemble de la province pour dire non, avec le Front commun, à l'acceptation pure et simple des offres gouvernementales en cas d'impasse à la table.

Ensuite, dans l'ensemble du Québec, un bon tiers des syndiqués du Front commun seraient prêts à défier un ordre de retour au travail et le quart de la population serait porté à les appuyer dans cette désobéissance civile. Cela ne suffit manifestement pas pour "casser le système", surtout

Voir page 6: Sondage

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Lafrance
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Beaucoup de bruit pour peu de chose

Les dimensions constitutionnelles de l'Affaire des Juges

par

EDWARD McWHINNEY

collaboration spéciale au Devoir et au Vancouver Sun

■ Collaborateur bien connu du public du DEVOIR, M. Edward McWhinney fut naguère professeur de droit à McGill et membre de la Commission Gendron.

M. Edward McWhinney est professeur de droit constituonnel à Simon Fraser University à Vancouver. Il est l'auteur entre autres des ouvrages suivants: "Judicial Review" (4e édition); "Parliament and Parliamentary Power Today" (en collaboration avec M. le Juge Pierre Pescatore); "Parliamentary Privilege"; et de nombreux autres ouvrages. De Vancouver, Edward McWhinney a suivi de très près l'Affaire des Juges. Il a préparé à ce sujet des réflexions qu'il a accepté de confier aux lecteurs du DEVOIR en même temps qu'à ceux du Vancouver Sun.

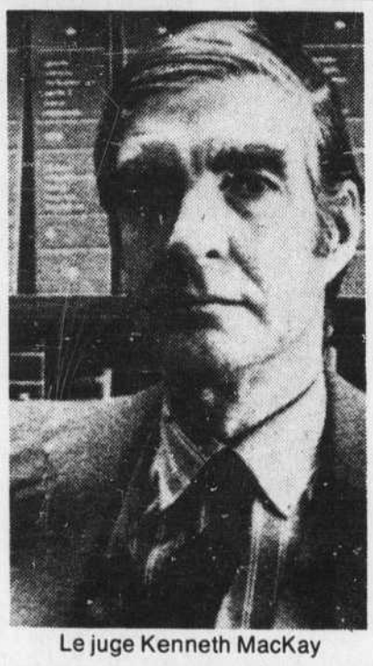

Le juge Kenneth MacKay

M. Charles Drury

M. André Ouellet

La phase parlementaire de l'Affaire des Juges est maintenant terminée. Mais des questions importantes restent posées. Il faut y chercher des réponses claires, à la lumière des normes du droit constitutionnel contemporain. Ces questions ont particulièrement trait aux relations entre le pouvoir judiciaire et les deux autres pouvoirs qui forment avec lui le gouvernement.

L'Affaire des Juges — comme l'on est convenu d'appeler le conflit entre le juge Kenneth Mackay de la Cour Supérieure du Québec et l'ancien ministre fédéral des Affaires des Consommateurs, André Ouellet, — prit naissance dans les commentaires publics que laissa tomber M. Ouellet au sujet de la manière dont le juge Mackay dirigea le long procès intenté contre un groupe d'importantes raffineries de sucre sous l'accusation de fixation illégale des prix. Le juge Mackay considéra que les critiques du ministre sur le jugement rendu dans cette cause constituaient un outrage au tribunal; le ministre, pour sa part, estimait avoir agi, en faisant ses commentaires, à l'intérieur de ses devoirs et de ses obligations officiels. Qui avait raison? Il n'est certes pas facile de trancher les questions relatives à la mesure et en dernière analyse au bon goût dont doivent faire preuve les sources officielles dans l'appréciation des décisions des tribunaux, mais la question fondamentale que tout ceci soulève n'en est pas moins claire. Depuis qu'avec l'abolition des appels au Conseil Privé, la Cour Suprême du Canada est devenue en 1949 le tribunal de dernière instance du pays, elle a semblé adopter une nouvelle vocation de nature législative, voire politique. Si l'on veut que ce nouveau rôle législatif intermédiaire du pouvoir judiciaire (le juge Cardozo parlait à ce sujet de "législation intersticielle") reste accordé à nos procédures démocratiques et devienne une façon responsable de contribuer aux orientations politiques de la communauté, il faut, de manière urgente, que cette tendance trouve un contrepoids efficace dans des débats et des commentaires publics informés et, jusqu'à un certain degré, dans une surveillance vigilante du Parlement lui-même sur les décisions judiciaires. La ligne de partage entre la loi et la politique est devenue très mobile de nos jours. On n'en saurait trouver de meilleure preuve que dans l'Avis émis en 1967 par la Cour Suprême dans la cause des revendications de la Colombie britannique en matière de droit minier sous-marin ou encore dans la récente décision de la Cour Suprême touchant la constitutionnalité des dispositions du Code criminel traitant de l'avortement (Affaire Morgentaler).

Le besoin de nouveaux contre-poids

Sous la présidence du Juge Laskin, la Cour Suprême du Canada a semblé s'orienter de plus en plus vers une vocation législative, à l'exemple de la Cour Suprême des Etats-Unis. Mais il y a un prix à payer pour une telle évolution. Tout comme l'a fait la Cour Suprême des Etats-Unis, notre Cour Suprême doit être prête à renoncer à l'immunité traditionnelle dont elle a joui à l'endroit de la critique. Et cela doit inclure les critiques d'une nature plutôt péjorative qui eussent été difficilement tolérées dans un âge plus poli où les juges se confinaient à la conception traditionnelle, plus restreinte, des limites de la fonction judiciaire. On sympathise volontiers avec des magistrats de cours intermédiaires comme M. Mackay, chargés d'administrer des lois anti-cartel par lesquelles un législateur tente d'exercer un contrôle sur les combines visant à restreindre les échanges commerciaux: les décisions rendues dans ces causes impliquent nécessairement des calculs raffinés qui sont de nature d'abord économique et dont le contenu légal n'a qu'une portée secondaire. La décision du juge devient alors une décision de haute politique. Au nom même de l'intérêt public, ce genre de décision devrait pouvoir être discuté librement en public, voire débattu à fond, au besoin au sein même de l'enceinte parlementaire.

Ministres et députés devraient-ils être sujets à l'outrage au tribunal?

Ceci nous amène inévitablement à une autre question constitutionnelle encore plus fondamentale. S'il est vrai que dans le contexte d'aujourd'hui, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif n'ont pas seulement le droit mais l'obligation ferme, au nom de l'intérêt public, d'examiner soigneusement les implications politiques de certaines décisions judiciaires impliquent des choix politiques très importants, il faut du même coup reconsidérer les normes de conduite qui devraient présider aux relations entre les trois branches du gouvernement. Devant les propos du ministre Ouellet qui critiquait sa décision d'acquitter les raffineries de sucre des charges de fixation des prix portées contre elles, la réaction du juge Mackay fut d'invoquer les anciennes procédures d'outrage au tribunal dont les cours ont traditionnellement fait usage pour se protéger contre les attaques des journaux et des citoyens ordinaires. Laissons de côte pour l'instant les critiques fréquentes que la profession légale a fait de ces anciens pouvoirs judiciaires d'outrage au tribunal, lesquels semblent laisser beaucoup à désirer du point de vue de la procédure et des autres formes de protection auxquelles a droit l'accusé. Laissons également de côté les critiques qui ont été faites de la manière dont les décisions rendues et les peines décrétées sous l'empire de ce pouvoir peuvent être revisées. Indépendamment de ces questions, on peut se demander si, d'un point de vue constitutionnel, le pouvoir d'outrage au tribunal conféré aux tribunaux peut s'appliquer ou devrait chercher à s'appliquer à un membre du Cabinet ou à un membre du Parlement agissant à l'intérieur de ses devoirs et de ses responsabilités officiels.

Lorsqu'il critiqua une décision judiciaire rendue dans une cause instituée à la demande de son propre ministère, M. Ouellet agissait nettement à l'intérieur de ses devoirs officiels. On peut certes se demander si, dans le choix des termes qu'il employa à cette occasion, il fit montre du respect souhaitable à l'intérieur du pouvoir judiciaire. Mais il est douteux que, d'un point de vue constitutionnel, le ministre ait pu être assujetti à cause de cela au contrôle des tribunaux, sauf dans le cas où le ministre aurait lui-même comparu explicitement devant ceux-ci. Dans tous les précédents que rapporte la jurisprudence constitutionnelle anglaise d'où dérive naturellement notre propre jurisprudence constitutionnelle canadienne, on ne trouve aucun exemple à l'appui du recours à ce pouvoir judiciaire d'outrage au tribunal contre un ministre agissant dans l'exercice de ses devoirs officiels. Tout, dans cette jurisprudence, indique au contraire que dans l'hypothèse où une telle tentative aurait été faite, elle aurait été rejetée par l'autorité exécutive-législative comme une tentative inconstitutionnelle d'ingérence du pouvoir judiciaire dans les privilèges du Parlement lui-même dont les ministres, sous notre système de gouvernement, sont également membres. Les Cours et le pouvoir judiciaire peuvent naturellement invoquer de solides arguments constitutionnels pour réclammer leur indépendance vis-à-vis de l'autorité exécutive-législative; mais le pouvoir exécutif et le Parlement peuvent également, en contrepartie, invoquer de très fortes justifications constitutionnelles pour appuyer leur indépendance à l'endroit de l'autorité des tribunaux.

Historiquement, le pouvoir exécutif-législatif n'a pas trop insisté, en pratique, sur l'étendue de l'indépendance qu'il peut réclammer à l'endroit des autorités judiciaires; mais on ne saurait imputer à la loi constitutionnelle elle-même ce qui a été plutôt le fruit de l'élégance et d'une retenue inspirée par la prudence.

Un recours auquel aurait pu songer le juge Mackay

Sous l'ordre constitutionnel qui dérive de la pratique britannique, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif-législatif sont des organes complémentaires du gouvernement. Aucun n'est hiérarchiquement subordonné à l'autre. Mais chacun a envers l'autre des obligations de déférence et de civilité constitutionnelles qui ne peuvent être ignorées qu'au prix de grands périls. Autrement, nous sommes vite ramenés aux luttes constitutionnelles amères du 17e et du 18e siècle, époque où les principes constitutionnels de retenue réciproque qui s'appliquent aux organes complémentaires du gouvernement reçurent finalement la forme concrète qu'ils ont de nos jours. Ceci ne veut pas dire que l'une ou l'autre branche de gouvernement soit constitutionnellement démunie en cas de violation par les autres branches du principe de civilité qui doit présider aux relations entre les trois branches. On retrouve dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, à l'article 99, exprimé sous la forme d'une loi positive, le vieux privilège constitutionnel de Common Law qui permettait au Parlement de destituer un juge à la suite d'un vote des deux Chambres, présumément en invoquant le manquement aux règles de bonne conduite précisées à l'article 99. Suivant la même logique, il semblerait qu'en cas de langage intempérant ou de conduite abusive à l'endroit des tribunaux de la part de ministres ou de membres du Parlement, le recours du pouvoir judiciaire pourrait consister en une plainte formulée par le juge concerné ou par le Conseil de la Magistrature auprès du président de la Chambre. La plainte pourrait s'accompagner d'une requête invitant le Parlement lui-même à invoquer contre le ministre ou le député présumément coupable d'abus, ses propres pouvoirs de discipline. Ces pouvoirs de disciplines sont considérables. Ils demeurent comme une sorte de vestige de cette période ancienne de l'histoire parlementaire où le Parlement était en même temps une Haute Cour.

Les communications entre l'exécutif et le judiciaire

Même s'il se rattache en principe aux questions que nous avons discutées, il faut traiter séparément le problème des communications entre le pouvoir éxécutif et les tribunaux dans les causes qui sont à l'étude devant les tribunaux ou qui n'ont pas été définitivement tranchées par ceux-ci. Dans sa célèbre lettre du 20 février 1976 au ministre de la Justice, Ron Basford, le juge Mackay invoque trois exemples à l'appui sa prétention voulant que des membres du Cabinet aient exercé une influence indue sur le pouvoir judiciaire. A l'examen, ces exemples ne sont pas très convaincants.

Deux des trois exemples invoqués par M. Mackay sont du ouï-dire pur et simple. Si l'on voulait, dans ces deux cas, reprocher au pouvoir exécutif de s'être conduit d'une manière constitutionnellement inadmissible, il y a lieu de se demander pourquoi les deux juges directement concernés n'ont pas eux-mêmes soulevé publiquement le problème, ainsi qu'au point de vue constitutionnel, ils eussent dû logiquement le faire en vertu des devoirs ordinaires de leur charge. Soulignons également que des trois exemples invoqués par M. Mackay, l'un impliquant M. Mackay lui-même, remontait à sept ans, tandis qu'un second, impliquant un autre juge, remontait à cinq ans. Un seul des trois cas était vraiment contemporain. Pourquoi ce retard? Si l'on voulait se plaindre d'une ingerence indue du pouvoir exécutif dans l'exercice du pouvoir judiciaire, il fallait, pour que les plaintes en provenance des juges soient crédibles, qu'il ne s'écoule pas trop de temps entre l'événément lui-même et la réaction des juges intéressés. Mais ceci n'était qu'un prélude. Je veux en réalité traiter d'une question plus générale et plus fondamentale, à savoir l'opportunité des communications entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire en relation avec des causes qui sont à l'étude devant les tribunaux ou qui demeurent pendantes. A la lumière de la jurisprudence de Common Law, on peut affirmer que de telles communications ne sont ni inusitées, ni déplacées en soi, et qu'au contraire, il peut même y avoir des circonstances où l'intérêt public exige de manière très forte que de telles communications aient lieu.

Le respect que les tribunaux doivent porter, par exemple, au rôle prédominant du pouvoir exécutif dans la conduite des relations étrangères de la nation peut exiger que les tribunaux eux-mêmes prennent l'initiative de rechercher l'avis du pouvoir exécutif sur des questions de haute politique en matière de relations étrangères qui peuvent être directement reliées à des causes dont ils sont saisis. L'exécutif, pour sa part, peut choisir de communiquer directement avec les tribunaux, sans avoir reçu au préalable une invitation à cette fin de leur part. Autant la jurisprudence anglaise de Common Law que la jurisprudence américaine font état de nombreux exemples de ce genre de communications. Les tribunaux ont toujours considéré que ces avis en provenance de l'exécutif étaient recevables. Ils ont aussi considéré qu'ils liaient de fait les tribunaux et leur ont accordé une importance déterminante dans leurs décisions sur le fond des litiges dont ils étaient saisis. A la lumière de la jurisprudence de Common Law accumulée à travers l'histoire, il n'y a donc absolument rien d'inusité ou de déplacé dans le seul exemple d'intervention de cette nature que rapporte M. Mackay, à savoir dans l'avis que lui aurait donné, il y a sept ans, M. Marc Lalonde (alors conseiller principal auprès de M. Trudeau). M. Lalonde aurait alors laissé entendre au magistrat que des poursuites criminelles alors en cours contre des étudiants des Indes Occidentales pour leur participation aux émeutes qui entraînèrent la destruction d'un ordinateur à l'Université Sir George Williams de Montréal, pourraient avoir de sérieuses conséquences sur les relations du Canada avec certains pays des Indes Occidentales dans l'hypothèse où les tribunaux rendraient leur décision sans délai. Au strict plan de la procédure, il eut sans doute été plus élégant que les représentations auprès du juge Mackay fussent faites par le ministre des Affaires Extérieures du temps (Mitchell Sharp) ou par le Procureur général (John Turner) plutôt que par un conseiller du premier ministre qui n'était même pas député. Mais dans les précédents dont fait état la jurisprudence, on ne trouve aucune règle prescrivant que la démarche doive se faire suivant une forme particulière. On pourrait présumer de là que la manière et la méthode suivies pour ce genre d'intervention pouvaient être, à l'époque, un indice très utile quant au degré d'importance que le pouvoir judiciaire devait accorder à cette démarche faite par M. Lalonde.

Beaucoup de maladresse

Plus on examine l'Affaire des Juges, plus on est enclin à conclure que les principaux acteurs, à l'exception peut-être de M. Ron Basford, n'ont pas fait montre d'une trop grande mesure de dextérité. A notre avis, M. Basford s'est rebiffé à bon droit devant la note d'honoraires (qu'on dit avoir été de $20,000., à un taux de $1,000. par jour) soumise au gouvernement fédéral par le procureur spécial (ancien partenaire du juge Mackay) nommé par celui-ci pour diriger la cause d'outrage au tribunal qu'il avait instituée contre le ministre Ouellet à la suite des commentaires formulés par ce dernier sur son jugement dans l'affaire de fixation des prix du sucre. Dans une affaire d'outrage au tribunal, il faut veiller d'une manière toute spéciale à préserver l'apparence de détachement dont doit s'entourer la justice; il ne faut certainement pas donner l'impression que le premier intéressé poursuit lui-même, épée en main, le présumé délinquant.

Quant aux leaders des deux principaux partis fédéraux d'opposition, ils étaient peut-être trop préoccupés de démontrer leur aptitude à remplir le vide créé par le départ de leurs prédécesseurs. Ils ont fait montre, à notre sens, d'une précipitation excessive. Ils n'ont pas semblé se préoccuper suffisamment de l'équilibre que le Parlement, à bon droit, peut vouloir maintenir avec le pouvoir judiciaire. Cet équilibre comprend le droit et l'obligation très importants pour le Parlement, d'examiner et de critiquer, à l'abri de contraintes excessives, les décisions judiciaires de nature politique qui peuvent être rendues dans la zone grise qui sépare le droit public de la politique proprement dite. Quant au premier ministre Trudeau, il a, de manière plutôt étonnante, laissé passer la chance qui lui était offerte de contester au plan constitutionnel la prétention des tribunaux à vouloir juger le ministre Ouellet pour outrage au tribunal. Mais une fois engagées les procédures judiciares, il devait respecter les règles du jeu que définit le droit constitutionnel. Parmi la longue kyrielle de plaies formulées par le juge Mackay dans sa lettre au ministre de la Justice Basford — lettre qui fut communiquée à la presse par l'ancien associé professionnel du juge Mackay, le procureur spécial nommé personnellement par lui pour poursuivre le ministre Ouellet — une seule méritait de retenir quelque attention: il s'agissait de la plainte fondée sur du ouï-dire, voulant que le ministre Drury ait essayé d'influencer le juge Hugessen, qui était chargé d'entendre la cause d'outrage au tribunal. Suivant les descriptions qui en ont été faites, la communication du ministre Drury au juge Hugessen semblait s'écarter de la pratique qu'autorisent les précédents en matière désintéressée, avec les meilleures intentions du monde. Il reste également douteux, au plan constitutionnel, que les tribunaux puissent exercer le pouvoir judiciaire d'outrage au tribunal contre des ministres du gouvernement agissant dans l'exercice de leur devoir. Le fait n'en demeure pas moins que l'appel de M. Drury au juge Hugessen était un geste déplacé au point de vue constitutionnel. On voit mal ce que vient faire dans le portrait la démission subséquente de M. Ouellet, laquelle n'était pas nécessaire au plan constitutionnel. D'ailleurs, en ce qui touche la communication de M. Drury lui-même, on peut se poser une question. Dans la mesure où le juge qu'avait appelé M. Drury ne trouvait lui-même aucun motif de se plaindre, et à plus forte raison de se plaindre en public, la colère vicariale d'un tiers, le juge Mackay, ne se résumait-elle pas tout simplement à l'une de ces situations "de minimis" dont le droit constitutionnel, de même que le droit général, ne se donnent même pas la peine, traditionnellement, de noter officiellement l'existence?

lettres au DEVOIR

Un film qu'il ne faut pas abréger

Dans le cadre de "la Semaine du Prisonnier", j'ai eu la chance de visionner un film extraordinaire de Louis Daviault. "Le Choc de la sortie", un film bouleversant de 70 minutes, décrit une réalité, vécue par des humains sortant des milieux carcéraux. Un film où l'on peut saisir les problèmes d'intégration sociale des ex-détenus, (problèmes, qui semblent être cachés par les responsables de ces milieux, le ministère de la Justice, des Affaires Sociales, et, en y pensant bien, cachés aussi par le gouvernement!).

Les 70 minutes décrivent de façon générale, comment le gouvernement présent brille par son absence dans le secours des ex-détenus sitôt sortis d'une peine carcérale de x mois ou x années. Par exemple, un détenu sortant l'hiver mais habillé en été, sortant sans argent ni emploi alors qu'il se retrouve le plus souvent seul. On réalise aussi la ségrégation que font des employeurs (et le monde en général) lorsqu'ils apprennent, quel que soit le contenu, l'existence d'un casier judiciaire — ou meme, l'injustice des traitements que subissent les ex-détenus dans le milieu de travail face aux autres employés. (L'organisme "Tremplin" soulignons-le, fait un travail formidable pour les ex-détenus — subvenir aux besoins immédiats, logement, nourriture, recherche d'un emploi — et nous aurions besoin de plusieurs autres organismes du genre.) Ce film traduit somme toute, les conditions défavorisantes que notre gouvernement perpétue, la nonégalité que les ex-prisonniers subissent lors de leur sortie afin de se "réintégrer" dans notre société pseudo-libre. Enfin, ce film laisse parler, pour la première fois, des humains aux prises avec des problèmes qui ne sont pas nécessairement les leurs, mais ceux de la société dans laquelle nous vivons; (des problèmes que celle-ci n'est pas capable de résoudre, le croira-t-on un jour?!)

Il m'apparaît essentiel que chacun de nous ait la chance de voir ce film de Louis Daviault qui devrait passer sur les ondes de Radio-Canada prochainement. Le problème, c'est que M. Daviault est autorisé à n'en projeter que 30 minutes. Imaginons la difficulté de rendre en 30 minutes, un contenu de 70 minutes qui se veut un résumé des nombreux du "Choc de la Sortie"! Il est important, le croyons-nous que Radio-Canada présente deux épisodes de 30 minutes — que M. Daviault et ses collaborateurs accepteront certainement —, et nous l'espérons, sans censure. "Le Choc de la sortie", un film bouleversant à voir en son entier.

Luc LAFAMME
étudiant

Montréal, mars 1976.

propos d'actualité

Nous avons soigneusement évité de participer à des cartels dans le domaine de l'alimentation et dans tous les autres domaines en fait. Nous sommes un producteur d'acier, nous n'appartenons pas à un cartel de l'acier; nous sommes un producteur de pétrole, nous n'appartenons pas à un cartel du pétrole; nous sommes un producteurs d'aliments, exportateurs d'aliments, nous n'appartenons pas et nous ne voulons pas appartenir à un cartel. Dans le domaine du blé, par exemple, nous préférons régler le problème des prix par l'Accord international sur les céréales. Autrement dit, nous préférons mettre ensemble les consommateurs et les producteurs et essayer d'arriver à une sorte de compromis, et nous faisons la même chose dans tous les domaines.

Pierre Elliott Trudeau
Entrevue avec des journalistes d'Amérique latine, le 16 janvier à Ottawa

Le Fadeau
CUISINE CLASSIQUE FRANÇAISE
présente
Symposium sur le Vin
Direction: Dr. Henri Wujcik
Information:
878-3959

SETA VOYAGES
Vols
ÉCONAIR
et
NOLIFRANCE
Prix: $279 à $369.
BILLETS AVION
toutes destinations
dans le monde entier
Tél.: 861-3906
Permis no 50291

SESSIONS DE GROUPE
• Pour aller plus haut . . . plus loin.
• Avec soi . . . avec les autres
• Groupes : mardi soir ou fins de semaine.
Composez 738-8936
ou écrire à: LE CRI Enrg,
(Cercle de relations interpersonnelles)
C.P. 459
Succursale Bourassa
Montréal.

bientôt
Guy Delorme

la météo

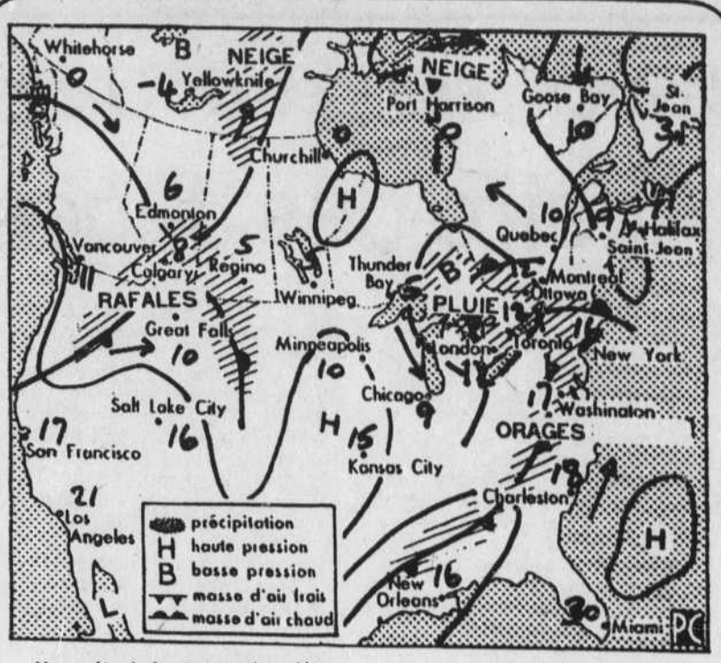

Une crête de haute pression s'étendant d'est en ouest au travers du Québec aidera à maintenir du temps généralement clair. Les nuages qui ont persisté sur le bas du fleuve hier se dissiperont pour faire place à du temps généralement ensoleillé. Seules les régions du nord-ouest Québécois seront affectées par une perturbation qui leur donnera du temps nuageux et un peu de pluie. Demain, une perturbation prévue près de la Baie de Fundy apportera des nuages sur les régions sud de la province.

●

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau, de la Haute-Mauricie: nuageux avec pluie passagère et venteux. Minimum la nuit dernière 1. Maximum de 8 à 10. Aperçu pour demain: nuageux.

●

Régions de Pontiac-Témiscamingue: généralement ensoleillé. Venteux par moments. Maximum de 10 à12. Minimum la nuit dernière 1. Aperçu pour demain: ensoleillé avec quelques passages nuageux.

●

Régions de l'Outaouais: généralement ensoleillé et venteux. Minimum la nuit dernière 2. Maximum de 12 à 14. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

Régions de Montréal, des Laurentides, des Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Venteux par moments. Minimum la nuit dernière 0. Maximum de 12 à 14.

●

Région de Québec, Trois-Rivières: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière 0. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

●

Région du Lac St-Jean: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière 0. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

●

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles: ensoleillé avec passages nuageux. Minimum la nuit dernière — 2. Maximum de 6 à 8. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

●

Régions de Rimouski: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière — 2. Maximum de 8 à 10. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

●

Région de la Gaspésie: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière 0. Maximum près de 8. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

Services de santé

Québec compte se retirer des programmes à frais partagés

QUEBEC (par Lise Bissonnette) Au cours des prochains mois, le Québec indiquera au gouvernement fédéral qu'il entend se retirer définitivement des programmes à frais partagé dans le secteur des services de santé. C'est ce qu'a indiqué hier le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, à l'ouverture des travaux de la commission parlementaire qui étudie les crédits de son ministère.

L'échec total des discussions fédérales-provinciales entreprises en 1970 pour définir un nouveau cadre de coopération dans ce secteur, ainsi que la décision fédérale unilatérale, annoncée en juin 1975 de limiter le taux de croissance des contributions d'Ottawa à l'assurance-maladie, ont conduit inéluctablement à la décison québécoise, a expliqué M. Forget.

Le projet de loi qui donne suite à la décision fédérale a passé le cap de la deuxième lecture, à Ottawa, sans même que les ministres de la Santé des provinces puissent rencontrer leur homologue fédéral à ce propos.

"Il est clair, a affirmé le ministre, d'après l'expérience des derniers mois, que nous n'avons guère de choix que de revenir à la position traditionnelle du Québec", soit le retrait définitif des accords à frais partagés dans le domaine de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie.

Le Québec entend réaffirmer cette position "comme la seule voie possible pour continuer d'assurer des services à la population dans un contexte où il soit possible de planifier d'avance le genre de ressources financières dont nous disposons", selon les termes de M. Forget.

Le ministre déplore que le fédéral n'ait pas compris que le Québec souscrit à l'objectif de contrôle de la croissance des coûts. Les actions unilatérales récentes de son homologue fédéral, M. Marc Lalonde, enlèvent aux accords fédéraux-provinciaux actuels "ce stade de certitude, ce cadre de permanence" sans lesquels on ne peut décider d'actions à long terme.

Une prochaine rencontre fédérale-provinciale doit aborder ces sujets, mais le Québec considère qu'il s'y trouvera mis devant le fait accompli, ce qui modifie considérablement l'allure des discussions.

Le porte-parole de l'opposition officielle, M. Claude Charron, qui donnait la réplique à M. Forget, n'a pas manqué de souligner que ces "ribambelles de conférences fédérales-provinciales" illustraient une fois de plus les problèmes de la dépendance eu égard au gouvernement central, toutes ces discussions ne réglant pas le problème de Québécois qui, pendans ce temps, "attendent et souffrent".

GRIPPE

bilité de produire quelque 300,000 doses de vaccin avant l'automne, on apprenait hier que les laboratoires Connaught de Toronto se disaient prêts quant à eux à produire entre cinq et dix millions de vaccins si le gouvernement canadien en faisait la demande.

Hier M. Lalonde ne s'est pas commis à l'endroit d'aucun manufacturier, préférant évaluer le prix de revient des vaccins avant de placer une commande ferme.

Quant aux coûts du programme canadien de vaccination, M. Lalonde a dit qu'il était encore trop tôt pour en évaluer l'ampleur exacte quoiqu'il dépassera certainement plusieurs millions de dollars: "On doit s'attendre à ce que le coût unitaire du vaccin oscille entre 80 cents et $1 mais cela dépendra de bon nombre de facteurs dont les facilités techniques de production des laboratoires, les délais dans la mise au point, etc."

De même, au chapitre du partage des frais entre le gouvernement fédéral et les provinces, il est prématuré pour l'instant d'en évaluer la note financière pour chaque palier d'autorité. Si le vaccin est administré par les CLSC, le Québec en assumera le coût entier alors que s'il est administré par les services hospitaliers le ministère de la Santé nationale en défrayera la moitié. Entre ces deux solutions, une gamme d'arrangements intermédiaires peuvent être conclus qui feront reporter le coût du programme soit au niveau fédéral soit au niveau provincial.

Au plan de l'encadrement humain, le Dr Liston, du ministère de la Santé nationale, déclarait hier au DEVOIR que l'administration semi-automatique du vaccin par des infirmières n'exigeait qu'un court laps de temps et que le programme pourrait être mis en branle au fur et à mesure que les doses microbiennes sortent des Laboratoires.

M. Lalonde a souligné que malgré l'impossibilité de prévoir avec certitude une épidémie de grippe porcine au Canada à l'automne 1976, le comité consultatif national n'en avait pas moins admis "qu'il était possible que l'homme soit à nouveau sujet à être infecté par le virus de la grippe porcine au cours de la prochaine année".

Chaque fois où l'existence d'une nouvelle grippe sérieuse de type porcine a été identifiée, des épidémies en ont aussitôt résulté. Or, explique le ministre à la mi-février de cette année, un virus de souche porcine a été identifié chez quatre sujets mâles de l'État de New Jersey. Cette souche microbienne est semblable à celle que l'on croit responsable de la pandémie (contagion qui s'étend à tout un continent) de grippe de 1918-19 qui a contagionné près de 500 millions de personnes et fait 20 millions de morts, dont 45,000 Canadiens.

"Depuis le premier isolement de Fort Dix (New Jersey), un des quatre hommes est mort et il a maintenant été confirmé en laboratoire que 21% du personnel de la base a été contaminé par le virus," de dire M. Lalonde à la députation.

M. Paul Yewchuk, critique conservateur en matière de Santé nationale, a reproché au ministre de la Santé de procéder à une vaccination sélective alors que toute la population est menacée. "Je ne comprends pas la logique du ministre à refuser un vaccin aux personnes âgées de 50 à 65 ans et je mets en doute le bien fondé d'importer des millions de doses des Etats-Unis alors que des laboratoires canadiens sont parfaitement capables de les fabriquer," de dire le député d'Arthabaska conservateur.

CONSOMMATEUR

auront plus de latitude, et que les deux organismes doivent rester sous la coupe de son ministère.

L'aspect le plus novateur du projet de loi est probablement celui des pratiques interdites. Ainsi:

- il sera interdit de faire de fausses représentations concernant un bien;
- la publicité relative à l'utilisation du crédit est restreinte;
- la publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans est abolie.

Ainsi qu'on le prévoyait, la nouvelle loi régit tous les contrats entre un commerçant et un consommateur, incluant la vente au comptant, concernant un bien mobilier ou un service. En cas de doute ou d'ambiguïté, les contrats seront interprétés en faveur du consommateur.

En cas de lésion, le consommateur pourra obtenir l'annulation du contrat ou la réduction des obligations qui en découlent.

D'autre part, les contrats de prêts d'argent, les contrats de crédit variable et les contrats assortis d'un crédit seront assujettis à l'application de la loi refondue, indépendamment du montant du capital net consenti, le consommateur pourra demander au tribunal la suppression des frais de crédit dans le cas où le commerçant ne respecte pas les règles relatives à la divulgation.

Le directeur de l'Office, Me Pierre Meunier à l'heure actuelle, aura plus de pouvoirs dans l'émission, la suspension ou la révocation des permis, de même que pour l'inspection chez les commerçants. Il pourra aussi accepter de toute personne un engagement volontaire de respecter la loi et les règlements, en guise de ferme propos à la suite d'une infraction.

De nouvelles règles tendent à rétablir l'équilibre entre commerçant et consommateur. Ainsi, l'interprétation en faveur du consommteur, en cas de doute ou d'ambiguïté, modifie la règle traditionnelle prévue au code civil. D'ailleurs, les dispositions générales applicables aux contrats constituent une partie nouvelle du code civil et devront éventuellement y être rapatriées.

Le projet comporte plusieurs dispositions intéressantes concernant la vente de voitures d'occasion et la réparation d'automobiles.

Certains contrats de louage de service à exécution successive ayant pour but de procurer un entraînement ou une assistance spécifique (exemple, pour la santé) pourront être résiliés en tout temps.

La loi prévoit enfin des amendes et peines plus sévères que dans la loi 45 de 1971.

GALILÉE

dans les territoires occupés.

Les manifestations se sont déroulées pour l'essentiel dans la Basse-Galilée, où elles ont affecté davantage les petits villages que les grandes agglomérations, à l'exception de Nazareth, municipalité contrôlée par le parti communiste Rakah.

C'est dans les villages de Sakhnin, Arraba et Deir Hanna que les heurts ont été les plus violents, et un couvre-feu a été imposé par les autorités militaires jusqu'en fin de journée. A Sakhnin notamment, un communiqué du commandement de la police affirme que des manifestants ont essayé de "brûler vifs dans leur véhicule quatre policiers que la foule avait cernés". Le communiqué précise que "la police a agi avec une extrême modération et n'a ouvert le feu qu'en cas de légitime défense".

Dans les milieux bien informés israéliens, on apprend que les dirigeants du parti Rakah avaient à plusieurs reprises rencontré ces jours-ci les notables de Cisjordanie pour coordonner les mouvements de grève, mais celle-ci n'a été que modérément suivie en Cisjordanie et pas du tout à Gaza. On estime de source israélienne que 50 à 60 pour cent des ouvriers de Cisjordanie se sont rendus à leur travail et 90 pour cent à Gaza. En revanche, les écoles n'ont pas fonctionné.

Un correspondant de Reuter a assisté à l'affrontement pendant une heure entre les forces de sécurité israéliennes et des écoliers dans la ville de Cana. Policiers et soldats armés de mitraillettes, de fusils, et de matraques ont pris position dans la ville pour intervenir contre les écoliers qui avaient érigé un barrage de pierres et de pneus enflammés sur la route Nazareth-Tibériade.

Les manifestants ont poursuivi leur harcèlement en revenant à la charge contre les Israéliens qui leur renvoyaient les pierres. Un garçon de 15 ans a été tué, indique la police. Les villageois précisent qu'un homme de 22 ans a été blessé par balle au bras. "Ils sont entièrement dans leur tort (les Israéliens). Pourquoi envoient-ils leurs soldats? Nous ne sommes pas leurs ennemis. Les écoliers ont manifesté parce qu'ils avaient été bousculés," a déclaré un jeune Arabe de Cana.

Par ailleurs le ministre de la police a déclaré que le garçon de quinze ans, tué à Kafr Canna, a peut-être été victime d'une querelle familiale. Les médecins s'efforcent d'extraire la balle qui l'a tué pour la soumettre aux experts balistiques qui pourront déterminer le modèle d'arme utilisé.

Auparavant un Arabe d'Israël avait été tué et sept autres blessés lors d'affrontements en fin de soirée de lundi avec la police israélienne dans le village de Deir Hanna (Galilée). Un camion de l'armée et une voiture de la police avaient été lapidés en traversant le village situé au nord de Nazareth.

A Jérusalem, les commerçants avaient fermé boutique dans la vieille ville. Ils ont du rouvrir au moment où les policiers ont fait leur apparition munis de matériel de s dure, menaçant de sceller les rideaux de fer des magasins pour trois mois s'ils persistaient à faire grève.

Un vaste mouvement de solidarité avec les habitants des territoires arabes occupés par Israël s'est manifesté à travers le monde arabe et il a été, à Beyrouth, l'occasion d'une réconciliation publique entre MM. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et Georges Habache, dirigeant du Front populaire de libération de la Palestine.

Les deux hommes se sont donné l'accolade au cours d'un meeting organisé par les mouvements palestiniens. M. Habache ne participait plus depuis 1974 aux réunions du comité exécutif de l'OLP, dont il considérait la ligne comme "défaitiste".

A Damas, des rassemblements ont été organisés dans les camps palestiniens, et toutes les activités ont été suspendues pendant cinq minutes à midi dans l'ensemble du pays. Le parti baas a appuyé dans un communiqué l'action du peuple palestinien.

Une question aux centrales

Comble du paradoxe, le Front commun en qui le gouvernement voyait un épouvantail de choix pour polariser l'opinion a étonamment gagné la partie de ce côté. Après l'aventure de 1972, le public aurait pu se montrer réticent; même si la question ne lui a pas été posée directement, l'appui donné à cette forme de regroupement des travailleurs publics, et l'espoir qu'un tel front favorise un "règlement rapide" des négociations indiquent un indéniable rapprochement entre le mouvement syndical et la population précisément dans un secteur où, à plusieurs égards, leurs intérêts respectifs peuvent sembler opposés. Dans la guerre des relations publiques et de la publicité, le gouvernement n'a visiblement plus le monopole, sinon le haut du pavé. Voilà qui est de nature à réduire l'inégalité entre les syndiqués et l'Etat-employeur.

Mais qu'à 50% seulement contre 40% les syndiqués du secteur public se sentent favorisés par un Front commun, voilà qui doit donner matière à réflexion, surtout quand il s'en trouve davantage pour douter qu'un règlement rapide puisse être ainsi obtenu.

GARAGISTE Suite de la page 3

- si le consommateur décide de remettre le bien, il doit en aviser le vendeur avant la fin du délai, et il a sept jours à compter de cet avis pour remettre le bien; le commerçant assume alors tous les frais;
- la loi interdit au vendeur de recevoir un quelconque paiement avant l'expiration de la période de réflexion;
- un contrat conclu à domicile, à la demande expresse du consommateur, ne sera plus considéré comme un contrat conclu par un vendeur itinérant, à la condition qu'il n'ait pas été sollicité ailleurs qu'à l'adresse du commerçant.

Désormais, en vertu du projet de loi 7 de Mme Lise Bacon, les vendeurs d'argent devront détenir un permis, dont seront toutefois exemptées les institutions financières faisant déjà l'objet d'un contrôle gouvernemental. L'émission sera assujettie à certaines conditions. Le détenteur devra notamment posséder une place d'affaires au Québec.

D'autre part, les sommes d'argent versées par un consommateur à un commerçant avant la conclusion d'un contrat devront être placées dans un compte en fiducie, jusqu'à remboursement au consommateur sur réclamation, ou jusqu'à la conclusion du contrat.

DÉFICIT Suite de la page 3

des installations olympiques. En fait, on peut prévoir un déficit d'au moins $30 millions même si on coupe le plus possible dans les dépenses.

Pour combler un tel déficit, les autorités n'auront que deux choix: ou augmenter le taux des taxes, ou demander une aide spéciale à Québec. Il faut exclure cette deuxième hypothèse selon les indications données par M. Goldbloom. Il faut aussi exclure presque assurément que les commissions scolaires cèdent encore des points d'impôt foncier aux municipalités alors que le gouvernement vient de réduire sa participation au budget des commissions scolaires. Celles-ci devront même envisager une hausse de taxes.

En fait à Montréal, les contribuables sont devant la perspective d'une double augmentation de taxe, et de la Ville de Montréal, et des commissions scolaires.

SONDAGE Suite de la page 4

dans un Québec encore si largement opposé à la grève générale; cette base est amplement large, cependant, pour maintenir et répandre la contestation,

suites de la première page

SONDAGE

l'anglais ni le français au foyer, ont été retenus.

De l'échantillon réel de 815 foyers, 707 ou 86,7% ont accepté de répondre au questionnaire. Avec un tel échantillon et un pareil taux de réponse, on estime que la marge d'erreur varie de 3% à 5% dans un sondage de cette nature.

Les répondants, pour 55%, étaient des femmes et se partageaient comme suit par rapport au groupe d'âge: (18-24) 17,5%; (25-34) 16,5%; (35-44) 17%; (45-54) 16,5%; (55-64) 11,5%; (65 et plus) 12,5%; à la scolarité: (0 à 7 ans) 11%; (8-12) 42%; (13-15) 26%; (16 ans et plus) 19%; et à l'occupation: professionnels, 11,5%; collets blancs, 30%; collets bleus, 15,5%; ménagères, 23%; étudiants, 3,5%; chômeurs et retraités, 10,5%.

Soixante pour cent ont donné l'anglais comme langue maternelle et 31.5% une langue autre que l'anglais ou le français (8.9% ont omis de répondre à cette question). Cinquante-huit pour cent étaient originaires du Canada et 42% de l'étranger.

La plupart des répondants ont été recrutés dans Montréal (y compris Verdun, LaSalle, Lachine, Ville Saint-Pierre et Ville Emard) (36.5%), dans le centre-ouest de l'île (Outremont, Mont-Royal, Westmount, Côte Saint-Luc, Hampstead, Saint-Laurent et Montréal-Ouest) (27.5%) et dans l'ouest (Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, Pierrefonds, Baie d'Urfé, Pointe-Claire, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Roxboro, Beaconsfield et Kirkland) (16%). Neuf pour cent provenaient de la rive sud, 7.5% de l'est de l'île (Saint-Léonard, Anjou, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Sud et Montréal-Nord) et 3% de Laval et du nord de Montréal (Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Terrebonne, etc.).

Quarante-sept pour cent ont dit être nés au Québec et 50% à l'extérieur (3% n'ont pas répondu). Des 50% nés à l'extérieur, 41.5% vivent au Québec depuis 21 ans ou plus, 25.5% depuis 11 à 20 ans, 26.5% depuis trois à 10 ans et 6.5% depuis un à deux ans.

L'IQOP a d'abord interrogé les répondants sur leur sentiment d'appartenance au Québec. Presque la moitié (46%) ont dit n'éprouver ni plus ni moins d'appartenance qu'autrefois. Les experts de l'IQOP ne s'étonnent pas de cette réponse: dans tout sondage, disent-ils, le plus fort pourcentage se situe toujours du côté de la modération.

Ils sont frappés davantage par le pourcentage (29,5%) de ceux qui révèlent une désaffection pour le Québec. Ce sentiment est plus marqué chez les femmes (32,5%) que chez les hommes (26%), chez les anglophones (34,5%) que chez les non francophones d'autre extraction (22,5%) et chez les non francophones nés au Canada (33,5%) que chez les immigrés (24,5%). Seize pour cent des répondants disent au contraire éprouver un sentiment d'appartenance au Québec plus fort aujourd'hui que jamais auparavant.

Il est notable que, sur presque toutes les questions qui ont fait le sujet du sondage, ce sont les anglophones davantage que les non francophones d'autre extraction qui entretiennent des sentiments de pessimisme et d'inquiétude. D'autre part, ils sont deux fois plus réceptifs au projet du Parti Québécois que les non francophones de langue maternelle autre que l'anglais. Ainsi, à la question "Si une élection provinciale avait lieu aujourd'hui, pour quel parti voteriez-vous?", sept pour cent des répondants de langue anglaise optent pour le Parti Québécois comparativement à 3,5% des autres répondants. Seul le Parti libéral cependant dispose d'une clientèle appréciable chez les non francophones.

Invités à comparer le Québec d'aujourd'hui à celui d'il y a 10 ou 20 ans comme milieu professionnel et social, les répondants sont nets: 41,5% jugent le Québec d'aujourd'hui moins agréable. Cette fois, le plus fort pourcentage n'est pas du côté de la modération. Ce sont encore une fois les femmes (45%) qui s'en plaignent plus que les hommes (37,5%).

Les 45 ans et plus, qui ont souvenance du Québec de Maria Chapdelaine où "rien ne change et rien ne doit changer", sont naturellement plus nombreux (50%) que les 18 à 45 ans (35%) à penser que la situation s'est détériorée.

Les moins scolarisés, davantage prisonniers du milieu, se sentent plus inconfortables: 56,5% des non francophones qui ont moins de huit ans de scolarité estiment qu'il est moins avantageux de vivre et de travailler dans le Québec d'aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans tandis qu'ils ne sont que 32,5% à le penser chez les répondants comptant plus de 16 ans de scolarité.

Encore une fois, les répondants de langue maternelle anglaise (44%) et les non francophones nés au Canada (46,5%) jugent le Québec plus sévèrement que les non francophones d'autre langue que l'anglais (38%) et les immigrés (36,5%).

Quinze pour cent des répondants ne perçoivent guère de différence d'hier à aujourd'hui et 27,5% estiment que le Québec d'aujourd'hui est plus agréable que l'ancien.

Trente-neuf pour cent sont d'avis qu'ils auraient avantage à vivre et à travailler ailleurs au Canada et presque autant (38,5%) estiment qu'ils ne seraient pas mieux partagés qu'au Québec. Ce sont les moins scolarisés qui ont tendance à favoriser le Québec.

Les répondants comptant moins de huit ans de scolarité pensent dans une proportion de 48,5% qu'il est plus avantageux de vivre au Québec. A l'opposé, les répondants qui ont plus de 16 ans de scolarité pensent dans une proportion de 58% qu'ils auraient avantage à vivre ailleurs.

Les collets blancs et les collets bleus ont aussi des opinions opposées sur cette question. Presque la moitié des collets blancs (46%) pensent qu'il est plus avantageux de vivre en dehors du Québec; les collets bleus, dans la même proportion, trouvent plus d'avantages au Québec.

Quatre-cinq pour cent des non francophones de langue maternelle anglaise préféreraient vivre en dehors du Québec tandis que 46% des non francophones de langue maternelle autre que l'anglais préfèrent le Québec. De même, 44.5% des immigrés jugent qu'il est plus avantageux de vivre au Québec.

Néanmoins, à la question de savoir si les non francophones devraient penser à quitter le Québec, seulement 8% répondent dans l'affirmative. Soixante-huit pour cent sont d'avis qu'ils doivent rester et tenter d'orienter différemment la politique du Québec. Une bonne proportion (16.5%) pensent aussi qu'il leur faut non seulement rester, mais voir à s'adapter au nouveau régime que leur propose le Québec.

Dans l'ensemble, les répondants ne sont guère optimistes et ne pensent pas que la conjoncture leur sera jamais plus favorable que maintenant. Ainsi, 45% pensent que la prochaine génération aura moins de chances d'avancement que la présente. Seulement 24% pensent que la prochaine génération sera aussi favorisée que la présente et 22.5% qu'elle le sera plus.

les atomisés

aujourd'hui

A midi, M. René Lévesque, président du Parti québécois est conférencier au Cégep de Rosemont.

●

A 12 h 30, M. Paul-Émile Robert est le conférencier invité au déjeuner-causerie de l'Association des hommes d'affaires de Montréal-Nord, au restaurant Menhir de la rue Fleury.

●

A 18 h, dîner-causerie du Parti québécois, comté de Lafontaine, au Galopin, 15,555 est, rue Sherbrooke. Le conférencier sera M. Matthias Rioux. Le député Marcel Léger parlera des négociations dans la fonction publique.

●

Cliniques de la Croix-Rouge: Saint-Janvier, Centre communautaire, de 15 h à 21 h; Montréal, hôpital Montréal General, 1650, avenue Cédar, de 9 h 30 à 16 h 30.

DÉCÈS

DeREPENTIGNY, Pierre. — à Montréal, le 26 mars 1976, à l'âge de 17 ans, est décédé, M. Pierre de Repentigny, fils de feu Rodolphe de Repentigny et de Françoise Stebenne. Il laisse dans le deuil, outre sa mère, sa soeur Dominique (Mme Michel Paquin) ses grands-parents M. et Mme Philippe Stebenne. Des funérailles privées ont eu lieu lundi le 29 mars. Direction: Bonnier, Duclos et Bonnier.

LEMIEUX, Victoria. — A Montréal, le 28 mars 1976 à l'âge de 79 ans, est décédée Mlle Victoria Lemieux, fille de feu Louis Lemieux et de feu Victoria Jodoin. Soeur bien-aimée de Berthe (Mme Joseph Brunet), Elphège (époux de Marie-Anne Ménard), Rosario (époux de Gilberte Pellerin), Soeur Reina, de la Congrégation Notre-Dame de Verdun, Père Raymond, Oblat de Marie-Immaculée d'Ottawa, belle-soeur de: Rose, Catherine, Simonne et Rose, elle laisse également plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 mars. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service serra célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

P. Thomas-Marie Charland dominicain

Le Père Thomas-Marie Charland, dominicain, fils de feu Adolphe-Philémon Charland et feu Marie Sophie Laperrière. Décédé à l'âge de 75 ans et 10 mois. (29 mars 1976). Il est exposé au salon funéraire Urgel Bourgie, 3860 Décarie, Montréal. Les funérailles auront lieu en l'église Notre-Dame de Grâce, à 14.00h., le jeudi, 1er avril et l'inhumation au cimetière des Dominicains, à St-Hyacinthe.

Le Père Charland était: ancien professeur dhistoire ecclésiastique au Collège dominicain d'Ottawa et à l'Institut d'Études Médiévales; ancien professeur de bibliothéconomie à l'Université de Montréal; Membre de la Société canadienne d'Histoire de l'Eglise catholique; Membre de la Société Historique de Montréal; Membre du Conseil de direction de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française; Lecteur en théologie et diplômé de l'École vaticane de paléographie, diplomatique et archivistique.

Ses écrits: Artes praedicandi. Contribution à l'histoire de la rhétorique au Moyen Âge. Paris-Ottawa, 1936. Histoire du Saint-François-du-Lac. Ottawa, 1942. Un gaumiste canadien: l'Abbé Alexis Pelletier, Montréal, 1947. J.-B.-A. Ferland. Montréal-Paris, 1959. Histoire des Abénakis d'Odanak. Editions du Lévrier. Montréal, 1964.

Il laisse dans le deuil: ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Mgr. Robert Charland, de Nicolet; Maitre Raphael Charland et son épouse (Rachel Bourgault) de Santa Barbara, Californie; Le R.P. Raymond Charland, O.P., d'Ottawa; Madame Germain Charland (Estelle Labelle), de Montréal; Mlle Yvonne Charland, de Pierreville; M. le Docteur Alphonse Lemire, époux de feu Bernadette Charland; M. le Docteur et Mme Henri Lafleur (Gabrielle Charland), de Sorel; M. le Docteur et Mme Jean Charland (Jacqueline Cardin), de Ville St-Laurent.

Avant de discuter du schéma de la CUM

La banlieue attendra un nouveau partage des pouvoirs

par Bernard Descôteaux

Les maires des villes de banlieue membres de la Communauté urbaine de Montréal attendront qu'un nouveau partage des pouvoirs au sein de cet organisme vienne sanctionner les réformes qu'ils préconisent avant de discuter de l'adoption du schéma d'aménagement du territoire de la communauté.

C'est ce que le président de la Conférence des maires de banlieue, M. Guy Descary, a déclaré hier matin en rendant public un mémoire présenté la veille au ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, réclamant l'adoption d'une nouvelle structure de gouvernement et d'un nouveau mode de financement.

En fait, les maires de banlieue veulent éviter que, d'ici l'adoption des réformes, rien ne vienne modifier la situation actuelle. Pour préserver ce statu quo, il leur faut faire obstacle au schéma d'aménagement puisque, s'il était adopté, il modifierait les responsabilités des municipalités.

En principe, le schéma d'aménagement sera étudié par le conseil de la communauté lors d'une assemblée spéciale en mai. L'étude de ce document risque donc d'être encore retardée pour une période indéterminée puisque les maires de banlieue voudront attendre la réforme souhaitée et la convocation d'une commission parlementaire qui entendra les parties.

Selon M. Descary, qui est aussi maire de Lachine, cette commission parlementaire pourrait être convoquée ce printemps. Il dit avoir "plus que bon espoir".

Les demandes de la Conférence des maires de banlieue ont été revues et précisées lors d'une réunion au sommet de tous les maires récemment. A la base on retrouve grosso modo les propositions de décembre dernier.

Ainsi, en ce qui a trait au rôle de la communauté, les maires continuent de rejeter l'idée d'un gouvernement régional, préférant faire de la CUM une entité administrative régionale dispensant des services aux municipalités participantes. On rejette également une proposition du rapport Castonguay d'étendre la juridiction de cet organisme à d'autres municipalités de la rive sud, de la rive nord et à Laval.

Contrairement à une proposition précédente, les maires proposent de maintenir un conseil et un comité exécutif, qui serait composé de 14 personnes, sept pour Montréal et sept pour la banlieue; le président serait élu parmi ces 14 membres. Le conseil serait composé des 28 maires des banlieues et de 28 représentants de Montréal plutôt que 56 comme maintenant. Advenant des fusions en banlieue, le nombre de conseillers serait réduit de manière à préserver toujours la parité entre Montréal et les banlieues.

D'ailleurs, les banlieues proposent de se regrouper en sept secteurs, comptant chacun environ 100,000 habitants. Ces secteurs seront la base d'une certaine décentralisation administrative, et pourraient éventuellement conduire les municipalités à fusionner. En conséquence, le conseil de la communauté pourrait se voir réduit à un groupe de 14 personnes si les fusions se produisaient suivant la dynamique des propositions des maires.

Une communauté réformée selon le désir des maires aurait juridiction sur les mêmes domaines qu'actuellement, soit la sécurité publique, le transport en commun, l'assainissement des eaux usées, l'évaluation, la planification, et l'expansion économique. On ajoute à ces domaines un Conseil des arts, et on redonne au gouvernement provincial la juridiction sur l'inspection des aliments et l'assainissement de l'air. On refuse également les domaines de juridiction théoriques que détient la CUM, encore inexercés, tels les parcs métropolitains.

Les maires demandent la disparition de deux organismes, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal et le Conseil de sécurité publique qui ont autorité en matière de transport en commun et en matière de police. Ces deux organismes passeraient sous le contrôle direct des membres de la communauté.

Reprenant l'expérience du Toronto métropolitain, les maires proposent que chacun des services de la communauté soit chapeauté en quelque sorte par des comités permanents composés de quatre personnes élues, dont un membre de l'exécutif de la communauté.

En matière de financement, la Conférence des maires de banlieue croit que logiquement la communauté ne devrait posséder aucun pouvoir de taxation directe, n'étant pas un gouvernement. Deux sources de financement seraient reconnues: d'une part les municipalités membres verseraient une quote-part, d'autre part des subventions statutaires versées par le gouvernement québécois pour des fonctions régionales.

A cet égard, on demande à Québec de subventionner dans une proportion de 55% le déficit du transport en commun; de 60% la construction du réseau du transport en commun; de 100% le coût de la police judiciaire, et de 90% le financement du programme d'assainissement des eaux. A ces revenus s'ajouteraient 50% des amendes perçues par les cours municipales conséquentes au travail du Service de police.

Pour aider les municipalités à financer les coûts croissants et des services communautaires et des services municipaux, les maires voudraient recevoir un pour cent additionnel de la taxe de vente perçue par le gouvernement, et voir les commissions scolaires évacuer complètement le champ de l'impôt foncier pour le laisser libre aux municipalités. On demande également de porter à son maximum les subventions tenant lieu de taxes et les subventions annuelles per capita.

Selon le maire Descary, toutes ces demandes seront bien accueillies par le gouvernement provincial. A son avis, même si du côté de Montréal, on peut imaginer des désaccords importants sur certains aspects, une commission parlementaire serait en mesure de vider toute la question en quelques jours.

Les élèves ont perdu en moyenne 4.8 jours de classe (Bienvenue)

QUÉBEC (par Lise Bissonnette) — Selon le ministre de l'Education, M. Jean Bienvenue, les élèves du Québec ont perdu en moyenne, depuis novembre dernier, 4.8 jours de classe. En présentant ces statistiques préparées par son ministère pour l'information de l'Assemblée nationale, le ministre a indiqué qu'il croyait personnellement pouvoir multiplier ce chiffre par 1.5 ou même le doubler, pour tenir compte du "temps perdu pour les récréations prolongées et les cours écourtés."

En faisant abstraction des extrapolations propres à M. Bienvenue, il n'en demeure pas moins que ces statistiques sont à peu près conformes à celles que produisait vendredi dernier la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Près de 1.5 million d'élèves fréquentent les écoles du Québec; dès lors, la somme des journées perdues s'élèverait à quelque sept millions. Selon la CEQ, qui propose le même chiffre, celui-ci est composé de cinq millions de journées de lock-out et de deux millions de journées de débrayage syndical.

M. Bienvenue ne croit pas que la proportion de lock-out excède à ce point les débrayages, mais cela fut-il vrai, il fait remarquer que les fermetures décrétées par les commissions scolaires elles-mêmes "ne partent pas de rien; elles sont entraînées par le harcèlement." Les statistiques qu'il a fournies hier étaient compilées en date du 18 mars et n'incluaient évidemment pas la journée de débrayage dont on avait donné consigne pour la journée même.

Le ministre de l'Éducation, qui répondait à une question de M. Jérôme Choquette, a promis de fournir bientôt un tableau détaillé des pertes de journées de classe, par régions. Il a d'ailleurs reconnu que la moyenne de 4.8 rendait mal compte des situations locales. Si la région de Montréal n'est guère affectée, puisque l'Alliance des professeurs s'abstient de harcèlement et débrayages limités, d'autres atteignent des seuils critiques.

En Mauricie, le lock-out entre dans sa sixième semaine. M. Bienvenue croit que l'année scolaire n'est pas encore perdue, là et ailleurs. Mais, ajoute-t-il," je parlais de semaines, de jours et d'heures qui comptaient, il y a quelque temps, et on peut presque parler en termes de minutes présentement."

Le solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, a affirmé hier que le directeur général du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, M. René Daigneault, préparait un rapport sur l'intervention douloureuse de l'escouade anti-émeute, vendredi dernier, parmi des enseignants anglophones qui manifestaient devant le siège social du Protestant School Board of Greater Montreal. Il ne s'agit pas d'une enquête, comme l'aurait préféré l'opposition, a précisé M. Lalonde, qui se réserve de poursuivre sa recherche s'il le faut, après que le rapport policier lui sera parvenu. Ce rapport sera d'ailleurs rendu public.

Enfin M. Oswald Parent, qui rentrait tout juste d'une séance d'enregistrement d'une émission spéciale à Radio-Canada, a informé clairement la Chambre de la stratégie gouvernementale qu'il venait d'y énoncer: rien d'autre qu'une solution négociée ne doit dénouer ce conflit. "Il y aura une convention signée, ou autrement il n'y aura pas de bénéfices pour les employés. Je pense que c'est clair."

Il devait ajouter au sortir de la Chambre qu'il "ne prendrait personne par surprise" en annonçant dès maintenant qu'une "loi spéciale de retour au travail" pourrait bientôt empêcher les débrayages qui continuent toujours, privant ainsi la partie syndicale de ses moyens de pression.

Le ministre a d'ailleurs distribué hier un communiqué en forme de déclaration ministérielle, faisant état de sa déception devant la poursuite des débrayages dans le secteur de l'enseignement. Sans qu'il soit question d'ultimatum cette fois, M. Parent n'en demande pas moins aux responsables syndicaux de faire cesser "sans délai" ces moyens de pression, et il "réitère à la population du Québec l'assurance que toutes les mesures seront prises pour que les enfants ne perdent pas leur année scolaire."

Une étude à Laval

Régulariser les Grands Lacs pour sauver l'archipel

par Gilles Provost

Si désireux qu'il soit de voir disparaître le cauchemar des inondations, le public montréalais ne connaîtra pas avant le début de juillet les conclusions du comité Canada-Québec qui travaille depuis un an au moins à préparer un plan destiné à limiter les inondations dans la région de Montréal.

C'est ce qu'a annoncé hier M. Bernard Harvey, du ministère des Richesses naturells du Québec à l'occasion d'une conférence de presse que la Chambre de commerce de Laval avait organisée pour rendre public son propre rapport sur les inondations dans cette municipalité.

Le comité de la Chambre de commerce, présidé par l'ingénieur Claude Drouin, conclut que l'on ne peut pas régler le problème des inondations dans la région de Montréal sans aborder dans son ensemble tout le problème de la régularisation des eaux des Grands Lacs: Ces derniers ne se déversent-ils pas dans le Saint-Laurent?

En conséquence, la Chambre de commerce de ville de Laval suggère la création d'un organisme décisionnel où seraient représentés les États-Unis, le Canada, les provinces et États concernés et même les municipalités comme Laval.

Une telle structure serait en mesure, à leurs yeux, d'aborder efficacement le problème dans toute son ampleur et d'arriver à une solution cohérente qui tiendrait compte des intérêts de chacun.

Cette conclusion a été mal accueillie par M. Harvey qui représentait le ministère des Richesses naturelles du Québec: aux yeux de ce dernier, il est possible de régler le problèmes de Montréal sans que les Américains viennent y mettre leur nez.

La Chambre de commerce lance aussi l'idée de construire un ouvrage de contrôle des eaux à la hauteur des Rapides de Lachine en même temps qu'on approfondirait les déversoirs du lac des Deux-Montagnes vers le lac Saint-Louis. Cela aurait notamment l'avantage de décharger les rivières des Mille-Iles et des Prairies, en temps du crue.

On propose enfin à Laval d'exproprier les terrains trop bas de Laval-Ouest et de les transformer en terrains de camping. Un représentant de la municipalité, M. Rock Hébert, a toutefois fait valoir qu'une telle expropriation pose des problèmes sociaux pour les personnes qui se verraient déplacées contre leur gré.

Sur le front des inondations, la situation est demeurée presque stable hier dans la région de Montréal. On constatait une aggravation lente puisque le niveau de l'eau continue à augmenter dans le lac des Deux-Montagnes.

L'eau du Richelieu a continué à baisser et l'eau de la Chaudière, dans la Beauce, a baissé de quatre pieds, ce qui réduit grandement les problèmes.

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

VENTE DE DISQUES VALABLE JUSQU'AU 10 AVRIL

DEUTSCHE GRAMMOPHON
PRIX SUGG.: MANUFACTURIER $8.98
SPÉCIAL 7.49 LE DISQUE

136-452 - CHOPIN: Piano Concerto No 2. Vasary. Berlin Kulka.
136-453 - CHOPIN: Pinao Cencerto No 1. Vasary. Berlin Philarmonic. Semkow.
136-486 - CHOPIN: The Nocturnes (Nos 1-10) Vasary.
136-517 - TRUMPET CONCERTOS par HAYDN & TELEMANN. André. Munich Bach Orchestra. K. Richter.
136-550 - MOZART: CLARINET CONCERTO WEBER. Clarinet Concerto No 1. Leister. Berlin Philarmonic. Kubelik.
138-076 - RACHMANINOV: Piano Concerto No 2. S. Richter. Warsaw Philarmonic. Wislocki.
138-118 - BOIELDIEU: Harp Concerto en C. RODRIGO: Concert Seranade for Harp and Orchestra. Zoboleta. Berlin Radio Symphony. Maerzendorfer.
138-777 - BEETHOVEN: Piano Cto No 5 "EMPEROR". Kempff. Berlin Philarmonic. Leitner.
BEETHOVEN: Symphony No 5. Karajan. Berlin Philarmonic.
138-805 - BEETHOVEN: Symphony No 6 "PASTORAL". Karajan. Berlin Philarmonic.
138-822 - TCHAIKOVSKY: Piano Concerto No 1. S. Richter. Vienne Symphony, Karajan.
138-853 - MOZART: Concerto pour Flute, Harpe & Orchestre. REINECKE: Harp Concerto in E minor. Zoeller, Zaboleto. Berlin Philarmonic. Maerzendorfer.
138-907 - J.S. BACH: TOCCATA & FUGUE IN D MINOR - Prelude & Fugue in D. Fantasia & Fugue in G minor, Trio Sonata No 1. K. Richter.
138-924 - BRAHMS: Symphony No 2. Karajan. Berlin Philarmonic.
138-941 - BEETHOVEN: Piano Sonatas No 17 "Tempest". No 26
BEETHOVEN: Piano Sonatas No 8 "Pathétique". No 14 "Moonlight". No 15 "Pastoral" & No 24 Kempff
138-943 - BEETHOVEN: Piano Sonatas. No 21 "Waldstein". No 23 "Appassionata" & No 25 Kempff.
138-964 - BERLIOZ: SYMPHONIE FANTASTIQUE - Karajan. Berlin Philarmonic.
138-996 - MOZART; Clarinet Quintet K.581. Oboe Quartet K.370 Berlin Philarmonic Soloists.
139-002 - MOZART: Symphonies Nos 29 & 33. Karajan. Berlin Philarmonic.
139-005 - J.S. BACH: The Brandenburg Concertos Nos 1, 2 & 3. Karajan. Berlin Philarmonic.
139-007 - J.S. BACH: Suites for Orchestra Nos 2 & 3. Karajan. Berlin Philarmonic.
139-021 - BEETHOVEN: Violin Concerto. Ferras. Berlin Philarmonic. Karajan.
139-028 - TCHAIKOVSKY: Violin Concerto. Capriccio italien. Ferras. Berlin Philarmonic. Karajan.
139-038 - MOZART: THE 4 HORN CONCERTOS - Seifert. Berlin Philarmonic. Karajan.
139-044 - DVORAK: Cello Concerto TCHAIKOVSKY: Roccoco Variations Rostropovich. Berlin Philarmonic. Karajan.
139-113 - MOZART: Piano Concertos Nos 12 and 26 "Coronation". Anda, Pianist & Conductor.
139-132 - VIRTUOSO OBOE CONCERTOS - by Bellini, Cimarosa & Donizetti. Holliger. Bamberg Symphony. Maag.
MOZART: Symphonies No 36 "Linz" & No 39. Boehm. Berlin Philarmonic.
139-166 - RODRIGO: Concierto de Aranjuez CASTELNUOVO-TEDESCO: Concerto for Guitar and Orchestra. Behrend. Berlin Philarmonic. Peters.
139-300 - BEETHOVEN: PIANO SONATAS. No 14 "Moonlight". No 8 "Pathétique". No 23 "Appassionata". Kempff.
139-362 - ORFF: CARMINA BURANA - Janowitz. Stolze, Fischer-Dieskau. German Opera Chorus & Orchestra. Jochum.
139-417 - GUITAR CONCERTOS by Carulli, Giuliani & Vivaldi. Behrend. I Musici.
139-420 - CHOPIN: The Polonaises Nos 1 - 7. Shura Cherkassky.
139-432 - J.S. BACH CONCERTOS - For Oboe & Strings. For
139-424 - PAGANINI: Violin Concertos Nos. 1 & 2. Ashkenasi. Vienna Symphony. Esser.
139-440 - RODRIGO: CONCIERTO DE ARANJUEZ Fantasia para un gentilhombre for Guitar and Orchestra. Yepes. Spanish Radio & TV Orchestra. Alonso.
139-446 - BEETHOVEN: Mass in C. Janowitz, Hamari, Laubenthal, Schramm. Munich Bach Choir & Orchestra. K. Richter.
2530-051 - SUPPE OVERTURES - Light Cavalry. Poet & Peasant. Morning, Noon & Night in Vienna. Beautiful Galathea. Jolly Robbers Karajan. Berlin Philarmonic.
2530-062 - EMIL GILELS PLAYS MOZART. Sonatas K. 281 & K. 310. Fantasia K. 397. Paisiello Variations.
2530-102 - HOLST: THE PLANETS - Steinberg. Boston Symphony.
2530-112 - TCHAIKOSVKY: Piano Concerto No 1. Argerich Royal Philarmonic. Dutoit.
2530-140 - VILLA-LOBOS: 12 Etudes & 5 Préludes pour la Guitare. Yepes.
2530-144 - ROSSINI OVERTURES. William Tell, Thieving Magpie, Barber of Seville, Silken Ladder, Italian Girl in Algiers, Semiramide. Karajan. Berlin Philarmonic.
2530-195 - TCHAIKOVSKY: Swan Lake Highlights. Sleeping Beauty Highlights. Karajan. Berlin Philarmonic.
2530-197 - MICHELANGELI PLAYS BEETHOVEN Piano Sonata No 4.
2530-198 - TCHAIKOVSKY: Symphony No 5. Abbado. London Symphony.
2530-211 - VIVALDI - The Complete Mandolin & Lute Concertos Yepes. T. & S. Ochi. Kuentz Chamber Orchestra.
2530-231 - CHOPIN: The 24 Preludes Op. 28. Eschenbach.
2530-249 - STRAVINSKY: The Rite of Spring King of Stars Tilson Thomas. Boston Symphony.
2530-253 - BEETHOVEN: Piano Sonatos Nos 28 & 21 "Waldstein". Gilels.
2530-258 - BRAHMS: Piano Concerto No. 1. Gilels. Berlin Philharmonic. Jochum.
2530-290 - MOZART: "Haffner" Serenade. Boehm. Berlin Philharmonic.
2530-291 - CHOPIN: The 24 Etudes Op. 10 and Op. 25. Pollini
2530-296 - VIVALDI; THE 4 SEASONS. Karajan. Berlin Philarmonic.
2530-328 - SCHUBERT DUETS: Fischer-Dieskou, Baker.
2530-333 - NICANOR ZABALETA PLAYS BACH. Partita No 2 S. 1004, Suite No 3. S. 814. Partita in A.S. 832.
2530-343 - HAYDN: Symphonies Nos 88 & 89. Boehm. Vienna Philarmonic.
2530-344 - MOZART: Flute Concertos Nos 1 & 2. Zoeller, English Chamber Orchestra. Klee.
2530-358 - BERLIOZ: SYMPHONIE FANTASTIQUE. Ozawa. Bostom Symphony.
2530-415 - DVORAK: "New World" Symphony. Kubelik. Berlin Philharmonic.
2530-420 - HAYDN: Symphonies Nos 95 and 96 "Miracle" Jochum. London Philharmonic.
2530-441 - LISZT: 6 Hungarian Rhapsodies Nos 2, 3, 9, 14, 15 & 19. (Original piano versions). Szidon.
2530-461 - J.S. BACH: Music for the Lute. Vol. 1. Yepes (Guitar).
2530-462 - J.S. BACH: Music for the Lute Vol. 2. Yepes (Guitar).
2530-466 - DVORAK: Slavonic Dances. Scherzo Coppriccioso. Kubelik. Bavarian Radio Symphony.
2530-467 - PAGANINI: Violin Concerto No 6. (World-première recording). Accardo. London Philharmonic. Dutoit.
2530-525 - HAYDN: Symphony No 103 "Drum Roll". Symphony No 104 "London". Jochum. London Philharmonic Orchestra.
2530-530 - MARTHA ARGERICH PLAYS CHOPIN. Sonata No 2 in B Flat Minor Op. 35. Andante Spianato & Grande Polonaise Op. 22. Scherzo No 2 in B Minor Op. 31.
2530-526 - SCHUBERT: Symphonies Nos 3 & 4. "Tragic". Boehm. Berlin Philarmonic.
2530-537 - STRAVINSKY: Firebird Suite. Jeu de Cartes (Card Game). Abbado. London Symphony Orchestra.
2530-548 - MOZART: Concertos for Piano & Orchestra Nos 21 & 20 "Elvira Madigan". Guldo. Vienna Philharmonic. Abbado.

DISQUES 12" MICROSILLON STÉRÉO
TELEFUNKEN
PRIX SUGG. MANUFACTURIER $7.98
6.59 LE DISQUE

SAWT-9459/60 - Bach - 6 Brandenburg Ctos, Concentus Musicus.
SAWT-9309/10 - Bach - Overtures (4 Suites), Harnoncourt (2LPs).
SAWT-9572/75 - Bach - St. Matthew Passion - Harnoncourt (4 LP set).
SAWT-9578 - Rameau - Pièces en 5 Concerts - Bruggen, Leonhardt.
SAWT-9584/7 - Rameau - Castor & Pollux - Harnoncourt (4 Lps).
SAWT-9601/02 - Marcello - 12 CTI A Cinque, Ephrikian (2 LPs).
SAWT-9603/04 - Peri - Euridice - Ephriklan (2 LPs).
BC-25098 - Bach - Organ Works/Vol. 1 Chapuis (2 LPs).
BC-25099 - Bach - Organ Works - Vol. 2 - Chapuis (2 LPs).
BC-25100 - Bach - Organ Works, Vol. 3, Chapuis (2 LPs).
SAT-22521/2 - Humperdinck - Hansel & Gretel, Schreier (2 LPs).
SAT-22523-/4/5 - Dvorak - Slavonic Dances/Phapsodies, Neumann (3).
SCA-25022 - Bach - Harpsichord CTI (Complete), Leonhardt (5LP).
SJA-25086 - Gesualdo - Complete 5 Part Madrigales (7LPs).
SKA-25082 - Schumann - Piano Works Vol. 1. Karl Engel (4 LPs).
SKA-25085 - Schumann - Piano Works Vol. 2, Karl Engel (4 LPs).
SKA-25112 - Schumann - Piano Works Vol. 3 - Karl Engel (4 LPs).
SKA-25113 - Beethoven - String Quartets 12/16 - Vegh Quartet (4 LPs).
SKB-25074 - Mendelssohn - Early Symphonies, Voorberg (4 LPs).
SKBT-23 - Monteverdi - Ritorno D'Ulisse, Harnoncourt (4 LPs).
SKH-19 - Bach - St. John's Passion, Vienna Choir Boys (3 LPs).
SKH-20 - Bach - B Minor Mass, Harnoncourt (3 LP set).
SKH-21 - Monteverdi - L'Orfeo - Harnoncourt (3 LP set).
SKH-24 - Boccherini - Symphonies Op. 35 (6), Ephrikian (3LPs).
SKH-25 - Bach - Christmas Oratorio, Harnoncourt (3LPs).
SKH-25083 - Bartok - 6 String Quartets, Vegh Quartet (3 LPs).
SKW-1 - Bach - Cantatas 1 to 4, Harnoncourt (2 LPs).
SKW-2 - Bach - Cantatas 5 to 8, Harnoncourt (2 LPs).
SKW-3 - Bach - Cantatas 9 to 11, Harnoncourt (2 LPs).
SKW-4 - Bach - Cantatas 12 to 16, Harnoncourt (2 LPs).
SKW-5 - Bach - Cantatas 17 to 20, Harnoncourt (2 LPs).
SKW-6 - Bach - Cantatas 21 to 23, Harnoncourt (2 LPs).
SKW-7 - Bach - Cantatas 24 to 27, Harnoncourt (2 LPs).
SKW-8 - Bach - Cantatas, 28 to 30, Harnoncourt (2 LPs).
SLA-25097 - Mozart - Comp. String Quintets, Danish Ort. (5 LPs).
SMA-25073 - Franz Bruggen Plays 17 Recorders (3 LPs).
SMA-25081 - Diabelli Variations - Beethoven, Liszt, etc. (3 LPs).
SPA-25096 - Beethoven - Five Middle Quartets, Vegh Qrt (4 (4 LPs).
SKW9 - Bach Cantatas 31 à 34 Harnoncourt (2 LP's)
SKW10 — BACH Cantatas 35 à 38 Harnoncourt (2 LP's)

COMMANDES POSTALES
A) Payable à l'avance par chèque ou mandat
1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50¢ frais minimmum pour 1 à 3 disques y compris de timbres et emballages.
B) C.O.D. payable sur livraisons
1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50¢ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages 4. Frais de collection du facteur: 50¢ jusqu'à valeur de $10.00 et $1.00 pour valeur de $10.00 et plus.

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL 408
TÉL.: 729-2831

By Appointment
Purveyors of Champagne to His late Majesty King George VI
CONTENTS 26 FLUID OUNCES
CHAMPAGNE
Charles Heidsieck
REIMS
PRODUCE OF FRANCE
FINEST EXTRA Qty
CHARLES HEIDSIECK
EXTRA DRY
CONTENTS 26 FLUID OUNCES
N. M. 3.027.452

"Toute personne qui boit mon champagne s'embellit car j'y ai mis beaucoup de plaisir et de joie"

Charles

Champagne Charles Heidsieck
Représenté par la compagnie J. M. Douglas International

vient de paraître

Marie José Thériault
Pourtant le Sud...
poème
Collection Sur Parole

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

Les non-francophones dans le Québec d'aujourd'hui

La méthodologie du sondage

707 répondants choisis à partir d'un échantillon de 2,500 noms

NDLR: Afin de renseigner le mieux possible le public, les maisons de sondage tiennent de plus en plus à ce que soient publiées, en même temps que les résultats d'un sondage, des précisions le plus complètes possible sur la manière dont a été réalisé le sondage, ainsi que sur la composition de l'échantillon retenu par les enquêteurs. Dans ce texte extraits du rapport remis aux trois commanditaires — LE DEVOIR, la Gazette et CBC — l'IQOP décrit la méthode utilisée pour le sondage dont nous publions aujourd'hui les résultats.

•

1. Le sondage a été réalisé par l'Institut Québécois d'opinion Publique (IQOP Inc.) pour le compte du réseau anglais de Radio-Canada, The Gazette et LE DEVOIR.

A ce titre, l'IQOP fut responsable des opérations suivantes: échantillonnage, élaboration du questionnaire, pré-test, entrevues téléphoniques, vérification, opérations mécanographiques, traitement par ordinateur et interprétation écrite des résultats.

Le questionnaire a reçu l'approbation des clients.

2. L'IQOP a effectué ce sondage par téléphone auprès d'un échantillon constitué d'après la population de la région de Montréal.

3. Les appels téléphoniques ont été faits du 10 au 15 mars 1976. Tous les numéros de téléphone ont été choisis au hasard dans les annuaires téléphoniques pertinents suivant une grille échantillonnale précise.

4. Seuls les non-francophones de la région de Montréal pouvaient compléter l'entrevue. Nous entendons ici par "non-francophones":

— les répondants dont la langue parlée le pous souvent à la maison est l'anglais.

— Les répondants dont la langue parlée le plus souvent à la maison n'est pas l'anglais ni le français mais dont la langue seconde est l'anglais.

5. Un échantillon global de 2500 foyers représentatifs de toute la population de la région de Montréal fut d'abord constitué selon la méthode du hasard systématique. De ce nombre, 1338 inscriptions correspondant à des "non-francophones" furent rejetées.

De plus, la liste échantillonnale globale fut expurgée de 347 inscriptions correspondant à des services interrompus, des maisons commerciales et des numéros sans réponse après 3 appels.

Ainsi, sur un échantillon réel de 815 foyers, 707 ont accepté de répondre au questionnaire, ce qui représente 86.7% de l'échantillon réel. 13.3% de l'échantillon réel ont refusé de répondre au questionnaire.

6. Les répondants au questionnaire ont tous 18 ans et plus.

7. Généralement, pour un sondage de cette nature, avec un échantillon réel de 815 personnes et un taux de réponse de 86.6%, la marge d'erreur varie de 3 à 5%.

8. Dans cette étude des résultats, **seuls les pourcentages** ont été retenus aux fins de l'analyse.

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Quelle langue parlez-vous le plus souvent au foyer?
(Dans le cas des répondants qui indiquaient une autre langue que le français ou l'anglais, on demandait de préciser laquelle des deux langues officielles le répondant parle le plus souvent.)

2. Si vous comparez les conditions de vie et de travail au Québec à celles qui existent dans d'autres provinces, où trouvez-vous qu'il y a le plus d'avantages pour une personne comme vous-même?

Au Québec:	38.5%
Dans d'autres provinces:	39.0%
Ne sait pas ou ne répond pas:	22.5%
Total:	100.0%

3. Si l'on considère les conditions de vie et de travail que vous trouvez aujourd'hui au Québec, comment, selon vous, ces conditions se comparent-elles à ce qu'elles étaient il y a 10 ou 20 ans? Diriez-vous que la situation est meilleure maintenant, à peu près la même ou pire?

Situation meilleure aujourd'hui	27.5%
A peu près la même situation	15.0%
Situation pire aujourd'hui	41.5%
NSP/NRP	16.0%
Total	100.0%

4. Ainsi que vous le savez probablement, la loi 22 visait à faire du français la langue de travail au Québec. Laquelle des appréciations suivantes est la plus proche de votre propre jugement sur la loi 22?

La loi est une menace à la survie de la culture anglaise au Québec	42.0%
La loi est assez juste pour les deux cultures, française et anglaise au Québec	32.0%
NSP/NRP	26.0%
Total	100.0%

5. Lorsque vous pensez aux changements survenus dans la politique du gouvernement provincial afin de faire du Québec une province plus française, considérez-vous que ces changements sont:

Justes pour tous les groupes	24.0%
Injuste pour votre groupe	60.0%
NSP/NRP	16.0%
Total	100.0%

6. Toujours à propos des changements survenus dans la politique du gouvernement provincial, considérez-vous que les non francophones au Québec:

Devraient se demander comment ils doivent s'adapter à ces changements	16.5%
Devraient envisager de quitter le Québec	8.5%
Devraient rester et essayer de modifier ces changements	68.0%
NSP/NRP	7.0%
Total	100.0%

7. Certains disent que derrière la question linguistique, on assiste au Québec à une lutte dont l'enjeu est de transférer le contrôle de l'économie des anglophones aux francophones. D'autres ne sont pas de cet avis. Pensez-vous que la question linguistique est en réalité une lutte en vue d'un déplacement dans le contrôle de l'économie, ou non?

Oui	47.0%
Non	35.5%
NSP/NRP	17.5%
Total	100.0%

8. Si l'on pense à la prochaine génération, diriez-vous que les enfants des Montréalais non-francophones auront dans l'avenir:

Plus de chances d'avancement que la génération actuelle	22.5%
Autant de chances d'avancement	24.0%
Moins de chances d'avancement	45.5%
NSP/NRP	8.0%
Total	100.0%

9. Dans votre vie quotidienne, combien souvent êtes-vous en contact avec des personnes de langue française:

A peu près tout le temps	33.0%
Très souvent	21.0%
Assez souvent	23.0%
Plutôt rarement	10.5%
Presque jamais	9.5
Jamais	3.0%
Total	100.0%

10. Certains Québécois de langue anglaise disent que s'ils font une comparaison avec le passé, ils seront moins enclins à sentir qu'ils appartiennent à cette province. D'autres disent qu'ils ont le sentiment d'être partie intégrante du Québec autant ou davantage que dans le passé. Qu'en est-il de vous? Avez-vous le sentiment d'appartenir à cette province, plus, au même degré, ou moins que dans le passé?

Plus	16.0%
Au même degré	46.0%
Moins	29.5%
NSP/NRP	8.5%
Total	100.0%

11. Etes-vous personnellement d'avis que les intérêts des non-francophones sont BIEN ou MAL représentés dans le gouvernement du Québec à l'heure actuelle?

Bien	20.0%
Mal	54.0%
Ni bien ni mal	8.5%
NSP/NRP	17.5%
Total	100.0%

12. Si les non-francophones étaient représentés par leur propre parti dans la province de Québec, croyez-vous qu'ils seraient servis:

Mieux qu'à l'heure actuelle	33.5%
De la même manière	29.5%
Plus mal qu'actuellement	17.5%
NSP/NRP	19.5%
Total	100.0%

13. Considérez-vous que le gouvernement fédéral à Ottawa fait tout ce qu'il devrait pour défendre les droits des anglophones au Québec ou non?

Oui	25.5%
Non	58.5%
NSP/NRP	16.0%
Total	100.0%

14. Parlez-vous le français?

Couramment	22.5%
Assez couramment	21.5%
Avec quelque difficulté	26.0%
Avec beaucoup de difficulté	15.0%
Pas du tout	14.5%
NSP/NRP	0.5%
Total	100.0%

15. Si une élection provinciale avait lieu aujourd'hui, pour quel parti voteriez-vous?

Parti libéral	28.0%
Parti Québécois	5.5%
Parti créditiste	1.0%
Parti Union nationale	6.5%
Parti National Populaire	3.0%
Aucun	7.0%
NSP/NRP	49.0%
Total	100.0%

Les faits saillants

L'identification au Québec

1. Le tiers des non-francophones s'identifie moins au Québec maintenant que par le passé.

2. Les non-francophones de langue maternelle anglaise donnent une appréciation plus pessimiste de la situation du Québec d'aujourd'hui que les non-francophones de langue maternelle autre qu'anglaise.

3. Les non-francophones nés au Canada s'identifient plus au Québec d'aujourd'hui que par le passé. Ce sentiment est aussi partagé par les non-francophones nés à l'étranger mais dans une moins grande proportion.

4. Les non-francophones d'origine canadienne sont moins "bilingues" que les non-francophones nés à l'étranger, même si les 2 groupes semblent avoir autant de communication avec l'élément francophone.

La loi 22

1. La majorité des non-francophones croit que les changements apportés par le Gouvernement provincial pour faire du Québec une province plus française sont **injustes.**

2. Ils croient aussi, dans une grande proportion (entre 40% et 50%), que le Bill 22 constitue une menace pour la culture anglaise et que la véritable question linguistique en est une d'ordre économique.

3. Cependant, la grande majorité d'entre eux (68%) ne pense pas quitter le Québec. Elle ne veut pas non plus s'adapter majoritairement à la nouvelle situation créée par le Bill 22. Elle veut plutôt demeurer et continuer la lutte contre la législation sur la langue officielle.

4. Enfin, les non-francophones sont très pessimistes quant aux chances d'avancement de leurs enfants.

5. Les plus pessimistes, mais aussi les plus désireux de demeurer au Québec et de combattre la législation sont ceux dont la langue maternelle est l'anglais et qui sont originaires du Canada.

6. Les Italiens, pour leur part, semblent vouloir s'adapter mieux au changements.

La politique et les partis

1. La majorité des non-francophones considère que leurs intérêts sont mal représentés au gouvernement du Québec à l'heure actuelle.

2. La majorité croit également que le gouvernement fédéral ne fait pas tout ce qu'il peut pour la défense de leurs droits.

3. Environ le tiers des non-francophones estiment que leurs intérêts seraient mieux défendus s'ils avaient leur propre parti politique au Québec. Par contre, un autre tiers pense que ça ne changerait rien.

4. Parmi ceux qui ont dévoilé leur intention de vote, le Parti libéral devance tous les autres partis, et de façon très nette.

Inquiets et pessimistes

En conclusion du rapport qu'ils ont remis au DEVOIR, à la Gazette et à Radio-Canada (réseau anglais), les responsables de l'Institut québécois de l'Opinion publique ont tenu à résumer eux-mêmes les constatations majeures qui se dégagent du sondage réalisé auprès de 707 non-francophones de la région montréalaise. Voici le texte du diagnostic qu'ils tirent de l'enquête.

•

D'une façon générale, les non-francophones de la région de Montréal sont plutôt bouleversés par les changements survenus au Québec et particulièrement par les mesures prises par le Gouvernement provincial pour faire un Québec plus français. Ainsi, 60% estiment que ces mesures sont injustes.

D'une façon particulière, le Bill 22 continue d'inquiéter les non-francophones de la région de Montréal. En effet, le Bill 22 est perçu comme une menace à la survie de la culture anglaise au Québec par 42% d'entre eux.

Pour 47% des non-francophones, le vrai problème linguistique au Québec, c'est le problème du transfert du pouvoir économique des anglophones aux francophones.

Ceci explique probablement, du moins en partie, les résultats suivants:

— Environ le tiers des non-francophones (29.5%) s'identifie moins au Québec aujourd'hui que par le passé, alors que 16% seulement semblent s'y identifier davantage.

— 41.5% affirment qu'il est beaucoup moins intéressant de vivre et de travailler au Québec aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans. Cette attitude est partagée par presque la moitié des non-francophones nés au Canada (46.5%), alors que les non-francophones nés à l'étranger partagent un peu moins cette opinion (36.5%).

— Les non-francophones dont la langue maternelle est l'anglais semblent avoir une perception plus pessimiste de la situation québécoise d'aujourd'hui que les non-francophones de langue maternelle autre que l'anglais. En effet, 45% des non-francophones dont la langue maternelle est l'anglais croient qu'il est plus avantageux de vivre à l'extérieur du Québec aujourd'hui alors que 33.5% pensent qu'il fait mieux vivre au Québec. A l'inverse, 46% des non-francophones de langue maternelle autre que l'anglais estiment qu'il fait mieux vivre au Québec, alors que 31% affirment qu'il serait préférable de vivre ailleurs au Canada.

Ce pessimisme se réflète aussi dans un autre résultat: 45.5% des non-francophones considèrent que la prochaine génération aura moins de chances de réussir que la présente.

De plus, la majorité des non-francophones croit que leurs intérêts sont mal représentés au gouvernement du Québec à l'heure actuelle, et que le gouvernement fédéral ne fait pas tout ce qu'il peut pour préserver la culture anglaise au Québec.

33.5% des non-francophones affirment que leurs intérêts seraient mieux représentés s'ils avaient leur propre parti politique.

Dans les circonstances actuelles, malgré un fort taux de non-répondants et d'indécis (49%), le Parti libéral est de loin celui que l'on préfère.

Enfin, la grande majorité des non-francophones ne désire pas quitter le Québec. 68% estiment qu'ils doivent rester au Québec et continuer de faire pression pour que des changements soient apportés à la législation sur la langue officielle. 8.5% envisagent de quitter le Québec et 16.5% pensent à s'adapter à la nouvelle situation.

Les non-francophones ne sont toutefois pas toujours unanimes; on doit distinguer la plupart du temps ceux dont la langue maternelle est l'anglais et qui sont nés au Canada, de ceux dont la langue maternelle n'est pas l'anglais et qui sont nés à l'étranger. En général, on peut dire que les plus pessimistes sont les non-francophones d'origine canadienne et dont la langue maternelle est l'anglais.

Le sentiment d'appartenance

A — Identification au Québec

Environ la moitié de la population non-francophone (46%) s'identifie **autant** sinon **davantage** au Québec aujourd'hui que par le passé. Cependant, 29.5% s'identifie moins au Québec aujourd'hui, alors que 16% s'y identifie davantage.

— Les femmes plus que les hommes s'identifient moins au Québec aujourd'hui que par le passé (32.5% -vs- 26.0%).

— Il n'y a pas de relation significative entre l'âge et le sentiment d'appartenance au Québec. Il est intéressant cependant de noter que c'est le groupe d'âge de plus de 65 ans qui semble s'identifier le plus au Québec, du moins si on compare leur perception actuelle à ce qu'elle était dans le passé (54%).

— Les francophones de langue maternelle anglaise s'identifient beaucoup moins au Québec d'aujourd'hui que les autres non-francophones dont la langue maternelle n'est pas l'anglais; en effet, 34.5% des premiers disent s'identifier moins au Québec comparativement à 22,5% pour les seconds.

— 33.5% des non-francophones nés au Canada disent s'identifier moins au Québec que par le passé alors que 24,5% des non-francophones nés à l'étranger partagent le même sentiment. En d'autres termes, il semble que les non-francophones d'origine canadienne ont davantage modifié leur attitude envers le Québec que ceux d'autres origines.

B — Le Québec d'aujourd'hui vs le Québec d'il y a 10 et 20 ans

Seulement 15% de tous les répondants affirment qu'il y a autant d'avantages à vivre et à travailler au Québec aujourd'hui qu'il y en avait il y a 10 ou 20 ans. 41.5% disent que la situation est pire maintenant, alors que 27% affirment qu'elle est meilleure.

— Les femmes semblent plus critiques que les hommes sur cette question. En effet, 47.5% des femmes non-francophones disent qu'il y a moins d'avantages à vivre au Québec aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans, alors que 37.5% des hommes partagent la même idée.

— Ce sont les non-francophones de plus de 45 ans qui ont davantage le sentiment que la situation s'est détériorée au Québec (environ 50%), alors que ce sont ceux de 18 à 45 ans qui sont les moins critiques (environ 35%).

— 56.5% des non-francophones qui ont moins de 8 ans de scolarité affirment qu'il est moins avantageux de vivre et de travailler au Québec aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans. Fait intéressant, ceux qui ont plus de 16 ans de scolarité partagent la même opinion dans une proportion de 32.5%.

— 44% des non-francophones de langue maternelle anglaise croient que la situation au Québec s'est détériorée, alors que 38% des non-francophones de langue maternelle autre qu'anglaise croient la même chose.

— 46.5% des non-francophones nés au Canada croient qu'il est moins avantageux de vivre et de travailler au Québec maintenant que par le passé, alors que 36.5% des non-francophones né sà l'étranger pensent la même chose.

C — Vivre au Québec vs vivre ailleurs au Canada

Alors que 38.5% des non-francophones trouvent qu'il y a plus d'avantages à vivre et à travailler au Québec, 39% trouvent au contraire qu'il y a plus d'avantages à vivre ailleurs au Canada.

— Presque la moitié des non-francophones, ayant moins de 18 ans de scolarité pensent qu'il est plus avantageux de vivre au Québec que de vivre au Canada (48.5%), alors que 20.5% du même groupe affirment qu'il serait plus avantageux de vivre ailleurs au Canada.

A l'opposé, une majorité de ceux qui ont plus de 16 ans de scolarité croient qu'il serait plus intéressant de vivre en dehors du Québec (53%), alors que seulement 27% du même groupe croient qu'il est mieux de vivre au Québec.

En d'autres termes, plus on est scolarisé, plus on a tendance à préférer les autres provinces canadiennes au Québec.

— Les collets blancs et les collets bleus ont des opinions opposées sur cette même question. En effet, presque la moitié des collets blancs estime qu'il est plus avantageux de vivre en dehors du Québec, alors que 36% du même groupe croient qu'il fait mieux vivre au Québec; par ailleurs, presque la moitié des collets bleus considère qu'il est plus avantageux de vivre au Québec, alors que 28% croient en l'inverse.

— 45% des non-francophones de langue maternelle anglaise préféreraient vivre en dehors du Québec, alors que 33.5% se croient mieux au Québec. D'autre part, 46% des non-francophones dont la langue maternelle n'est pas l'anglais croient qu'il fait mieux vivre au Québec, alors que 31% affirment qu'il serait plus intéressant de vivre ailleurs. Comme nous le voyons, les non-francophones sont divisés sur cette question.

— 47% des non-francophones nés au Canada croient qu'il serait plus avantageux de vivre ailleurs au Canada, alors que 33.5% préfèrent le Québec. Par ailleurs, 44.5% de ceux qui sont nés à l'extérieur du Canada pensent qu'il est plus avantageux de vivre au Québec, alors que 28% affirment le contraire. Encore une fois, les non-francophones se divisent sur cette question.

La loi 22 et la francisation

Changements dans la politique gouvernementale

— 60% des non-francophones pensent que les mesures prises par le Gouvernement pour faire du Québec une province plus française sont **injustes**, alors que moins d'un non-francophone sur 4 (24%) considère au contraire que ces changements sont justes.

— Les femmes, plus que les hommes, estiment que les mesures prises par le Gouvernement du Québec sont injustes (62% vs 57%).

— Parmi les groupes d'âge retenus, c'est celui des 25-44 ans qui semble le plus critique à ce sujet.

— Les professionnels, les collets blancs et les ménagères sont particulièrement critiques à ce sujet (respectivement 65.5%, 61% et 62%).

Jugement sur la loi 22

— 42% des non-francophones croient que le Bill 22 constitue une **menace** à la survie de la culture anglaise au Québec, 32% pensent toutefois que le Bill 22 est juste à l'endroit des 2 cultures anglaise et française.

— C'est le groupe des 18 à 24 ans qui perçoit surtout le Bill 22 comme une menace (54.5%).

— Moins on est scolarisé, plus on perçoit le Bill 22 comme juste à l'endroit des 2 cultures. Le tableau suivant illustre ce point:

— C'est seulement parmi les étudiants que l'on trouve une majorité (52.5%) qui considère que le Bill 22 constitue une menace pour la culture anglaise au Québec.

— Parmi les non-francophones, ce sont ceux de langue maternelle anglaise qui se sentent les plus menacés par le Bill 22 (44%). Par contre, les Italiens expriment moins de crainte; le tiers (33%) pense plutôt que le Bill 22 est juste et un autre tiers (34.5%) pense qu'il est une menace.

— Près de la moitié des non-francophones nés au Canada voient le Bill 22 comme une menace (47%), alors qu'un tiers des non-francophones nés à l'étranger (35%) partagent la même opinion.

En d'autres mots, ce sont les Canadiens d'origine qui se sentent les plus menacés.

Loi 22: question linquistique ou économique?

Environ la moitié des non-francophones (47%) croit que le vrai problème linguistique au Québec a trait au transfert du pouvoir économique des anglophones aux francophones.

Cependant, 35% d'entre eux ne partagent pas cet avis.

— Parmi les groupes d'âge retenus, c'est celui des "18-34" qui semble croire davantage à cette idée d'une lutte pour le pouvoir économique.

— 50.5% des non-francophones dont la langue maternelle est l'anglais croient que ce qui sous-tend la question linguistique, c'est la lutte pour la domination économique des francophones.

42.5% des non-francophones dont la langue maternelle n'est pas l'anglais partagent également cette opinion.

Conséquences du Bill 22: rester ou partir?

68% des non-francophones croient qu'ils devraient demeurer au Québec et faire pression pour que des changements soient apportés à la législation sur la langue officielle. 8.5% pensent quitter le Québec et 16.5% préfèrent s'adapter à la nouvelle situation.

— Il n'y a pas de différence significative sur cette question entre les non-francophones, du moins si l'on tient compte de leur langue maternelle ou leur pays d'origine.

Perception des chances d'avancement

— 45% des non-francophones pensent que la prochaine génération aura moins de chance d'avancement que la présente.

— d'une façon générale, seulement le quart des non-francophones croit que leurs enfants ont autant de chances de réussir qu'eux-mêmes.

Les rapports avec les francophones

A— Langue parlée

— 44% des non-francophones disent parler le français couramment. Par contre, 29.5% affirment avoir beaucoup de difficulté à le parler.

— 51% des non-francophones dont la langue maternelle n'est pas l'anglais disent parler le français couramment, alors que seulement 39% des non-francophones de langue maternelle anglaise affirment la même chose.

— 49% des non-francophones nés au Canada, comparativement à 37.5% des non-francophones nés ailleurs, se disent bilingues.

B— Communications avec les francophones.

— 77% des non-francophones disent avoir des rapport fréquents avec les francophones; Et 23% ont peu de communication avec la population francophone de la région de Montréal.

— Cependant, parmi les non-francophones, les hommes ont plus de communication avec l'élément francophone que les femmes (40% vs 27.5%).

— Il n'y a pas de différence entre les non-francophones sur cette question, du moins si l'on tient compte de la langue maternelle ou du pays d'origine.

42% des répondants voient dans la loi 22 une menace

par Gérald LeBlanc

Interprétant les changements linguistiques comme une lutte pour le transfert du pouvoir économique, les non-francophones sont grandement contrariés par l'évolution récente du Québec.

● 42% des non-francophones croient que la loi 22 constitue une menace à la survie de la culture anglaise au Québec.

● 60% des non-francophones croient que les mesures prises par le gouvernement pour faire du Québec une province plus française sont inéquitables ("unfair") pour leur groupe.

Voilà les résultats globaux se dégageant des réponses aux trois questions portant spécifiquement sur le problème linguistique dans le sondage mené par l'Institut québécois d'opinion publique (ICOP) pour le compte de trois media d'information, dont LE DEVOIR.

A ces résultats, il faut rattacher les réponses à la question sur la connaissance du français par les non-francophones, catégorie regroupant les anglophones ("ceux dont la langue la plus souvent parlée à la maison est l'anglais") et les allophones ("ceux dont la langue la plus souvent parlée à la maison n'est ni l'anglais ni le français") dont la langue seconde est l'anglais.

Des 707 répondants, 44% affirment parler le français couramment (22.5% couramment et 21.5% presque couramment), 41% le parlent avec difficulté (26% avec quelque difficulté et 15% avec beaucoup de difficulté), 14.5% ne le parlent pas du tout et 0.5% ne savent pas ou ne répondent pas.

Le taux de bilinguisme est beaucoup plus élevé chez les allophones que chez ceux dont la langue maternelle est l'anglais, à savoir 51% par rapport à 39%.

Cette particularité se retrouve à peu près partout dans le sondage, qui indique clairement les non-francophones de langue maternelle anglaise (les vrais anglophones) sont beaucoup plus sévères que les allophones à l'endroit de l'évolution linguistique du Québec.

On constate, par ailleurs, une certaine progression dans la connaissance du français chez les non-francophones, puisque le recensement de 1961 indiquait chez eux un taux de bilinguisme de 30.8% et celui de 1971 un taux de 39.1%.

Les experts, y compris ceux d'IQOP, signalent cependant ici un danger de surévaluation de soi de la part du répondant, à une époque où il apparaît convenable sinon nécessaire de parler français au Québec.

En guise d'exemple, le conseiller scientifique de l'enquête de l'ICOP rappelle certains sondages indiquant deux semaines avant l'élection que 90% des électeurs se rendront aux urnes ("tout le monde est pour la vertu", précise-t-il) alors qu'on enregistre un taux de votation de 40 ou 50% le jour de l'élection.

La cinquième question du sondage portait sur les effets appréhendés de la loi 22. "Comme vous le savez peut-être, la Loi 22 veut faire du français la langue de fonctionnement ("working language") dans la province de Québec. Avec laquelle des affirmations suivantes êtes-vous le plus d'accord?

● La loi 22 est une menace à la survie de la culture anglaise au Québec. 42% des répondants ont choisi cette possibilité.

● La loi 22 est assez équitable ("fair enough") pour les cultures anglaises et française au Québec. 32% ont opté pour cette réponse.

● Plus du quart des répondants (26%) n'ont pas répondu ou ont indiqué ne pas savoir que répondre.

Ce haut taux d'abstention (un des plus élevés du sondage) provient sans doute de la complexité de la question et du peu de possibilité d'apporter des nuances avec les deux réponses disponibles.

Les tableaux détaillés du sondage révèlent en outre des disparités considérables entre les anglophones de souche et les immigrants ayant indiqué l'anglais comme leur langue seconde. En effet 47% des non-francophones nés au Canada voient dans la loi 22 une menace à la culture anglaise au Québec comparativement à seulement 35% chez les non-francophones nés à l'étranger.

L'écart est encore plus grand chez les Italiens (8.5% des répondants), isolés par IQOP pour cette question particulière. L'exercice démontre que la communauté italienne est fortement divisée dans son attitude à l'endroit du bill 22: 34.5% voient dans la loi 22 une menace à la culture anglaise, 33.0% la considèrent équitable pour les deux cultures et 32.5% ne peuvent ou ne veulent répondre. Bref, un partage à peu près égal entre les opposants, les favorables et les indécis.

Il est également intéressant de signaler que dans l'ensemble, ce sont les étudiants qui voient la plus grande menace dans la loi 22 (52.5%) et les professionnels le moins de danger (36%).

Sur cette question précise de la loi 22, le sondage démontre en somme que les non-francophones sont beaucoup plus divisés que n'ont pu le laisser croire l'opposition monolithique lors du débat parlementaire à l'été 1974 et les quelque 600,000 signatures recueillies par CFCF à l'automne 1975.

Le mécontentement des non-francophones apparaît cependant plus généralisé dans les réponses à la question d'ordre plus général sur la francisation du Québec.

"Pensez-vous que les changements que le gouvernement provincial a apportés à sa politique pour faire du Québec une province plus française sont:

● équitables pour tous les groupes. 24.0% ont choisi cette réponse.

● inéquitables ("unfair") pour votre groupe. 60.0% ont opté pour ce choix.

● 16% n'ont pas répondu ou ont indiqué qu'ils ne savaient pas.

Alors que la question sur la loi 22 portait sur un point précis ("la survie de la culture anglaise au Québec"), celle-ci permet une plus grande expression du mécontentement, particulièrement des allophones qui constituaient 31.5% de l'échantillonage. Il est en effet plus facile pour un Italien ou un Grec de s'opposer à la politique linguistique parce qu'elle est inéquitable pour "son groupe" que parce qu'elle menace la survie de la culture anglaise.

Contrairement à la question sur la loi 22, celle-ci ne présente, par ailleurs, aucune disparité notable entre les anglophones de souche et les immigrants, entre les non-francophones nés au Canada et ceux venus de l'étranger.

Assez curieusement, on retrouve dans les catégories d'occupation des résultats inverses à ceux signalés dans les réponses à la question sur la loi 22: ce sont les professionnels (65.5%) qui trouvent plus inéquitable la politique de francisation et les étudiants (54.0%) se montrent les moins sévères à l'endroit du mouvement de francisation.

Signalons ici que les professionnels représentent 11.5% des répondants et les étudiants 8.5%. Ce sont les collets blancs (30.0%) et les ménagères (23.0%) qui sont le mieux représentés.

Une troisième question reliée au problème linguistique suggérait enfin que le véritable enjeu était le transfert du pouvoir économique des anglophones aux francophones.

Près de la moitié des non-francophones (47%) sont d'accord avec cette analyse tandis que 35% la rejettent. On ne trouve ici que 17.5% d'abstention (ne savent pas ou ne répondent pas).

Le degré d'approbation de cette hypothèse diminue à mesure qu'on avance dans la pyramide d'âge des répondants, passant de 53.5% pour les 18-24 ans à 36.0% pour les 65 ans et plus.

On retrouve également une différence marquée entre les non-francophones de langue maternelle anglaise et les allophones sur cette question: les premiers approuvent l'hypothèse du transfert économique à 50.5% comparativement à 42.5% pour les autres.

Certains Québécois de langue anglaise disent que s'ils font une comparaison avec le passé, ils seront moins enclins à sentir qu'ils appartiennent à cette province. D'autres disent qu'ils ont le sentiment d'être partie intégrante du Québec autant ou davantage que dans le passé. Qu'en est-il de vous? Avez-vous le sentiment d'appartenir à cette province, plus, au même degré, ou moins que dans le passé?

	TOTAL	Femmes	Hommes	AGE 18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 +	Langue maternelle anglais	Langue maternelle autre	Pays d'origine Canada	Pays d'origine autre
Plus	16.0	14.0	18.0	19.0	13.0	14.5	16.5	11.0	21.5	13.5	19.0	16.0	16.0
Au même degré	46.0	44.0	48.5	41.0	47.5	46.5	45.5	42.5	54.0	44.5	48.0	45.5	47.0
Moins	29.5	32.5	26.0	32.0	28.0	20.5	32.0	34.0	22.5	34.5	22.5	33.5	24.5
NSP/NRP	8.5	9.5	7.5	8.0	11.5	8.5	6.0	12.5	2.0	7.5	10.0	5.0	12.5

Si vous comparez les conditions de vie et de travail au Québec à celles qui existent dans d'autres provinces, où trouvez-vous qu'il y a le plus d'avantages pour une personne comme vous-même?

	TOTAL	Femmes	Hommes	AGE 18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 +	Langue maternelle Anglais	Langue maternelle Autre	Pays d'origine Canada	Pays d'origine Autre
Au Québec	38.5	37.0	40.0	30.5	38.0	37.5	38.0	39.0	47.0	33.5	46.0	33.5	44.5
Autres provinces	39.0	40.0	38.0	48.0	38.5	40.0	36.0	41.5	29.0	45.0	31.0	47.0	28.0
NSP/NRP	22.5	23.0	22.0	21.5	23.5	22.5	26.0	19.5	24.0	21.5	23.0	19.5	27.5

Ainsi que vous le savez probablement, la loi 22 visait à faire du français la langue de travail au Québec. Laquelle des appréciations suivantes est la plus proche de votre propre jugement sur la loi 22?

	TOTAL	Femmes	Hommes	AGE 18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 +	Langue maternelle Anglais	Langue maternelle Italien	Langue maternelle Autre	Pays d'origine Canada	Pays d'origine Autre
La loi est une menace à la survie de la culture anglaise au Québec	42.0	43.0	41.0	54.5	39.0	37.0	40.5	50.0	31.5	44.0	34.5	40.0	47.0	35.0
La loi est assez juste pour les 2 cultures française et anglaise au Québec	32.0	30.5	33.5	26.5	32.0	26.0	35.5	25.5	47.0	30.5	33.0	33.5	28.0	37.0
NSP/NRP	26.0	26.5	25.5	19.0	29.0	37.0	24.0	24.5	21.5	25.5	32.5	26.5	25.0	28.0

Toujours à propos des changements survenus dans la politique du gouvernement provincial, considérez-vous que les non francophones au Québec :

	TOTAL	Femmes	Hommes	ÂGE 18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ±	Langue maternelle Anglais	Langue maternelle Autre	Pays d'origine CANADA	Pays d'origine Autre
Devraient se demander comment ils doivent s'adapter à ces changements	16.5	15.0	19.5	17.5	21.5	14.0	20.0	11.0	11.0	16.0	17.5	16.5	17.0
Devraient envisager de quitter le Québec	8.5	8.0	9.0	5.0	10.0	8.0	7.5	11.0	10.0	9.5	7.0	9.0	8.0
Devraient rester et essayer de modifier ces changements	68.0	68.0	68.0	73.5	62.5	74.5	65.5	68.0	70.0	69.0	67.0	69.0	66.5
NSP/NRP	7.0	9.0	4.5	4.0	10.0	4.0	7.0	10.0	9.0	5.5	8.5	5.5	8.5

Etes-vous personnellement d'avis que les intérêts des non francophones sont BIEN ou MAL représentés dans le gouvernement du Québec à l'heure actuelle?

	TOTAL	Femmes	Hommes	AGE 18-24	25.34	35.44	45.54	55-64	65 +	Langue maternelle Anglais	Langue maternelle Autre	Pays d'origine Canada	Pays d'origine Autre
Bien	20.0	17.0	23.5	26.5	16.0	18.0	19.0	17.0	24.5	17.5	23.5	17.5	23.0
Mal	54.0	53.5	54.0	49.5	53.5	55.5	60.5	58.5	46.0	59.5	45.0	59.5	46.0
Ni bien, ni mal	8.5	W.O.	9.0	13.5	9.5	5.5	4.5	8.5	8.0	8.5	8.0	8.0	9.0
NSP/NRP	17.5	21.5	13.5	10.5	21.0	21.0	13.0	16.0	21.5	14.5	23.5	15.0	22.0

Si les non francophones étaient représentés par leur propre parti dans la province de Québec, croyez-vous qu'ils seraient servis:

	TOTAL	Femmes	Hommes	AGE 18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 +	Langue maternelle Anglais	Langue maternelle Autre	Pays d'origine Canada	Pays d'origine Autre
Mieux qu'à l'heure actuelle	33.5	36.0	30.5	33.0	35.0	33.5	40.0	25.5	31.5	32.0	35.5	31.0	36.5
De la même manière	29.5	26.5	33.5	41.0	31.0	26.0	21.5	27.0	28.0	30.5	27.5	32.5	25.5
Plus mal qu'actuellement	27.5	15.0	20.0	18.5	18.0	21.5	12.0	18.0	14.5	19.5	14.0	18.5	17.0
NSP/NRP	19.5	22.5	16.0	7.5	16.0	19.0	26.5	29.5	26.0	18.0	23.0	18.0	21.0

Si une élection provinciale avait lieu aujourd'hui, pour quel parti voteriez-vous ?

	TOTAL	Femmes	Hommes	ÂGE 18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ±	Langue maternelle Anglais	Langue maternelle Autre	Pays d'origine Canada	Pays d'origine Autre
Parti libéral	28.0	27.5	28.5	40.0	30.0	27.0	20.5	22.0	27.0	26.0	31.0	26.0	31.5
Parti québécois	5.5	4.0	7.5	10.5	5.5	3.0	6.0	1.0	5.5	7.0	3.5	7.0	3.5
Créditistes	1.0	0.5	2.0	2.5	1.0	1.0	1.0	0.0	2.0	1.5	1.0	1.5	1.0
U nion Nationale	6.5	6.5	6.5	6.5	5.5	7.5	8.5	5.0	5.5	7.0	5.5	7.0	6.0
P.N.P.	3.0	1.0	4.5	2.5	2.5	3.0	3.5	3.5	2.0	3.5	1.5	4.0	1.0
Aucun	7.0	6.0	8.0	7.0	9.0	6.5	6.0	2.5	6.5	7.0	7.0	7.0	6.0
NSP/NRP	49.0	54.5	43.0	31.0	46.5	52.0	54.5	66.0	52.5	48.0	50.5	47.5	51.0

Les non-francophones et les partis

La représentation actuelle à Québec

— La majorité des non-francophones (54%) estime que leurs intérêts sont mal représentés au gouvernement du Québec actuellement. Seulement 20% pensent qu'ils sont, au contraire, bien représentés.

— D'une façon générale, à l'exception de ceux qui ont plus de 65 ans, ce sentiment d'une mauvaise représentation au Gouvernement provincial croît avec l'âge.

— 59.5% des non-francophones dont la langue maternelle est l'anglais croient que leurs intérêts sont mal représentés, tandis que 45% de ceux dont la langue maternelle est autre que l'anglais pensent de cette façon.

— Ce sont surtout les non-francophones originaires du Canada qui pensent avec le plus de force qu'ils sont mal représentés: (59.5% par rapport à 46% pour ceux nés à l'étranger).

La représentation actuelle à Ottawa

— La majorité des non-francophones (58.5%) considèrent que le Gouvernement fédéral ne fait pas tout ce qu'il peut pour la défense de leurs droits au Québec.

— Sur ce point, les femmes sont plus critiques que les hommes (62.5% vs 53%).

— Il n'y a pas de différence significative à cette question, du moins si l'on tient compte de la langue maternelle.

— Cependant, les non-francophones nés au Canada sont plus critiques que ceux nés à l'étranger (61% vs 53%).

L'intention de vote à Québec

— 49% des non-francophones de la région de Montréal refusent de répondre ou ne savent pas pour qui ils voteraient s'il y avait maintenant une élection provinciale.

— Par ailleurs, parmi ceux qui font un choix, le Parti Libéral devance et de façon très nette, tous les autres partis en place:

Parti Libéral:	28.0
Union Nationale:	6.5
Parti Québécois	5.5
Parti National Populaire:	3.0
Créditistes:	1.0
Ne voteraient pas:	7.0
Ne savent pas:	36.5
Ne répondent pas:	12.5
	100.0%

— Les libéraux sont préférés un peu plus par les non-francophones dont la langue maternelle n'est pas l'anglais: (31% par rapport à 26% chez ceux dont la langue maternelle est l'anglais).

Un parti distinct pour les non-francophones?

— 33.5% des non-francophones pensent que leurs intérêts seraient mieux représentés au Québec s'ils décidaient de former leur propre parti politique.

17.5% pensent le contraire et 29.5% croient que ça ne changerait rien.

— Les femmes semblent appuyer davantage que les hommes l'idée que les non-francophones puissent former leur propre parti. (36% vs 30.5%).

— D'une façon générale, les non-francophones dont la langue maternelle n'est pas l'anglais se montrent un peu plus favorables à cette idée que les anglophones dont la langue maternelle est l'anglais (35.5% vs 32%).

— 32.5% des non-francophones nés au Canada ne croient pas qu'ils seraient mieux représentés avec leur propre parti, pendant que seulement 25% soutiennent la même idée parmi ceux qui sont nés à l'étranger.

Ce dernier groupe favorise plus que l'autre la création d'un parti représentant spécialement les intérêts des non-francophones (36.5% vs 31%).

INSATISFAITS Suite de la première page

Parmi les 5.5% de non-francophones qui indiquent leurs préférences pour le Parti québécois, 74.3% sont d'origine canadienne. Les Grecs se classent au second rang avec 7.8%. Bon nombre d'entre eux, 33.3%, voient une menace dans le bill 22, 48.7% trouvent injustes les politiques du gouvernement Bourassa pour franciser le Québec, 28.2% continuent à croire qu'il faut s'y adapter, 5% songeraient à quitter le pays, 65% sont par contre déterminés à demeurer au Québec pour lutter contre ces changements, 56.4% jugent que le problème linguistique en est un de transfert du pouvoir économique des anglophones aux francophones, 28.2% sont d'opinion que leurs intérêts seraient mieux servis si les non-francophones formaient leur propre parti politique et 35.8% estiment que le fédéral fait tout ce qu'il peut pour défendre les droits des anglophones du Québec alors que 48.7% de ces présumés péquistes jugent qu'Ottawa n'a pas fait son possible.

L'Union nationale, pour sa part, recueille 60.8% de ses appuis chez les Canadiens d'origine et 10.8% parmi les citoyens venus du Royaume-Uni. De ce nombre de non-francophones prounionistes, la moitié voit le bill 22 comme une menace à la survie de la culture anglaise, 69.5% considèrent injustes les politiques du gouvernement Bourassa en vue de franciser le Québec, 84.7% se disent déterminés à demeurer au Québec pour les combattre, 39% croient qu'il serait préférable pour les non-francophones de former leur propre parti politique et 76% jugent que le fédéral n'a pas fait son possible pour défendre les droits des anglophones.

Des non-francophones qui expriment l'intention de voter pour le Parti national populaire de M. Choquette, 80% sont d'origine canadienne, ce qui est plus élevé que pour tous les autres partis. Dans une proportion de 45%, les partisans de M. Choquette voient une menace dans le bill 22, la moitié trouve injustes les changements apportés par le gouvernement Bourassa, aucun d'entre eux n'entend pour cela quitter le Québec et 90% croient au contraire qu'il faut rester pour lutter contre ces changements. Des non-francophones qui préfèrent le Parti national populaire, 40% estiment que le fédéral fait tout ce qu'il peut pour défendre les droits des anglophones du Québec.

Le Ralliement créditiste de Camil Samson recueille 11% de ses partisans non-francophones parmi des citoyens venus de pays du Royaume-Uni et dans une même proportion chez les Italiens. Le reste de cette clientèle de non-francophones (55.6%) se trouve chez des citoyens d'origine canadienne. Pour la plupart, ces adeptes du créditisme sont d'avis qu'il faut rester au Québec et lutter contre les changements apportés par le gouvernement Bourassa en vue de franciser le Québec. Davantage que les partisans des autres partis politiques, ils ont l'impression (88.8%) que le fédéral n'a pas fait tout ce qu'il pouvait pour défendre les droits des anglophones du Québec.

Autre alerte à la bombe à l'ambassade américaine à Moscou

MOSCOU (Reuter) — Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, l'ambassade des Etats-Unis à Moscou a dû être évacuée hier à la suite d'une alerte à la bombe.

Le ministère soviétique des Affaires étrangères avait téléphoné peu avant midi à l'ambassade pour faire savoir qu'un correspondant anonyme avait révélé au ministère de l'Intérieur la présence d'une bombe au second étage du bâtiment. Son mécanisme était réglé à 13:00 heures locales.

Les locaux ont été immédiatement évacués. Plusieurs dizaines de diplomates et de secrétaires américains, ainsi que les soviétiques membres du personnel ont passé une heure dans une annexe de l'ambassade.

Les marines américains ont fouillé de fond en comble le bâtiment. Ils n'ont rien découvert. Vingt minutes après l'heure annoncée pour l'explosion, le personnel était invité à regagner les locaux.

L'incident fait suite à une série de coups de téléphone anonymes reçus par des diplomates américains en poste à Moscou: soixante-dix environ en début de semaine dernière, mais aucun après mercredi matin, dix-huit depuis samedi. Estimant que ces coups de téléphone ne peuvent qu'être directement inspirés par les autorités soviétiques, l'ambassade des Etats-Unis avait officiellement protesté jeudi dernier. Elle envisage de le faire une seconde fois.

Tous ces coups de téléphone sont assortis de menaces. Leurs auteurs affirment être des citoyens soviétiques qui s'alarment des harcèlements dont ils affirment que sont victimes les représentants du gouvernement soviétique à New York. L'URSS accuse l'administration américaine d'être de connivence avec les manifestations juives anti-soviétiques qui se sont déroulées à New York.

C'est le consul général Cliff Gross qui a été informé de l'éventuelle présence d'une bombe. Son correspondant, un responsable du département nord-américain du ministère des Affaires étrangères, l'avait demandé personnellement. "Je pense qu'il etimait qu'il s'agissait d'une affaire purement consulaire", a déclaré M. Gross.

L'ambassadeur, M. Walter J. Stoessel, a regagné le bâtiment quelque vingt minutes avant 13:00 heures, venant du ministère soviétique des Affaires étrangères où il avait dirigé la délégation américaine aux pourparlers sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Après avoir brièvement consulté ses collaborateurs, il est reparti déjeûner.

Devant le bâtiment, aucune mesure particulière de sécurité n'a été prise. Les policiers soviétiques en uniforme gardant l'ambassade n'ont pas abandonné leur faction.

En tête au second tour, Callaghan devrait succéder lundi à Wilson

LONDRES (Reuter) — Arrivé en tête au deuxième tours de scrutin, M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office, paraît bien placé pour succéder à M. Harold Wilson à la tête du Parti travailliste et du gouvernement britannique.

M. Callaghan a recueilli 141 des 312 suffrages exprimés contre 133 à Michael Foot, secrétaire à l'emploi et représentant de l'aile gauche du parti, et 38 à M. Denis Healey, chancelier de l'Echiquier.

Ce dernier est éliminé et seuls MM. Callaghan et Foot s'opposeront au troisième et dernier tour de scrutin dont les résultats seront annoncés lundi prochain à la veille de la présentation du budget à la Chambre des communes.

Le chef du parti est élu à la majorité des suffrages exprimés par les 317 travaillistes membres de la Chambre des communes et il ne lui aurait donc fallu 157 voix, 15 de plus qu'il n'en a obtenu, pour être élu dès le second tour.

On s'attend à ce que la plupart des 38 voix recueillies par M. Healey se reportent sur M. Callaghan au tour suivant. M. Foot n'en a pas moins maintenu sa candidature: "Rien n'est encore décidé. J'ai de très bonnes chances. Mon maintien n'a jamais fait de doute", a-t-il expliqué.

En soulignant que le vainqueur de cette élection, quel qu'il soit, serait assuré de son soutien, M. Healey a déclaré qu'il laisserait à ses partisans le soin de voter comme bon leur semble au prochain tour de scrutin. Les amis du chancelier de l'Echiquier ne cachent toutefois pas que la très grande majorité des 38 voix qu'il a recueillies se reporteront presque certainement sur M. Callaghan.

Le secrétaire au Foreign Office sera ainsi assuré d'une majorité. Souriant, comme il l'était déjà lors de la communication des résultats du premier tour, M. Callaghan s'est refusé à répondre aux questions des journalistes qui l'entouraient dans les couloirs de la chambre. "No comment", leur a-t-il dit.

M. Callaghan, qui est âgé de 64 ans, a mené une campagne à l'économie. Il pense de toute évidence que son expérience et ses états de service — chancelier de l'Echiquier, secrétaire à l'Intérieur, secrétaire au Foreign Office — feront la décision.

Puisqu'il faudra attendre lundi prochain pour connaître le prochain premier ministre britannique, ce sera donc M. Harold Wilson qui conduira la délégation de son pays au Conseil européen réuni les 1er et 2 avril à Luxembourg. Il sera sans doute accompagné de M. Callaghan.

Les trois candidats en lice pour ce deuxième tour avaient à "récupérer" 110 voix, celles qui s'étaient portées sur MM. Roy Jenkins 56, Tony Benn 37, et Anthony Crosland 17 au tour précédent. Arrivé dernier, M. Crosland avait été éliminé. MM. Jenkins et Benn s'étaient désistés, M. Benn au profit de M. Foot.

M. Callaghan a été le grand bénéficiaire de ce partage. Il améliore son score de 57 voix; 141 contre 84. M. Foot obtient 43 voix de plus qu'au premier tour. Il précédait alors M. Callaghan de 6 voix. Les rôles sont maintenant inversés et le secrétaire au Foreign Office le distance de 8 voix. Quant à M. Healey, qui avait refusé de se retirer en dépit des voeux de certains, il n'a pu ajouter que 8 voix aux 30 qu'il avait obtenus au premier tour.

La réorganisation économique, priorité de la junte argentine

BUENOS AIRES (Reuter) — La nouvelle équipe responsable de la politique économique de l'Argentine a prêté serment hier en présence du général Jorge Videla, président de la république, qui devait s'adresser au pays dans la soirée.

L'équipe de onze personnes, dirigée par le ministre de l'Economie, M. Jose Martinez de Hoz, comprend dix experts civils et un général en retraite. La présence du chef de l'Etat, et de son cabinet, qui avaient eux-mêmes prêté serment la veille, et le fait que la cérémonie télévisée se soit déroulée au siège du gouvernement et non au ministère de l'Economie, souligne l'importance qu'attache la junte militaire à la remise en ordre d'une économie disloquée.

C'est après cette cérémonie austère, que le général Videla a annoncé qu'il ferait son premier discours public depuis le renversement de la présidence Isabel Peron.

Issu d'une riche famille d'éleveurs et toujours président de la société sidérurgique Acindar, le nouveau ministre devrait faire connaître rapidement ses intentions pour la "réorganisation nationale de l'économie, des finances et du commerce". M. Martinez de Hoz est, dit-on, partisan d'une politique économique libérale et pragmatique.

On s'attend à ce que son programme privilégie l'austérité, avec en particulier une forte dévaluation du peso, la suppression du système de contrôle des prix, mis en place par le gouvernement péroniste, la rationalisation de l'administration, ainsi qu'une série de mesures destinées à maîtriser l'énorme déficit budgétaire et une inflation "galopant" à plus de 400 pour cent l'an.

Pour la plupart, les espoirs du gouvernement militaire de rétablir l'ordre dans tous les secteurs de la vie nationale, sont subordonnés au succès de M. Martinez de Hoz, qui doit freiner l'emballement de l'économie argentine sans accroitre la récession.

L'autre préoccupation majeure des militaires, est la recrudescence soudaine des opérations de la guérilla d'extrême-gauche après une pause observée lors du coup d'Etat.

Neuf guérilleros auraient été tués par l'armée lors de l'attaque par 25 d'entre eux d'un commissariat de police dans la banlieue de Buenos Aires. Les autorités ont confirmé l'accrochage mais pas le bilan. Si celui-ci est exact le total des extrémistes de gauche abattus depuis six jours serait de 22 au moins, et celui des personnes tuées pour des raisons politiques, de 32.

Par ailleurs selon la police, un lieutenant de vaisseau a été blessé et deux suspects tués lors d'une fusillade avec des militaires qui perquisitionnaient au centre de la capitale les bureaux de Nuestra Palabra, magazine du parti communiste.

Le nombre des prisonniers depuis le coup d'Etat est estimé entre 2,000 et 4,000, bien que les autorités n'aient pas publié de listes des personnes arrêtées.

On ignore également tout du sort de 35 réfugiés de gauche chiliens et uruguayens, qui ont été arrêtés, de source informée, lors de l'irruption des militaires au siège de la haute commission des Nationa unies pour les réfugiés à Buenos Aires.

Crise au Brésil après la démission forcée de deux députés d'opposition

BRASILIA (AFP) — En mettant fin lundi aux mandats de deux députés du seul parti d'opposition légal au Brésil, le président Ernesto Geisel a prouvé, une fois de plus, qu'il ne tolérerait pas la mise en question du régime, estime-t-on à Brasilia.

Les deux députés, Nadir Rossetti et Amauri Muller, tous deux du Rio Grande do Sul, s'étaient en effet élevés, voici une semaine, contre le "régime de coup d'Etat dominé par l'aristocratie en uniforme" en vigueur au Brésil et avaient affirmé que "l'heure était venue de mettre fin à la dictature".

Ces décisions, doublées de la suspension des droits civiques des deux hommes pour dix ans, et qui interviennent à deux jours du 12ème anniversaire de la révolution de 1964 qui avait amené les militaires au pouvoir, ont immédiatement plongé le Congrès fédéral dans une atmosphère de crise.

L'opposition, le Mouvement démocratique brésilien (MDB), a convoqué une réunion d'urgence de ses membres afin d'examiner la situation.

La mesure du président Geisel, qui a fait usage de ses pouvoirs d'exception pour la deuxième fois depuis le début de l'année (en janvier il avait cassé les mandats de deux autres députés de l'opposition "dans l'intérêt de la sécurité nationale") remet également en question, du moins momentanément, la reprise du processus de détente politique.

Ce processus avait été entamé par le chef de l'Etat lui-même voici deux ans, mais il fut mis en quarantaine l'été dernier, tandis que se multipliaient les arrestations d'éléments subversifs notamment dans le sud du pays.

Un bon optimisme quant à une reprise de la normalisation politique, à l'approche des élections municipales de l'automne prochain, était néanmoins réapparu au Congrès de Brasilia au cours des derniers mois.

En outre, le général Geisel avait donné une nouvelle dimension politique à ces élections en affirmant qu'elles devraient constituer un véritable plébiscite.

Aussi, la démission forcée des deux députés a-t-elle causé une surprise doublement grande notamment dans les rangs du MDB.

L'opposition estime néanmoins que cette mesure ne lui fera pas de tort, bien au contraire: "Ces mesures d'exceptions ne feront du mal qu'au propre gouvernement et au parti de la majorité Arena", a estimé le sénateur d'opposition, Franco Montoro, tandis qu'un député du même parti affirmait que ces "cassations, sans droit de défense, constituent une manifestation de violence et d'arbitraire".

Il n'en reste pas moins que le président Geisel a clairement montré qu'il entendait poursuivre la voie qu'il s'était tracée et qu'il ne tolérerait aucune pression, d'où qu'elle vienne, pour accélérer la détente — qui doit se faire à petits pas — et qu'il ne renoncerait pas à ses pouvoirs d'exception.

Le souci du gouvernement brésilien de présenter une "bonne image du pays" à l'extérieur notamment à quelques semaines du voyage du président Geisel en France et en Grande-Bretagne, n'a pas davantage empêché le chef de l'Etat de prendre ces mesures.

Selon le Samizdat, 12 camps de concentration en activité en Lettonie

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Douze camps de concentration, dont deux réservés aux femmes et un aux moins de 18 ans, fonctionnent en Lettonie sous le nom d' "Administration de redressement par le travail", révèle un texte d'une publication clandestine soviétique "Samizdat" reproduit dans le dernier numéro de La pensée russe paraissant à Paris.

Ces camps sont situés, selon ce texte, près des villes d'Elgava, Valmiera, Daugavpils, Riga, Liepaya, Tzesis et Pytavolo. Cet ensemble est complété par la prison centrale de Riga, dont la "capacité" est de 5,000 détenus, et dont l'hôpital comprend "un important secteur psychiatrique". Le "Samizdat" fournit notamment les noms du chef de l'administration du redressement par le travail, du médecin-chef de la prison de Riga et du médecin-chef du secteur psychiatrique de cette prison, qui sont tous des officiers dépendant du ministère de l'Intérieur de cette république.

Selon ce document, le camp numéro 8 utilise notamment la main d'oeuvre d'invalides qui sont employés au montage d'appareillage électrique. Le camp numéro 10 est réservé aux femmes deux fois condamnées et placées sous régime de détention dit "renforcé". Les détenues travaillent à la confection de linge de corps pour les autres camps de concentration et pour l'armée, précise le "Samizdat".

Le texte précise, d'autre part, que "tous les condamnés pour des motifs politiques" en Lettonie purgent leur peine en dehors de cette république dans des camps situés notamment en Biélorussie ou en Carélie dont les emplacements sont indiquées avec précision.

D'autre part, la section française de la commission internationale des droits de l'homme a demandé hier à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de désigner une commission pour enquêter sur le traitement des dissidents en Union soviétique.

Un moment de réflexion sur les offres du Secteur des Affaires Sociales

Pourquoi perturber le réseau des Affaires sociales par des séances d'études, des journées de grève et autres moyens de pression quand des offres équitables devraient être prises en sérieuse considération?

Hausse moyenne de 34% rétroactivement au 1er juillet 1975
+ 8% au 1er juillet 1976
+ 6% au 1er juillet 1977
+ les meilleurs avantages sociaux au Canada
+ une formule d'indexation au coût de la vie

C'est à y penser!

VOICI QUELQUES EXEMPLES

OFFRES PATRONALES

Classification	Salaire actuel 30-06-75	Salaire au 01-07-75	Salaire au 01-07-76	Salaire au 01-07-77	Nombre d'heures par semaine
	MIN — MAX	MIN — MAX	MIN — MAX	MIN — MAX	
Infirmière-auxiliaire	$112.74 — $142.46	$146.09 — $184.88	$157.69 — $199.74	$167.11 — $211.70	36¼
Éducateur	$114.70 — $234.44	$144.93 — $296.44	$156.55 — $320.08	$165.85 — $339.45	38¾
Travailleur social professionnel	$8,696.00 — $18,189.00	$11,000.00 — $23,009.00	$11,880.00 — $24,850.00	$12,593.00 — $26,341.00	Rémunération sur base annuelle
Secrétaire médicale	$109.55 — $133.00	$150.85 — $181.65	$162.75 — $196.35	$172.55 — $208.25	35
Préposée aux malades	$108.03 — $127.60	$139.93 — $165.66	$151.16 — $179.08	$160.23 — $189.95	36¼
Infirmière	$136.30 — $219.31	$201.55 — $291.45	$217.50 — $314.65	$230.55 — $333.50	36¼
Menuisier	$154.23	$208.48	$225.14	$238.70	38¾
Préposé à l'entretien ménager	$114.70	$159.65	$172.44	$182.90	38¾
Cuisinier(ère)	$139.50	$201.89	$218.16	$231.34	38¾
Aide-infirmière	$103.68	$134.49	$145.36	$154.06	36¼
Technicienne en radiologie	$134.05 — $217.00	$170.10 — $276.15	$183.75 — $298.20	$194.95 — $316.05	35

À noter que la semaine de travail est la plus courte au Canada. À ces offres salariales s'ajoute toute une gamme d'avantages sociaux (vacances, fêtes payées, assurances diverses, primes nombreuses, sécurité d'emploi, etc ...) parmi les plus complets et les plus généreux au pays.

Nous croyons que ces offres sont équitables.

Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales.

École nationale d'administration publique
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL À HULL

L'École nationale d'administration publique, en collaboration avec la Direction des études universitaires dans l'Ouest québéçois, invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps partiel à Hull.

PROGRAMME

Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants à temps partiel débute en septembre 1976 et se termine à la fin de mai 1979. Le programme comprend huit sessions d'enseignement réparties sur une période de trois (3) ans.

DIPLÔME

Diplôme de maîtrise en administration publique, décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins deux (2) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'École accepte des candidats qui, à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) ans dans la fonction publique du Québec à la date de la fermeture du concours.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes du candidat et de leurs perspectives de carrière.

DATE LIMITE DES DEMANDES D'ADMISSION

Le 3 mai 1976

INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent
- remplir la formule prévue à cette fin
- y joindre les documents requis
- faire parvenir leur dossier au:

Registrariat
Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull (Québec)
J8Y 6M4
Tél.: (819) 770-3360

75-76-129

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mercredi 31 mars 1976

Le président Sadate et le chancelier Schmidt dialoguent amicalement dans les jardins de la Chancellerie à Bonn.

(Téléphoto AP)

Devant la gravité du conflit libanais, Waldheim saisit le Conseil de sécurité

BEYROUTH (d'après AP, AFP et Reuter) — Milices chrétiennes et musulmanes continuent de s'affronter sur tous les fronts au Liban, sans que l'instauration d'une trêve paraisse proche et les milieux politiques envisagent avec crainte la possibilité que des troupes syriennes pénètrent au Liban pour y rétablir la paix.

Aussi, devant cette menace d'internationalisation du conflit, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim a saisi hier le Conseil de sécurité de la gravité de la situation au Liban.

M. Waldheim, qui n'a cessé de multiplier les appels en faveur d'un arrêt des combats au Liban, a adopté la nouvelle stratégie consistant à attirer l'attention du Conseil de sécurité à la suite de consultations, lundi soir et hier, avec les représentants des pays membres du Conseil, des pays arabes et d'Israël.

Il a, par ailleurs, adressé une lettre officielle au président en exercice du conseil, M. Thomas Boya (Bénin). A la suite de cette initiative du secrétaire-général, on s'attend que M. Boya entame d'urgentes consultations avec les 14 autres pays membres du Conseil.

Aux termes des règles de procédure du Conseil, "le président convoquera une réunion du Conseil de sécurité... si le secrétaire-général attire l'attention du Conseil de sécurité sur une question, conformément à l'article 99".

Le porte-parole de l'ONU a déclaré que le secrétaire général ne mentionnait pas spécifiquement l'article 99 de la charte dans sa lettre au président du Conseil de sécurité contenant son recours mais n'en avait pas moins agi en vertu de cet article. Celui-ci stipule que le secrétaire général des Nations Unies a la faculté de demander une réunion du Conseil de sécurité au cas où il estime qu'une situation donnée constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

L'initiative prise par M. Waldheim a un seul précédent: en juillet 1960, le secrétaire général de l'époque, M. Dag Hammarskjold avait demandé que le Conseil de sécurité se réunisse en raison de la gravité de la situation au Congo (alors le Congo ex-belge).

Par ailleurs, sept navires de guerre américains, dont le porte-hélicoptères Guadalcanal ont été envoyés en Méditerranée orientale et se trouvent à une journée de mer des côtes libanaises, indiquait-on hier à Washington de source autorisée.

M. William Greener, porte-parole du Pentagone a précisé que ces navires, — deux destroyers, trois bateaux de débarquement amphibies, et un cargo, en plus du Guadalcanal — n'ont pas reçu l'ordre d'évacuer les quelque 1,400 Américains résidant au Liban, dévasté par la guerre civile. 1,700 fusiliers marins se trouvent à bord de la flottille a précisé M. Greener.

La veille, un porte-parole de la marine de guerre américaine s'était refusé à commenter les informations de presse rapportant que la flottille avait été renvoyée au large du Liban pour aider à l'évacuation de chrétiens libanais voulant se réfugier à Chypre.

En outre, les Etats-Unis tentent d'obtenir un cessez-le-feu au Liban en étroit contact avec la Syrie et les autres pays arabes, a déclaré hier M. Henry Kissinger à l'issue d'un déjeuner privé à Washington avec le roi Hussein de Jordanie.

"Le premier objectif est de parvenir à un cessez-le-feu", a souligné le secrétaire d'État américain qui a réaffirmé que les Etats-Unis sont hostiles à toute intervention militaire extérieure au Liban. Le président Gerald Ford et le souverain jordanien avaient réclamé un cessez-le-feu dans un communiqué publié quelques heures plus tôt à l'issue d'un entretien d'une heure à la Maison-Blanche.

D'autre part, le gouvernement irakien a convoqué hier le chargé d'affaires syrien à Bagdad et l'a informé que l'Irak interviendrait au Liban "pour défendre le front du refus" (à toute solution négociée au conflit du Proche-Orient), en cas d'intervention militaire syrienne, a annoncé hier soir la radio phalangiste Voix du Liban.

Selon la même radio, la Syrie aurait concentré dix-sept mille hommes aux frontières libanaises en vue de "trancher la situation, sauvegarder le pays, empêcher la partition, ainsi que la détérioration de la situation sur les plans politique, économique et social".

En outre, le gouvernement syrien a interrompu ses livraisons d'armes aux forces de la gauche libanaise, a annoncé M. Kamal Joumblatt en réaffirmant son opposition, à l'heure actuelle, à tout cessez-le-feu.

S'adressant aux journalistes à son quartier-général après avoir rencontré les représentants des organisations et mouvements qui constituent le front des forces progressistes, M. Joumblatt qui en est le président a déclaré: "Nous sommes soumis à des pressions syriennes. Il s'agit de pressions politiques sur nous-mêmes et sur les dirigeants palestiniens et également de mesures pratiques, qui reviennent à couper nos réserves de munitions et d'autres livraisons de matériel militaire", a-t-il dit.

Dans sa lettre à M. Boya, M. Waldheim déclare notamment: "Compte tenu de la gravité de la tragédie et des implications qu'elle comporte en mettant en péril la paix générale dans la région et conscient des efforts déployés dans la région pour résoudre le problème, j'estime qu'il est maintenant de mon devoir d'attirer l'attention du conseil sur la gravité de la situation au Liban".

Tout en reconnaissant que la crise ne pourra être réglée que par "accommodement, compréhension et réconciliation des divergences entre les Libanais eux-mêmes", le secrétaire-général souligne que toute nouvelle aggravation de la situation au Liban risque d'avoir des répercussions "dépassant de loin les frontières de ce pays".

La gauche accuse Juan Carlos de ruiner toute négociation

MADRID (Reuter) — Le gouvernement espagnol a été accusé hier de nuire aux possibilités de négocier avec l'opposition une transition pacifique vers la démocratie.

L'accusation a été formulée par Me Raul Morodo, l'un des six membres-fondateurs du Front de coordination démocratique, plate-forme d'action commune aux formations de gauche. L'avocat a été interpellé lundi soir alors qu'avec les cinq autres dirigeants de la nouvelle alliance, il s'apprêtait à tenir une conférence de presse pour expliquer leurs objectifs politiques. Il était relâché six heures après avec deux autres dirigeants, mais la police continuait hier de détenir M. Marcelino Camacho, dirigeant communiste des commissions ouvrières (syndicats), M. Javier Alvarez, leader d'une formation cocommuniste dissidente et une troisième personnalité de gauche.

"C'est une grande erreur politique qu'a commise le gouvernement", a déclaré Me Morodo à l'agence Reuter. "L'opposition s'était unie pour négocier avec le gouvernement. Maintenant le gouvernement a ruiné toute possibilité de négociations," a-t-il ajouté.

L'action du gouvernement ne modifiera en rien la détermination du Front de se battre pour des réformes démocratiques après presque quarante ans de dictature franquiste, a poursuivi l'avocat.

De son côté, le gouvernement ne s'est pas contenté de cette démonstration de force. Il a interdit à la presse de rendre compte du manifeste du Front de coordination démocratique, qu'il estime subversif.

L'incident contribuera sans doute largement à ternir sa crédibilité, et notamment celle du ministre de l'Intérieur Manuel Fraga, quand ce dernier parle de libéralisation politique.

Les autorités ne cachent pas leur inquiétude devant la constitution d'une alliance entre la junte démocratique (procommuniste) et la plateforme de convergence démocratique (composée de socialistes et de sociaux-démocrates). Elles la considèrent plus dangereuse même que le Front populaire de 1936 renversé par le général Franco.

Une interprétation que l'opposition réfute totalement. Le regroupement des formations de gauche, souligne-t-elle, n'a de raison d'être que dans le refus des autorités à prendre les mesures de réformes qui démocratiseraient la vie politique en Espagne.

Elle conteste d'autre part la légalité de la monarchie espagnole. Le roi Juan Carlos et la reine Sofia visitaient hier l'Andalousie pour se faire exposer de vive voix les problèmes de cette province déshéritée. En février, pour son premier séjour hors de Madrid depuis son intronisation, le couple royal s'était rendu à Barcelone. Les milieux politiques estiment que le roi cherche peut-être à se rendre populaire dans la perspective d'un prochain référendum.

Sadate ne semble avoir obtenu que des encouragements de Bonn

BONN (Reuter) — Venu solliciter l'aide ouest-allemande pour secourir l'économie égyptienne chancelante, le président Anouar Sadate ne semble guère avoir obtenu davantage que des encouragements pour sa politique modérée au Proche-Orient au cours de son entretien hier avec le chancelier Helmut Schmidt.

Après avoir conféré pendant trois heures, les deux dirigeants ont fait preuve d'optimisme sur les résultats de cette rencontre, mais en s'adressant aux journalistes il n'ont pas fait état d'accords spécifiques.

M. Sadate a déclaré que l'entretien a "répondu à son attente". Une identité de vues s'est dégagée avec le chancelier à propos des problèmes économiques et politiques qu'ils ont abordés, mais les questions militaires n'ont pas été évoquées, a ajouté le président Sadate.

Dans cette dernière remarque, on a vu une allusion aux informations prêtant à l'Allemagne de l'Ouest l'intention d'aider l'Egypte à reconstituer son potentiel militaire après sa rupture avec l'Union soviétique en finançant des ventes d'armes indirectement. Une possibilité aurait été que le gouvernement de Bonn accorde des crédits pour l'achat de 120 avions Alpha à la France.

En attendant, les ministres de la délégation forte de cent trente membres qui accompagne M. Sadate ont signé hier deux accords par lesquels la république fédérale accorde à l'Egypte une aide en capital et en matériel d'un montant de 230 millions de marks. Faible par rapport aux besoins du Caire, ce montant avait été décidé avant la venue à Bonn du président Sadate lundi.

Par ailleurs, le président Sadate a invité l'Europe occidentale à jouer un plus grand rôle dans le cadre d'un futur reglement de paix au Proche-Orient. Le chef de l'Etat égyptien a toutefois souligné qu'il ne s'attendait à ce qu'il intervienne dans un proche avenir.

L'Europe doit contribuer à rétablir l'équilibre des forces au Proche-Orient, a-t-il déclaré mardi soir dans un discours devant l'institut ouest-allemande de politique internationale.

"L'Europe a le devoir de réagir positivement et rapidement à notre proposition et de se rapprocher de nos efforts afin de construire des relations réciproquement utiles," a ajouté le chef de l'Etat égyptien.

L'Egypte, a-t-il dit, ne veut pas que le Proche-Orient serve de terrain, de jeux aux superpuissances. "La paix n'a pas encore été faite, et elle ne semble pas prévisible dans un proche avenir".

"S'il y a un rayon d'espoir pour l'avenir du Proche-Orient, il est fondé sur la reconnaissance croissante acquise récemment par les Palestiniens," a-t-il dit. L'Organisation de libération de la Palestine est modérée, a-t-il poursuivi, et devrait être admise aux négociations de paix sans conditions préalables.

"Comment peut-on s'attendre à ce qu'ils signent un chèque en blanc avant qu'ils commencent les négociations de paix?" a demandé le président Sadate. Le chef de l'Etat égyptien a conclu en souhaitant un rôle accru de l'Europe pour soutenir les grands changements socio-économiques du Proche-Orient.

Après sa visite officielle de cinq jours en Allemagne de l'Ouest, le président Sadate poursuivra sa quête en France, en Italie, en Autriche et en Yougoslavie. Aux dirigeants de ces pays, il tiendra certainement un discours semblable.

Toutefois, certains seront peut-être plus enclins à écouter le président Sadate à la recherche d'armements depuis qu'il a dénoncé le traité d'amitié égypto-soviétique en accusant le Kremlin de ne plus vouloir reconstituer son arsenal entamé par la guerre d'octobre 1973 avec Israël. L'Allemagne de l'Ouest n'autorise pas l'exportation d'armes dans les zones de tension comme le Proche-Orient.

Pendant que le président Sadate était transporté par hélicoptère à la résidence du chancelier et jusqu'à son retour, une centaine d'étudiants arabes et palestiniens ont manifesté sur la place centrale de Bonn pour protester contre l'occupation des territoires arabes par Israël. La manifestation s'est déroulée dans le calme et certains étudiants portaient aussi des pancartes hostiles au président Sadate.

Par ailleurs, le Proche-Orient se trouve de nouveau "à la croisée des chemins de la guerre et de la paix," a déclaré hier le roi Hussein de Jordanie lors d'un entretien avec le président Ford à la Maison-Blanche.

Le Proche-Orient a besoin de "la sagesse" et de la "constance" des Etats-Unis, a ajouté le souverain hachémite, dont les entretiens avec le chef de la Maison-Blanche et le secrétaire d'État américain, M. Henry Kissinger, porteront sur l'aide et les livraisons d'armes américaines.

M. Ford a dit voir en le roi Hussein une force propice à l'avènement "de la raison et de la modération" au Proche-Orient, et un ami loyal des Etats-Unis. Le roi Hussein devait être l'hôte d'honneur à un banquet à la Maison-Blanche dans la soirée.

Quelques points importants concernant le service d'impôt exécutif pour compléter vos déclarations d'impôt

1. Nous complétons vos déclarations d'impôt au moment qui vous convient le mieux, dans l'intimité de notre bureau, ou du vôtre. Nous pouvons aussi aller à votre domicile.
2. Nous vous expliquerons en détails le travail accompli afin que vous soyez tout à fait au courant de la façon dont vos déclarations d'impôt ont été complétées.
3. Nous basons nos frais seulement sur la complexité de vos déclarations d'impôt, jamais sur votre revenu ou le remboursement d'impôt.
4. Nous travaillons pour économiser votre argent autant que vous à le gagner.

Vous n'avez aucune raison de payer un surplus d'impôt. Pas plus que de payer des frais onéreux pour faire compléter vos déclarations d'impôt.

SERVICE D'IMPÔT EXÉCUTIF
une division de
H&R BLOCK

Sur rendez-vous seulement
1 Place Ville-Marie, Suite 3235 — Tél.: 879-1373

Librairie
Encyclopédique
Librairie Ancienne et Moderne

Pour quelques jours seulement encore

GRANDE VENTE ANNUELLE

30% sur tout sauf:

20% — Dictionnaires
— Formats de poche
— Canadiana
— Nouveautés
— Livres anciens

Nombreux spéciaux à 50%

1635, rue Saint-Denis 845-0911
Métro Berri - Sortie Saint-Denis-Maisonneuve

Bientôt la clef d'un nouvel appartement?

L'électricité, sans aucun doute, sera déjà là pour vous accueillir !

L'Hydro-Québec désire, cependant, que cette continuité du service se fasse dans les meilleures conditions, en vous évitant tout ennui ou tout risque d'erreur.

Aussi, vous demande-t-elle de lui transmettre, sitôt que vous les connaîtrez, tous les renseignements relatifs à votre changement de domicile: date du déménagement, ancienne et nouvelle adresses, nouveau numéro de téléphone.

Pour ce faire, vous pourrez communiquer avec le bureau du service de la Clientèle de votre région. Le numéro de téléphone est indiqué sur votre facture d'électricité. Préférez-vous donner ces renseignements en personne? Dans la plupart des bureaux de l'Hydro-Québec, des préposés au service de la Clientèle se feront un plaisir de vous accueillir.

Ce sera pour vous, à n'en pas douter, la clef d'un service efficace!

théâtre

L'affaire Sabourin au TPQ: un putsch administratif?

par Jacques Thériault

"Légalement, on a le droit de me congédier; ce que je conteste, c'est la façon avec laquelle on l'a fait". Et de rappeler que le conseil d'administration avait ratifié son choix d'oeuvres à caractère politique (par exemple: **Une soirée en octobre** de Major et *Chile Vencera* de Fondon) pour la présente saison: "Si c'est un problème politique, je veux bien, mais qu'on le dise franchement, clairement. Par ailleurs, je doute fort que Québec et Ottawa soient intervenus auprès du conseil d'administration".

Jean-Guy Sabourin, dont LE DEVOIR annonçait le congédiement au poste de directeur artistique du Théâtre populaire du Québec (TPQ) dans son édition d'hier, considère en effet "cette décision comme arbitraire et de ce fait indigne de la tradition théâtrale, de même que des principes élémentaires du savoir-vivre en usage dans notre société".

Dans l'intention de sensibiliser la population sur "cette attitude étrange" de certains membres du conseil d'administration du TPQ, dont M. André Duranleau est le président, ce vieux routier du théâtre qu'est Sabourin tenait hier midi une conférence de presse dans la salle de répétition de la compagnie." "Monsieur Duranleau m'a signifié que les locaux du TPQ n'étaient pas disponibles pour une telle rencontre, a-t-il dit. Nous sommes ici quand même parce que j'ai vaguement l'impression d'y être un peu chez moi..."

Un groupe imposant de personnes du milieu artistique, dont Jean-Louis Roux, Jean-Pierre Masson, Gaston Miron, Pierre Perreault et Jean-Claude Germain, s'y étaient donné rendez-vous pour manifester leur solidarité envers Jean-Guy Sabourin, et c'est sous l'angle d'un "putsch administratif" que les comediens de *Chile Vencera* interprètent son renvoi.

A ce chapitre, José Valverde, metteur en scène de *Chile Vencera* et directeur du Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis (France), n'a pas tardé à manifester son indignation dans une lettre adressée à M. Duranleau: "J'ai peine à imaginer, écrit-il, que cette mesure arrivant précisément au moment où est présenté *Chile Vencera* ne soit pas liée à ce spectacle et à ma présence à Montréal, et je ne peux la ressentir que comme une machination politique en contradiction avec les règles de déontologie traditionnelles dans les activités théâtrales à travers le monde".

Et d'ajouter Valverde: "Je ne peux rester muet devant ce que je ne peux considérer que comme une atteinte à la liberté, à l'expression artistique, geste tout à fait insolite dans un pays démocratique comme le Québec".

En vérité, Sabourin et le personnel du TPQ contestent cette décision de certains membres du conseil d'administration pour deux raisons: 1) une décision aussi importante a été prise à une réunion convoquée à la hâte où n'étaient présents que cinq membres sur dix — les autres n'ayant pu se libérer à temps de leurs obligations professionneles; 2) l'augmentation du nombre des membres de la corporation, de 9 à 16 depuis décembre dernier, et dont quatre ont été nommés expressément dans les 15 jours précédant la réunion décisive du 23 mars, semble un procédé inacceptable.

"Je n'ai pas senti venir le coup, avoue Sabourin, et cela m'étonne d'autant plus que j'ai toujours agi en conformité avec la volonté exprimée par le conseil d'administration et que j'ai toujorus reçu l'approbation de tous mes faits et gestes par ce même conseil".

Directeur artistique du TPQ pour la quatrième année consécutive, Sabourin rappelle qu'il était toujours invité par les années passées aux réunions de l'exécutif et du conseil d'administration, puis que le nouveau président l'avait prié cette année de s'en abstenir.

Sabourin indique également qu'on avait "rejeté en bloc" la programmation qu'il avait soumise au conseil d'administration en décembre dernier pour la saison 1976-77. Ce programme se lisait comme suit: *La Valse des toréadors* d'Anouilh, *Maître Puntila et son valet Matti* de Brecht, *Thomas Moore* de Bolt et du montage dramatique intitulé *Le Québec des poètes*.

"On m'a dit que ce programme était trop élitiste et beaucoup trop intellectuel. On m'a dit de tout recommencer, décision à laquelle je me suis soumis en bon employé".

Par ailleurs, Sabourin considère "que le théâtre est un acte poétique qui doit être inspiré, orienté et dirigé par des gens de théâtre, que les nouveaux membres ne représentent pas le public du TPQ et perpétuent la prise en main d'organismes culturels par un petit groupe qui s'autoféconde, puis que la qualité des nouveaux membres ne fait qu'augmenter les administrateurs au détriment de personnes qui se recommanderaient par la connaissance de la pratique théâtrale". En conséquence, on demande au Conseil des arts comme au ministère des Affaires culturelles, non pas d'intervenir directement, mais de faire en sorte que le TPQ reste un "véritable théâtre populaire" tout en donnant aux directeurs artistiques de troupes de théâtre certains pouvoirs, ou du moins dans le cas présent, "d'exiger du président des justifications d'ordre culturel et non légal".

A ce chapitre, le problème demeure entier pour Jean-Claude Germain qui déclarait à l'issue de cette conférence de presse: "Il est évident que le conseil d'administration actuel excède ses pouvoirs. Pour ma part, je pense que le prochain directeur artistique du TPQ ne peut être que M. André Duranleau. Il faut que la situation soit claire. Ce serait vraiment beau de le voir participer réellement..."

Un Pays dont la devise est je m'oublie

Les idées sérieuses de J.-C. Germain entre le gros rire et les pieds de nez

par Adrien Gruslin

Avec Jean-Claude Germain, l'histoire se fait gaie, éloquente, elle éclate régulièrement d'un gros rire dont lui seul a le secret, elle accumule les pieds de nez tout en véhiculant nombre d'idées sérieuses. De l'anecdote à la légende, *Un pays dont la devise est je m'oublie* en arrive à la conclusion qu'on possède tout ce qu'il faut pour faire un pays. Depuis jeudi dernier et jusqu'au 2 mai, deux comédiens ambulants: Episode Surprenant (Guy L'Écuyer) et Berthelot Petit-Boire (Marc Legault) multiplient avec bonheur les compositions pour nous l'expliquer.

Suivant une base chronologique tout en se permettant des écarts, la pièce s'ouvre sur un chasseur — fidèle à la tradition, fils de bûcheron devenu chômeur par conviction — confronté à Jacques Cartier lui-même qui y va de son appréciation des quelques arpents de neige: "Au nord: le vide — au sud: l'absence — à l'est: l'inconnu — à l'ouest: l'incertain". Un chasseur d'hier et d'aujourd'hui face à l'histoire, voilà le point de départ.

Durant toute la première partie, Guy L'Écuyer incarne les Québécois gros bons vivants (chasseur, milicien et violoneux), tandis que Marc Legault, petit, maigre et jouant avec préciosité, campe Cartier, l'intendant Demeûle et Montcalm. Le physique des deux comédiens est utilisé avec succès ici; même les costumes d'Yvon Duhaime font ressortir les attributs de chacun. De plus, les deux acteurs excellent.

La seconde tranche nous transporte dans notre passé récent, y privilégiant quelques situations. Tout débute avec Porphyre Mercier et son Oncle Chubby qui tente de le convaincre de se lancer en politique. On ne s'appelle pas Mercier pour rien, ce à quoi le timide Porphyre rétorque: "J'ai pas d'talent pour la politique de mon oncle, chus pas drôle". Finalement convaincu, Porphyre y va d'un discours électoral des plus drôles grâce au jeu de Legault. Un curé bonhomme (L'Écuyer) rencontre ensuite successivement monsieur Côté, le béret blanc, et un monseigneur moderne portant veste satinée.

Avec humour toujours, les deux facteurs ambulants se retrouvent Christ (Legault) et Ange (L'Écuyer) dans un jeu de la passion. On en retient l'anecdote où Ti-Boire un jour, jouant ce rôle, avait oublié d'ôter ses "claques". De l'anecdote, on passe habilement à la légende avec Louis Cyr et Maurice Richard pour en arriver à l'affirmation finale du pays. Du début à la fin, les deux comédiens d'expérience jouent brillamment.

La revue de tous ces personnages et situations rend évident le côté mêlé, burlesque de cette oeuvre de l'auteur des *Sansouci*. Il s'attaque à des sujets et des thèmes déjà exploités; heureusement, il possède sa touche originale, ce qui le sauve de la banalité et d'une accumulation de redites. Cependant, le texte demeure mal épuré, on est devant un écrit à l'état brut, passablement bavard, aspect tributaire du premier. Certains monologues s'allongent inutilement, plusieurs passages pourraient être avantageusement raccourcis. *Un pays dont la devise est je m'oublie* pèche par trop d'expansivité, marque de fabrique d'un créateur de la trempe de Jean-Claude Germain.

Cette faiblesse importante ne doit pas nous faire oublier que la pièce fourmille d'éléments interessants, qu'elle jouit d'une mise en scène très adéquate de l'auteur et d'une interprétation qui fait plaisir à voir. Pour la circonstance, on a repeint le Théâtre d'Aujourd'hui comme c'est souvent l'habitude. Sur les murs de la salle, Claude-André Roy a dessiné des scènes typiques de nos manuels d'histoire. Un tel environnement est d'une très belle venue.

Guy L'Ecuyer, Jean-Claude Germain et Marc Legault.

la boîte à échos

Le nouveau bureau de l'**Association québécoise des presses universitaires** se compose comme suit: M. Thomas Deri, président; M. Donald Sutherland, vice-président; Mme Danielle Ros, secrétaire; M. Claude Frémont, trésorier.

●

Vincent Dionne, à la percussion, et **Michel-Georges Brégent,** claviers électroniques, présenteront des concerts dans le cadre du deuxième Festival international de la bande dessinée de Montréal, les 3,4 et 5 avril au Centre d'essai de l'Université de Montréal.

●

Jean Yanne sera à Montréal le 12 avril prochain pour présenter son quatrième film, "Chobizenesse". Ce long métrage prendra l'affiche du cinéma Villeray quatre jours plus tard.

Huit tableaux d'André Théroux sur le thème du corps féminin seront exposés du 5 au 25 avril, au Centre culturel de Shawinigan. Cette exposition itinérante du Musée des beaux-arts s'intitule **Eros.**

●

Le jeune pianiste québécois **Henri Brassard** donnera un concert dans le cadre de la série "Sons et brioches", le 11 avril, au Piano nobile de la Place des arts.

BEAU BEC PRESENTE
EN SPECTACLE à l'OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145

MANEIGE
10 AVRIL 7h.30 10h.00
LES HAUTS ET LES BAS D'LA VIE D'UNE DIVA: SARAH MÉNARD PAR EUX-MÊMES
16 AVRIL 9h.30
17 AVRIL 7h.30

BILLETS EN VENTE (SIÈGES RÉSERVÉS) À LA LIBRAIRIE DU CINÉMA 277-3186

UNANIME ! 14 ANS — Newsweek
UN FILM REMARQUABLE SUPERIEUR, SAISISSANT, PUISSANT ET TRES EMOUVANT. Un film poignant, techniquement brillant. Un large tableau de décadence et de vulgarité. HÂTEZ-VOUS DE LE VOIR — N.Y. News
UN FILM FASCINANT! Un jeu d'acteurs sans pareil. — NBC-TV
MEMORABLE...GRANDIOSE Un film passionnant. Un travail superbe de réalisation — ABC-TV
"★★★★!" FAITES-TOUT POUR LE VOIR ! — Magazine Vogue
UN FILM D'UNE ORIGINALITE PERÇANTE, à la fois exubérant, tempétueux, gai et puissant — Gannett Newspapers
Evidemment GIANCARLO GIANNINI MARIANGELA MELATO
UN FILM d'AMOUR et d'ANARCHIE
VERSION ORIGINALE ITALIENNE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
un film de LINA WERTMULLER
SUR SEM.: 7.15 9.30
FLEUR DE LYS 858 est, Ste-Catherine 288-3303

Elysée 35 MILTON / 842-6053 SALLE RESNAIS POUR TOUS
MIS EN NOMINATION POUR 4 CÉSARS
• MEILLEUR FILM • MEILLEURE INTERPRETATION MASCULINE • MEILLEUR SECOND RÔLE FEMININ • MEILLEUR SCENARIO
PRIX LOUIS DELLUC élu dès le premier tour à la majorité absolue
"Voilà un film différent, un film original, un film qui rend heureux". — PARIS-MATCH
"Souriant, tendre, "Cousin, Cousine", est une réussite". — L'EXPRESS
"Chez TACCHELLA, l'expression "rire aux larmes" prend tout son sens". — ECRAN
"Enfin une comédie qui a du ton, quel évènement!" — LE NOUVEL OBSERVATEUR
"Avec un réel talent, Tacchella ne se contente plus des demi-teintes; il charge et tente de tout bousculer sur son passage..." — FICHES DU CINEMA
"Victor Lanoux: un comédien à surveiller. Un acteur de la race des grands." — TÉLÉRAMA
"Dans la ligne des meilleures comédies. Avec un tel cousin, une telle cousine, la vie de famille devient une fête". — FRANCE-SOIR
"Courez voir "Cousin, Cousine". — LE JOURNAL DU DIMANCHE
UN FILM DE Jean-Charles TACCHELLA AVEC MARIE-CHRISTINE BARRAULT VICTOR LAMOUX
- ça va? - oui, ça va...
Cousin Cousine un drôle de cinéma !
SALLE EISENSTEIN 14 ANS
8e SEMAINE Très beau, somptueux et déchirant:
film de LUCHINO VISCONTI
VIOLENCE et PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

PIERRE DAVID présente une SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
UN CHEF-D'OEUVRE
BERGMAN MOZART
POUR TOUS
La Flûte Enchantée
Salle Renoir
SEM.: 7.00-9.30
SAM.-DIM.: 2.00-4.30-7.00-9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Salle McLaren
POUR TOUS
CLAUDE LELOUCH RÉUNIT MICHÈLE MORGAN ET SERGE REGGIANI
"LE CHAT ET LA SOURIS"

PROSPEC presente
POUR TOUS
LINO VENTURA
Adieu Poulet
un film de PIERRE GRANIER-DEFERRE
PARISIEN 480 Ste CATHERINE O. 866-3856 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40
RIVOLI Ste-DENIS-BELANGER 277-3125 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
LAVAL CENTRE LAVAL 688-7775 SUR SÉMAINE: À 7.00 & 9.00

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.25 Ouverture et horaire
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil-express
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 La grande aventure
12.00 François au paradis perdus
12.30 Les Coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Des fleurs pour un espion" (espionnage — Italien 1966)
4.00 Bobino
4.30 La fricassée
5.00 Les Explorateurs du Monde Joyaux de la mer de Corail
6.00 Ce soir
7.00 Destination: Monde Le Brésil
8.00 La soirée du hockey: "Pittsburgh à Montréal"
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma Canadien: "Le grand voyage" (drame de Marcel Carrière — 1974)
12.30 Ciné-nuit "Night Cap" (drame d'André Forcier — 1975)
2.30 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.45 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 A votre service
2.30 Cinéma: "Le désordre et la nuit" (policier — Français 1957) ■
4.00 Capitaine Scarlet
4.30 Patofville
5.00 Voyage au fond des mers
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Le ranch à Willie
8.00 Les grandes productions: "Le lion de St-Marc" (aventures — Italien 1964)
10.00 Qui dit vrai
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Cinéma: "Le voyage" (drame — Espagne 1969) ■
12.45 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Emissions du ministère de l'Education
14.45 Tourlou
15.00 Les marmitons
15.30 Un p'tit coup de coeur: La moto neige
16.00 Si on s'y mettait
16.30 Télé-Ressources
17.30 La vie qu'on mène à l'assemblée nationale
18.00 Au coeur des mots
18.15 Mains habiles, mains agiles: La tapisserie
18.30 Retraite ouverte ou fermée?
19.00 Des arts et des hommes
19.30 Poste frontière/ L'Afrique à démystifier
20.30 D'un québécois à l'autre: Les Grecs II
21.00 Au pays des lutrins: Les ondes Martenot
21.30 Approche

CBMT 6

9.00 Friendly Giant
9.15 Mon ami
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 The Larry Solway Show
2.00 All in the family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Careers to come
5.00 Boy actor
5.30 The Partridge Family
6.00 The Bob Newhart Show
6.30 The city at six
7.30 Sports of the XXXI olympiad
8.00 The great canadian culture hunt
9.00 Paradise lost
11.00 The National News
11.22 Special assignment
11.30 Montreal tonight
12.55 Don Kirshner's rock concert

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The community
10.25 Take kerr
10.30 McGowan and Co.
11.00 The Joyce Davidson Show
11.30 The Art of Cooking
12.00 Flinstones
12.30 Matinee with George Balcan: "The canterville ghost" (comédie — 1944)
2.30 Whats the good word
3.00 Another World
4.00 Celebrity dominoes
4.30 Definition
5.00 It's your move
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Jeffersons
7.30 Maude
8.00 Hockey: "Pittsburgh à Montréal"
10.30 As it is
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movie: "Two-lane blacktop"

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Taxi Driver" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "The magic flute" 7.10, 9.30.
AVENUE: 1224 ave Greene Westmount 937-2747 "I will I will for now" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.10.
BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1932 "Fanny Hill meets doctor erotic" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Man and wife" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1200 St-Denis 288-2115 "Le vent de la violence" 2.25, 6.10, 9.55 "Les nuages entre les dents" 12.40, 4.20, 8.05.
CANADIEN: 120 Ste-Catherine E. 525-8600 "Les voyeurs" 2.15, 5.00, 7.45, 10.30 "Bon pour la santé" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Un après-midi de chien" 1.40, 5.35, 9.30 "Le verdict" 12.00, 3.50, 7.45.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "La faille" 12.10, 2.30, 4.40, 7.05, 9.30.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Le monstre de l'île en feu" 7.40 "La terreur du volcan" 9.20.
CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Gorgo" 9.30 "Les clameurs se sont tues" 8.00.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke ouest 248-7395 "No deposit, no return" 1.00, 3.30, 6.05, 8.35.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Terreur sur le Britannic" 7.30 et "Rollerball" 9.30.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La course à l'échalote" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "La flute enchantée" 7.00, 9.30, (Salle McLaren) "Le chat et la souris" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Violence et passion" 7.30, 93.0 (Salle Resnais) "Cousin cousine" 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Krakatoa" 6.00, 9.40 et "Monstre de l'île en feu" 8.15.
FLEUR DE LYS: 8585 Ste-Catherine E. 288-3303 "Film d'amour et d'anarchie" 7.15, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Emmanuelle antivirgin" 1.15, 2.45, 4.15, 5.50, 7.25, 9.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Les dents de la mer" 7.10, 9.35.
MONKLAND: 5505 Ave Monkland 484-3579 "Hustle" 1.05, 5.05, 9.20 et "Klansman" 3.00, 7.15.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Théorème" 7.00 "The Farmer's wife" 9.30.
PALACE: 6968 Ste-Catherine O. 866-6991 "Bobbie Jo and the outlaws" 1.15, 3.00, 4.50, 6.45, 8.40.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Adieu Poulet" 1.40, 3.40, 5.40, 9.40 (Salle II): "Seven beauties" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20. (Salle III): "Emmanuelle l'antivierge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle IV): "Histoire d'Adèle H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10, (Salle V): "Premonition" 1.30, 3.30, 5.30, 9.30.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.35, 2.50, 5.00, 7.15, 9.25.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Robin and Marion" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "Down the ancient stairs" 1.10, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) — "One flew over the Cuckoo's Nest" 12.05, 2.30, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St. Layrent 842-5215 "Dirty pool" 12.00, 3.00, 5.40, 8.30 "Hollywood babylone" 1.15, 4.00, 7.00, 9.45.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 842-4211 "Le monstre est vivant" 2.35, 6.15, 10.00 "Un silencieux au bout du canon" 12.45, 4.25, 8.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Emmanuelle antivirgin" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.50, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Next stop, greenwich village" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "The adventure of Sherlock Holmes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 837-1477 "Sunshine boy" 1.10, 3.50, 5.00, 7.00, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 837-8978 "Barry Lyndon" 1.30, 5.00, 8.30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 170 St-Denis 844-8734 "Helen of four gates" (de C.M. Hepworth — C.B. 1920) 7.30 et Gilles Carle "Place Olivier Guimond" "Dimanche d'Amérique" et "Natation" 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349. Relâche.
VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786 "On en a soupé" 8.00.

sur scène

CENTAURE: 453 St-François Xavier 288-1229. (Centaur II) "The Divine Sarah" de J. Beyderwellen, du mardi au samedi 20 h 00, dimanche 19 h 00, matinées mercredi 13 h 00, samedi 14 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964. "Macbeth" 19 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 523-1131. Clémence Desrochers — semaine et dimanche 21 h 00, samedi 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 423-1131 "II" de Denys Saint-Denis — semaine et dimanche 20 h 00, samedi 19 h 30 et 22 h 30. Relâche lundi et mardi.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Gerda" de J. Schull du mardi au vendredi 20 h 30. Samedi 18 h 30, 21 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER: Nana Mouskouri 20 h 00.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Un pays dont la devise est je m'oublie" J. C. Germain — tous les soirs 20 h 30. Lundi: relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "La nef des sorcières" sur semaine: 20 h, samedi: 17 h et 21 h. dim.: 19 h. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277. Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Evangéline Deusse" d'Antonine Mailiet — sur semaine: 20 h. Dim.: 19 h. Relâche: lundi.

au fil des mots

Le geste et la parole (3)

par Louis-Paul Béguin

"L'action de Phèdre est une pure figure géométrique", écrit Jean-Louis Barrault. Créée le 1er janvier 1677, Phèdre marque, pour Racine, un changement de conception de la tragédie. Avec Iphigénie, avec Phèdre, Racine reprend le flambeau des Grecs et fait des tragédies sacrées, au grand scandale (surtout Phèdre) de ses contemporains. Pureté de Phèdre, en tant que tragédie. C'est une essence: l'action en est filtrée, purifiée à l'extrême. L'accueil défavorable fait à Phèdre allait arrêter Racine dans son élan. Athalie n'a point cette rigueur de forme et de fond.

L'acteur ne peut se conduire d'une manière habituelle lorsqu'il joue la tragédie sacrée. Il ne parle pas non plus d'une façon ordinaire. Il s'en suit que le geste accompagnant la voix est étrange, inusité, réduit à sa plus pure expression. La cadence de l'alexandrin transmet aux gestes qui le complètent et en soulignent le rythme harmonieux, un langage plastique appartenant à la danse et à la musique. Le geste complète la parole. Mais comment la complète-t-il? Racine avait-il bien précisé ses intentions, lui qui mit en scène sa propre pièce, pour que les futures générations qui reprendraient Phèdre, pussent s'en inspirer sans le trahir? Hélas, non. Il n'existe que très peu d'explications dans les "vieux papiers" du temps. Chaque époque, donc, interpréta la Phèdre de Racine à sa façon. Mêmes alexandrins, mais gestes chaque fois décalés, selon la mise en scène, les moeurs, les modes. Toujours création du metteur en scène, la pièce dans son interprétation théâtrale se trouve modifiée par la surimpression visuelle d'un autre langage s'ajoutant au langage écrit. Reprise en main du jeu des acteurs qui peut être dangereuse. M. Barrault n'échappe pas à cette critique.

Dans Phèdre, ce langage symbolique et gestuel, s'inspirant des vertus classiques, la mesure et le dessin (nous dit d'ailleurs M. Barrault) doit être absolument stylisé (c'est moi qui parle). Point de contact physique, surtout entre les deux acteurs principaux: Phèdre et Hippolyte. L'amour de Phèdre est une malédiction. C'est une "condamnation à aimer" dont elle n'est pas responsable, si elle en est consciente. Tout se passe malgré elle. Elle a banni Hippolyte pour écarter la tentation. Elle a résisté comme elle a pu à l'amour que le fils de son mari lui inspirait. Elle n'a pas pris la "route du crime" pour assouvir sa passion. C'est une victime. Elle doit avoir des gestes de victime (elle n'est coupable que de silence, d'ailleurs). "Demeurons, chère Oenone, je ne me soutiens plus, mes forces m'abandonnent". Ainsi, dès les premiers vers qui lui sont donnés à dire, Phèdre se montre affaiblie, vaincue d'avance, perdue, mourante. On ne doit pas oublier cela. Racine commence, en connaissance de cause, par nous montrer une Phèdre arrivée au bout de sa force. L'amour, comme un cancer, la ronge, la tuera. elle se traîne sur scène. Ce n'est donc pas une marâtre au sens moderne du terme. N'oublions pas non plus qu'elle est très jeune, presque du même âge qu'Hippolyte.

La fluoration de l'eau à Toronto a réduit de 65% la carie dentaire chez les enfants

par Renée Rowan

TORONTO — En 1963, juste avant la fluoration de l'eau à Toronto, seulement 26.6% des enfants en bas de cinq ans ne présentaient aucune carie et avaient toutes leurs dents. Dix ans plus tard, en 1973, ce chiffre était passé à 55%. Aujourd'hui, grâce à la fluoration de l'eau, on a réussi à réduire de 65% la carie dentaire chez les enfants de la Ville Reine.

Ces chiffres fort révélateurs appuient le plaidoyer en faveur de la fluoration de l'eau que faisait hier, à la dernière journée du symposium Kellogg sur la nutrition, le Dr J.A. Hargreaves, professeur à la faculté de dentisterie, à l'Université de Toronto.

Ce chercheur qui a observé en 1967 des changements radicaux dans les habitudes alimentaires d'une population bien définie — les indigènes de l'île Lewis, en Ecosse - a pu établir une corrélation évidente entre l'alimentation et la carie dentaire. Une première étude entreprise en 1937 par le Conseil britannique de recherche médicale avait montré que les enfants de cette communauté où la diète était simple avaient très peu de caries dentaires. Aujourd'hui, la situation s'est détériorée.

D'une alimentation riche en poisson et en grains entiers, les habitants de cette île sont passés au cours des années à une alimentation plus riche en viande, en pain blanc, en produits raffinés et sucrés. Malgré le fait que ces gens boivent maintenant plus de lait, mangent davantage de fruits et légumes, le Dr Hargreaves et son équipe ont pu constater un nombre accru de caries dentaires.

Le dentiste a noté qu'une des raisons de cette augmentation de la carie est due au fait que cette population a grandement diminué sa consommation de poisson de mer qui représente une source intéressante de fluor. Il croit, d'autre part, que l'habitude séculaire de ces gens de boire beaucoup de thé et ce, dès l'âge de deux ans (les enfants sur l'île Lewis boivent en moyenne, dès ce bas âge, de deux à trois tasses de thé par jour) a pu jouer un rôle protecteur contre la carie dentaire.

Vivement intéressé par ce dernier aspect de la question, il compte étudier au cours des prochains mois la consommation de thé chez les jeunes enfants canadiens. La compagnie Salada lui a donné une subvention de $10,000 pour poursuivre ses recherches auprès de 1,000 enfants à travers cinq provinces, dont le Québec.

Un autre participant au symposium, le Dr Robert L. Glass, du Centre dentaire Forsyth, à Boston, a bien mis en évidence la complexité de toute cette question de la carie dentaire et passé en revue quelques-uns des multiples facteurs qui peuvent entraîner la carie: salive, acidité, fréquence des repas et des goûters, consistance des aliments sucrés, habitudes alimentaires et hygiéniques, etc.

Tout comme le Dr Hargreaves, il en arrive à la conclusion que la fluoration de l'eau semble, à l'heure actuelle, être le moyen le plus efficace de prévenir la carie dentaire. Le Québec est la seule province canadienne où il existe une loi sur la fluoration des eaux de consommation (loi sanctionnée le 27 juin 1975), mais à cause d'un manque d'équipement technique, on en attend encore l'application.

Il recommande de réduire sa consommation de sucre entre les repas et d'éviter en particulier les sucreries genre "caramels" et "toffees" qui adhèrent aux dents; de pratiquer un brossage régulier de ses dents après les repas ou une collation, ou, si on ne peut pas le faire, de se rincer la bouche avec de l'eau tiède.

Il a noté que le fait de mâcher chaque jour deux ou trois morceaux de gomme enrobée de sucre peut augmenter l'incidence de la carie dentaire tandis que mâcher de la gomme sucrée avec des substituts du sucre est beaucoup moins dommageable. Une tasse de café sucrée prise seule crée moins de problème que celle prise sans sucre, mais accompagnée d'une brioche garnie d'une glace ou d'un biscuit au chocolat. Le sucre pris sous forme liquide engendre, semble-t-il, moins de risque de carie.

Le Dr Hargreaves a dénoncé cette pratique "horrible" a-t-il dit du biberon contenant de l'eau sucrée ou de la tétine (suce) que l'on trempe dans du sucre ou du miel pour tranquilliser un bébé. Tout au cours de ces deux jours d'échanges, les experts ont été unanimes pour dire qu'il n'y a aucune différence entre les sucres qu'ils soient naturels ou raffinés: en d'autres mots, le miel est tout aussi nocif pour les dents que le sucre blanc, le sucre brun ou la cassonade.

Le professeur a préconisé l'usage de la brosse à dents dès l'âge de six mois ou à la percée des premières dents. La mère peut le faire en se servant d'une minuscule brosse à dents aux poils dôux et d'un dentifrice qui n'abîmera pas l'émail des dents. Bien entendu, il recommande l'usage d'une pâte à dents fluorée. Deux, a-t-il signalé, ont reçu l'approbation de l'Association des dentistes du Canada: Colgate MMP et Crest.

Quant à la brosse à dents électrique et au "water-pick" ils ne sont pas essentiels à un bon nettoyage de la bouche; bien se brosser les dents avec une brosse régulière et employer de la soie dentaire sont, selon lui, des moyens efficaces.

Un front commun pour prévenir les évictions dans le centre-sud

"Tout le monde veut rester, mais il faut le dire à chaque citoyen du quartier. Nous avons besoin d'une grande armée plutôt que de petits pelotons. Il faut regrouper tous les gens qu'on veut chasser de chez eux". C'est ce qu'a déclaré hier l'un des quarante ou quelque citoyens du quartier centre-sud de Montréal qui participaient à une conférence de presse annonçant la création d'un Front commun pour le logement.

Ce Front commun veut rassembler les effectifs des nombreux groupements communautaires du quartier: "Action-rénovation", "Comité-logement", "Comité-HLM" et "Habitations communautaires Centre-Sud", dont l'éparpillement nuisait à l'efficacité. Constitué avec le soutien du Centre local de services communautaires, le Front commun dévoile les premiers résultats de ses efforts de regroupement. Il avait distribué de porte à porte, jeudi dernier, un fascicule invitant tous les citoyens à faire connaître leurs problèmes particuliers sur le plan du logement. Dès le lendemain, il pouvait prendre connaissance d'une cinquantaine de cas de locataires qui venaient d'apprendre qu'ils étaient chassés.

Il en est encore beaucoup d'autres, mais une locataire du quartier, Mme Cécile Mercier, qui se fait parfois le porte-parole du groupe, explique "l'attitude défaitiste de la plupart des gens ici" par les sentiments de crainte que leur inspirent les procédés municipaux ou les tactiques des propriétaires. De ceux-ci, "les gens disent: y'ont la Ville avec eux autres".

Pour illustration, un participant fait état de l'aventure de trois femmes âgées auxquelles un médecin spéculateur, propriétaire de plusieurs longues lisières d'habitations dont par coïncidence l'emplacement correspond au tracé d'un immense projet d'immeubles commerciaux, a fait croire que leurs logements allaient s'effondrer sous peu, parce que les fondations reposaient sur un mélange de sable et de glaise, obtenant ainsi de ces trois vieilles effarouchées une rapide résiliation de bail.

Le Front commun des citoyens du Centre-Sud se propose donc de "prendre dès à présent vigoureusement position contre certains aspects de la politique sociale que pavoise actuellement l'administration municipale".

variétés

Valdy, ce troubadour . . .

par Christine L'Heureux

Lundi, Raoul Duguay présentait son spectacle avec Conventum au TNM: un premier concert d'une tournée qui les mènera à travers tout le Québec. Ce même soir, au Plateau, les Anglais et quelques rares francophones avertis ont pu entendre un bonhomme étrangement semblable à notre Wezi-Wézo: même barbe, même cheveux longs, même lumière dans les yeux: Valdy, un nom qui n'est pas encore très connu, ici, malgré une renommée de plus en plus grande à travers le Canada.

De la trempe des Bruce Cockburn, Valdy est le type même du troubadour du Moyen-Age, passant d'un endroit à un autre pour donner ses chansons à qui veut l'entendre. Canadien né à Ottawa, il est de ceux qui, il y a quelques années, sont allés chercher sur la côte ouest du pays, une nouvelle façon de vivre, une vision du monde plus en accord avec leur recherche intérieure: apprendre lentement, patiemment, le goût de la terre, de la mer, de la vie simple, des choses essentielles. Une nouvelle culture centrée sur la liberté individuelle, sur une remise en question d'un système appauvrissant pour l'homme. Et si on lit les critiques faites par les journaux anglais, jusqu'ici, on se rend vite compte qu'un personnage comme celui-là est dérangeant pour la grosse machine du showbusiness: chacun y va de son analyse, tentant de prouver que Valdy, malgré toutes ses belles paroles, n'échappe pas aux valeurs d'un système où l'argent fait bonne figure. Lui, il continue sa vie de chercheur d'étoiles, sa vie de bohémien, poursuivant inlassablement sa route, ménestrel dont la mission est de dire l'urgence d'une prise de conscience du pourrissement de la société post-industrielle, de l'oubli de plus en plus dangereux des hommes à se préoccuper de l'environnement. Car ses chansons parlent sans cesse d'écologie, c'est-à-dire de la nécessité de transformer harmonieusement ce rapport de plus en plus perturbé entre l'homme et son milieu physique. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre que Valdy a participé à un concert au bénéfice du *Greenpeace*, bateaux qui ont pour mission, entre autre, de sauver les baleines.

Le concert donné par Valdy n'avait pourtant pas l'air d'un cours magistral, bien au contraire. C'était plutôt une grande fête de famille, puisqu'il y avait des gens de tout âge et même des enfants. Un spectacle de folk song où Valdy a chanté accompagné de sa seule guitare, comme il l'a fait longtemps. Au début et à la fin du concert, ses cinq musiciens sont venus se joindre à lui, histoire de donner plus d'ampleur, plus de "swing" à ses mélodies, sans jamais pour autant se lancer dans les décibels: un son humain, respectueux de l'homme, ici encore. La grande surprise a peut-être été la participation de *Lady Sherry* qui de son violon et de sa voix a fait sortir des sons ennivrants, époustouflants, mirifiques (ajoutez les adjectifs au choix). Un très beau cadeau d'une très belle femme.

Six musiciens sur scène qui ont chanté avec beaucoup de conviction un style de vie qu'ils appellent *Gypsy ways*.

musique

Schack et l'Ecole de Vienne

par Gilles Potvin

La cantatrice Margarita Schack, dont on se rappelle la remarquable interprétation du monodrame *Erwartung* de Schönberg à l'OSM la saison dernière, était de retour ici lundi, à la salle Maisonneuve, pour un récital consacré aux trois illustres représentants de l'école de Vienne: Arnold Schönberg, Alban Berg et Anton Webern. C'est le Goethe-Institut et le Conservatoire de musique de Montréal qui parrainaient ce récital qui a réuni, il fallait s'y attendre, un public restreint mais que l'on pourrait qualifier de connaisseur.

Emule de Marya Freund et de Ruzena Herlinger qui enseigna longtemps au Conservatoire de Montréal, Margarita Schack s'est donné pour mission de faire connaître le répertoire vocal contemporain, particulièrement celui de l'école de Vienne. Sa musicalité exceptionnelle et sa profonde conviction ne font pas de doute, surtout après l'avoir entendue interpréter de mémoire (sauf Trois mélodies, op. 25 de Webern) un programme de 30 mélodies d'une grande difficulté vocale et musicale, allant des premiers essais des trois musiciens réalisés dans la première décennie du siècle jusqu'à leurs oeuvres de maturité des années 30.

Le programme choisi a fort bien mis en évidence les points communs de ces musiciens au début de leur activité créatrice ainsi que les caractéristiques particulières de leur cheminement personnel. L'expressionnisme du début se transforme chez Schönberg en des pages brèves, rigoureuses et hermétiques. Chez Berg, les *Sept mélodies de jeunesse* dénotent un tempérament plus extrovert, romantique même, qui aboutit au monologue de Lulu, tiré de l'opéra du même nom, sommet de l'expressionisme lyrique. Quant à Webern, les oeuvres de jeunesse favorisent déjà la concentration et le discours musical des plus laconiques. L'aboutissement chez lui sera le dépouillement extrême et la concision érigée en système. D'un intérêt particulier étaient trois des *Brettllieder* ou chansons de cabaret que Schönberg composa à Berlin en 1901 et dans lesquelles il se souvient de Strauss et de Lehar.

Au piano, Paul Helmer a été un collaborateur de la plus grande compétence qui a su détailler avec autant d'art que la cantatrice toutes les multiples facettes de ces pages complexes, dont quelques-unes restent encore énigmatiques.

la boîte à échos

Restauré après avoir été frappé de 15 coups de couteau, ce tableau célèbre qu'est **La Ronde de nuit** de Rembrandt est depuis quelques jours de nouveau exposé au Rijksmuseum d'Amsterdam. Pour des raisons de sécurité, le chef-d'oeuvre est désormais placé derrière un rideau de verre.

●

Dans le cadre de la série "L'Art du mouvement", Henri Barras recevra le théâtre de danse ethnique **Kinokisos**, demain midi au Piano nobile de la Place des arts. Le prix d'entrée est fixé à un dollar.

●

La compagnie du Centre national des arts d'Ottawa présente **Rashomon** de Fay et Michael Kanin, d'après l'oeuvre d'Akutagawa, jusqu'au 10 avril. La mise en scène est signée Olivier Reichenback.

●

Une exposition **d'artisanat** se tiendra au Centre culturel Boileau de ville de Laval, les 2,3 et 4 avril.

●

Enrico Macias revient au Québec où il fera une tournée dans plusieurs villes. A Montréal, il sera à la salle Wilfrid-Pelletier, du 14 au 18 avril.

●

Le groupe **Los Calchakis** se produira à la salle Wilfrid-Pelletier, le 26 avril. Quelque 35 oeuvres seront alors interprétées.

Avait lieu récemment à Montréal, l'élection du nouveau Conseil d'administration - 1976, de la Société des décorateurs-ensembliers du Québec, composé de : Sur la photo, de gauche à droite : Assises : Mme Madeleine Arbour, administrateur — Mlle Ginette Lévesque, administrateur — Mme Marie-José Ratelle, vice-président. Debout : M. Georges Beaudoin, administrateur — M. Jean-Marc Hébert, trésorier — M. Réal Chevalier, administrateur — M. Y. Anselme Lapointe, président — M. Claude Dubuc, administrateur — M. Yves Dupuis, vice-président. Absentes sur la photo : Mme Yvette Jaffart, secrétaire — Mme Anne-Marie d'Abbadie d'Arrast, vice-président.

le bridge

La prudence et le jeu de la carte

par Charles A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

	Nord ♠ 9 8 7 ♥ R V 9 3 ♦ A 9 5 ♣ A V 9	
OUEST ♠ A 10 6 3 2 ♥ 7 6 ♦ 8 6 4 2 ♣ 6 3		EST ♠ R 5 4 ♥ 8 5 4 ♦ R 7 3 ♣ 7 5 4 2
	SUD ♠ D V ♥ A D 10 2 ♦ D V 10 ♣ R D 10 8	

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	passe	3 SA	passe
passe	passe		

Entame: le 3 de pique par Ouest

La donne d'aujourd'hui est idéale à l'ouverture de 1 sans-atout par Sud avec 17 points et quelques 10. Le répondant possède une main très forte contenant 13 points et une belle couleur majeure de 4 cartes. Il ne peut pas répondre 3 coeurs; sa main a bien les 13 points exigés pour cette enchère de force mais ne contient pas la suite réglementaire de 5 coeurs. Plusieurs auteurs enseignent que lorsque la main du répondant est balancée idéalement, il doit faire connaître la force de ses points en annonçant sans-atout au niveau de 2 ou de 3 plutôt que d'essayer à trouver un accord en majeure par la convention Stayman. Nous n'approuvons pas ces avancés et dans la main ci-dessus, même si elle est bien balancée, pourquoi ne pas essayer à trouver un accord en coeur?

À tout événement, cette donne fut jouée dernièrement au robre et le joueur en Nord, trop soumis à la théorie, gagea trois sans-atout et ce fut un échec d'une levée quand une manche en coeur était tout à fait réalisable.

Au bridge, il n'y a pas de loi immuable et comme répondant à l'ouverture de 1 sans-atout, n'est-il pas mieux de disséquer le jeu du partenaire qui peut très bien contenir un doubleton et s'accommoder avantageusement d'un accord en majeure? Ce doubleton est toujours nocif dans les jeux en sans-atout, qu'il soit dans la main de l'ouvreur ou du répondant, tandis qu'il est une aide dans les jeux en couleur.

Les théoriciens du Stayman accompagnent toujours ce terme du mot "courte", cette courte ne doit pas nécessairement se trouver dans la main du répondant. Dans toute enchère, il faut coopérer avec son partenaire. N'y a-t-il pas de coopération plus élégante que de le mettre en état de lui faire utiliser la force d'une courte qui peut fort bien se trouver dans sa main lors d'une ouverture en sans-atout?

Le jeu de bridge est rempli de cas semblables. Leur solution est l'apanage des bons joueurs.

Il va sans dire que dans le jeu ci-haut, l'entame du 3 de pique rapporta 5 levées aux défenseurs, au grand désappointement de l'équipe dont la force était de 30 P.H.D. Bien gager aurait-il préseance sur bien jouer? La convention Stayman fut un apport des plus bénéfiques aux enchères propices à des mains comme celle-ci. Que de boni nous offre-t-elle constamment.

Vancouver. Vol 747 SuperOrange sans escale depuis Toronto. Chaque jour.

Vol avec correspondance pratique. Départ de Montréal à 8h.

A bord de notre 747, tout est superbe; l'espace, le confort et, évidemment, le service. Voilà pourquoi nous appelons cela notre service SuperOrange.

CP Air

Orange, la douceur de voyager en 747 vers Vancouver

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 15

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à D.D.I. CROSSROADS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23ième jour de mars 1976 sous le numéro 26764466.
Ce 25ième jour de mars 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-008619-764
BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Demanderesse
vs
CLAUDE BEAUCHAMP & HUBERT LAUZON
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
A CLAUDE BEAUCHAMP
Avis vous est donné qu'un bref de saisie avant jugement a été émis contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de $2,496.90 plus les intérêts et frais.
Une copie du bref et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Provinciale de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
ME A. Beaulieu,
Greffier adjoint
Cour Provinciale de Montréal
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL
500 Place d'Armes
Montréal, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-059063-762
COLETTE FRIGON
Requérante
vs
ROBERT BALTHAZARD
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ROBERT BALTHAZARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 25 mars 1976
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE
Boisclair, Korina, Lefebvre & Sasseville
AVOCATS
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, Qué. H1G 1A4
Tél: 326-6400

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PUBLICATIONS: le 31 mars 1976
le 1er avril 1976
le 2 avril 1976

AVIS EST DONNE que McCrum Transport Limited détentrice du permis 331-V présente une demande d'autorisation à la C.T.Q. conformément à l'article 2.59.7 du nouveau règlement 2C modifiant le règlement 2.59.7 du nouveau règlement 2C modifiant le règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., ainsi que l'article 13H de l'ordonnance générale sur le camionnage afin de pouvoir louer à court terme les remorques et/ou semi-remorques, propriétées de la Compagnie Cowansville Express Inc. détentrice du permis no. 14519-V des dossiers de la C.T.Q., pour une période de 364 jours, lesquelles remorques et ou semi-remorques serviront dans l'exploitation du service donné par la Compagnie McCrum Transport Ltd.
Pour sa part, la Compagnie Cowansville Express Inc. détentrice du permis no. 14519-V des dossiers de la C.T.Q. présente une demande conjointe à la C.T.Q. afin d'être autorisée à louer à court terme ses remorques et/ou semi-remorques à la Compagnie McCrum Transport Limited, tel que stipulé à l'article 2.59.7 du règlement 2C et à l'article 13H de l'ordonnance générale sur le camionnage.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 Sherbrooke est — Place du Cercle, Montréal.
SIGNE: FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT
RIVET & GROLEAU

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES S76-4034

pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mercredi 14 avril 1976

RADISSON

ENTRETIEN DE LA ROUTE MATAGAMI-BAIE JAMES (DU KM 322 AU KM 450) ET OPÉRATION DU CENTRE DE VOIRIE DU KM. 381.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement non remboursable de $50.00 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au:

Service Approvisionnement,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal, Québec H2L 4L8

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut avant 10h30 a.m., le 14 avril 1976.

Un dépôt de soumission d'un montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le Chef du service de l'Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003704-762
JOHN TITMUS,
demandeur
-contre-
ANDRE DALCOURT, - et - SERGE BEAUREGARD
défendeurs
IL EST ENJOINT a SERGE BEAUREGARD à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 29 mars, 1976.
A. BEAULIEU
GREFFIER
Me. Harvey Earl Shaffer
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1008
Montréal, Québec
Avocat de demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-058292-768
PETER K. DELORIMIER,
Requérant
C.
MURIEL SPLICER,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée DAME MURIEL SPLICER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Châteauguay, le 29 mars 1976
Claude Dufour
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-004942-767
BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique et incorporé dûment constitué selon la loi, et ayant son bureau chef en les cité et district de Montréal et y opérant une succursale au Centre d'Achat Montenach à Beloeil.
DEMANDERESSE
vs
MICHAEL R. SUDAKOFF, autrefois résidant et domicilié à St-Hilaire, district de Montréal, présentement d'adresse inconnus
DEFENDEUR
et
PHILIPPE MONTEL & ALs
Tiers-saisis
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur MICHAEL R. SUDAKOFF est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref de saisie avant jugement en mains tierces, affidavit et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 29 mars 1976
A. BEAULIEU P.A.C.S.M.
Mes LAZARUS LEHRER & BAER
606 Cathcart,
suite 405
Montréal, QUE.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS EST DONNE que McCrum Transport Limited détentrice du permis 331-V présente une demande d'autorisation à la C.T.Q. conformément à l'article 2.59.7 du nouveau règlement 2C modifiant le règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., ainsi que l'article 13H de l'ordonnance générale sur le camionnage afin de pouvoir louer à court terme les remorques et/ou semi-remorques, propriétées de la Compagnie E.J. Persons Transport Ltd. détentrice du permis no. 5241-V des dossiers de la C.T.Q., pour une période de 364 jours lesquelles remorques et/ou semi-remorques serviront dans l'exploitation du service donné par la Compagnie McCrum Transport Limited.
Pour sa part, la Compagnie E.J. Persons Transports Ltd. détentrice du permis no 5241-V des dossiers de la C.T.Q. présente une demande conjointe à la C.T.Q. afin d'être autorisée à louer à court terme ses remorques et/ou semi-remorques à la Compagnie McCrum Transport Limited, tel que stipulé à l'article 2.59.7 du règlement 2C et à l'article 13H de l'ordonnance générale sur le camionnage.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission dans les quatres (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 Sherbrooke est — Place du Cercle, Montréal.
SIGNE: FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
PUBLICATIONS/ le 31 mars 1976
le 1er avril 1976
le 2 avril 1976

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC:

Transfert-Règlement 2C-Art. 2.59.1
La requérante LAMOTHE TRANSPORT INC; (permis no. 9570-V) demande l'autorisation de transférer à MAGNY TRANSPORT INC. (permis no. 4724-V) une partie du système de transport qu'elle opère soit les clauses (a), (b), et (c) de son permis de camionnage se lisant comme suit:
a) TRANSPORT GENERAL-LONGUE DISTANCE-ROUTE RESTREINTE
a) De Rouyn-Noranda et les points situés entre les 2 barrières du Parc LaVérendrye à Montréal, et retour.
DROITS ADDITIONNELS:
1—En donnant le service autorisé par la clause (a) de son permis, la détentrice est autorisée à utiliser des remorques réfrigérées.
2—En donnant le service mentionné à la clause (a), la requérante aura le droit de desservir tous les endroits situés dans le comté électoral-provincial de Rouyn-Noranda.
b) TRANSPORT GENERAL-LONGUE DISTANCE-ROUTE RESTREINTE-
b) De tous les endroits situés le long de la route 58, entre Grand'Remous et la Limite sud du comté électoral d'Abitibi-Est, et de tous les endroits situés à moins de 50 milles de la route 58 sur les routes forestières ayant accès à ladite route 58, à Montréal et Hull, et à tous les endroits situés dans un rayon de 150 milles des limites de ces deux villes, pour le transport de bois préparé et des produits de bois.
c) TRANSPORT GENERAL-LONGUE DISTANCE-ROUTE RESTREINTE-REGULIER-
c) De Pointe-Claire à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées ou provenant des localités situées au-delà de la cité de Montréal et le rayon de cinq (5) milles de ladite cité, pour la cueillette et la livraison autorisée par le para. 3 de l'Article 47 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
DROIT ADDITIONNEL RE/ CLAUSE (C):
En donnant le service mentionné à la clause (c), la détentrice pourra se rendre directement à Pointe-Claire sans passer par Montréal si la distance est plus courte. Ce service sera utilisé en conjonction seulement avec les autres clauses du permis qui autorisent le transbordement à d'autres détenteurs de permis.
Cette demande est sujette à l'approbation par la Commission des Transports du Québec d'une transaction intervenue le 15 décembre 1975 entre Les Industries D.C.B. Limitée et Lamothe Transport inc., tel que publiée dans la Gazette Officielle du Québec en date du 6 mars 1976 aux pages 1643, 1644 et 1645.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 Sherbrooke, Montréal.
Première Publication: 29 mars 1976.
Deuxième Publication: 30 mars 1976
Troisième Publication: 31 mars 1976.
JEAN BRUNEAU C.R.
Procureur de la requérante.

AVIS est donnée que la compagnie LIVERMAN'S LTD. demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL,
LIVERMAN, LIVERMAN & SHORE
Procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-004795-769
DAME LISE FORGET-LABROSSE, ménagère, épouse contractuellement séparée de biens de Robert Labrosse, domiciliée et résidant au numéro 4582 de la rue Papineau dans les cité et district de Montréal,
Demanderesse
vs
ROBERT LABROSSE, d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur ROBERT LABROSSE est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTREAL, le 26 mars 1976
A. BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M.
Mes Poirier, St-Pierre & Prescott
avocats
4444 De Laroche,
Montréal, P. Qué. H2J 3J1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-003526-789
DANS L'AFFAIRE DE: Les conventions Matrimoniales entre PETER LUCYSHYN, gérant
et
DAME LINDA KERETSCHKO, tous deux résidant et domiciliés au 76, 5ième avenue, #7, Ile Perrot, district de Montréal
REQUERANTS
AVIS AUX CREANCIERS
PRENEZ AVIS que les requérants présenteront devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, à 9:30 heures de l'avant-midi, le 3 mai 1976 ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une Requête demandant l'homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimonial entre le Requérant et son Conjoint Dame Linda Keretschko, passé le 19 janvier 1976 devant Me Myroslaw Racki notaire, sous le numéro 1371 de ses minutes et changeant leur régime matrimonial afin d'établir un régime de séparations de biens au lieu d'un régime de communauté de biens.
MONTREAL ce 29 mars 1976
Mes TRAHAN PARKIN & DENIS
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
Le requérant Léo-Armand Poirier faisant affaires sous le nom de C. Labelle Transport, détenteur de permis 17449-V des dossiers de la Commission des Transports du Québec et dont la clause b) se lit comme suit:
b)TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CIRCUIT— CONTRAT —
b) Transport de produits de la compagnie AVON PRODUCTS OF CANADA LTD., à ses distributeurs de Pointe-Claire à tous les endroits situés dans le territoire suivant: borné à l'ouest par la frontière Québec-Ontario, borné au sud par la frontière Québec-États-Unis entre Dundee et la rive ouest du Lac Memphremagog; borné à l'est pour une première section par le Lac Memphremagog puis par une ligne brisée allant de Bolton-East à St-Ferdinand et constituée par des sections routes 1, 39, 32, 22, 5, 38 et 49; borné à l'est pour une deuxième section par une ligne brisée St-Ferdinand à Beaumont; borné au nord par le fleuve St-Laurent et la Rivière Ottawa entre Pointe-Fortune et Beaumont. Le détenteur est autorisé, au retour, à rapporter des marchandises endommagées ou refusées. Les frais de Transport doivent être payés par la Compagnie Avon Products of Canada Ltd. demande à la Commission des Transports du Québec de modifier ladite clause qu'à l'avenir elle se lise comme suit:
b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT —
b) de Pointe-Claire à toutes les localités situées dans le territoire ci-après décrit:
A l'Ouest: Borné par la frontière Québec-Ontario;
Au Sud: Par la frontière U.S.A. entre Dundee et la route 283, traçant une ligne brisée entre le lac Frontière et Montmagny;
A l'Est: Par la ligne tracée par la route 283 entre Montmagny et le lac Frontière;
Au Nord: Le fleuve St-Laurent et la rivière Ottawa entre Pointe-Fortune et Montmagny, pour le transport des produits de la Compagnie Avon Products of Canada Ltd., et retour avec les marchandises refusées ou endommagées.
Pour tout ce territoire pour le transport des produits de la compagnie Avon Products of Canada Ltd., pour le compte de cette dernière avec retour pour marchandises refusées ou avariées.
N.B. Le service comporte des livraisons multiples à chaque voyages et le service aux localités servant à la délimitation du territoire est inclus.
TOUT intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
Signé: FRANÇOIS PERREAULT
Paquette, Paquette, Perreault, Rivet & Groleau

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DMA-76-19080
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 13 avril 1976
Région Matapédia

TRAITEMENT CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION LE LONG DE DIVERSES LIGNES DE DISTRIBUTION

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

AVIS est par les présentes donné que Monsieur LOUIS GEORGES DENIS SAVARIA, journalier, domicilié et résidant au 570 chemin St-Clair, à La Plaine, district de Terrebonne, s'adressera au Lieutenant-gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de JOSEPH SAVARIA.
SAINTE-THÉRÈSE, le 29 mars 1976.
QUESNEL, MORRISSETTE & DUROCHER
PROCUREURS DU REQUERANT

LEWMARSY INC.

AVIS est par les présentes donné que LEWMARSY INC. une corporation constituée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.
Daté à Montréal, Québec,
ce 9ième jour de février 1976
HUGH SMITH
SECRÉTAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-002452-769
MARC ABITBOL, ALICE ABITBOL et VALERIE ABITBOL, tous trois résidant et domiciliés en les cité et district de Montréal
DEMANDEURS
vs
HOWARD LEUNG, présentement d'adresse inconnue
DEFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur HOWARD LEUNG est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 25 mars 1976
A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.
Mes FRANKLIN & FRANKLIN
4141 ouest rue Sherbrooke
suite 545
Montréal, QUE.
PROCUREURS DES DEMANDEURS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'ABITIBI

COUR DE BIEN ETRE SOCIAL

NO: 605-43-000005-76
PRÉSENTS: SON HONNEUR LE JUGE CLAUDE R. BAILLARGEON AMOS, le 8 mars 1976
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A: Monsieur Marcel Girardin, intimé
Considérant la demande formulée par requête en date du 19 février 1976, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe de la Cour de Bien-Etre Social, situé au 101, 3e avenue est, Amos, district d'Abitibi, dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière des deux publications à être faites de la présente ordonnance dans les quotidiens Le Devoir et The Gazette pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont la Cour est saisie et pour y donner son consentement. A défaut par lui de ce faire, la Cour pourra passer outre et procéder dans l'instance sans autre avis.
(S) CLAUDE R. BAILLARGEON
JUGE DE LA COUR
DE BIEN ETRE SOCIAL
Copie certifiée conforme
CECILE BOLDUC, gref.-adj.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT
2C — ART. 2.59.1
La requérante, MAGNY TRANSPORT INC. (permis no. 4724-V) demande l'autorisation de transférer à LAMOTHE TRANSPORT INC (permis no. 9570-V) une partie du système de transport qu'elle opère soit la clause (E) se lisant comme suit:
) TRANSPORT RESTREINT-LONGUE DISTANCE-RAYON-CAMIONS CITERNES.
e) De Montréal à tous les endroits desservis en vertu des clauses (a), (b), (c) et (d) de son permis, pour le transport d'huile et de gazoline, par camions citernes (pas de transbordement.
Les clauses (a), (b), (c), (d) dont il s'agit se lisent comme suit:
a- TRANSPORT GÉNÉRAL-SERVICE LOCAL —
a) Amos et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.
b) TRANSPORT GENERAL-LONGUE DISTANCE-RAYON
b) D'Amos à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville, en suivant les routes principales et retour.
c) TRANSPORT GENERAL-LONGUE DISTANCE-RAYON-IRREGULIER —
c) D'Amos à ailleurs dans les comtés d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue et retour.
d) TRANSPORT GENERAL-LONGUE DISTANCE-ROUTE RESTREINTE
d) Amos à Montréal, et retour, via routes Nos 11, 58, 45, 59, 60. En donnant ces services, la détentrice a le droit et l'obligation de faire la cueillette et la livraison des marchandises:
1—dans toutes les localités situées sur la route 45 entre Senneterre et la Reine.
2—dans toutes les localités situées à vingt-cinq (25) milles au nord de la route 45 entre Barraute et Villemontel.
3—dans toutes les localités situées dans les cantons Villemontel, Lamothe, Lacorne et Pressac.
Cette demande est sujette à l'approbation par la Commission des Transports du Québec d'une transaction intervenue le 15 décembre 1975 entre Les Industries D.C.B. Limitée et Lamothe Transport Inc., tel que publiée dans la Gazette Officielle du Québec en date du 6 mars 1976 aux pages 1643, 1644 et 1645.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est rue Sherbrooke, Montréal.
JEAN RIVARD CR
Procureur de Magny Transport Icn.
Première Publication: 29 mars 1976
Deuxième Publication: 30 mars 1976
Troisième Publication: 31 mars 1976.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GERARD LORANGER. Sans emploi,
Ayant fait affaires sous les nom
et raison sociale de:
SUSHIDO KAN ENRG.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
DES CREANCIERS
Avis est par les présentes donné que GERARD LORANGER a fait cession de ses biens le 25ième jour de mars 1976 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13ième jour d'avril 1976, à midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.
Le 29 mars 1976
C.A. MICHAUD
SYNDIC
BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie,
Suite 320,
Montréal, Québec
Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES

NO: 12-058875-760
DAME GLENDA JOY CAMPBELL,
requérante
-vs-
RICHARD JOSEPH WILLIAM DONOVAN
Intimé
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête a été laissée à son intention au bureau de la division des Divorces de Montréal
Prenez de plus avis qu'a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, un jugement de divorce, par défaut.
Montréal, 16 mars 1976
A. Beaulieu
Registraire-adjoint
Frankel & Frankel,
4 est rue Notre-Dame
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'ABITIBI

COUR DE BIEN ETRE SOCIAL

NO: 605-43-000002-76
PRÉSENTS: SON HONNEUR LE JUGE CLAUDE R. BAILLARGEON AMOS, le 8 mars 1976
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A: MADAME CLAUDINE SOMVILLE-CORDRON,
Intimée
Considérant la demande formulée par requête en date du 19 février 1976, la Cour ordonne à l'intimée de comparaître au greffe de la Cour de Bien-Etre Social, situé au 101, 3e avenue est, Amos, district d'Abitibi, dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière des deux publications à être faites de la présente ordonnance dans les quotidiens Le Devoir et The Gazette pour être informée, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont la Cour est saisie et pour y donner son consentement. A défaut par elle de ce faire, la Cour pourra passer outre et procéder dans l'instance sans autre avis.
(S) CLAUDE R. BAILLARGEON
JUGE DE LA COUR
DE BIEN ETRE SOCIAL
Copie certifiée conforme
CECILE BOLDUC, gref.-adj.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

Permis: 19040-V
FREDERICK TRANSPORT LIMITED
RR #6
Chatham, Ontario
Requérante
vis
PRENEZ AVIS que la requérante, FREDERICK TRANSPORT LIMITED, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner les services de transport suivant:
CLASSE 1: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — TRANSIT —
SERVICE 1: De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) en transit dans la Province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie). Destination: tous les endroits situés au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Ile-du-Prince-Édouard et retour avec marchandises refusées ou endommagées. En provenance de Hamilton pour le transport de conteneurs, appareils-compresseurs de déchets, boîtes de camions et de remorques conçues spécialement pour la cueillette et la livraison de déchets, pour le compte de Universal Handling Equipment Company.
CLASSE 2: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —
SERVICE 2: De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à tous les endroits de la Province de Québec pour le transport de conteneurs, appareils-compresseurs de déchets, boîtes de camions et de remorques conçues spécialement pour la cueillette et la livraison de déchets, pour le compte de Universal Handling Equipment Company, et retour avec marchandises refusées ou endommagées. Provenance: Hamilton.
Dans tous les cas ci-dessus mentionnés, le transport ne sera effectué qu'au moyen de remorque à plate-forme surbaissée ("dropdeck").
RESTRICTION:
Les services ci-dessus mentionnés seront exploités en conformité avec le permis émis par la Commission des Transports de l'Ontario en date du 11 février 1976.
Tout intéressé dédirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les quatre jours qui suivent la première publication de cet avis.
Première publication: 29 mars 1976
Deuxième publication: 30 mars 1976
Troisième publication: 31 mars 1976
MONTREAL, ce 29 mars 1976
Corbeil & Dufresne
Procureurs de la requérante

Transports Canada Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour deux (2) projets distincts à Cape Dorset et Pangnirtung, Ile de Baffin, Territoires du Nord-Ouest.

FOURNIR ET INSTALLER DEUX (2) BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS, COMPRENANT UNE AÉROGARE (36' x 42') ET UN GARAGE D'ENTRETIEN (42' x 40') À CAPE DORSET, ILE DE BAFFIN, TERRITOIRES DU NORD-OUEST.
et
FOURNIR ET INSTALLER DEUX (2) BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS, COMPRENANT UNE AÉROGARE (24' x 42') ET UN GARAGE D'ENTRETIEN (42' x 40') À PANGNIRTUNG, ILE DE BAFFIN, TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec. H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 15 avril 1976.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00, pour chaque projet, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal; à l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne
des transports aériens

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
le 24 mars 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR DU BIEN-ETRE SOCIAL

NO: 500-43-000-713
AVIS
A Robert Bouthot de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption de Benoît Bouthot sera entendue le 27 avril 1976 à 10 h du matin en chambre 100A de la Cour du Bien-Etre Social à Montréal devant l'Honorable Juge Jean-Paul Lavallée et veuillez agir en conséquence.
MONTREAL, le 24 mars 1976
CHARLES CLEMENT, avocat
10785 boul. Pie IX
Montréal-Nord, P.Q.
H1H 4A9

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-05-004620-769
JEAN-PHILIPPE MALLETTE, vendeur d'automobiles, domicilié et résidant au 2859 1ère avenue, dans la ville de Richelieu,
demandeur
contre
PIERRE DENIS, autrefois domicilié au 1608 rue des Récollets et maintenant domicilié en Europe, à une adresse et en des lieux inconnus,
défendeur
IL EST ENJOINT à PIERRE DENIS, autrefois domicilié au 1608 rue des Récollets, à Chambly et maintenant domicilié en Europe à une adresse et en des lieux inconnus, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 29 mars 1976
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER
REQUÊTE ACCORDÉE le 29 mars 1976
Me PASCAL PILLARELLA,
7920 Lefebvre, suite 201,
Ville LaSalle, 364-3100
Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-059064-760
DAME LISE DE BELLEFEUILLE, préposée à l'entretien, résidant et domiciliée au 12058 rue Hénault, Montréal-Nord, district de Montréal;
Requérante
vs
YVAN TESSIER, présentement d'adresse inconnue;
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, YVAN TESSIER, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle pourrait solliciter contre vous.
MONTREAL, le 25 mars 1976
(S) A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint
Me Micheline Sasseville
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, P.Q.
Tél: 326-6400

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-058791-769
ALBERT KINSBURY,
Requérant
vs
DAME LEONIE CROTHE,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée LEONIE CROTHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 26 mars 1976
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE
Boisclair, Kozina, Lefebvre & Sasseville
AVOCATS
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, Qué. H1G 1A4
Tél: 326-6400
Domicile élu:
31 ouest, St-Jacques, suite 500
Montréal QUE.

CN

APPEL D'OFFRES POUR

**TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DRAINAGE CONSTRUCTION DE L'EMBRANCHE

CKVL est pris à partie par la Corporation des médecins

par Gérald LeBlanc

Dénonçant l'exploitation des ondes par des "charlatants" et des "fumistes", invités par des animateurs "superficiels et incompétents", la Corporation professionnelle des médecins demande au CRTC de réglementer les émissions de lignes-ouvertes au Québec.

Premier témoin à être entendu hier matin, le docteur Augustin Roy, président de la Corporation des médecins, s'en est pris à toutes les émissions de lignes ouvertes diffusées par la radio privée et à celles de CKVL en particulier.

La première journée d'audiences du CRTC à l'hôtel Sheraton Mont-Royal a d'ailleurs été plutôt douloureuse pour les dirigeants de Radio-Futura, la compagnie de la famille Tietolman, qui exploite les stations CKVL-AM et CKVL-FM à Verdun.

En raison du grand nombre de requérants, une vingtaine de demandes de renouvellement et huit nouvelles demandes de stations sur la bande FM, sans compter les nombreuses compagnies de câble devant être entendues, le Conseil a décidé de tenir simultanément deux audiences: la première présidée par M. Jacques Hébert entend les demandes touchant la radio AM et le câble; la seconde présidée par M. Réal Terrien reçoit les témoignages touchant la bande FM.

Les sujets les plus brûlants à l'ordre du jour, la station CFCF qui doit justifier sa campagne contre la loi 22 et les huit nouveaux requérants de stations FM, seront entendus aujourd'hui. Les audiences se poursuivront sans doute mercredi et peut-être même jeudi.

Ce fut hier la journée de Radio-Futura ou plutôt de ses opposants la Corporation des médecins, ses propres employés en grève depuis quatre semaines et même les commissaires ainsi que leur conseiller juridique.

Sollicitant le renouvellement de sa station FM, Radio-Futura veut respecter les nouvelles exigences de diversification du CRTC en se spécialisant dans la musique "rock" québécoise et s'adresser particulièrement à la jeunesse.

Les commissaires ont cependant souligné une série d'ambiguités voire de contradictions dans la demande de Radio-Futura et dans les explications fournies par M. Paul Tietolman, fils de Jack, le président fondateur de la compagnie.

Radio-Futura, qui fait actuellement appel à un robot automatique de 10 heures à 18 heures, promet d'avoir des animateurs en onde 24 heures sur 24, sept jours par semaine, mais inscrit seulement 7 ou 8 heures de contenu verbal à sa programmation. M. Tietolman est incapable de préciser à quel rythme seront diffusées les deux heures de nouvelles, 17 minutes par jour, prévues chaque semaine. Il parle d'une nouvelle démarche qu'il ne peut dévoiler devant ses concurrents.

Les commissaires se demandent également comment seront réparties les 24 minutes par semaine qu'on veut consacrer au sport ou comment seront réalisés les "mesaages d'intérêt public de dix (10) secondes" inscrits au programme.

Exacerbé par les réponses évasives et non pertinentes de M. Tietolman, le conseiller juridique du CRTC, Me André Gourd, en vient à se demander si quelqu'un de CKVL a déjà lu l'énoncé de politique du CRTC sur lequel doit reposer la nouvelle programmation.

Radio-Futura devra encore subir aujourd'hui une audience devant le comité présidé par M. Jacques Hébert pour le renouvellement de sa station AM.

C'est d'ailleurs à ce comité que le docteur Augustin Roy a réclamé une réglementation des lignes-ouvertes, en commençant par un choix plus judicieux des animateurs.

"Qu'on cesse une fois pour toutes d'engager des animateurs superficiels qui cherchent trop souvent leur profit dans l'exploitation de la nouvelle à sensation", a dit le docteur Roy, qui s'en est pris spécifiquement aux animateurs de CKVL et à certains de leurs invités qu'il a qualifiées de "charlatants et de fumistes".

Contre la publicité de l'auto sur les ondes

Le mouvement "Le monde à bicyclette" réclame, dans un premier temps, de la publicité gratuite pour contrer celle des fabricants d'automobiles. Dans un deuxième temps, les adeptes du vélo demandent au CRTC d'interdire toute publicité sur l'automobile à la radio-télévision.

Appuyé par l'Action-Saint-Louis Nord, l'Association pour la protection des automobilistes, l'Institut de promotion des intérêts des consommateurs, Sauvons Montréal et la Société pour vaincre la pollution, Le monde à bicyclette a présenté un mémoire, hier, aux audiences que tient le CRTC au Sheraton Mont-Royal.

Soulignant les torts de l'automobile, qui pollue, tue, gaspille l'énergie et accapare les espaces vitaux, Le monde à bicyclette demande aux autorités d'en bannir toute publicité comme elles ont fait pour la cigarette.

"La réclame publicitaire sur l'automobile, ajoute-t-on dans le mémoire, flatte les rêves de pouvoir et de liberté de l'individu en lui enlevant toute conscience civique dans un monde où les populations se font de plus en plus denses et leur aménagement de plus en plus complexe."

Avis publics

CRÉMERIE UNION INC.

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE DES DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS, 7%, À FONDS D'AMORTISSEMENT, SÉRIE "A"

AVIS est par les présentes donné qu'une assemblée des détenteurs d'obligations 7%, à fonds d'amortissement, série "A", (ci-après désignées les "obligations série "A") de Crémerie Union Inc. (ci-après désignée la "Compagnie), émises suivant les dispositions d'un acte de fiducie daté du 15 janvier 1969 et suivant les dispositions d'un acte de fiducie supplémentaire daté du 13 juillet 1971 (ci-après désigné "l'acte de fiducie"), passé devant Me Guy Fortier, notaire et Me Pierre Lapointe, notaire, par la Compagnie en faveur de Société d'Administration et de Fiducie maintenant Trust Général du Canada (ci-après désignée le "Fiduciaire"), sera tenue au Salon Richelieu de l'Hôtel Reine Élizabeth, 900 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, (Québec), vendredi, le 23 avril 1976, à 10:30 heures de l'avant-midi.

Cette assemblée est convoquée en vue de permettre aux détenteurs d'obligations de prendre connaissance du défaut de la Compagnie en vertu de l'acte de fiducie et de la prise de possession, effectuée par le Fiduciaire, de tous les biens affectés à la garantie des obligations et d'adopter une ou plusieurs résolutions aux fins suivantes, savoir:

1e. Étudier, approuver, confirmer et sanctionner les actes posés par le Fiduciaire au nom des détenteurs d'obligations relativement à l'exécution de la garantie créée par l'acte de fiducie, à la prise de possession et à l'exploitation du commerce de la Compagnie;

2e. Considérer l'opportunité et, le cas échéant, approuver les mesures qui seront soumises pour continuer l'exploitation du commerce de la Compagnie, pour contracter à telle fin tout emprunt additionnel garanti par les biens affectés à la garantie des obligations et prenant rang avant ces obligations et pour vendre en tout ou en partie les biens affectés à la garantie des obligations ainsi que toutes autres mesures et décisions qui seront jugées nécessaires ou avantageuses et autoriser l'exécution de tous documents qui pourraient être nécessaires à ces fins;

3e. Considérer l'opportunité et, le cas échéant, nommer par voie de résolution extraordinaire un comité des détenteurs d'obligations et déléguer à ce comité les pouvoirs qui seront énumérés dans la résolution extraordinaire soumise à l'assemblée y compris, mais sans s'y restreindre, le pouvoir d'engager des conseillers ou autres assistants et de payer à même les biens affectés à la garantie les frais et déboursés nécessaires pour les administrer ainsi que ceux du comité dont les membres auront droit à une compensation raisonnable, ces frais et déboursés constituant, sur les biens affectés, un privilège prenant rang avant les obligations.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'acte de fiducie et les résolutions adoptées au cours de ladite assemblée ou à tout ajournement d'icelle lieront, si telles résolutions sont adoptées conformément aux dispositions pertinentes de l'acte de fiducie, tous les détenteurs d'obligations qu'ils soient présents ou absents.

Le Fiduciaire a établi des règlements afin de permettre aux détenteurs d'obligations d'être présents à l'assemblée ou à tout ajournement d'icelle sans avoir à produire leurs obligations et d'y voter par procuration; ces copies de ces règlements ainsi que des certificats de dépôt pour les obligations et des formules de procuration peuvent être obtenues au bureau du Fiduciaire à Montréal, 10, rue St-Jacques.

Montréal, ce 29 mars 1976.

TRUST GENERAL DU CANADA aux droits de SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE, Fiduciaire

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 14

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 mars 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payablesà Cenlor Building Corporation Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24e jour de mars 1976, sous le numéro 2676919.
Ce 25e jour de mars, 1976.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 février, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. George Cohen & M. Stephen Cohen faisant affaire ensemble sous la Raison Sociale de Plastic Plus Quebec Reg'd a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ième jour de mars 1976, sous le numéro 2672034.
Ce 23ième jour de mars 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant Gilbert Gagné, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à la requérante-cessionnaire les Excavations Gilbert Gagné Inc. le permis no. Q 501-416D-001, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 1, catégorie entrepreneur.
Toute personne qui désire porter opposition à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis, au 585 Boul. Charest est, à Québec.
Me Marc M. Delage
Procureur
1ère publication: 30 mars 1976
2e publication: 31 mars 1976
3e publication: 1er avril 1976

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit: Fixe et décrète en vigueur à compter du 19 mars 1976 le tarif suivant: Expéditions de plâtre, en sacs de Windsor, N.S. à St-Jean, Québec. Taux: $1.22 cwt. Minimum 45,000 livres, le tout en vertu d'une décision MCR-2525-TF en date du 19 mars 1976 et en vigueur jusqu'au 19 septembre 1976. Tout intéressé peut s'opposer à ladite demande dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Pierre Hogue
Procureur
1ère parution: 29 mars
2ème parution: 30 mars
3ème parution: 31 mars

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 août 1975 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Po-Gol Sportswear Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de Mars 1976, sous le numéro 2676920.
Ce 25e jour de Mars 1976.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant Pierre Morissette demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à la requérante-cessionnaire les Excavations Gilbert Gagné Inc. son permis Q 501-401 D-001 pour effectuer du camionnage en vrac pour la Région I, catégorie entrepreneur.
Toute personne désirant faire opposition à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis au 585 boul. Charest est, à Québec.
Me Marc M. Delage
Procureur
1ère parution: 31 mars 1976
2e parution: 1er avril 1976
3e parution: 2 avril 1976

Avis est donné que A. Gervais Frère, St-Isidore, détenteur du permis ou de l'atiestation no. M-503214-D-001 catégorie Entrepreneur, région 10, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation, en faveur de André Richer, St-Isidore, catégorie entrepreneur, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.
1ère parution: 30 mars 1976
2ième parution: 31 mars 1976
3ième parution: 1er avril 1976

Le requérant-cédant Albert Gagné demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis portant le no. Q 502-200 D-001 à la requérante-cessionnaire Excavation Gilbert Gagné Inc., 339, 2e rue, à Rimouski, pour effectuer du camionnage en vrac, région I, catégorie entrepreneur.
Tout intéressé à la présente requête doit faire opposition dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis au 585 boul. Charest est, à Québec.
Me Marc M. Delage
Procureur
1ère publication: 31 mars 1976
2e publication: 1er avril 1976
3e publication: 2 avril 1976

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 février 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Reliance Investments Company Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1976, sous le numéro 2676921.
Ce 25e jour de mars, 1976.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS en vertu de l'Article 1571 D du Code Civil de la Province de Québec est par les présentes donné que la Convention de Vente, Cession et Transfert de Comptes à recevoir de Parymaur Fashion Industries Ltd. (« PARYMAUR ») par laquelle Canadian Financial Company (« CAFCO ») a vendu, cédé et transféré à la Banque de Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans et aux comptes à recevoir de parymaur provenant d'une Convention de Vente, Cession et transfert de comptes à recevoir datée du 22 avril 1975 intervenue enntre PARYMAUR et CAFCO et enregistrée au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 3 avril 1975 sous le numéro 2594500, a été enregistrée au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 19 mars 1976 sous le numéro 2675804.
MONTREAL, le 24 mars 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-008571-767
VILLE DE SAINT-LAURENT, corporation municipale, ayant son siège social au 777 boul. Laurentien, St-Laurent district de Montréal
DEMANDERESSE
vs
WAYNE WHITTAKER, autrefois résidant et domicilié en la cité de St-Laurent, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue
DEFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur WAYNE WHITTAKER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 29 mars 1976
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.
Mes CHAPADOS CHEVALIER & GAUL
500 Place d'Armes,
suite 1155
Montréal, QUE.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

SPÉCIALISTE EN FISCALITÉ - C.A.

OCCASION DE DEVENIR ASSOCIÉ . . .

dans une firme nationale de comptables agréés, faisant partie d'un groupe international.

— Capable d'assumer la direction des services de fiscalité à l'intérieur du bureau montréalais de la firme, le candidat choisi serait nommé associé au cours de la première année de son emploi.

— Parfaitement bilingue, le candidat doit avoir plusieurs années d'expérience dans le domaine spécialisé de la fiscalité.

— Le poste offert intéresse tout particulièrement un comptable qui travaille actuellement dans une firme de comptables en tant qu'associé ou directeur sénior; il peut aussi bien être à l'emploi d'une compagnie importante ou d'une agence gouvernementale.

Les dossiers seront traités confidentiellement.

Veuillez vous adresser, s'il vous plait, au dossier numéro **2610 Le Devoir C.P. 6033, Mtl., P.Q. H3C 3C9**

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

TERMINOLOGUE

La Banque Royale recherche les services d'un terminologue avec expérience.

Fonctions:
- Analyse la documentation du point de vue terminologique.
- Effectue des recherches et des études terminologique.
- Établit des fiches terminologiques.
- Normalise la terminologie.

Exigences:
- Possède une bonne expérience en terminologie et documentation.
- Détient un diplôme universitaire.

Avantages:
- Emploi stable, salaire et avantages sociaux intéressants.

Lieu de travail:
- Place Ville-Marie

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

Guy Lacroix
Responsable de l'emploi -
Direction générale
La Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie
6e étage
Montréal, Québec.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke est à la recherche d'une:

COORDONNATRICE DES PROGRAMMES DE NURSING EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Description des fonctions:
— Sous l'autorité hiérarchique du directeur, participe à la gestion du département.
— En collaboration avec les autorités du DSC, elle voit à la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes.
— Est également responsable du recrutement des infirmières autorisées et de leur formation en cours d'emploi.
— Assume entre autres la responsabilité de la qualité des actes infirmiers dans le cadre des programmes de santé communautaire.

Exigences:
Le ou la candidat(e) doit détenir un permis de pratique en règle de l'O.I.I.Q. et posséder une formation universitaire en sciences infirmières de préférence dans le secteur de la santé publique.

Le ou la candidat(e) comptera une expérience de 5 années dans des postes comportant des responsabilités administratives où ses connaissances en administration et en recherche ont été mises à profit.

Des aptitudes au leadership, au travail en équipe et à la gestion du personnel sont des attributs essentiels pour détenir ce poste.

Toute personne intéressée devra poser sa candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 10 avril 1976 à:

La Direction du Personnel
a/s M. Yves Dubreuil,
Responsable Secteur Emploi,
Centre Hospitalier Universitaire
Sherbrooke. P.Q.

Toute correspondance sera tenue confidentielle.

La CommissionScolaire Régionale de l'Yamaska,
recherche

PSYCHOLOGUE

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en psychologie, avec option appropriée.

CONSEILLER D'ORIENTATION

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans la discipline appropriée.

Échelle de salaire:

(pour les deux postes)
-1974-1975... de 9,192.00 à 20,198.00 dollars
-1975-1976... en négociation.

Faire parvenir offre d'emploi au:

Directeur du service au personnel
2270 rue Malhiot
St-Hyacinthe, P.Q.
J2S 4G3

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

TRADUCTEURS

La Banque Royale recherche les services de traducteurs ou traductrices avec expérience.

Fonctions:
- Traduction de l'anglais au français de textes économiques, financiers et administratifs.

Exigences:
- Posséder une bonne expérience en traduction et détenir un diplôme universitaire.
- Facilité de rédaction.

Avantages:
- Emploi stable, salaire et avantages sociaux intéressants.

Lieu de travail:
- Place Ville-Marie

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

Guy Lacroix
Responsable de l'emploi -
Direction générale
La Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie
6e étage
Montréal, Québec

La Faculté de psychologie de l'Université d'Ottawa

prévoit pouvoir offrir dès juillet 1976, deux postes de:

PROFESSEURS ADJOINTS

— 1 ou 2 postes à plein temps.

— et un autre à mi-temps, mais renouvelable.

Les candidats devront avoir obtenu un doctorat en psychologie ou son équivalent. Toutefois les candidats qui sont sur le point de terminer leur thèse de doctorat seront aussi considérés.

La principale charge de travail sera l'enseignement en français au niveau pré-diplômé dans un ou plusieurs des domaines suivants: apprentissage, perception, psychophysiologie.

La Faculté possède plusieurs laboratoires; aussi la recherche et la direction de thèse est possible.

Les candidats intéressés sont priés de faire application le plus tôt possible auprès du doyen de la faculté, le docteur:

H.P. Edwards
Faculté de psychologie
Université d'Ottawa
OTTAWA, Ontario
K1H 6K9

Un coup de fil suffit
Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Ministère des Affaires des Anciens combattants
Hôpital Reine-Marie
Montréal (Qué.)

PHYSIOTHERAPEUTE ET ERGOTHERAPEUTE

Traitement: $8,233 à $11,300 (en revision)
No de référence. 76-CFP-MTL-OP-320-1 (204)

FONCTIONS - PHYSIOTHERAPEUTE: Sous la direction médicale et surveillance de la physiothérapeute responsable, accomplir les tâches d'un(e) physiothérapeute dans une institution de traitements, et autres tâches connexes.

FONCTIONS - ERGOTHERAPEUTE: Sous direction, planifier, organiser et diriger l'opération de la section psychiatrique de l'ergothérapie, et autres tâches connexes.

EXIGENCES PROFESSIONNELLES: Attestation d'études reconnues en physiothérapie ou en ergothérapie selon le poste désiré.

Exigences linguistiques
La connaissance du français et de l'anglais est indispensable. Les unilingues peuvent se porter candidats s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat
Si ces offres d'emploi vous intéressent, veuillez composer le (514) 283-5779 le 1er avril 1976 entre 9h00 et 16h00, à frais virés au besoin. Si vous ne pouvez téléphoner, faites parvenir une demande d'emploi (PSC 367-4110), que vous pouvez vous procurer à la Commission de la Fonction publique du Canada, aux Centres de Main-d'Oeuvre du Canada et aux bureaux de Postes, à l'adresse suivante:

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau régional du Québec
Place du Canada, suite 1360
Montréal (Qué.) H3B 2R1

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $6.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 10-4-76

APPARTEMENTS À LOUER

RIDGEWOOD: près Côte-des-Neiges, 3½ ensoleillé, $185. taxes incluses. Stationnement gratuit, disponible immédiatement. Tél: jour 733-6673 soir: 341-4009 3-4-76

AUTOS À LOUER

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE INC. vous offre Volvo 76. Standard. Location 3 ans. Pour un prix net de location: $178.93 par mois (taxes et licence non inclus). Radio-boni. Tél: 658-6623 M. Bessette ou M. Morin 1-4-76

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12, 1972, excellente, radio AM-FM, pneus radiaux. Doit vendre. Tél: 932-2534 6-4-76

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

VOILIER CC 25, moteur Johnson 15 HP. Tél: 333-3141 ou 488-1891 3-4-76

BUREAUX À LOUER

BUREAUX DE PRESTIGE À LOUER DANS LE VIEUX MONTRÉAL

À 100' DE LA PLACE D'ARMES
SEULEMENT 3 ESPACES À LOUER
625' 1425' 740'
FOYER NATUREL PÉRIODE 1830
FENÊTRES CHARLES DICKENS
DÉCOR FANTASTIQUE
Visible le soir et fins de semaines
LES GALERIES DE LA PLACE D'ARMES
RAOUL BERNIER **844-4427**
1-4-76

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaine-ski, ou vacances-repos aussi location été. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-4-76

CHALETS À VENDRE

4 milles de St-Gabriel-de-Brandon; fini été-hiver, 3 chambres, toilette, cuisine, salon, eau courante, puisard, fournaise, Cascade. Au pied des Laurentides. Tél: soir 514-655-0415 1-4-76

COMMERCES À VENDRE

LIBRAIRIE
Dans centre commercial
- Chiffre d'affaires: $100.000.
- Comptant requis à discuter.

Écrire à:
DOSSIER 134,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9
1-4-76

ESPACES À BUREAUX À LOUER

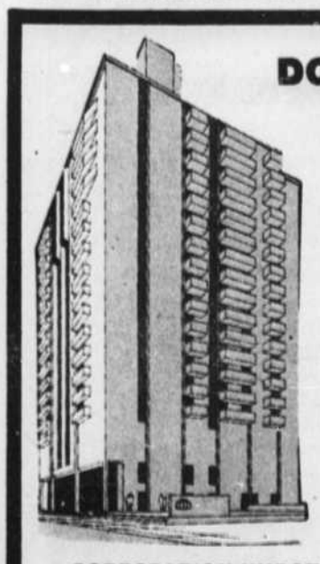

DORCHESTER ST-DENIS
ÉDIFICE MODERNE
315 Dorchester est
ESPACES À BUREAUX
7,000 pi. ca. et plus
Rez-de-chaussée:
6,000 pi.ca.
CORPORATION HYPOTHÉCAIRE MARCIL
Service de la location commerciale
Roger Lazure
866-3771
MARCIL
1-4-76

ENTREPRENEURS

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique, menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

FAILLITE: Pupître 24" x 45", 30" x 50"; classeurs 2-4 tiroirs, photocopieuse Thermofax, livres de poche, mobiliers de salon — 2 morceaux $115, $134. $199. Tél: 272-0455 1-4-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-4-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE DACTYLO: expérience IBM Selectric. Téléphoner à M. Morin 871-0101 2-4-76

Bureau d'architectes demande:
STÉNO-DACTYLO
- Bilingue avec expérience minimum 2 ans.

Salaire selon qualifications. Bénéfices marginaux intéressants.
Centre-ville.
Communiquer avec
Mme Abitbol
282-1960, poste 18
2-4-76

Infirmières et auxiliaires licenciées
avec Medox
vous pouvez
VIVRE VOTRE VIE
- Choisir vos horaires.
- Travailler aussi souvent que vous le voulez.
- Travailler dans votre spécialité.
- Travailler dans divers milieux.
- Gagner un excellent salaire.
- Avec bénéfices marginaux.

Appeler MEDOX
861-1728
1-4-76

GARDERIES

RELIGIEUSES ou FEMMES de bonne éducation pour garder enfants. Mission-famille. Appelez entre 2 p.m. - 5 p.m. 733-0128 12-4-76

PERSONNE RESPONSABLE pour garder enfant deux ans, dans Outremont, minimum 4 jours par semaine. Doit être disponible semaine et fin de semaine. Doit coucher si demandé. Appelez Lysanne Turgeon: 341-3919 1-4-76

HOMMES DEMANDÉS

TRADUCTEURS: général, technique. Français/arabe; anglais/français. Tél: M. Morin 871-0101 2-4-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

ETUDIANT(E) DEMANDÉ(E) pour représentation maison d'édition. Travail le soir. Secteur Rive-Sud. Commission ou fixe. Tél: 387-3179 2-4-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

Professeur, 3 adultes, cherche 4½ — 7½, OUTREMONT, téléphoner à 277-9657 3-4-76

AHUNTSIC: adultes tranquilles cherchent grand 5½ ou 6, haut duplex chauffé, juin ou juillet. Références. Tél: 524-9465 après 6 heures sur semaine. 5-4-76

MAISONS À LOUER

STE-ADÈLE: 1er juin au 1er octobre, 2 chambres à coucher, foyer, proximité d'un petit lac. $1,400. Tél: 738-3098 1-4-76

OUTREMONT: maison détachée pour professionnel, 4 chambres, 2½ salles de bains, boiseries, entièrement équipée. Possibilité bureau. Garage double. Jardin. $750. par mois. Occupation immédiate, tél: jour 343-6285 2-4-76

ST-LAMBERT (Préville en bas) rue de Provence. Cottage détaché, 3 chambres à coucher, salon, dinette, cuisine, salle à diner, vivoir. Sous-sol, grand terrain, arbres fruitiers. Libre 1er juillet. $400. Visites sur rendez-vous seulement 671-5690 soir. 13-4-76

MOTOS À VENDRE

HONDA CB 360, 1974 , achetée en 1975, 6,000 milles "crash-bar", porte-bagages. Dossier et casque. $1,100. Tél: 733-3062 2-4-76

OCCASIONS D'AFFAIRES

PIÈCES D'AUTOMOBILE GROS REVENUS
- Vous pouvez opérer à domicile
- Investissement minimum

POUR RÉFÉRENCES, APPELER
516-239-1900
(frais virés)
6-4-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

HVR **Hôpital Maisonneuve-Rosemont**

Centre Hospitalier universitaire offrant toute la gamme des spécialités requiert les services de

FINISSANTS(ES) EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES OU EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Tout infirmier (ère) reçoit à son entrée en service une orientation d'environ quatre (4) semaines, adaptée selon ses besoins et il ou elle bénéficie d'une fin de semaine sur 2 de congés assurés.

Les entrées sont: 7 juin, 5 juillet, 9 août, 7 septembre 1976.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

M. Nelson Doucet,
Bureau d'emploi
5415, Boul. l'Assomption
Montréal, Qué.
Tél.: 514-254-4381, poste 592 ou 593. 1-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Nouvel exclusif. **Cottage semi-détaché avec piscine extérieure,** comprenant : salon-foyer naturel, salle à dîner adjacente, cuisine moderne, salle à déjeûner au rez-de-chaussée, 4 chambres à coucher plus petit "den" au 1er plancher. Grande salle de jeux avec 2ième foyer, chambre de bonne, salle de lavage au sous-sol. 2 salles de bains. Entrée privée. **Maison en excellente condition.** Prix dans les $80,000.

Anne-Marie Larue
342-4173 ou 739-3265
TRUST GÉNÉRAL, courtier
1-4-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Serieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn.l. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ROSEMONT

Site de choix, **cottage détaché, décoration professionnelle,** 4 chambres à coucher, den, sundeck sur garage, hall en tuile, sous-sol aménagé. Terrain 50' x 115'. Idéal pour jeune exécutif ou professionnel. Demande - $75,000. Faut visiter pour apprécier.

Albert Fournier
844-8407
SOCIÉTÉ NATIONALE, courtier
2-4-76

SUPERBE MAISON

Style nordique, 7 pièces, 4 chambres, foyer, plafond style cathédrale, revêtement extérieur de cèdre. Terrain gazonné et paysager. Immense patio-terrasse en bordure immédiate d'un terrain de golf. Comptant minimum: $6,000.

Contacter:
Claude Leblond
866-0268
15-4-76

Si vous avez fait l'option tranquillité et air pur . . . J'ai ce qu'il vous faut !

A 20 minutes du centre-ville, maison de style, 6 pièces, salle à diner, vaste living avec foyer, grand terrain paysager, complexe résidentiel intégré avec golf, centre récréatif. Comptant minime requis.

Contacter:
Fernand Aubry
866-0268
15-4-76

STE-ADÈLE-EN-HAUT: sur le sommet des pentes 40-80, cottage de grand luxe, 8 pièces, 4 chambres, foyer naturel, piscine intérieure, chauffage individuel. Jean Poissant: 342-5209 ou 334-0700. DesRosiers, courtier 1-4-76

VILLE MONT-ROYAL: cottage détaché, 7 pièces, plan central, salon avec foyer naturel, chambre principale avec salle de bain attenante, salle de lavage adjacente à la cuisine. Garage et jardin. Exclusif. Estelle Brodeur: 342-3548 ou 334-0700. DesRosiers, courtier 1-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAURENTIDES

"Ville d'Estérel"

Superbe résidence à mi-étage de la plus haute qualité, entourée sur 3 côté par le très beau lac du Nord. Plafond cathédrale dans le salon, salle à manger séparée, salle de séjour (en bas) avec bar, 5 chambres à coucher, 3½ salles de bains, sauna, foyer en pierre. Garage pour bateau. Abri pour 2 autos. ***Une maison exceptionnelle.*** Prix demandé incluant terrain supplémentaire $195,000. Veuillez communiquer avec:

Mme Pauline Bates
932-2224 ou 731-6817

Frank A. Norman & Co. Ltd.
courtier
1-4-76

RIVE SUD

11 milles du Pont Champlain par autoroute.

Superbe maison de ville semi détachée, de style Nordique, avec extérieur de cèdre construite directement en bordure d'un golf, dans un complexe résidentiel de grand luxe comprenant; piscine, club house, réservé aux résidents. Cette spacieuse maison de 2 étages comprend: 2 chambres à coucher, un grand salon, une salle à dîner, tapis mus à mur, sous-sol à la grandeur. Patio donnant sur jardin privé, etc.

Occupation mai ou juillet
SEULEMENT $29,000.

avec $2,000 comptant. Remboursement mensuel comprenant - capital - taxes - intérêts: $259.00.

Appelez- Lucette Wallett
866-0268
pour rendez-vous
5-4-76

WATERLOO: Propriété de bonne construction, grandes pièces, foyer, grand terrain dans un coin tranquille, tapis inclus. Contactez Micheline Gareau: 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Granbien, courtiers 1-4-76

GRANBY: Du bonheur à bon compte: Profitez de la campagne à 5 minutes de la ville, un bungalow en brique avec un grand terrain et pelouse, un puit artésien, tapis, rideaux, inclus, garage fermé. A un prix vraiment raisonnable. Venez voir. Contactez Micheline Gareau: 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Granbien, courtiers 1-4-76

OUTREMONT-EN-HAUT: Bungalow de grand luxe, construit sur plus de 16,000 pi. ca. vaste hall d'entrée en marbre, salon avec plafond cathédrale, salle à diner avec accès sur patio. Cuisine moderne, salle de lavage adjacente, boudoir pannelé, chambre principale avec salle d'habillage, 2 chambres de bains complètes. Magnifique pièce de séjour avec accès au jardin, quartier de la bonne. Garage 2 voitures. Exclusif. E. Brodeur: 342-3548 ou 334-0700. DesRosiers, courtiers. 1-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SUR RICHELIEU

Résidence riveraine, **bâtie sur spécifications du propriétaire.** Plusieurs extras de qualité supérieure. 4 chambres à coucher. Prix demandé: $79,500. **Geneviève Renaud: 653-2496 ou 653-8505.**

BELOEIL

Magnifique propriété pour professionnel, 10 pièces, 2 foyers, salle à diner, salle familiale, 5 chambres coucher, plusieurs extras. Face au terrain de golf.

Terrain paysager professionnellement. **Denis Lussier: 653-2496.**

ST-BRUNO

Rue Montpellier. Réduit à $70,000. **Cottage canadien,** 4 chambres à coucher. Terrain superbe paysager donnant sur la montagne. Inf; **Geneviève Rehaud: 653-2496 ou 653-8505.**

Superbe split-level, très fonctionnel, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bains, salle familiale avec foyer. Garage double. Beau secteur, près écoles, parcs. **Marthe Toutant: 653-2496 ou 653-8307.**

Sur un terrain boisé. **Une minicanadienne pour $39,000.** 3 chambres, salle à dîner, foyer au salon, chauffage électrique. Un nid pour amoureux. **Marthe Toutant: 653-2496 ou 653-8307.**

Transfert. Urgent - secteur de prestige. **"Alcan Design",** 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine équipée, garage. Toute offre raisonnable considérée. MLS. $68,500. **Camille Lacoursière, 653-2496 ou 653-9970.**

Magnifique propriété sur terrain 23,296 pi. **bungalow style "Ranch",** salon bois de cèdre, plafond cathédrale, foyer, cuisine équipée, armoires françaises, salle à diner. Garage double. Flanc de montagne. 21 arbres adultes. **Monique Prévost: 653-2496 ou 653-0587.**

Vous aimeriez un style canadien si ce n'était des escaliers. **J'ai pour vous bungalow canadien plein pied,** grandes pièces, foyer. Garage. Secteur privilégié. **Monique Prévost: 653-2496 ou 653-0587.**

TERRAIN (Sommet Trinité) Tous services, 11,605 pi.ca. **Appelez Geneviève Rt naud** pour renseignements **653-2496 ou 653-8505.**

MONTREAL TRUST, *courtier*
1-4-76

OUTREMONT: impeccable maison en pierre, 7 pièces, 4 chambres, grand salon, salle à manger séparée, cuisine, dinette, chambre principale avec salle de bains, salle de jeux, jardin au niveau. Mme R. Trudeau 733-3668 ou 334-0700 DesRosiers, courtier 1-3-76

PARC LAFONTAINE: superbe propriété idéale pour professionnel. Envoutante demeure québécoise 1890, semi-détachée, boiseries, portes, fenêtres, persiennes, planchers cirés et d'époque, 3 foyers marbre, cottage de 10 pièces plus 2 x 7½, cave et garage. P. Leheurteux 523-7255 ou 334-0700 DesRosiers, courtier, 1-4-76

FEMMES DEMANDÉES — FEMMES DEMANDÉES — FEMMES DEMANDÉES

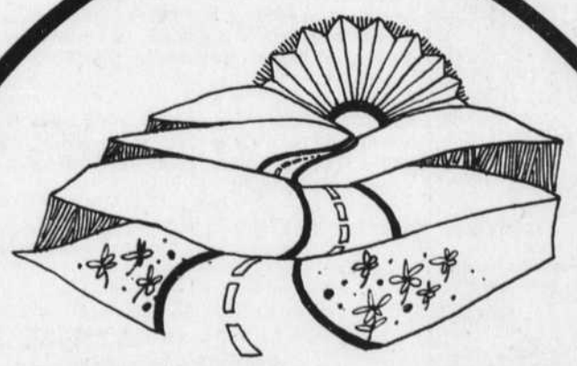

Vous pouvez revenir dans le monde des affaires... quand bon vous semble!

Le Groupe SNC est une entreprise dynamique, entièrement canadienne et sensible aux difficultés qu'éprouve la femme au travail. Si vous avez déjà oeuvré dans le monde des affaires et si vous désirez y revenir sans toutefois pouvoir y consacrer tout votre temps, nous avons peut-être ce que vous souhaitez.

Il n'est pas nécessaire d'être bilingue, mais vous devez avoir une excellente maîtrise d'une des deux langues officielles du Canada. Votre vitesse de frappe doit être de 60 mots à la minute et l'expérience du dictaphone est un atout. Les autres aptitudes aux travaux de secrétariat ne sont pas essentielles mais seraient un avantage. Nous cherchons des personnes calmes, réfléchies, ayant le souci du travail bien fait. Vous évoluerez dans une équipe amicale, sympathique et motivée. Vous aurez une semaine de travail de huit à vingt heures réparties en périodes de quatre heures ainsi que la possibilité de faire des heures supplémentaires. Vous pourrez choisir vos jours de travail suivant un calendrier établi une semaine à l'avance.

Voici l'occasion de revaloriser vos aptitudes, de rencontrer des gens, tout en retirant un revenu d'appoint... quand bon vous semble, et tout en travaillant pour une importante compagnie d'ingénieurs.

Est-ce la bonne affaire que vous attendiez?

Si oui, écrivez ou appelez Nanci Trenholme
1550, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
Téléphone 514-931-2261

le groupe snc

1-4-76

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

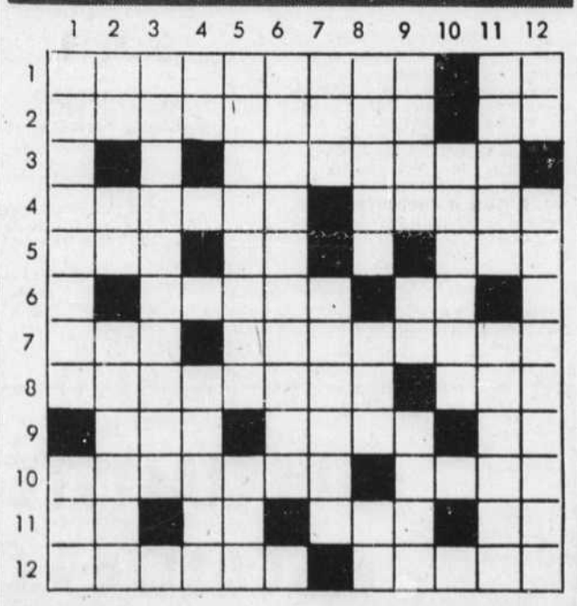

Horizontalement
1—Race mixte américaine de poules. — Bismuth.
2—Elément d'une installation frigorifique à absorption. — Seul.
3—Où travaille un artiste.
4—Voisin du phoque. — Petit loir gris.
5—Sans vêtement (plur.). — Samarium. — Sans inégalités.
6—Tronc non ramifié, recouvert par les cicatrices des feuilles. — Gadolinium.
7—Mèche de cheveux rebelle. — Glande produisant le nectar (bot.).
8—Bruit accompagnant une décharge électrique. — De bonne heure.
9—Pas beaucoup. — Irlande. — Gallium.
10— Relatif à l'heure. — Qui a une punition.
11— Sert à lier. — Gadolinium. — Rayon. — Dans.
12— Montant intérieur ou traverse qui sert à diviser une baie en compartiments. — Noir.

Verticalement
1—Petit wagon pour le transport du charbon. — Interjection.
2—Ytterbium. — Familièrement. — Cuisine, (fam).
3—Tuer.
4—Drame lyrique japonais. — Ensemble de particules d'eau très fines maintenues en suspension par les mouvements verticaux de l'air.
5—Wagonnet à moteur. — Nom de deux chaînes de montagnes.
6—Obéir.
7—Au golf, petite cheville. — Prononcer en criant.
8—Etoffe légère. — Trois fois. — Quatre saisons.
9—Grand lac. — Gallium. Observe secrètement.
10— Qui a de l'érudition.
11— Chalet auvergnat où l'on fabrique le fromage. — Retrancher quelque chose sur les bords.
12— Préfixe privatif. — Nom de plusieurs étoffes anciennes de laine pure ou mélangée.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	S	C	H	I	A	T	I	Q	U	E	S
2	M	O	U	I	L	L	E	R	■	■	M	E
3	B	U	R	E	■	E	T	A	I	■	O	N
4	U	T	E	R	I	N	E	■	R	E	T	S
5	V	E	R	■	A	T	A	R	A	X	I	E
6	A	R	■	A	M	O	U	R	■	H	O	■
7	B	R	U	■	B	U	S	■	B	A	N	C
8	L	A	N	T	E	R	N	E	A	U	■	H
9	E	I	R	E	■	S	E	M	I	S	■	O
10	■	N	U	L	S	■	V	■	E	S	S	E
11	D	■	H	E	U	R	E	U	S	E	■	U
12	E	M	■	X	E	R	U	S	■	S	U	R

Contre la publicité destinée à l'enfant

Un sondage effectué en janvier 1976 par le Groupe de recherche en consommation de la faculté de droit de l'Université de Montréal démontre que 64% des parents d'enfants de 1 à 13 ans sont opposés à la publicité télévisée destinée aux enfants.

Témoignant hier aux audiences du CRTC, Mes Claude Masse et Françoise Lebeau ont réclamé, au nom du groupe de recherche, l'abolition de toute publicité destinée aux enfants ainsi que la suppression de toute publicité entre 16 et 18 heures à la télévision.

Rappelant que les enfants sont soumis, en moyenne pendant trois heures par semaine, à une publicité, stimulant l'acquisition d'habitudes contraires à une saine alimentation, le groupe de recherche signale également l'influence de la publicité sur les émissions de plus en plus violentes.

"Nous soumettons pour notre part, ajoute-t-on dans le mémoire, à l'Office de protection du consommateur du Québec et au Conseil de la Radio-Télévision canadienne que le respect des valeurs humaines et également de l'entité familiale passe par un changement radical de l'actuelle politique en matière de publicité télévisée destinée aux enfants. Nous croyons qu'il est temps que les intérêts commerciaux cessent d'accaparer les ondes publiques pour faire de nos enfants des otages dans la promotion de produits et de valeurs qui dénaturent la formation qu'une saine éducation doit leur inculquer".

En conséquence, le groupe de recherche formule deux recommandations:

- la suppresion de toute publicité télévisée destinée aux enfants de moins de 13 ans.
- la suppression de toute publicité, même celle qui est destinée aux adultes, pendant les heures d'écoute de la télévision où la plus grande partie de l'auditoire est composée d'enfants de moins de 13 ans, soit entre 16 heures et 18 heures sur semaine, et entre 9 heures et midi en fin de semaine.

Afin d'appuyer leurs recommandations, les chercheurs de l'UdM ont mené un sondage démontrant que le public consommateur n'est pas favorable à cette publicité, comme on le laisse souvent entendre du côté des télédiffuseurs.

Conduit en janvier 1976 auprès de 872 personnes, ce sondage démontre que les parents sont opposés à la publicité télévisée pour les enfants — l'opposition est particulièrement forte chez les mères d'enfants de 1 à 13 ans — dont ils peuvent percevoir l'influence directe sur le comportement des enfants. Cette influence a causé directement des problèmes aux parents dans 25% des cas.

CHOC-FM Jonquière

C'est avec les dîners bénéfices, les soirées dansantes, les encans, les marchetons, les spectacles, les tirages, les cotisations des membres et les subventions qu'ils pourront obtenir d'organisme public ou privé, que l'équipe de CHOC-FM entend financer la radio communautaire dont elle veut doter Jonquière.

Après deux ans de travail sur ce projet, le président du groupe, M. René Gagné, un travailleur du papier à la Price Corporation, accompagné de ses six collaborateurs présentait hier devant le CRTC la demande du groupe pour une licence de diffusion sur la bande FM.

Il s'agira d'une radio communautaire, financée en grande partie par le milieu en raison des investissements modestes de l'opération (environ $50,000 d'immobilisation et $30,000 de frais de roulement pour la première année), diffusant en moyenne six heures par jour.

Environ 45% de la programmation sera consacrée à la musique et le reste du temps sera consacré aux dossiers touchant la région et plus particulièrement les travailleurs, chômeurs et assistés sociaux. Il n'y aura aucune publicité payante.

Grâce aux activités bénéfices, le groupe a déjà ramassé $16,000 des $48,500 requis pour l'immobilisation. Le reste proviendra d'emprunts personnels des membres à la caisse populaire de Jonquière. CHOC compte actuellement 600 membres et les promoteurs espèrent atteindre le cap des 2,000 d'ici la fin de 1977.

Le ministère des communications du Québec a déjà fourni $5,000 pour la préparation du projet et le groupe de Jonquière compte obtenir un autre $17,000 en subventions du Conseil des Arts, des projets PIL, du ministère des communications et d'une fondation privée.

Bronfman tient à Toronto mais pas au calendrier inter-ligues

TAMPA, Floride (CP-AP) — Il est toujours question que la Ligue nationale accepte un calendrier inter-ligue si la Ligue américaine lui cédait la concession de Toronto dont les activités doivent débuter l'an prochain.

Mais alors que les Expos de Montréal sont les ardents partisans d'un transfert, ils s'opposent en revanche à une entente qui consacrerait un calendrier mixte.

"Je sais pourquoi je m'y oppose, a expliqué hier le président du conseil d'administration des Expos, M. Charles Bronfman. Il vient un temps où l'intervalle entre les visites des équipes est trop espacé.

"Prenez le cas du hockey, enchaine-t-il. Etant jeunes, nous étions passionnés par le jeu, les joueurs, même ceux du club adverse. Aujourd'hui, vous assistez à un match de hockey sans connaitre la moitié des joueurs. Il devient très difficile de s'identifier à qui que ce soit."

Certes, le baseball n'a pas atteint ce degré d'anonymat, mais Bronfman estime qu'il faut être vigilent pour ne pas commettre la même erreur que le hockey.

Avant le premier élargissement des cadres en 1967, la LNH comptait six équipes. Chaque club affrontait le même rival 14 fois au terme d'un calendrier de 70 parties, sept fois à domicile et autant à l'extérieur.

Le public appréciait alors le spectacle, comme en témoignent les 98.75% de vente de billets. Les Canadiens de Montréal, au Forum, et les Maple Leafs de Toronto, au Garden, jouaient toujours à guichet fermé. Et celui qui possédait un billet pour un match faisait l'envie de son entourage. Mais avec 18 équipes, qui ne sont de passage que deux ou trois fois par année, même des chateaux-forts comme le Forum et le Garden ne font plus salle comble.

Le calendrier est ainsi fait qu'une série de quatre de sept peut opposer plus souvent en quelques jours deux équipes que durant toute la saison. Ainsi toute rivalité, géographique ou autre, perd sa signification.

Actuellement, chaque équipe des ligues majeures affronte ses rivaux de section 18 fois chacun, ce qui fait 90 parties, puis joue 12 fois contre chacune des six équipes de l'autre section.

Un calendrier inter-ligue ruinerait cet équilibre, estime Bronfman.

Le président des Expos croit à la limite que le projet de trois ligues régionales proposé jadis par le président Walter O'Malley des Dodgers de Los Angeles serait la solution. Avec 24 équipes réparties en trois sections, chaque club affronterait ses rivaux de section 12 fois pour un total de 96 parties, et quatre fois les formations des deux autres divisions.

Cela dit, le commissaire du baseball, M. Bowie Kuhn, a l'intention de rencontrer les présidents des ligues nationale et américaine, MM. Chub Feeney et Lee MacPhail, afin d'en arriver à un compromis en regard de la concession de Toronto. Feeney avait du reste demandé au commissaire d'inviter la Ligue américaine à retarder son projet d'expansion à Toronto. L'intervention de Kuhn a eu très peu d'effet puisque la LA a voté en faveur d'un élargissement des cadres à Toronto il y a 10 jours.

Un membre du Congrès, M. Edward Hebert, a par ailleurs critiqué le baseball majeur qui a préféré accorder une concession à Toronto plutôt qu'à Washington ou à la Nouvelle-Orléans. Le congressiste a même accusé les propriétaires d'être de vils hommes d'affaires qui se servent du baseball comme de parapluies fiscaux.

"Pourquoi ces hommes d'affaires, avides d'argent, n'ont-ils pas écouté les doléances de Washington et de la Nouvelle-Orléans et donné à ces gens une portion du passe-temps national américain, au lieu d'aller mignoter nos cousins canadiens," a dit M. Hebert.

"Aujourd'hui, les équipes changent plus souvent de ville que les cirques Ringling Brothers et Barnum et Bailey réunis.

"Ainsi, deux grandes ville américaines — Washington avec un stade financé avec les fonds publics, et la Nouvelle-Orléans avec le plus merveilleux stade au monde — quémandent, crient pour obtenir un peu de l'héritage américain, un club de baseball."

Patinage de vitesse

Seize Québécois choisis sur l'équipe canadienne

TORONTO (d'après CP) — La direction de l'Association canadienne de patinage de vitesse a dévoilé hier les noms de 23 athlètes, dont 16 sont du Québec, qui représenteront le pays aux premiers championnats du monde en salle sur courtes distances, du 9 au 11 avril prochain à Champagn, dans l'Illinois.

Les autres pays qui ont accepté d'envoyer des représentants à cette compétition sont la Grande-Bretagne, l'Australie, la France, la Belgique, l'Italie, la Norvège et la Suède, en plus des Etats-Unis évidemment. On notera cependant l'absence de deux des meilleures nations au monde dans la discipline, l'URSS et les Pays-Bas.

La sélection de l'équipe canadienne a été faite à l'issue des championnats nationaux en salle sur courtes distances, qui ont eu lieu à Kitchener lors du dernier week-end et où les représentants québécois ont effectué un balayage quasi général, surtout du côté masculin.

Pour fins de compétition, les concurrents ont été groupés en trois catégories d'âge, soit: les seniors (19 ans et plus), les juniors (16 à 18 ans) et les débutants (13 à 15 ans).

Chez les hommes, les sélectionnés sont:

Gaétan Boucher, de Sainte-Foy, déjà l'un des meilleurs au monde quoiqu'il ne soit âgé que de 18 ans, ainsi que Daniel Rouleau, Germain Rivard et Jacques Thibault, tous de Québec (catégorie senior);

Pierre Pichette et Guy Harnois, de Sainte-Foy, Robert Bolduc, de Québec, et Gene Sim, de Saskatoon (junior);

Louis et Benoit Baril, de Québec, Denis Gagnon et Michel Carrière, de Sainte-Foy (débutants).

Les patineuses suivantes ont été retenues:

Kathy Vogt et Margaret Hanson, de Winnipeg, et Marjolaine Gagnon, de Sainte-Foy (catégorie senior);

Pat Durnin, de Winnipeg, Nancy White, de Montague (I.-P.-E.), Danielle Carrière, de Sainte-Foy, et Sandra Daigle, de Québec (junior);

Barbara et Janice Johnston, de Québec, Nancy Durnin, de Winnipeg, et Dawn McMahon, de Calgary.

Jacques Blais, entraineur du club Elites de Québec, dirigera l'équipe canadienne. Blais est l'entraineur de 15 des 16 Québécois sélectionnés. Seule Marjolaine Gagnon fait exception, étant membre du club de Sainte-Foy.

Avant de se présenter à Champagn, l'équipe canadienne s'arrêtera à Wyandotte (Michigan) au cours du week-end, à l'occasion des championnats nord-américains. Elle sera également à Sainte-Foy, les 13 et 14 avril, pour une rencontre internationale à laquelle 12 pays participeront, dont la France, la Suisse et les Etats-Unis.

Le patinage de vitesse en salle se pratique présentement sur trois sortes de pistes. Le but des trois compétitions à venir est justement de standardiser le sport à l'intérieur et s'entendre sur une forme de piste afin de se faire accepter par le Comité international olympique et peut-être participer aux Jeux d'hiver de Lake Placid en 1980.

Où commencera la série Blues-Sabres?

ST-LOUIS (AP) — Le vice-président des Blues de Saint-Louis, Denis Ball, a dit que l'équipe aurait vraisemblablement des difficultés d'horaire relativement au premier tour éliminatoire de la coupe Stanley.

En raison d'un conflit d'horaire entre les Braves de Buffalo de l'Association nationale de basketball et les Sabres de la LNH, il est possible que ces derniers ne puissent utiliser l'arena municipal lorsque débuteront les éliminatoires mardi prochain.

Ball a expliqué que les Sabres, qui affronteront vraisemblablement les Blues, ont proposé de reporter au mercredi l'ouverture de la série. Les Blues ont toutefois refusé une telle proposition puisqu'une partie est déjà à l'horaire le lendemain à Saint-Louis.

"Nous pouvons les accueillir mardi s'ils le désirent. A la rigueur, nous accepterons de jouer en terrain neutre. Quoi qu'il en soit, je crois que le président de la LNH, M. Clarence Campbell, devra trancher la question."

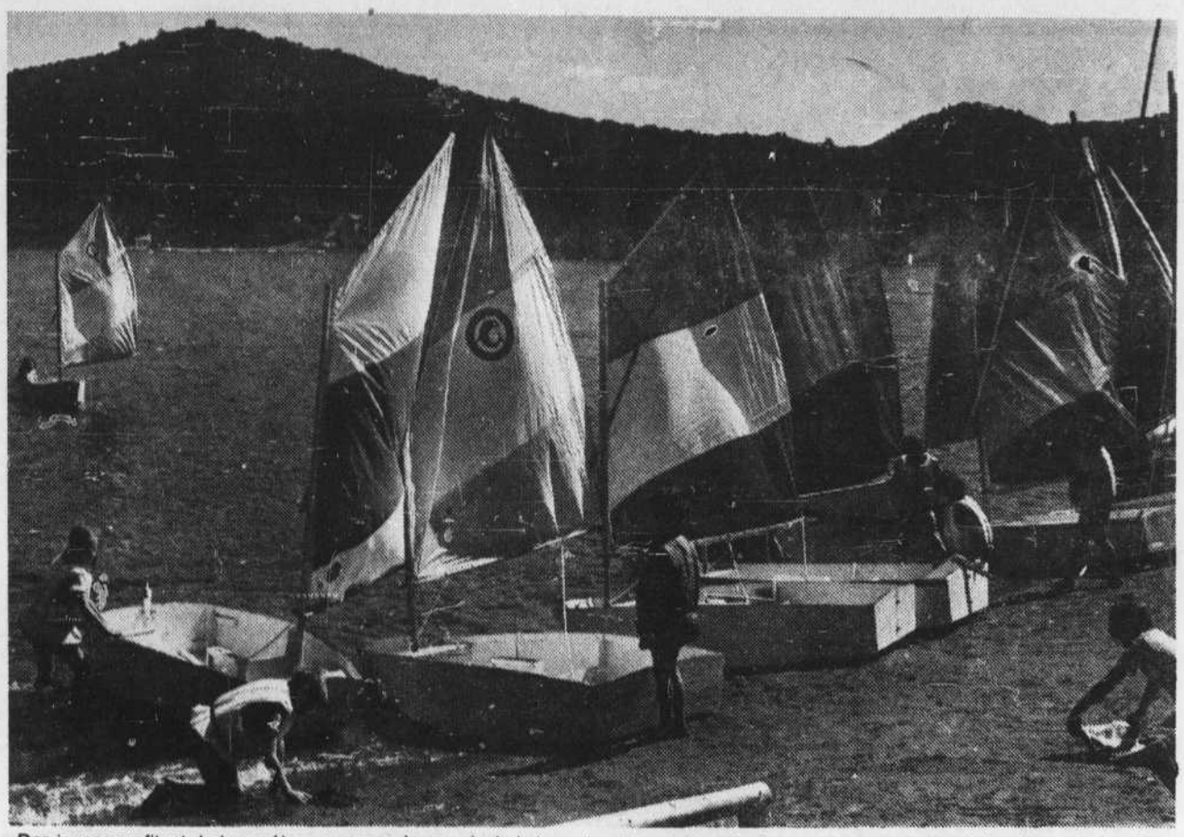

Des jeunes profitent de leur séjour au camp Jeune-air de la base de plein air "Le p'tit bonheur" pourr s'initier à la voile sur le lac Quenouille, à l'aide de dériveurs de classe Optimiste.

La base de plein air "Le petit bonheur" un moyen de communiquer avec la nature

par André Tardif

Que diable va-t-il foutre dans cette galère, serait-on enclin à se demander de Gilles Parent, diplômé de l'Ecole des beaux-arts de Montréal et directeur de la base de plein air "Le p'tit bonheur"?

"Je suis là depuis six ans maintenant, et pour rien au monde je ne voudrais revenir en ville."

Sauf pour affaires évidemment, telle cette conférence de presse, hier midi à la place Bonaventure dans le cadre du Salon camping 76, où Parent et le père Marcel de la Sablonnière, pdg du centre Immaculée-Conception, annonçaient de nouveaux développements au camp Jeune-air, cette filiale de la base du lac à la Quenouille réservée exclusivement aux jeunes.

"Pour la première fois depuis la fondation de la base en 1962, nous aurons un séjour pour les plus de 14 ans. Il s'agit d'un stage de deux semaines pour des jeunes de 14 à 16 ans orienté vers le canot camping. Durant ce temps, nous accueillerons également les 11-13 ans pour un stage de voile."

Parent a expliqué que ces séjours avec activité bien particulière avaient été rendus possibles à cause de l'année scolaire écourtée dans la métropole, en raison de la tenue des Jeux olympiques. Le camp pourra recevoir jusqu'à 250 jeunes du 8 au 22 juin, après quoi les séjours dits de pleine nature reprendront leur cours normal jusqu'à la fin de l'été, à l'intention de quelque 700 jeunes âgés de 7 à 14 ans.

"Les plus vieux trouveront là je crois une activité à leur goût, explique Parent, car une longue randonnée est prévue pour eux vers la fin de leur séjour, après qu'ils auront été bien initiés aux techniques du canot. Ils auront l'occasion de vraiment découvrir ce que c'est que la vie en pleine nature."

Ce premier groupe de campeurs aura également l'occasion d'inaugurer le nouveau chalet de la base, un édifice de $250,000 conçu pour le plein air. On y retrouve une salle à manger pouvant recevoir 250 stagiaires et dotée d'un grand foyer, ainsi que des cuisines modernes. Le sous-sol abrite une vaste salle de jeux et de rencontres où auront lieu les activités socio-culturelles.

"Le nouveau pavillon remplace une vieille maison qui tirait de la patte et qu'on a démolie allègrement, dit Parent. La salle à manger n'accueillait qu'un maximum de 150 jeunes bien tassés, et la cuisine était franchement démodée".

Rappelons que la base de plein air "Le p'tit bonheur" est située à 12 milles au nord de Sainte-Agathe, à quelque 70 milles de la métropole, sur un territoire quasi exclusif de 1,000 acres (environ six milles carrés) qui compte quatre lacs. Il s'agit, outre du Quenouille où quelques villégiateurs ont des pavillons privés, des lacs Anik, Hébert (parce que la piste d'hébertisme de la base y a été installée) et Godon. Propriété du centre Immaculée-Conception, la base a aussi un pied à terre au lac Maxime. Son territoire est loué du ministère des Terres et Forêts aux taux préférentiels accordés aux entreprises à but non lucratif.

La base même héberge des adultes de 18 ans et plus, quelque 130 à la fois, pour des périodes d'une semaine habituellement.

"Ce n'est pas tellement l'endroit pour les "swingers", explique Parent. Ce que nous voulons, ce sont des gens qui veulent communiquer avec la nature et rencontrer d'autres personnes ayant les mêmes goûts. Notre salle à manger est d'ailleurs propice à des échanges, avec ses tables rondes de 12 convives".

Le directeur de la base est particulièrement loquace lorsqu'il parle du camp Jeune-air, auquel il a personnellement donné une orientation de retour aux sources, hors des sentiers battus et en communion constante avec la nature.

"Au début, lorsque je suggérais d'implanter différentes activités nouvelles, on m'avertissait que j'allais me casser le nez. Mais j'ai persisté, et je crois qu'aujourd'hui, tout le monde est heureux, les jeunes surtout à l'intention desquels nous avons aboli toute notion de compétition.

"Les activités physiques auxquelles ils peuvent s'initier, que ce soit à la voile, au canot, au kayak, en natation, à l'escalade ou à l'orientation en forêt, sont toutes présentées sous forme de jeux.

"Nous les initions même à l'écologie, qui bénéficie d'un pavillon exclusif. Nous leur apprenons entre autres la pêche de fortune, dans le cadre d'un cours de survie en forêt, et nous leur faisons découvrir la faune québécoise qu'on retrouve en abondance sur tout le territoire. C'est ainsi que la plupart voient pour la première fois des castors au travail, des loutres qui s'amusent, des chevreuils dans leur ravage, ou encore des ours inoffensifs qui se nourrissent de framboises sauvages et qui grimpent dans les hêtres, une espèce fort répandue dans la région".

Parent exprime le voeu que si les résultats d'une étude, menée par des chercheurs newyorkais et voulant que les habitudes de loisir s'acquièrent entre 7 et 14 ans, sont probants, les campeurs de Jeune-air deviendront des adeptes du plein air lorsqu'ils auront atteint la maturité.

hockey

Ligue Nationale

Lundi
Islanders NY 6, Philadelphie 1
Toronto 5, Pittsburgh 4
Hier soir
Détroit 3, Washington 5
Los Angeles 8, Kansas City 6
Californie , Vancouver
St-Louis 5, Minnesota 3
Buffalo 4, Boston 4
Ce soir
Pittsburgh à Montréal
Islanders NY à Rangers NY
Toronto à Détroit
Los Angeles à St-Louis
Kansas City à Chicago
Demain soir
Atlanta à Islanders NY
Washington à Philadelphie
Boston à Buffalo

Association Mondiale

Hier soir
Edmonton 3, Québec 8
San Diego 4, Houston 3
Toronto à Calgary
Ce soir
N.-Angleterre à Cleveland
Toronto à Winnipeg
Demain soir
Edmonton à Québec
Houston à Indianapolis

Ligue jr majeure du Québec

(séries quart-de-finales, 4-de-7)
Lundi
Québec 5, Sorel 2
(Québec mène la série 2-1)
Hier soir
Montréal à Cornwall
(Montréal mène la série 2-0)
Hull à Sherbrooke
(série à égalité, 1-1)
Demain soir
Cornwall à Montréal
Trois-Rivières à Chicoutimi
Québec à Sorel

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	76	49	12	16	332	203	114
ISLANDERS	76	41	19	16	283	179	98
ATLANTA	77	33	33	11	252	232	77
RANGERS NY	77	17	41	9	255	322	63
Section Connie Smythe							
CHICAGO	77	30	30	17	238	253	77
VANCOUVER	77	31	32	14	257	266	76
ST-LOUIS	77	29	35	13	243	278	71
MINNESOTA	78	20	52	6	191	297	46
KANSAS CITY	77	12	53	12	184	335	36
Section Charles Adams							
BOSTON	77	47	14	15	305	226	110
BUFFALO	77	44	20	13	325	231	101
TORONTO	77	34	29	14	286	263	82
CALIFORNIE	77	26	41	10	241	267	62
Section James Norris							
MONTREAL	77	55	11	11	320	165	121
LOS ANGELES	77	36	32	9	254	260	81
PITTSBURGH	77	34	31	12	326	288	80
DETROIT	77	26	42	9	214	284	61
WASHINGTON	77	10	57	10	214	375	30

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	77	50	25	2	332	239	102
QUEBEC	77	46	27	4	344	303	96
CALGARY	77	39	34	4	296	274	82
EDMONTON	79	26	48	5	261	336	57
TORONTO	75	24	46	5	318	364	53
Section Est							
INDIANAPOLIS	76	33	37	6	235	235	72
N.-ANGLETERRE	77	32	38	7	247	281	71
CLEVELAND	75	32	38	5	254	265	69
CINCINNATI	77	34	42	1	275	325	69
Section Ouest							
HOUSTON	76	49	27	0	316	253	98
PHOENIX	77	38	33	6	288	269	82
SAN DIEGO	77	35	36	6	296	279	76

sommaires

Ligue Nationale

Buffalo 4, Boston 4

Première période
1—BUFFALO: Perreault (43) Robert 0:59
2—BOSTON: Ratelle (34) Cashman, Hodge 6:15
Pénalités: O'Reilly (B) 0:51, Schoenfeld (Buf) 4:14, Martin (Buf) 19:21.
Deuxième période
3—BUFFALO: Robert (33) Perreault, Korab 2:11
4—BUFFALO: Martin (48) Hajt, Robert 2:57
5—BOSTON: Schmautz (28) L. Smith 3:39
6—BUFFALO: Spencer (13) Lorentz, Stanfield 18:39
Pénalité: Schoenfeld (Buf) 8:22.
Troisième période
7—BOSTON: L. Smith (7) Ratelle 2:32
8—BOSTON: Hodge (23) Ratelle, Cashman 8:16
Pénalités: Hajt (Buf) 5:21, Langdon (B) 7:07, Lorentz (Buf) 10:09, Lestrand (B) 12:18.
Tirs aux buts:
Buffalo 23; Boston 28.
Gardiens: Smith, Buffalo; Gilbert, Boston.
Assistance: 14,745.

St-Louis 5, Minnesota 3

Première période
1—MINNESOTA: Young 17 Hickes, Talafous 2:43
2—ST-LOUIS: Patey 12 MacMillan, Brechkosy 8:43
3—ST-LOUIS: Afflech 3 Berenson, Unger 12:21
4—ST-LOUIS: Berenson 19 Lefley, Unger 13:05
5—MINNESOTA: Cressman 4 Sather 16:00
Pénalités: Smith SL 1:53, Talafous Min. 11:19, Reid Min. 12:16, Hess SL 20:00.
Deuxième période
6—MINNESOTA, Hogaboam 26 ..... 3:04
7—ST-LOUIS: Plante 16 Lefley, Affleck 18:13
Pénalités: Patey SL 3:44, Reid Min. 16:24.
Troisième période
8—ST-LOUIS: Affleck 4 ..... 14:32
Pénalités: Unger SL 7:22, Gassoff SL 15:06, Reid Min. 17:31, Buttler SL 18:05.
Tirs aux buts: St-Louis 29, Minnesota 30.
Gardiens: Johnston, St-Louis: Maniago, Minnesota. Assistance 10,274.

Detroit 3, Washington 5

Première période
Aucun but.
Pénalités: Watson D 4:67, Paradise W 12:39.
Deuxième période
1—DETROIT: Polonich 11 McKechnie 0:19
2—WASHINGTON: Lampman 5, ... 1:22
3—WASHINGTON: Meehan 22 Bennett, Lemieux 9:45
4—WASHINGTON: Bragnalo 2 Pyatt 13:27
5—WASHINGTON: Lampman 6, ... 16:59
Pénalités: Bloom D 6:05, Watson D, Bragnalo W 5:53, Labre W majeure, Hextall D mineure, majeure 14:29.
Troisième période
6—DETROIT: Salavaara 2 Bloom 10:14
7—DETROIT: Maloney 23 McKechnie, Polonich 11:23
8—WASHINGTON: Meehan 23 Bailey 14:15
Pénalités: LaPointe D 4:18, Libbett D, Bragnalo W 13:29, Bloom D mineure, majeure 15:10, Watson D, Maloney D mineures, majeures doubles, Polonich D majeure double, McKechnie D majeure, Lampman D mineure, triple majeure, White W majeure 17:06.
Tirs au but:
Detroit 32
Washington 26
Gardiens: Giacomin, Detroit; Wolfe, Washington. Assistance: 8,036.

Association Mondiale

Edmonton 3, Québec 8

1ère période
1—QUEBEC: Cloutier (54) Tardif, Bordeleau 2:50
2—EDMONTON: Bairt (13) Long 3:12
3—QUEBEC: Bordeleau (35) 7:50
4—QUEBEC: Fortier (1) J. Bernier, Constantin 13:00
5—QUEBEC: Cloutier (55) Tremblay, Tardif 18:42
6—QUEBEC: Houle (49) Prentice 19:07
Aucune pénalité.
2ème période
7—EDMONTON: Spring (12) R. Morris, McGregor 8:52
8—QUEBEC: Tardif (68) Bordeleau, Cloutier 10:17
9—QUEBEC: Sutherland (21) Hampson, Houle 19:38
Aucune pénalité.
3ème période
10—EDMONTON: McAnsely (11) Carleton 0:43
11—QUEBEC: Bordeleau (36) Houle, Cloutier 19:44
Aucune pénalité.
Tirs aux buts
Edmonton 25
Québec: 40
Gardiens: Dryden, Worthy, Edmonton: Brodeur, Donnelly, Québec.
Assistance: 9,089.

San Diego 4, Houston 3

Première période
1—SAN DIEGO: Ferguson 36 French 2:29
2—SAN DIEGO: Falkenberg 3 ..... 5:32
3—SAN DIEGO: Lacroix 27 Morrison, Rivers 15:17
Pénalités: Dobek SD, Ruskowski E 5:13, Mark Howe H 7:3 , G. Howe H 7:62, Morrison SD 7:56, Tonnelli E, Burgess SD 14:20, Mark Howe H 14:36, Hughes SD 16:42.
Deuxième période
4—HOUSTON: Labossière 21 P. Popiel, Schella 17:07
Pénalités: MacNamee SD, Larway H 2:39, Schella H 5:34, Schella H, Falkenberg SD 12:10.
Troisième période
5—HOUSTON: Mark Howe 35 G. Howe, Hughes 1:29
6—HOUSTON: G. Howe 29 Mark Howe, Preston 5:42
7—SAN DIEGO: Levine 20 Noris, Tidey 14:54
Pénalité: Hughes SD 0:48.
Tirs aux buts: San Diego 32, Houston 34.
Gardiens: Wakely, San Diego; Grahame, Houston.
Assistance: 11,065.

Ratelle atteint les 100 points

BOSTON (AP) — Jean Ratelle a récolté un but et deux aides pour totaliser 100 points une seconde fois au cours de sa carrière hier soir alors que les Bruins de Boston sont revenus de l'arrière pour annuler 4-4 avec les Sabres de Buffalo.

Ratelle a compté le premier but des Bruins dans la 1ère période, puis a fourni des aides à Dallas Smith et Ken Hodge dans la 3e alors que les Bruins ont comblé un déficit de deux buts.

C'était le 19e match local des Bruins sans revers et il a mis fin à une série de sept victoires des Sabres.

Gilbert Perreault a compté pour les Sabres dans la 1ère reprise, puis Richard Martin et René Robert ont donné une avance de 3-1 aux visiteurs dans la 2e période avec des buts à 46 secondes d'intervalle.

pointeurs

Ligue Nationale

	b	p	pts
Lafleur, Mon.	52	63	115
Clarke, Phil.	30	83	113
Perreault, Buf.	43	65	108
Barber, Phil.	46	61	107
Larouche, Pitt.	48	56	104
Ratelle, Bos.	34	68	102
Mahovlich, Mon.	33	67	100
Pronovost, Pitt.	51	47	98
Sittler, Tor.	40	57	97
Apps, Pitt.	30	63	93

Association Mondiale

	b	p	pts
Tardif, Québec	68	72	140
Hull, Winnipeg	46	70	116
Nilsson, Winnipeg	38	74	112
Ftorek, Phoenix	40	69	110
Cloutier, Québec	55	52	107
Hedberg, Winnipeg	50	54	104
Bordeleau, Qué	36	65	101
Houle, Québec	49	49	98
S.Bernier, Qué	32	66	98
Lacroix, SD	26	70	96
Nedomansky, Tor.	53	40	93

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal et Banlieue
Excellentes routes disponibles
844-3361

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
789-3871 - 435-4691

samson, belair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey, Guy Houle, Melvin Sher, Kevin Murphy, Gary W. Partington, Robert Mitchell, Paul Marcoux, Arthur Mallette, John D. Miller
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

toronto

Chute des cours

Fléchissement des cours hier à la Bourse de Toronto, alors qu'ils atteignaient leur plus bas niveau des deux derniers mois. Une activité très peu prononcée a caractérisé l'ensemble de la séance.

L'indice des industrielles était en baisse de 1.10 à 88.85, son plus bas niveau depuis le 9 février. L'or a perdu 1.655 à 283.31 et les métaux bruts, .09 à 89.53. A contre tendance, les pétroles de l'Ouest ont gagné .28 à 214.35.

Le volume s'est élevé à 1.88 millions d'actions évaluées à $19.22 millions, une hausse sur les 1.58 millions évalués à $13.72 millions enregistrés lundi.

Sur 653 titres observés hier, on enregistrait 145 gains, 249 fléchissements et 259 inchangées. La veille, on avait enregistré 168 progressions, 234 reculs et 230 inchangées pour un total de 632 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	400	225	225	225	
Abby Glen	345	340	335	335	— 5
Aby Gln w	3000	84	84	84	— 3
Abitibi	8945	$13	12¾	12¾	— ⅜
Abitbi 7½p	1000	$38⅜	37½	37½	+ ⅜
Abitbi 10	100	$50⅛	50⅛	50⅛	— ¼
Acklands	400	$1	14	14	
Acme Gas	1000	9	9	9	
Advocate	700	215	215	215	
Afton Min	500	$7	7	7	
Agnico E	3200	465	460	465	+ 5
Agra Ind	850	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Akaitcho	500	96	96	96	— 6
Albany	1000	30½	30½	30½	—1½
Alt East G	3000	$10¼	10⅛	10¼	
Alt Energy	4345	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Alta Gas A	3315	$13¼	13	13⅛	+ ⅛
Alta G C p	z20	$57	57	57	
Alcan	16970	$27½	26⅞	27	— ⅛
Algo Cent	300	$14	13⅞	13⅞	— ⅜
Algoma St	2105	$24⅜	24⅜	24⅜	+ ⅛
Allarco Dv	100	$9	9	9	
Alliance B	200	360	360	360	
Alminex	200	$5¼	5¼	5¼	
Almin 4½ p	z100	$38½	38¼	38¼	
Alum 3rd p	1080	$26⅛	26⅛	26⅛	+ ⅛
Am Bonza	2000	290	284	284	— 1
Am Larder	8000	15	14	15	+ 3
Am Eagle	1500	41	41	41	
Am Leduc	15000	7	6½	7	— 1
Andres W	200	$10½	10½	10½	
Ang CT 290	725	$28⅛	28⅛	28⅛	+ ⅛
Ang CT 315	150	$31½	31½	31½	+ ¼
Ang U Dev	4100	99	98	99	+ 2
Aquitaine	664	$20¼	20	20¼	+ ¼
Asamera	2300	$9	8⅞	9	
Asbestos	2312	$29	28½	29	+ ¾
Ashland C	300	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Asoc Porc	z100	70	70	70	
Atco A	874	$14¼	14¼	14¼	
Ato Hard A	300	$13⅜	13½	13½	— ¼
BC Sugar A	5565	$22¼	22	22	— ¼
BP Can	5090	$10¼	10	10⅛	— ⅛
Bad Boy	600	385	380	380	—10
Banister C	510	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Bank BC	z78	$21¼	21¼	21¼	
Bank Mtl	5977	$15⅝	15⅜	15⅜	
Bank N S	2275	$39	38½	38⅞	— ⅛
Bankeno	4500	226	216	216	—10
B Cdn Nat	300	$15⅜	15¼	15⅜	+ ⅛
Bar E A	100	$32½	32½	32½	
Bartaco	300	195	195	195	— 4
Bary Expl	1700	70	69	69	— 5
Baton B	10200	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Becker B p	800	$7⅝	7⅜	7⅜	— ⅛
Bell Canad	10610	$44¾	44½	44⅝	
Bell A pr	z15	$44⅛	44⅛	44⅛	
Bell B pr	z15	$45¼	44½	45¼	
Bell C pr	950	$24¼	24¼	24¼	— ¼
Bell D pr	150	$48	48	48	
Bell 2.28	1115	$25⅜	25½	25½	— ¼
Bell Can W	6659	315	305	310	— 5
Beth Cop A	z90	$12⅞	12⅞	12⅞	
Beth Cop B	100	$12¾	12¾	12¾	
Big Nama	1000	11	11	11	— ½
Bl Hawk	z100	23½	23½	23½	
Black P A	300	440	440	440	— 5
Blakwod A	z50	$7½	7½	7½	
Block Bros	3500	390	380	380	— 5
Bombrder	400	280	280	280	
Bovis Cor	2100	93	93	93	+ 1
Bow Valy	5050	$17⅞	17⅜	17⅞	
Bralor Res	2900	232	228	228	— 7
Bramalea	1300	$5⅜	5¼	5¼	— ¾
Brameda	6250	199	195	195	— 1
Brascan A	9022	$11⅜	11¼	11⅜	— ¼
Brenda M	400	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Bridger	2613	435	425	430	
Brinco	616	415	415	415	
BC Frest p	100	$33½	33½	33½	
BC Pack B	100	$18	18	18	+ 1
BC Phone	1310	$11¾	11⅝	11¾	— ⅛
BCPh 4.84	350	$11¾	11⅝	11¾	+ ⅛
BCPh 5.15	z75	$48½	48	48	
BCPh 5¾ p	z20	55	55	55	
BCPh 6 pr	160	$56	56	56	— 4
BCPh 6.80	120	$17½	17½	17½	+ ½
BCP 7.04 p	600	$18	18	18	+ ¼
BCP 10.16 p	330	$26½	26¼	26½	+ ⅛
Brunswk	2361	490	490	490	
Budd Auto	1900	$7	6¾	6¾	— ⅛
Budd A w	400	250	250	250	+10
Bulora Cor	500	34	34	34	
Burns Fds	z10	$10⅜	10⅜	10⅜	
CC Yachts	100	300	300	300	
CAE A	400	$10⅝	10⅜	10⅜	+ ¼
CFCN	400	$7¾	7¾	7¾	
Cad Frv	1050	$9⅜	9⅜	9⅜	
Cal Pow A	2000	$27⅜	27⅜	27⅜	
Cal P 5 p	z20	$51¾	51¾	51¾	
Cal P 7 p	z25	$72	72	72	
Cam Mine	7000	38	37½	37½	
Camflo	6110	$10	9⅝	9⅞	— ⅛
C Chib A	400	440	435	435	— 5
Camp RL	1930	$22½	22	22½	
Campau A	300	485	485	485	—10
Can Cem L	500	$11¼	11⅛	11⅛	
C Cem L p	300	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Can Dev p	z312	$98½	97½	97¾	
Can Malt A	100	$21	21	21	— ¼
C Nor West	13100	$7¾	7¼	7¼	— ¼
C Pakrs C	150	$23¼	23¼	23¼	
CS Pete	35600	360	325	345	—10
C Cable w	2000	166	161	161	—13
Cdn Cel	1100	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
C Ex Gas	5100	330	325	325	—10
C Found pr	240	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
CGE	256	$28	27¾	27¾	
CG Invest	737	$20⅜	19⅞	20½	— ⅛
C Homestd	5525	$5⅝	5½	5⅜	
C Hyd C	152558	$7½	7¼	7⅜	
Cl Bk Com	6526	$25½	25¼	25¼	
CIL	1185	$23⅞	23¾	23⅞	— ⅛
Cl Powr A	300	$15¼	15¼	15¼	
C Malart	21000	47½	42	42	— 5
C Marconi	4200	$5⅝	5½	5⅝	+ ¼
C Merrill	500	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
C Ocdental	100	$11¾	11¾	11¾	
CP Inve	5419	$19¼	19	19⅛	
CP Inve pr	500	$38	38	38	+ ¼
CP Ltd	18997	$16¾	16⅜	16⅝	— ⅛
CPL A p	650	$8½	8½	8½	— ⅛
CPL UK p	100	475	475	475	—15
C Reserve	1000	370	360	360	— 5
Cdn Sup O	2100	$39¼	39¼	39¼	— ¼

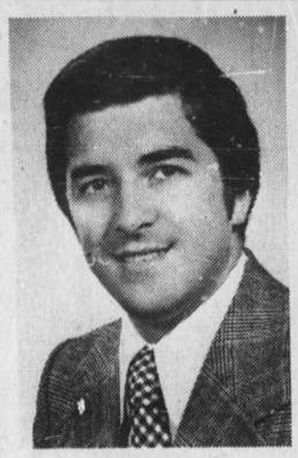

Claude Gravel

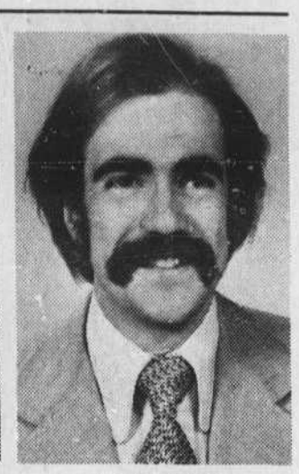

Louis Gagnon

la mutuelle-vie des fonctionnaires du Québec au service des employés du secteur public

M. Claude Ferron, directeur général de la Mutuelle-Vie des Fonctionnaires du Québec a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes: M. Claude Gravel F.S.A., F.I.C.A., directeur général adjoint et actuaire sera responsable de la direction de l'assurance collective et M. Louis Gagnon, A.S.A., occupera le poste de surintendant de l'administration de l'assurance collective. Le siège social de la compagnie est situé au 625 rue St-Amable, Québec.

Cdn Tire	371	$47	47	47	
Cdn Tire A	2041	$49¼	48	48¼	—1⅛
C Utilities	300	$10⅜	10⅜	10⅜	
CU 10¼	z50	$26⅜	26⅜	26⅜	
C Util w	1500	310	305	310	
C Vickers	100	$23	23	23	— ¼
CWN G 4 pr	z5	$7½	7½	7½	
Canron	6950	$20¾	20⅛	20⅛	— ⅛
Cara	300	$6¼	6	6	
Carl OK	7825	360	355	355	— 5
Carma A	860	$10½	10¼	10¼	
Cassiar	1373	$7¾	7⅜	7⅜	— ⅛
Celanese	6209	$5⅞	5¾	5¾	— ¼
Celan 175 p	100	$16½	16½	16½	+ ¼
Chieftan D	1950	$9⅜	9	9	— ¼
Chromaco	z10	200	200	200	
Chrysler	877	$18⅞	18⅜	18⅞	+ ⅛
CHUM	300	$8	8	8	
CHUM B	200	$9⅛	9⅛	9⅛	
Claiborne	200	215	215	215	
Coch Will	9500	33	31	31	— 1
Cockfield	300	425	425	425	+ 5
Coin Lake	1000	10	10	10	
Coles Book	200	$8½	8½	8½	— ⅛
Comb Met	21000	20½	19	20½	
Cominco	4635	$39	37¼	38	—1¼
Com Cap	1100	310	295	295	—20
C Holiday I	300	310	310	310	— 5
Compr Ap	900	$9¾	9¾	9¾	— ⅜
Computel	200	$5	5	5	
Comtech	500	375	375	375	— 5
Con Bath A	2430	$37½	37¼	37¼	— ½
Con Bath p	400	$17⅛	17	17	
C Bath 68 w	2400	$17⅞	17½	17½	— ⅜
Con Bldg	1500	255	250	251	— 2
Con Fardy	2900	375	360	360	—10
C Durham	500	54	54	54	— 1
C Marben	1000	40	40	40	
C Morisn	300	168	168	168	+ 3
Cons Prof	1721	25	24½	24½	— ½
C Rambler	500	160	160	160	
C Rexspar	11900	96	96	96	
Con Textle	100	220	220	220	
Con Distrb	2000	380	375	380	
Cons Gas	2925	$11⅜	11½	11½	— ⅛
Conwest	2200	380	370	370	—10
Cooper C	500	465	465	465	+15
Copeland	100	175	175	175	
Corby vt	z45	$17⅞	17⅞	17⅞	
Cornat Ind	300	450	450	450	— 5
Corp Food	400	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Coseka R	1956	340	335	335	
Costain R	200	$9	9	9	— ¼
Costin R w	150	275	275	275	+10
Craigmt	150	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Crain R L	200	$11⅛	11	11	— ¼
Crestbrk	200	430	430	430	+20
Cstland	500	10½	10½	10½	
Crwn Life	100	$47½	47½	47½	— ½
C Zelrba A	1500	17	17	17	
Crow Nest	200	$35	35	35	
Crush Intl	500	$10¾	10⅜	10¾	— ⅛
Cyprus	2050	$10¼	10	10⅛	+ ⅛
DRG Ltd A	300	$5¾	5¾	5¾	
Daon Dev	1300	$7¼	7⅛	7¼	
Daon A	700	$6¾	6⅝	6¾	+ ¼
D Aragon	z250	15	15	15	
Datline	z20	410	410	410	
Decca R	800	$5⅛	5⅛	5⅛	
D Eldona	7500	37	36	37	+ 1
Deltan Ltd	100	$5	5	5	— ⅜
Denison	17401	$58	57½	58	
Dicknsn	3200	$5¼	5	5¼	
Dist Tr A	200	400	395	395	—15
Domain I	300	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¼
Dome	3650	$38½	37¾	38⅜	— ⅛
Dome Pete	8093	$35⅜	34½	34¾	+ ⅛
D Bridge	720	$34⅝	34¼	34⅝	— ¼
D Explor	750	21	21	21	+ ½
Dofasco A	2070	$26	25½	26	+ ⅛
Dofasco p	z83	$51⅜	51½	51½	
Dom Store	8060	$15⅞	15¼	15¼	— ⅜
D Textie A	300	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Domtar	2200	$24⅞	24⅝	24⅞	— ⅛
Domtar pr	z20	$10¼	10¼	10¼	
Donlee M	7370	$7⅞	7⅛	7½	— ¾
Dr Mc C A	450	$14⅝	14½	14½	
Dunde Pal	1600	30	30	30	
Dunraie	z21	10	10	10	
Du Pont	800	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Dylex Ltd	z25	$7¼	7¼	7¼	
Dylex L A	1615	$7¼	7¼	7¼	
East Mal	1122	205	205	205	—10
East Sul A	2530	165	155	155	— 5
Estn Can S	z74	$13½	13½	13½	
Econ Inv	150	$13¾	13¾	13¾	
Ego Mines	1500	63	62	63	— 2
Emco	100	$9½	9½	9½	— ⅛
Extndcar	100	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Falcon C	2700	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
Falcon	1897	$41½	39¾	41	— ¾
Fed Diver	100	225	225	225	
Fed Ind A	100	$6	6	6	+ ⅛
Fields S	250	$9½	9½	9½	— ⅜
Finning T	6300	$13⅛	13	13	— ⅛
F Mar	530	45	45	45	
Foodcrp Lt	100	315	315	315	
Foodex S	2000	$5⅜	5¼	5¼	— ⅛
F Seasons	100	345	345	345	+10
F Sea A pr	100	$5¾	5¾	5¾	
Francana	1500	$7¾	7⅜	7⅜	— ⅛
Frobex	9500	10½	10	10½	+ ½
G&H Steel	500	$5¾	5⅜	5⅜	
GSW Cl B	200	$6½	6½	6½	
Gaz Metr	z10	$6	6	6	
Gaz M 66w	11800	1	1	1	
Gen Baker	z50	470	470	470	
GMC	1522	$68	67⅛	68	+ ¼
Genstar L	16147	$21¾	21½	21¾	+ ¼
Gnstar L w	1240	$8⅜	8½	8⅜	+ ⅛
Gesco Dis	600	430	425	430	
Gnt Masct	47600	160	145	150	— 6
Gibraltar	2100	$7½	7⅜	7¼	— ⅜
Glendale	300	185	185	185	— 5
Goldund M	11080	19	17	19	— 1
Goodyear	110	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
G Mckay A	z50	$7⅞	7⅞	7⅞	
Gozlan	1000	350	350	350	+10
Granduc	200	160	160	160	+ 3
Gt Oil Sds	1025	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
GL Paper	1486	$28¼	27⅞	27⅞	— ¼
GL Pap w	100	$6¾	6¾	6¾	— ¼
GNGas A p	100	$14	14	14	
Gt West S	1800	$5⅛	5	5	
G West w t	200	205	205	205	+ 4
Guar Trst	z174	$6⅞	6⅜	6½	
Guard Cap	2000	365	365	365	
Gulf Can	3119	$32⅜	32⅛	32⅛	— ⅛
Gulfstrem	41000	46	43½	44	+ 2
Hambro C	724	265	265	265	— 5
H Group A	3800	480	475	475	— 5
Hardee	1400	100	98	100	
Hard Crp A	5400	$5½	5½	5½	+ ¼
Hard Crp C	100	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ¼
Harlequin	256	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
Harris J S	1700	455	435	455	+10
H Wood	3500	117	110	110	— 8
Hawker S	1300	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Hawker pr	z20	$57¾	57¾	57¾	
Hayes D A	8114	$7¾	6½	6⅝	—1⅛
Holinger A	714	$35½	35	35	
Homco A	600	185	185	185	
Home A	1475	$30⅜	30¼	30¼	— ¼
Home B	z24	$28	28	28	
Howdn DH	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Hud Bay A	3115	$21½	20¾	20¾	— ⅞
Hud Bay B	100	$21½	21½	21½	
H Bay Co	800	$18⅞	18⅜	18⅜	
HB Oil Gas	1251	$36¾	36⅜	36¾	+ ⅜
Hur Eri A	350	$23½	23¼	23½	+ ¼
Hur Eri 7¼	400	$19⅜	19½	19½	
Husky Oil	1268	$21⅜	21¼	21⅜	+ ⅛
Hydra Ex	1730	29	29	29	
Hy's Ltd	500	300	300	300	+10
IAC	520	$18¼	18	18¼	
IU Intl	3429	$10⅝	10½	10⅝	+ ⅛
Imasco A	895	$26¾	26½	26¾	— ⅛
Imasco A p	2636	310	310	310	
Imp Oil A	14173	$23⅞	23⅜	23⅞	
Indusmin	z20	$8¾	8¾	8¾	
Inland Gas	103	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Inland G p	100	$10¼	10¼	10¼	— ¼
Inter-City	750	470	465	465	—10
Intrmetco	1100	$6¾	6¾	6¾	
IBM	330	$255	255	255	—1¼
Int Mogul	4325	263	251	263	— 7
I Mogul A	200	$9¾	9¾	9¾	
Inco A	6000	$32⅜	31⅞	32⅛	— ½
Inco B	100	$32⅛	32⅛	32⅛	
Int Obaska	4000	15	14	14	—1½
Interpool	1100	$11	10½	11	+ ½
Intpr Pipe	4059	$13	12⅞	13	+ ⅛
Int Pipe w	6050	42	40	42	+ 7
Ipsco	549	$14¼	14⅛	14¼	
Inv Group	300	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Inv Grp A	2000	$7¼	7⅛	7⅛	
Inv Grp 5 p	200	$13½	13½	13½	— ½
Irish Cop	10000	3½	3½	3½	
Irwin T A	350	240	235	235	
ISO	1000	130	130	130	— 2
Jannock	z37	$6	5¾	5¾	
Jannock B	z18	$10¾	10¾	10¾	
Janoc é p	z66	$61	60½	61	
Jelex	6000	9½	9½	9½	— ½
Jorex Ltd	4000	20	20	20	
K-Tel Intl	1250	$8¼	8⅛	8⅛	+ ⅛
Kaiser Re	7450	$11¼	11	11⅛	— ⅛
Kaiser wt	100	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Kam Kotia	2300	55	55	55	— 4
Kaps Tran	1600	200	200	200	
Keeprite B	200	$7¾	7¾	7¾	
Kelsey H	700	$10	10	10	+ ¼
Kenting	800	$12⅞	12½	12⅞	+ ⅜
Kerr A A	506	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅜
Kerr A B	z50	$11¼	11¼	11¼	
K Anacon	z33	19	19	19	
Koffler A	2000	440	430	430	
Koffler A p	400	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ¼
Labatt A	2877	$16⅜	16½	16⅜	+ ⅛
Labatt A p	170	$16½	16½	16½	
Lab Min	300	$33	32½	32½	— ½
Lacana	2140	370	355	365	
Laidlaw A	6300	$6½	6½	6½	
LOnt Cem	1320	410	405	405	— 5
L Shore	249	230	230	230	—15
Lakehead	2000	22	21	22	
Laurasia	3000	39½	38	39	+ 2
Lau Fin	1825	$6¾	6½	6½	— ⅛
Lau F 1.25	300	$14¾	14¾	14¾	
Lau F 2.00	200	$22½	22½	22½	
Leigh Inst	200	235	235	235	+ 5
LL Lac	1055	150	150	150	
Lob Co B	z70	465	465	465	
Lob Co pr	150	$22½	22½	22½	+ ¼
Lob Ltd Ap	325	$13¾	13¾	13¾	
Lochiel	3100	101	99	101	— 1
Loeb M	250	310	305	305	—10
Lost River	1800	215	213	215	+ 3
MDS Helth	600	255	250	250	—10
MEPC	1500	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
MEPC w	1100	41	41	41	— 3
MTS Inter	2500	24	22	24	+ 2
Maclarn A	100	$31	31	31	—1⅛
MH Cable	206	$8½	8¼	8¼	
Mclan H A	208	$9½	9¼	9½	+ ⅛
MB Ltd	17400	$21¼	20⅝	20⅝	— ⅞
Madeline	1129	227	226	227	— 3
Madsen	2500	52	52	52	+ 3
Magnason	2500	275	275	275	
Magnetcs	1030	45	45	45	
Magnum	z60	$18¾	18¾	18¾	
MajstcWil	900	250	240	250	+10
M L f Gard	100	$23½	23½	23½	+ 1
M L f Mills	2050	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
Marcana	666	13	13	13	— 2
Maritime	z125	$17½	17½	17½	
Mar T 940	100	$9¾	9¾	9¾	
Martin	1000	10½	10½	10½	
Mass Fer	24715	$27½	26¾	27⅛	— ⅝
Mas F 2.50	100	$25⅝	25⅜	25⅜	+ ⅜
Matchan	1000	12½	12½	12½	— ½
Matgmi A	700	$17⅛	17	17	— ⅛
Mc Adam	1000	43	43	43	
Mc Intyre	120	$45	45	45	— 2
McLaghln	2850	$9⅛	9⅛	9⅛	
Melchers	700	375	360	360	—10
Melton R E	200	390	390	390	— 5
Mentor	1000	173	173	173	— 6
Mercantil	2255	$14⅜	14⅛	14⅛	— ¼
Merland E	4600	320	315	320	+ 5
Meta Uran	2000	9½	9½	9½	— ½
Met Stors p	z40	$13½	13½	13½	
Met Str 67p	z50	$13½	13½	13½	
Midrim	4000	11	11	11	
Mindamr	3000	17	17	17	— ½
Mindustrl	z34	480	480	480	
Minrl Res	400	108	107	107	— 6
Moffat A	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ½
Molson A	9247	$17¾	17⅜	17⅜	+ ⅛
Molson B	1207	$16¼	15⅞	16¼	+ ⅜
Moneco A	600	$18½	18	18½	— ¾
Moore	8005	$48⅛	47⅞	48	— ⅛
Multi-Mi	3000	41	41	41	
Multi Acc	100	315	315	315	—10
N B Cook	400	145	145	145	— 5
NBU Mine	6000	253	250	253	+ 1
NSI Mark	1100	100	99	99	— 1
NaChrs I	1250	$5⅜	5½	5½	
Nat Drug	z25	470	470	470	
Nat Pete	2900	29	29	29	— 2
Nat Sea A	1025	$12	11½	12	+ ¾
Nat Trust	600	$15	15	15	
Neonex	2800	166	165	165	—10
NB Tel	z28	$13½	13½	13½	
NB Tel A p	z40	$14¼	14¼	14¼	
N Dimens	2000	27	27	27	+ 1
N Kelore	3000	14	14	14	— ½
N Provid D	5000	19	19	19	— 2
N Senator	6000	10½	10½	10½	
Newco Fin	z2	$10	10	10	
Nfld LP A	z85	$10¼	10¼	10¼	
Nia Wire B	z95	$7½	7½	7½	
Nick Rim	3100	10	10	10	— ½
Noma Ind	z25	365	365	365	
Noranda A	9357	$36	35	35⅜	— ⅜
Norbaska	4500	15	15	15	
Norcen	7753	$12⅜	12	12	— ⅛
Norcen A	200	$25	25	25	
Norcen B	z54	$20¾	20½	20½	
Norcen w	2200	240	236	240	+ 4
NC Oils	1600	$6¼	6¼	6¼	
N Canada	1000	32	32	32	+ ½
Nor Tel	2627	$35⅜	35	35⅜	+ ¼
N Tecm B w	6275	$15¾	15	15⅛	— ⅜
Northgat	4700	480	470	475	—10
Nowsco W	2900	$14	14	14	— ¼
Nu-Wst A	1000	$15½	15⅜	15½	
Nudlama	1000	27	27	27	— 2
Nufort Res	12099	34	33	33	
Numac	2000	$10¼	10	10¼	
OPI Ltd	2100	260	250	260	+10
OSF Ind	200	380	380	380	+ 5
Oakwood P	2947	136	134	135	— 1
Obrien	4500	82	78	82	+ 4
Ocdentl Pt	z100				
Oceanus I	650	48	48	48	— 2
Ocelot Ind	1700	$13¼	13	13¼	
Okanagan	200	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Orchan A	600	260	260	260	— 5
Orlando	1000	$10½	10½	10½	— ½
Oshawa A	1500	$5¼	5¼	5¼	
Oshawa w	1000	20	20	20	+ 2
Pac Coper	3500	81	80	80	
Pac Pete	29875	$30⅛	29⅞	30	
Paloma P	300	188	188	188	
Pamour A	18500	345	310	325	—25
Pan Centr	3250	100	98	100	+ 5
Pan Ocean	8426	$13⅞	13¼	13¾	
Pancana I	z150	90	90	90	
PanCan P	4900	$21⅜	21⅛	21⅜	
Patino N V	2800	$13	12⅜	13	+ ⅜
Pembin A	1424	365	365	365	
Pembin B	189	330	330	330	—10
Pennant	500	340	340	340	—10
P Dept S	525	320	320	320	+ 5
Petrofina	401	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅜
Petrol	z55	121	121	121	
Peyto Oils	1650	380	375	380	
Pick Crow

Selon le professeur Chung

La construction résidentielle progresserait de 10% au Québec

par Michel Nadeau

Le secteur de la construction résidentielle devrait atteindre un niveau record d'activités au Québec en 1976 alors que le nombre de mises en chantier pourrait atteindre 60,000 unités, selon le professeur Joseph H. Chung, directeur du Laboratoire de recherche en sciences immobilières (LARSI) de l'Université du Québec à Montréal.

Les organismes gouvernementaux contribueraient au financement de 14,000 nouveaux logements tandis que le secteur privé avancerait les fonds requis pour la construction de 46,000 unités d'habitation.

Prenant la parole dans le cadre du "Forum Habitat 1976-77" organisé par le LARSI dans un grand hôtel de la métropole, le professeur Chung a dit que ces prévisions reposaient sur une croissance monétaire identique à celle de 1975 et la poursuite des différentes politiques de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL).

Devant une centaine de participants à cette rencontre, l'universitaire a, par ailleurs, ajouté que les besoins du Québec ne seraient pas pour autant comblés puisque la demande serait d'environ 62,000 nouveaux logements par an.

M. Chung a présenté quelques aspects d'une longue étude préparée pour le Conseil économique du Canada et qui sera publiée prochainement sous le titre "Instabilité cyclique dans la construction résidentielle."

En plus des différents facteurs économiques nationaux et régionaux, l'industrie de la construction réagit particulièrement à deux éléments d'importance: la politique des autorités monétaires et les programmes de la S.C.H.L.

Selon l'étude du professeur Chung, c'est au Québec que la construction résidentielle semble montrer le moins de réactions violentes aux cycles économiques. "L'indice de l'instabilité dans la construction résidentielle" dépasse 10 points en Ontario, dans les Prairies et en Colombie — Britannique. Au Québec, il s'établit à 7.4 par rapport à une moyenne nationale de 7.8.

Si le chiffre de 60,000 est atteint, il s'agirait d'un nouveau sommet puisque le record précédent a été établi en 1973 avec 59,950 mises en chantier et en 1974 avec 58,596 logements parachevés.

Pour le Canada, le nombre de mises en chantier atteindrait 245,000, une augmentation sensible sur les deux dernières qui se sont terminées avec 231,456 en 1975 et 222,123 en 1974. Par rapport à l'année exceptionnelle de 1973, il s'agirait d'une baisse puisque le nombre de mises en chantier avait alors dépassé 268,000.

En ce qui concerne les facteurs regionaux qui favoriseront l'ensemble du Québec, M. Chung a déclaré: "Au niveau provincial, si un certain nombre de recommandations du rapport Legault sont mis en vigueur, la construction de logements à caractère social va certainement s'accentuer. Pour ce qui est de la région de Montréal, la mise à terme des jeux Olympiques aura pour effet d'atténuer la concurrence sur les marchés de main-d'oeuvre et de matériaux de construction, ce qui stimulera davantage la construction d'habitations. Quant au contrôle des loyers, il ne semble pas être un des facteurs les plus importants dans ce secteur en 1976."

En ce qui concerne les variables nationales, "la politique monétaire sera probablement légèrement libérale alors que tout indique que le gouvernement fédéral continuera à encourager les programmes de logements à coût modique".

Pour le professeur Chung, la politique de la Banque du Canada serait identique à celle adoptée en 1975. "Il se pourrait que l'offre de la monnaie augmente à peu près au même taux que l'an dernier. Cependant, il se peut qu'en 1977 la politique monétaire devienne plus libérale".

Certains hommes d'affaires ont froncé les sourcils à la suite de cette affirmation en songeant à la décision récente de M. Bouey de relever à 9½% son taux d'escompte ce qui a ramené à la hausse l'ascension des taux d'intérêt dans le but de stopper la croissance de la masse monétaire.

Il ne fait aucun doute que le loyer de l'argent joue un rôle de premier plan dans l'expansion ou la contraction de cette industrie.

A la suite de recherches sur les relations entre les variations de taux d'intérêt et les politiques monétaires, le professeur conclut: "La diminution des prêts hypothécaires durant les périodes de politique monétaire restrictive s'explique d'une part par l'accroissement plus lent des actifs des institutions financières et d'autre part, par la diminution du rendement relatif des prêts hypothécaires (par rapport aux placements en obligations, par exemple ou en dépôts à terme)."

"Par contre, l'augmentation des prêts hypothécaires durant les périodes de politique monétaire libérale s'explique d'une part par la croissance accélérée des actifs des institutions financières et d'autre par l'amélioration du rendement relatif des prêts hypothécaires".

Après avoir démontré comment les prêts directs de la SCHL contribuent à la stabilité de l'industrie, M. Chung a conclu en affirmant que les divers programmes de l'organisme fédéral (Programme d'aide pour l'accession à la propriété, pour la construction d'appartements et les projets de développement résidentiel) devraient être poursuivis cette année et stimuler l'ensemble de l'industrie.

Dans l'ensemble du Québec, les deniers publics aident au financement d'au moins 20% des nouvelles habitations alors que dans la région de Chicoutimi-Jonquière, cette proportion dépasse maintenant les 40%.

Westinghouse

Ottawa dit non à WCI

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas approuver la seconde proposition de WCI Canada Ltd. qui désirait acquérir le contrôle de la division des appareils électro-ménagers de la compagnie Westinghouse Canada.

Cette décision a été annoncée, hier à Ottawa, par le ministre responsable de l'administration de la Loi sur l'examen de l'investissment étranger, M. Don Jamieson.

M. Jemieson a souligné que la décision avait été précédée d'une étude approfondie de cette proposition et que le gouvernement en était "arrivé à la conclusion qu'elle ne satisfaisait pas aux critères de bénéfice réel pour le Canada".

Il s'agit du deuxième refus que le gouvernement fédéral oppose à la firme WCI (Canada), une filiale de White Consolidated de Cleveland, qui souhaite acquérir le contrôle de la division des appareils électriques de la compagnie Westinghouse. L'an dernier, l'Agence d'examen de l'investissement étranger avait refusé la transaction.

Plusieurs groupes sont intervenus pour s'opposer à la mainmise de WCI sur la division de Westinghouse: le gouvernement ontarien, un groupe de députés libéraux, des syndicats...

Les représentants des travailleurs affirment que WCI a une piètre politique dans le domaine des relations du travail.

L'adversaire le plus farouche à la transaction fut la firme canadienne GSW qui tente elle aussi de mettre la main sur les actifs ontariens de Westinghouse.

Présentement, le marché des appareils électriques au Canada est partagé entre six fabricants dont WCI, GSW et Westinghouse. Si la première avait pris le contrôle, l'industrie canadienne dans ce domaine aurait perdu des possibilités importantes d'exportations.

M. Jamieson n'a pas voulu dévoiler les raisons de la décision du Cabinet alléguant que le gouvernement ne fournissait pas les motifs de ses gestes dans le cas de refus.

Le Canadien Pacifique mise sur le minier et l'immobilier

Les perspectives les plus encourageantes de croissance des revenus du Canadien Pacifique, en 1976, résident dans les secteurs des ressources naturelles et de l'immobilier.

"Les revenus du pétrole et du gaz naturel et de l'immobilier devraient augmenter ainsi que ceux des produits forestiers", souligne le rapport annuel de la compagnie, pour 1975, publié hier. "Bien que les perspectives puissent s'améliorer au cours de l'année, il semble actuellement que l'acier, les métaux communs et les engrais répéteront leur performance de 1975. Si les prédictions de croissance économique modérée se réalisent, tous les secteurs des transports, sauf les transports maritimes, devraient connaître une meilleure année".

Sur le revenu net de l'exercice de Canadien Pacifique, 69% proviennent des ressources naturelles et autres activités d'Investissements Canadien Pacifique Limitée, le solde étant attribuable aux transports, aux télécommunications et aux revenus divers.

Les bénéfices nets consolidés de Canadien Pacifique en 1975 se sont élevés à $174.9 millions, soit $2.40 l'action ordinaire, comparativement à un revenu net redressé de $194.4 millions ou $2.67 l'action, en 1974. Les bénéfices des deux années sont maintenant établis d'après la comptabilité d'exercice pour les indemnisations du gouvernement versées à CP Rail.

En ce qui a trait aux revenus nets d'Investissements Canadien Pacifique, il a été de $142.0 millions, comparativement à $130.6 millions en 1974. Le revenu net par action ordinaire a été de $2.41, à rapprocher de $2.29 en 1974. Les bénéfices entièrement dilués par action ordinaire pour 1975, en présumant que toutes les actions privilégiées en circulation ont été converties, ont été de $2.34.

C'est principalement le ralentissement économique et l'escalade des coûts qui expliquent la diminution des recettes de CP Rail, CP Air et CP Navigation. D'autres facteurs entrent également en ligne de compte, notamment les grèves, au Canada, dans les secteurs des pâtes et papiers et de l'amiante, les grèves dans les ports de la côte de la Colombie-Britannique, du Saint-Laurent et du Royaume-Uni, ainsi que l'excédent de tonnage des pétroliers dans le monde.

Les bénéfices nets de CP Rail ont été de $31.7 millions, soit une diminution de $12.9 millions du revenu redressé de $44.6 millions en 1974. La baisse a surtout été causée par une chute du trafic et un accroissement des coûts.

La récession économique, combinée à une série d'interruptions de travail dans les ports et dans l'industrie au Canada, a provoqué la baisse du trafic marchandises malgré une notable hausse des mouvements des céréales et du charbon. Les coûts ont continué de monter en 1975. Les hausses de salaires se sont situées juste au-dessous de 16% pour l'année, les charges de pension ont monté de 26%, le prix du carburant diesel a augmenté de 17% et celui des autres matériaux de 20%.

Les bénéfices nets de CP Camionnage se sont élevés à $2.9 millions, ce qui reflète une notable amélioration sur 1974 où la compagnie avait subi une perte de $104,000. Des augmentations de recettes ont été réalisées grâce à une meilleure diversification du trafic, à des tarifs plus élevés et à l'inclusion, pour la première fois, des recettes de Smith Transport (USA) Ltd. Un contrôle sévère des coûts et une solide organisation de l'exploitation dans l'ouest du Canada ont permis de contenir la hausse des dépenses.

Les bénéfices nets de $1.4 million de CP Télécommunications ont dépassé de $716,000 ceux de 1974. Les recettes ont augmenté de $7.6 millions, soit de 14%, en partie à la suite de la hausse des tarifs et d'un volume plus élevé de trafic. Malgré l'augmentation des salaires et les pressions inflationnistes sur le prix des matériaux et des fournitures, l'accroissement des dépenses a pu être freiné à $6.9 millions, soit 13%

Un taux de croissance de trafic beaucoup moins élevé et les pressions inflationnistes sur les coûts ont fait en sorte que CP Air a subi ses premières pertes en treize ans. Ces pertes se sont élevées à $6.4 millions, comparativement à des bénéfices de $2.5 millions en 1974.

Des tarifs plus élevés et un plus grand nombre de passagers ont contribué aux recettes record de $332.1 millions, soit un accroissement de 19%. Cependant, les dépenses se sont accrues de 22% en raison de l'augmentation de la capacité exploitée, des coûts de main-d'oeuvre et de carburant.

Les bénéfices nets de CP Navigation ont été de $14.6 millions, soit une baisse de $4.0 millions par rapport à 1974. Les recettes de l'exploitation containers par Canadian Pacific Steamships, Limited sont tombées de $5.2 millions, alors que le revenu de Canadian Pacific (Bermuda) Limited a augmenté de $1.2 million.

Au cours de la plus grande partie du premier semestre, l'exploitation containers a été interrompue par suite de conflits syndicaux et le marasme généralisé du commerce dans l'Atlantique-Nord a été la cause d'une forte perte de volume durant toute l'année. On peut s'attendre à une certaine reprise cette année, mais elle ne sera pas très forte.

CP (Bermuda) a aussi eu à faire face à de graves problèmes en 1975, alors que les transports de pétrole et de matériaux en vrac dans le monde ont été réduits par suite de la récession économique. La conjoncture immédiate pour 1976 n'est pas favorable.

Des 25 navires que comptera CP (Bermuda) en octobre 1976, 13 seulement s'attendent à récupérer entièrement les coûts d'exploitation de l'année. Les 12 autres navires devraient fonctionner à perte, mais il en coûterait encore plus cher de les désarmer. Afin d'être en mesure de profiter d'une reprise du marché, les navires seront exploités à court terme ou travailleront à la commande, plutôt que de s'engager à long terme aux bas tarifs actuels.

L'accroissement des revenus d'Investissements CP Limitée en 1975 provient principalement des secteurs du pétrole et du gaz naturel, des mines de charbon et de l'immobilier, de même que de la consolidation des résultats d'une année entière de The Algoma Steel Corporation, Limited. PanCanadian Petroleum Limited a bénéficié de la montée des prix du pétrole et du gaz naturel et la production accrue de Fording Coal Limited a également pu être commercialisée à des prix plus élevés La Société Immobilière Marathon Limitée a multiplié ses sources de revenu et accru le rendement de ses immobilisations actuelles.

Cominco Ltée, par contre, a subi une diminution de revenus, à cause principalement du fléchissement des marchés du plomb et du zinc. Pacific Logging Company Limited a subi une perte en raison de la faible demande de grumes et de bois d'oeuvre, des conflits du travail et du mauvais temps. Au début de septembre, les opérations de The Great Lakes Paper Company, Limited ont été paralysées par une grève qui s'est prolongée jusqu'en février 1976.

Castonguay prévoit une reprise de l'inflation

Le ralentissement dans la hausse des prix enregistré au cours du dernier trimestre ne se poursuivra pas, selon M. Claude Castonguay, membre québécois de la Commission de lutte contre l'inflation.

"Il faut prévoir une reprise de l'inflation qui devrait, nous l'espérons, être de courte durée avant d'en arriver à une stabilisation de la croissance des prix" a déclaré hier M. Castonguay au DEVOIR à l'issue d'un exposé devant les membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec. "L'augmentation des prix ne s'est élevée qu'à un taux annuel de 4.5% au cours des trois derniers mois. Mais nous anticipons un léger ressac à la suite de la hausse des coûts de certaines entreprises au cours de 1975" a ajouté M. Castonguay.

Une fois cette vague inflationniste passée, l'évolution des prix serait alors beaucoup plus paisible.

Toutefois, M. Castonguay a évoqué la possibilité d'un échec de cette offensive gouvernementale: "Si, par hypothèse, le programme échouait, le gouvernement n'aurait alors d'autre alternative que de poursuivre l'application de politiques monétaires et fiscales restrictives avec plus de vigueur et pendant encore plus longtemps"

"Si nous n'obtenons pas le succès escompté avec le programme sélectif actuel, il n'y aura pas d'autre choix que d'avoir recours à des mesures encore plus sévères."

Faisant le bilan des 150 premiers jours de la Commission Pépin, l'ancien ministre québécois a souligné certains indices d'amélioration de la situation économique:

Par ailleurs, M. Castonguay a tenu à souligner les efforts de la compagnie Imasco de Montréal qui a mis sur pied un Comité de surveillance des prix. Ce comité scrute les augmentations réclamées par les fournisseurs et a obtenu qu'un certain nombre de celles-ci soient réduites ou éliminées. Un documentaire devrait être présenté prochainement pour relater cette expérience.

Aussi, les bureaux visant à accroitre la participation du public qui doivent être installées à Québec et Winnipeg commenceront leurs opérations très bientôt. M. Castonguay a insisté pour faire remarquer l'importance de l'apport du public dans l'offensive anti-inflation. Les consommateurs seront alors invités à remplir des formulaires spéciaux afin de rapporter à Ottawa les hausses jugées abusives.

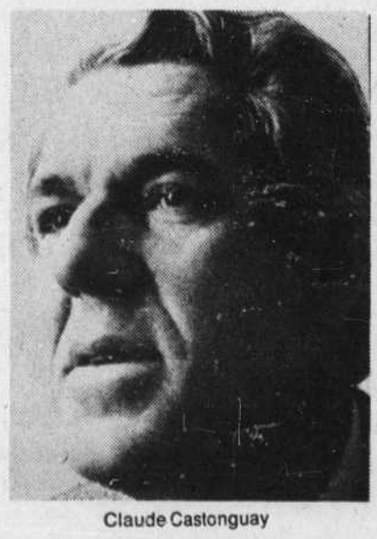

Claude Castonguay

● Au cours de décembre 1975, janvier et février 1976, l'indice a augmenté de 0.1%, 0.6% et finalement de 0.3% pour un taux annuel de croissance moyen de 4.5%. Le rétablissement de la taxe de vente de 5 à 7% en Ontario explique en bonne partie l'augmentation de janvier.

● Sur le plan des dividendes, la Commission a analysé plus de 400 cas parmi lesquels 40 ont fait l'objet de décisions obligeant les entreprises à réduire le niveau proposé. Un nombre à peu près identique d'entreprises aurait cependant eu gain de cause et hausse leur dividende.

● Au niveau des relations de travail, les 50 premiers contrats collectifs étudiés par l'organisme ont vu les hausses d'augmentation ramenées de 21% à 17% pour la première année. "On n'étrangle personne" d'ajouter M. Castonguay à l'intention des syndicats.

● Le président de la Commission devrait faire aujourd'hui une déclaration concernant les honoraires professionnels. Présentement, le contrôle des revenus de cette catégorie de contribuables ne se ferait qu'à la fin de l'exercice. Or, un membre de la Commission, M. Marvin Jason soulignait récemment que les professionnels pourraient avoir accès à une formule simplifiée de contrôle en s'engageant à ne pas accroitre leur honoraires plus que l'augmentation effective des coûts.

Les magasins Cooprix veulent créer des caisses d'épargne et de crédit

La direction des magasins Cooprix a décidé à l'unanimité de créer des caisses d'épargne et de crédit qui regrouperaient l'argent de leurs membres afin qu'il puisse servir à l'expansion de leur coopérative de consommation.

Telle a été la proposition qui a été adoptée lundi soir dernier par le Conseil coopératif de la Coop des consommateurs de Montréal.

Si le ministère des Consommateurs, Institutions financières et Coopératives ou le Conseil de la Coopération du Québec s'opposait à ce projet, les dirigeants ont déjà mandaté leur conseil d'administration afin qu'il effectue les démarches nécessaires auprès des Caisses populaires qui seraient prêtes à opérer dans les Cooprix et à financer l'expansion de ces magasins. La Caisse populaire de la CSN a déjà amorcé un mouvement en ce sens en participant au financement des Cooprix.

Monsieur Gérard Saint-Denis et le trésorier Monsieur Michel Chartrand ont fait un compte-rendu significatif des échecs qu'avait connu la C.C.M. dans ses multiples demandes de financement auprès de la S.I.D. et de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, auprès de la Fédération des Caisses d'économie et auprès de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires. Ils ont relaté l'expérience des coopératives de consommation européennes qui avaient intégré à leur association des caisses d'épargne et de crédit trouvant là les argents nécessaires au financement de leur expansion.

Suite à ces exposés, c'est unanimement que les membres du conseil coopératif ont fait et appuyé la proposition de créer des caisses d'épargne et de crédit.

Les pommes en conserve . . . du Québec au Koweit

Pour la première fois dans l'histoire, un produit agro-alimentaire fabriqué au Québec se trouve maintenant sur les tablettes des supermarchés au Koweit. En effet, les Industries Mont-Royal Inc. dont l'usine est située à Farnham, Québec, manufacturiers des pommes en conserves au sirop de marque CONTESSA, ont récemment obtenu une première commande d'Arabie Saoudite.

La compagnie dont l'usine a été inaugurée le 10 novembre 1975 a développé un procédé de fabrication unique au monde qui permet de mettre en conserves des pommes du Québec en Cubes, en Demies ou en Tranches dans un sirop de sucre tandis que la pomme conserve sa couleur blanche et son goût frais indéfiniment. Il s'agit de produits naturels dans la composition desquels n'entre aucun préservatif de quelque sorte.

Ce produit québécois est déjà vendu par tous les supermarchés du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. Une campagne de publicité intensive à la télévision est présentement en cours afin de sensibiliser le public à consommer ces produits de chez-nous plutôt que la foule de fruits en conserves importés au Québec. Un réseau de distribution a également été mis sur pied afin de couvrir les pays d'Europe, d'Amérique du Sud ainsi que le Moyen-Orient. C'est avec le plus grand intérêt que l'industrie agro-alimentaire locale surveille le développement de cette nouvelle entreprise.

Réorganisation CP Air

VANCOUVER (PC) — La société CP Air a annoncé une réorganisation interne en vertu de laquelle ses services de la mise en marché et des ventes et ses services au public sont rassemblés en une section unique de mise en marché, dans le cadre de mesures d'économie.

M. Ian Gray, président de CP Air, a indiqué d'autre part que le personnel de la nouvelle section serait réduit, ajoutant qu'il espérait que les départs normaux minimiseraient les mises à pied. L'entreprise a accusé un déficit net de $6.4 millions en 1975, son premier déficit en 13 ans.

M. Gray a déclaré également que grâce à cette amalgatmation, la compagnie aérienne pourra "installer dans chaque localité que nous desservons un représentant unique de CP Air qui assurera la coordination de toutes les fonctions distinctes afin de fournir le meilleur des services".

Il a souligné en outre que CP Air est en train d'établir un service indépendant de vols nolisés pour se tailler une place sur ce marché en expansion.

"LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE L'INCENDIE

Avis est par la présente donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de La Compagnie d'Assurance du Canada contre l'incendie sera tenue au Club Universitaire de Montréal, 2047, rue Mansfield, Montréal, Québec, mardi le 20 avril, 1976, à 11:00 a.m., aux fins suivantes: recevoir et étudier les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975 ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant, élire les administrateurs, nommer les vérificateurs, autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des vérificateurs, et régler toute autre affaire qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

DATE à Montréal, ce 31e jour de mars 1976.

S.W. Cloutier,
Secrétaire

Nomination à l'Hydro-Québec

Rita Dionne-Marsolais

Le président de l'Hydro-Québec, M. Roland Giroux, annonce la nomination de Mme Rita Dionne-Marsolais au poste d'adjoint au président.

Après avoir reçu en 1971 une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal, Mme Dionne-Marsolais est entrée à la direction Recherche économique de l'Hydro-Québec où elle occupa successivement les postes d'économiste et de conseiller avant d'être nommée chef du groupe Études des investissements en janvier 1974.

Depuis septembre 1975, Mme Dionne-Marsolais est coordonnateur du Groupe de travail sur les interconnexions du Québec avec les provinces de l'Atlantique; ce groupe de travail a été mandaté par l'ensemble des provinces de l'est du Canada afin d'étudier les aspects techniques et financiers d'un réseau électrique reliant le Québec et les provinces atlantiques.

Mme Dionne-Marsolais occupera ses nouvelles fonctions le 1er avril 1976.

Les Etats-Unis font des difficultés

Le général Quang est toujours à Montréal

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral souhaite toujours que les États-Unis accueilleront Dang Van Quang, dont la déportation du Canada a été décrétée il y a huit mois.

Les autorités américaines indiquent cependant que l'ancien général sud-vietnamien, qui se trouve toujours à Montréal, n'a pas encore donné entière satisfaction aux exigences élémentaires de services américains d'immigration.

Mme Lillie Levine, chef des services consulaires du consulat général des États-Unis à Montréal, a déclaré au cours d'une interview, hier, que M. Quang a soumis l'été dernier une demande de visa d'immigrant.

L'ancien officier de Saigon, soupçonné d'avoir trempé dans des affaires de trafic de stupéfiants, n'a toutefois pas encore fait accompagner sa demande d'un document certifiant qu'il a reçu une offre d'emploi aux États-Unis.

Un avocat spécialisé dans les questions d'immigration a déclaré pour sa part que même si un tel document était soumis, il faudrait encore de deux à six mois avant que la demande de visa puisse être acceptée.

Cela dans l'hypothèse, par ailleurs, que M. Quang remplisse les autres conditions, notamment la présentation de certificats de police indiquant toutes condamnations antérieures.

M. Robert Andras, ministre de l'Immigration, qui a qualifié l'ancien officier de "personne indésirable", a promis qu'une décision serait prise rapidement au sujet de l'ordre de déportation. Il attend cependant de connaître la décision américaine relative à la demande de visa.

Le ministre a refusé de préciser, lundi, quand il prendrait une décision à propos de cette affaire. Mais il semble montrer de l'impatience devant la lenteur des progrès accomplis en ce qui concerne cette demande de visa. M. Andras a déclaré, lundi, qu'il n'est pas persuadé que l'ancien général de Saigon ne prennent pas les procédures comme prétexte pour retarder son expulsion du pays. C'est à M. Quang qu'il appartient de répondre aux conditions exigées de lui, a-t-il dit.

"Si rien n'avance de ce côté-là, c'est qu'il est sûr de ne pas pouvoir réussir".

L'ancien général était arrivé à Montréal en mai dernier, venant d'un camp de réfugiés américain, après l'écroulement du régime Thieu au Sud-Vietnam.

M. Quang avait été admis au Canada grâce à un permis ministériel, lequel a été annulé en juillet alors qu'un ordre de déportation était prononcé contre lui.

A l'époque, M. Andras déclara qu'il acceptait les allégations selon lesquelles M. Quang était "coupable d'activités répréhensibles dans le trafic des stupéfiants".

M. Andras a retardé la mise à exécution de l'ordre de déportation, déclarant qu'il désirait accorder à M. Quang le temps de trouver un pays tiers susceptible de le recevoir.

Si aucun gouvernement n'accepte de l'accueillir, le Canada n'aurait pas d'autre choix que de l'extrader au Sud-Vietnam, son pays d'origine, où l'attend un sort pour le moins incertain.

M. Quang s'est déjà vu refuser les statuts de réfugié et d'immigrant spécial aux États-Unis.

Il pourrait également lui être plutôt difficile d'obtenir des certificats de police des endroits où il a vécu depuis l'âge de 16 ans, au Sud-Vietnam.

"Les certificats de police sont exigés par la loi, et nous ne sommes pas autorisés à ne pas en tenir compte", a précisé Mme Levine.

Elle a ajouté ne pas être en mesure de savoir si de tels certificats pourraient être obtenus du nouveau régime sud-vietnamien, avec lequel les États-Unis n'entretiennent pas de relations diplomatiques, mais que toutes les informations pertinentes concernant M. Quang dont dispose actuellement le gouvernement américain seraient examinées.

L'Institut Doréa est fermé

Les autorités de l'Institut Doréa pour mésadaptés sociaux, à Franklin Centre, ont décidé de retourner dans leurs foyers la plupart des enfants à la suite des débrayages déclenchés par les salariés de l'établissement.

Le directeur général de l'institution, M. Arthur Robillard, a fait savoir hier que les enfants qui ne peuvent intégrer leur foyer allaient être placés sour la surveillance du personnel de cadre, aussi longtemps que la direction ne sera pas assurée du maintien des services essentiels.

Cette décision a été prise à la suite du refus des employés de l'Institut Doréa de maintenir les services essentiels pourtant négociés entre les parties et signés le 30 janvier dernier. Le directeur croit que l'absence de la majorité des syndiqués actuellement en débrayage illégal ne lui permet pas d'assurer le bien-être, la santé et la sécurité des bénéficiaires et que le climat est nocif pour eux.

4,200 fonctionnaires déménagent

OTTAWA (PC) — Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Pierre Goyer, a annoncé hier que le déménagement d'Ottawa à Hull de quelque 4,200 fonctionnaires de son ministère serait complété d'ici la fin de l'été.

Ce nombre comprend une majorité de fonctionnaires unilingues anglophones, mais M. Goyer estime que le contingent de fonctionnaires bilingues, ou en voie de le devenir, pourrait atteindre quelque 40 pour cent, soit l'objectif fixé par le Conseil du Trésor pour respecter le caractère français de Hull.

Le transfert des bureaux du ministère des Approvisionnements et Services dans le nouvel édifice en hauteur de Place du Portage, à Hull, constitue la phase III du programme fédéral de relocation et porte à quelque 10,000 le nombre des fonctionnaires actuellement établis du côté québécois.

D'ici 1980, ce nombre pourrait être porté à près de 20,000.

Dans une causerie devant le club Richelieu de Hull, le ministre s'en est vivement pris à la "minorité" qui essaie de projeter une image négative des initiatives fédérales en territoire québécois.

On vient apporter le progrès, a-t-il dit, indiquant que le transfert de 4,200 emplois à Hull représente une masse salariale de quelque $50 millions annuellement.

"Souhaite-t-on que les gens vivent dans la misère, veut-on s'ébahir devant des taudis", a-t-il demandé, concédant par ailleurs que l'implantation massive d'édifices fédéraux à Hull peut, de façon passagère, accentuer la crise du logement.

C'est alors au gouvernement québécois à faire sa part pour assister la Société centrale d'hypothèques et de logement pour trouver des solutions à ce problème, a-t-il déclaré.